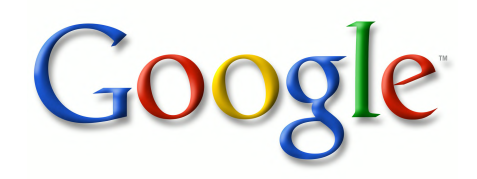
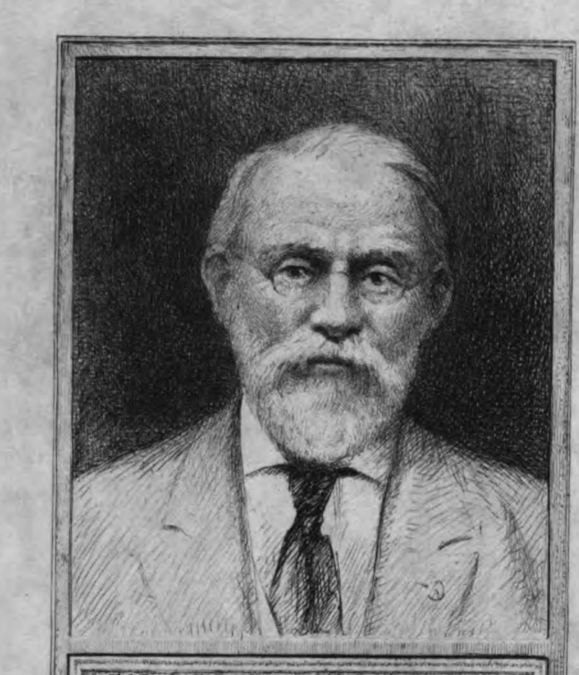










La Revue
Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

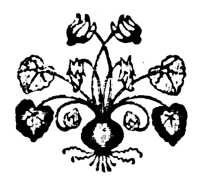
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

1914

Cinquante-cinquième Année



ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

—

1914

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. ANDREVETAN (1802 † 1879). | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897).
Dr F. DAGAND (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr THONION I, ancien député; Ch. MARTEAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet; Max BRUCHET I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles BUTTIN, archéologue, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. F. MIQUET A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur; Isidore NANCHE I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. LETONNELIER A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François GARDIER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. CARRON, LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. Section scientifique : MM. DUMONT et LE ROUX. Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

Directeur de la Revue : M. LE ROUX.

Membres du conseil : MM. CARRON, GRIVAZ, LAVOREL, G. MARTIN.



MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1906 D'ARCOLLIÈRES, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1882 BALLIARD Charles, Metropolitan Museum of Art, à New-York.

1913 BORDEAUX Henry, homme de lettres, à Paris.

1906 BORSON (le général) G O I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1892 BRUCHET Max I, archiviste départemental, à Lille (Nord).

1901 CAMUS Jules I, professeur à Turin.

1872 CHANTRE Ernest, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.

1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.

1898 FOUQUET (Dr) A, officier de l'Osmanich, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.

1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.

1905 GAVE (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).

1881 HOLLANDE I, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.

1900 MANNO Antonio (le baron) G C G C, membre de l'Académie des sciences, à Turin.

1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.

1881 REVIL I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1888 REVON Michel, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.

1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.

1914 SONNAZ (le comte Gerbaix de) G C G C, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, à Turin.

1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.

1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.

1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, à Milan.

1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.

1910 ANTHONIOZ Charles A, sculpteur, à Genève.

1912 ANTHONIOZ Alfred, sculpteur, à Genève.

1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.

1911 BADIN Charles, négociant, à Annecy.

1900 BALLEYDIER Louis I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.

1912 BALLIARD César A, notaire honoraire à Reignier.

1906 BARUT Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.

1914 BARD, avocat, à Bonneville.

1904 BELLIER-KLECKER (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).

1910 BLANC Henri, étudiant en droit, à Bourg-la-Reine.

1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.

1904 BONALD Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.

1912 BOUCHET Claudius, négociant, à Annecy.

1908 BOUGIER, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.

1913 BRIFFAZ François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 BROCADET A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris.
1911 CALLIES Henri, industriel, à Annecy.
1903 CARLE, capitaine d'infanterie, à Montluçon.
1895 CARNOT François ✱ ♁, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1909 CARRIER Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
1913 CAVARD ✱, capitaine au 30ᵉ de ligne, adjoint au colonel, à Annecy.
1873 CHEVALLIER Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1913 CHOLLEY André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 COCHON ✱ ❀ O I ♁, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (Cᵗᵉ Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ G. ❀ A, directeur du Syndicat agricole de la Hᵗᵉ-Savoie, à Annecy.
1890 CROLARD Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 CROLARD Francis ❀ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 CROSET François ♁, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 CROYN A. ✱ ❀ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1907 DENARIÉ Jean, notaire, à Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis ❀ A, imprimeur, à Annecy.
1906 DESCHAMPS ♁, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 DÉSORMAUX J. ❀ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 DESPINE Antoine, à Annecy.
1910 DESSERVÉTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1909 DINGEON Joseph, capitaine au 11ᵉ bataillon de chasseurs alpins, à Annecy.
1892 DOMENJOUD Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 DUBETTIER, commis greffier, à Annecy.
1912 DUFOURNET A. (abbé) ❀ A, ancien professeur, à Nogent-s.-Marne.
1913 DUGIT Maurice, ingénieur, à Annecy.
1898 DUMONT ❀ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1885 DUPLAN ❀ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1912 DUPONT André, industriel, à Paris.
1913 DUSSAUGEY, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1913 EISENMENGER, docteur ès sciences, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1904 FAVRE Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 FAVRE-LORRAINE, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 FERRERO Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 FLAMARY ❀ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1911 FOURNIER Jacques, à Annecy-le-Vieux.
1901 FREY Charles ❀ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 FRÉZAT Simon, à Bonneville.
1908 GAILLARD Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.

1906 Gallet Claudius A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François, à Annecy.
1913 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) A, maire de Reignier, sénateur de la Haute-Savoie.
1910 Grimont A, sous-intendant militaire, à Annecy.
1886 Grivaz Louis A, notaire, à Annecy.
1913 Guérin, notaire à Ugine (Savoie).
1906 Guinier Philibert, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur, docteur en droit, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C, rentier, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot (le général) C I O, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, maire de Lovagny, château de Montrottier.
1891 Marteaux Charles I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Cusy.
1911 Mahullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier, inspecteur primaire, à Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet A, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées à Annecy.
1885 Miquet François A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Neyroud, notaire, à Sallanches.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d'), propriétaire, maire de Menthon-Saint-Bernard.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1913 Perkins Nevil, à Bristol (Angleterre).
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1907 Perravex A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.

1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1911 Perrin ✱, commandant en retraite, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) I O, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile A (N-I), procureur de la République, à Guéret (Creuse).
1901 Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean C I, compositeur de musique, Annecy.
1908 Robert Claude-A. (le chanoine), à Annecy.
1894 Robert Victor, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1912 Robert Nazario, professeur à l'Université de La Plata.
1905 Rollier Pétrus, docteur en droit, notaire, à Annecy.
1909 Rosset I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 Roussy de Sales (le comte de) ✱ O, à Thorens.
1908 Ruffier Jean I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de), château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste ✱ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Charenton.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1912 Montmayeur Charles, ancien instituteur, à Longefoy (Savoie).
1913 Willy Paulyn, secrétaire d'Etat, à Berlin.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Bulletin de la Société mycologique de France (souscription).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société des Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).
— Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande.

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Prix des Ouvrages de fonds de l'Académie Florimontane

Désireuse de faciliter les recherches historiques sur la Savoie, en mettant à la portée des travailleurs les documents déjà publiés dans la **REVUE SAVOISIENNE,** *l'Académie Florimontane a décidé, dans sa séance du 8 mars 1911, de céder ses ouvrages de fonds aux prix ci-dessous :*

Bulletin de l'Association Florimontane, *de 1851 à 1859 inclusivement,* quatre volumes in-8°. — Il ne reste que des volumes dépareillés. — Un volume, 2 francs ; un numéro séparé, 0 fr. 50.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1860 à 1884 inclusivement sauf les volumes des années 1860, 1862, 1865, 1870 et 1875 ;* volumes in-4°, de 100 à 144 pages, composés de 12 numéros dont quelques-uns sont illustrés. — Un volume broché, 2 fr.; un numéro séparé, 0 fr. 25.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1885 à 1889 inclusivement ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages. — Un volume broché, 4 fr. ; un numéro séparé, 1 franc.

REVUE SAVOISIENNE, *de 1890 à 1913 et années suivantes, sauf les années 1893, 1897 et 1898 ;* volumes grand in-8° de 300 à 400 pages avec illustrations. — Un volume broché, 6 francs ; un numéro séparé, 2 francs.

L'Académie Florimontane ne possédant plus que quelques numéros séparés de diverses années de la *Revue Savoisienne,* serait reconnaissante aux personnes qui voudraient bien lui céder, au prix coûtant, ceux de mai 1860 ; janvier 1861, 1862 ; janvier 1865 ; février 1870 ; janvier 1875 ; novembre-décembre 1890 ; janvier-février, mai-juin, juillet-août 1893 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1897 ; avril-mai-juin, juillet-août-septembre, octobre-novembre-décembre 1898.

Collection complète de la REVUE SAVOISIENNE *de 1860 à 1913 inclusivement,* composée de 52 volumes brochés dont 25 in-4° et 27 gr. in-8° avec illustrations, plus la table des matières de 1851 à 1900 : 269 francs.

Les volumes de 1860, 1862, 1865, 1870, 1875, 1893, 1897 et 1898, dont il ne reste que quelques exemplaires, ne sont vendus qu'avec des collections complètes.

Les ports sont à la charge du destinataire.

Charles MARTEAUX : **Table des matières des Bulletins de l'Association Florimontane et de la REVUE SAVOISIENNE,** *de 1851 à 1900 ;* vol. gr. in-8° de 88 pages, 2 fr. ; franco 2 fr. 50.

Charles MARTEAUX et Max BRUCHET : **Catalogue raisonné des ouvrages concernant la Savoie, conservés à la Bibliothèque de la Société Florimontane.** Un volume grand in-8° de 134 pages, 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

E.-G. CAMUS : **Notes floristiques sur la chaîne des Aravis et les environs de La Clusaz (Haute-Savoie).** Brochure in-8° avec carte et gravures hors texte, 1 fr. ; franco, 1 fr. 25.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes tenu à Annecy en 1901 (XVI° session), 1 vol in-8° de XLVIII-448 pages avec gravures et planches hors texte, 10 francs ; franco, 11 francs.

Jacques REPLAT : **Voyage au long cours sur le lac d'Annecy précédé d'une ascension au Semnoz.** 2e édit. accompagnée d'une notice sur l'auteur et de notes par Jules Philippe. Annecy, 1867. Brochure in-8° de 180 pages, 1 franc ; franco 1 fr. 25.

La plaisante ville et chasteau d'Anissy en Savoie, lithographie de 33/25 représentant une très curieuse vue de la ville d'Annecy, en 1598, extraite de la « Topographie françoise de Claude Chastillon ».

Une légende des monuments représentés complète ce précieux document.

Prix de l'exemplaire : 1 fr. ; franco 1 fr. 25.

Le prix de l'abonnement à la REVUE SAVOISIENNE est de 6 fr. par an pour la France et de 7 fr. pour les pays de l'Union postale.

Adresser tout ce qui concerne les demandes d'achats et d'abonnements au Secrétaire de l'Académie Florimontane, Hôtel-de-Ville d'Annecy (Haute-Savoie).

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale annuelle du 14 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

A 5 heures, le Président déclare la séance ouverte[1] et prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

L'année est à peine commencée, que déjà nous avons à déplorer la perte de l'un de nos membres les plus marquants : M. François Dupont, l'éminent chimiste, est mort à Paris le 1er janvier.

Il était né le 3 janvier 1847, à Charvonnex. Après de solides études au collège de La Roche, il suivit, à Paris, les cours de l'Université et fonda un laboratoire de chimie qui lui permit de se lancer dans la voie des recherches scientifiques et de faire de nombreuses découvertes.

A peine âgé de trente ans, il inventa divers appareils qui lui valurent les premières récompenses dans les expositions de Paris, Arras, Liège, Bruxelles, Bukarest. On lui doit également de nouveaux procédés ou perfectionnements pour la fabrication du sucre. Au lieu de prendre des brevets pour se réserver le bénéfice de ses inventions, comme font les industriels uniquement occupés du désir de s'enrichir, il consigna le fruit de ses travaux dans des ouvrages de vulgarisation qui sont devenus classiques et qui font loi dans le monde de la chimie industrielle.

Son *Manuel-Agenda du Fabricant de sucre et du Distillateur*, comptant à ce jour sept éditions françaises, a été traduit dans toutes les langues de l'Europe.

Aussi remarquable praticien que fort en théorie, M. Dupont dirigea plusieurs grandes sucreries et raffineries, notamment

1. Sont présents : MM. Blandin, Bougier, Capitaine Cavard, Desservetaz, Capitaine Dingeon, Domenjoud, Dumont, Eisenmenger, Fournier, Gardier, Genevois, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, G. Martin, P. Martin, Miquet, Nanche, d'Orlyé, V. Robert, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Désormaux, Gaillard.

dans l'Oise, et il fonda des établissements de cette nature à Ripiceni (Roumanie) et à Kayali (Bulgarie).

Le besoin de rendre service à ses semblables lui suggéra l'heureuse idée de créer, en 1882, *l'Association des Chimistes de sucreries et de distilleries de France et des Colonies*, qui compte aujourd'hui plus de deux mille membres, et dont il fut secrétaire général pendant dix-huit ans, puis président.

C'est également à M. Dupont qu'est dû le *Congrès international de chimie appliquée*, qui permet aux chimistes du monde entier de coordonner leurs efforts en vue des améliorations réalisables, et qui a tenu ses assises à Vienne en 1898, à Paris en 1900, à Berlin en 1903, à Rome en 1906, à Londres en 1909 et à New-York en 1912. Nommé secrétaire général de ces congrès, il y fit de savants rapports et des communications appréciées.

« François Dupont, a dit M. Edmond Perrier, membre de l'Institut, n'était pas seulement un chimiste distingué et un industriel habile, ce fut aussi un apôtre, tant par ses écrits que dans les congrès : il avait foi dans les échanges d'idées et les discussions pour assurer la marche du progrès. »

Il est mort à la tâche et laisse en suspens quelques-unes de ses entreprises, mais ce qu'il a fait suffit pour que l'on puisse dire, sans exagérer, qu'il fut un homme utile et qu'il honora la petite patrie.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 26 janvier 1912, officier de la Couronne d'Italie et de plusieurs autres ordres, et commandeur du Mérite agricole.

Au nom de l'Académie florimontane, je prie la famille de M. Dupont de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs regrets.

J'adresse également nos sincères condoléances à M. le Chanoine Lavorel, atteint, le mois dernier, par un deuil dont je n'avais pas connaisance à la séance précédente.

Je suis heureux, d'autre part, de présenter nos compliments et félicitations à MM. Charles Marteaux et Marc Le Roux, ainsi qu'à M. l'avocat Carron, dont les ouvrages viennent d'être couronnés au dernier concours de l'Académie de Savoie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Louis Dimier : *Histoire de Savoie*, don de M. Dardel, éditeur à Chambéry.
Autissier, miniaturiste, par Lucien Lemaire, Lille, 1912.
Louis Ritz : *Le Nécrologe de l'Abbaye de Talloires*, Chambéry, 1913.
Georges Dejean : *La menace Allemande*, Grenoble, 1913.
G. Letonnelier : *Rapport sur les Archives départementales*, Annecy, 1913.
Id. : *De l'identification du nom de lieu « Rupes alba »*. Ext. *Rev. Sav.*, 1913.
Dons des auteurs.
Besson : *Histoire de l'Abbaye d'Agaune*, Zurich, 1913. Don de l'éditeur.
Mgr Devaux et J. Ronjat : *Comptes consulaires de Grenoble* (1338-1340); Montpellier, Soc. des Langues romanes, 1912. Don de M. J. Ronjat. — [Ouvrage analysé par M. Désormaux, séance de décembre.]

La parole est donnée à M. Gardier, pour la lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1913 et du projet de budget pour 1914, tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 janvier.

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte de la gestion financière de notre Académie et à vous faire connaître le résultat des opérations pendant l'exercice qui a été clos ce jour, 14 janvier 1914.

Voici le tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES :

En caisse au commencement de l'Exercice		1.432 15	
Produit des cotisations : 135 à 12 fr. =	1.634 55	1.653 15	
(2e semestre) 3 à 6 fr. =	18 60		
Abonnements à la *Revue* : 47		292 40	
Publicité : Annonces dans la *Revue*		30 »	
Produit de ventes de publications : Diverses.	49 90	167 35	
Exemplaires de *Boutae*	117 45		
Prise en charge de 2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 %, acquises		1.015 40	
Don de Mme Lebasteur. Montant du prix de Poésie attribué à son fils		75 »	
Retrait d'avances		9 25	
Profits divers (rabais sur factures)		14 85	
Intérêts de fonds placés		48 66	
Total des Recettes ordinaires		4.738 21	
Pour mémoire :			
Fondation Andrevetan :			
Concours de Poésie		200 »	
Concours de composition musicale		400 »	
Total général des recettes		5.338 21	5.338 21

Report des Recettes.......			5.338 21
DÉPENSES :			
Service de la *Revue* : Factures Abry................		1 453 85	
Bibliothèque. — Abonnements.........	42 »		
Assurance............	11 »		
Registre..............	1 »		
Achat de livres	15 »	155 55	
Reliures..............	11 55		
Achat d'ouvrages. Don Mme Lebasteur.......	75 »		
Archives : Matériel		17 05	
Boutae. — Imprimés.............	1.144 35		
Clichés......	123 95		
Plans	45 50		
TOTAL *Boutae*..	1.313 80		
Acompte versé sur ce chapitre.........	700 »	700 »	
Reste à imputer sur l'Exercice 1914....	613 80		
Correspondance du Bureau pour la *Revue*..........		35 95	
Frais de recouvrements..........................		42 40	
Matériel		6 »	
Imprimés : Notice et programme concours..........		8 »	
Promenade annuelle. Invitations........		6 »	
Imprévus : Fournitures et frais de bureau, envois de fonds, étrennes du facteur, etc.................		38 55	
Médaille argent et gravure		21 55	
Achat de 2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 %.		1.015 40	
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.......		3.500 30	
Pour mémoire :			
Fondation Andrevetan :			
Poésie..		200 »	
Composition musicale............................		400 »	
TOTAUX GÉNÉRAUX........................		4.100 30	5.338 21
d'où il résulte un excédent de................		1.237 91	

égal au reste en caisse, constitué comme suit :

Fonds de réserve : 2 obligations chemins de fer Ouest-Etat 4 %, ci..............	1.015 40
Avances au titre de frais occasionnés pour le projet du monument de saint François de Sales.............	38 20
Livrets de Caisse d'épargne...............	75 33
Numéraire chez le trésorier..............	108 98
TOTAL ÉGAL au doit rester en caisse..	1.237 91

Comme vous le voyez, Messieurs, notre budget a pu être

facilement équilibré ; et tout compte fait, il reste encore à l'actif de l'Académie une somme de 1.237 fr. 91 qui comprend un fonds de réserve représenté par deux obligations des chemins de fer Ouest-Etat 4 %, acquises dans le courant de l'exercice. Cependant, je crois devoir vous faire remarquer que le manuscrit *Boutae* ayant été terminé par ses auteurs, en 1913, il n'y avait aucune raison pour en différer l'impression. Or, il en est résulté un surcroît de dépenses de la somme de 613 fr. 80, non prévue au budget de 1913, qui sera payée sur les fonds disponibles et les recettes effectuées en 1914.

PROJET DE BUDGET POUR 1914.

RECETTES :

En caisse en numéraire		222 51	
Cotisations (135)		1.620 »	
Abonnements (46)		276 »	
Publicité dans la *Revue*		30 »	
Vente de publications		200 »	
Intérêts de fonds placés		60 »	
TOTAL DES RECETTES		2.408 51	2.408 51

DÉPENSES :

Frais généraux :			
Recouvrements	45 »	110 »	
Correspondance	35 »		
Fournitures de bureau et divers	30 »		
Revue Savoisienne : Imprimés et clichés		1.400 »	
Bibliothèque et Archives :			
Assurance	11 »	193 »	
Archives	30 »		
Abonnements	42 »		
Reliure	110 »		
Dépenses diverses et imprévues		91 71	
Reliquat de la facture Abry. *Boutae* (au besoin à prélever sur la Réserve ou sur des Recettes extraordinaires)		613 80	
TOTAUX RECETTES ET DÉPENSES		2.408 51	2.408 51
D'où il résulte : Balance.		Balance.	

Cette situation financière et ce projet, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de la Florimontane à M. François Gardier pour le dévouement et l'activité dont il a fait preuve dans la gestion de ses finances.

M. MIQUET fait la communication suivante :

« Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* apprécient depuis longtemps l'art qui préside à tous les détails matériels de sa composition : le choix des caractères, leurs heureuses combinaisons, le bon goût des titres, la correction du texte, en un mot tout ce qui donne l'agréable aspect d'une publication soignée.

Sans diminuer la part de mérite qui revient à M. Joseph Abry, notre excellent imprimeur et collègue, nous sommes de ceux qui, derrière les aiguilles dorées de la montre, cherchent les rouages qui la font marcher : derrière le chef de la maison, nous distinguons son *alter ego*, le prote intelligent, tour à tour compositeur et correcteur, qui pense à tout, l'Argus vigilant dont l'œil exercé saisit au vol les coquilles et préserve de ce fléau les auteurs et les lecteurs.

Lorsqu'à ses qualités professionnelles le prote joint une complaisance et une aménité qui en doublent la valeur, il semble équitable de lui en témoigner quelque gratitude.

C'est pour ce motif que le Comité de la *Revue*, à même d'apprécier, grâce à des relations presque journalières, les mérites de M. Jean Terrier, qui vient d'inaugurer sa quarantième année de typographie, a décidé, sur la proposition de M. Joseph Serand, de lui décerner à cette occasion une médaille d'argent, pour le remercier de sa longue et précieuse collaboration à notre œuvre.

Nous avions pensé d'abord à remettre cette médaille au bénéficiaire en séance publique, avec un certain apparat. Mais, après réflexion, nous avons craint d'imposer à l'extrême modestie de M. Terrier une trop rude épreuve, et nous ne profitons de l'Assemblée générale que pour la prier de vouloir bien corroborer notre geste par une approbation unanime.

Une délégation de l'Académie se chargera de notifier à l'intéressé cette décision et de lui porter cette médaille. »

Ces propositions sont adoptées par acclamation.

* * *

Sur la présentation de M. ANTHONIOZ, l'Assemblée nomme à l'unanimité, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, M. le comte GERBAIX DE SONNAZ, sénateur du royaume d'Italie. M. Miquet expose les titres justifiés à cette distinction du comte de Sonnaz, l'une des physionomies les plus sympathiques du vieux sol savoyard, auteur de nombreux ouvrages et

qui compte, au nombre de ses ancêtres, l'un de nos fondateurs, le président Favre.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Baud et l'abbé Trésal sont proclamés membres effectifs de la Florimontane.

La candidature de M. Albert Neyroud, notaire à Sallanches, est présentée par MM. Carrier et Perret.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal des opérations du jury institué pour le concours de costumes savoyards. Les assistants admirent beaucoup les charmantes poupées qui sont disposées sur une table, dans la salle.

M. Blandin, qui fut le principal promoteur de l'idée, est nommé rapporteur.

Onze poupées ont été présentées : 3 par Mme Lacombe-Dagand *(Alby*, costume de travail, de dimanche, de marché); 3 par Mlle Th. Barut *(Sixt et Fer-à-Cheval*, homme et femme, *Bellevaux*, femme); 1 par Mlle A. Crolard *(Veyrier*, homme); 1 par M. le Curé de Megève *(Megève*, femme); 1 par Mlle Guillot *(Samoëns*, femme); 1 par Mme Boissier *(Mont-Saxonnex Brizon*, femme), et 1 par M. Rassat *(Gruffy*, femme).

Etant donnés le soin et la scrupuleuse exactitude dans la confection des costumes dont ont fait preuve les personnes qui ont pris part à ce concours, le Comité propose à l'unanimité de décerner à chaque poupée présentée un prix de 30 fr. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour portant renouvellement par tiers, pour cette année, des membres du Conseil d'administration, il est procédé au vote. MM. Dumont, Gardier, Letonnelier, J. Serand sont réélus.

Le Secrétaire fait part d'un don fait à la Florimontane par M. Ernest Daviet : une vieille lithographie sur calendrier de 1855, représentant le pont de la Halle et les baraques du clos Lombard.

M. Jacques Fournier, d'Annecy-le-Vieux, en son nom et celui de M. Dupanloup, de Novelle, offre à la Florimontane deux inscriptions lapidaires déjà connues (V. Revon : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie)*, mentionnant la construction d'un édifice à Boutae en l'honneur des divinités des Augustes, au Ier siècle; l'une d'elles est extrêmement précieuse pour l'histoire du pays, car, bien que tronquée, elle mentionne les deux premières lettres du nom de l'ancien vicus

gallo-romain BO *(utae)*. Le président remercie les donateurs pour cette libéralité.

M. MARTIN donne lecture d'une étude littéraire sur le livre d'un jeune prêtre Savoyard, l'abbé Alphonse MORAND, de Doucy, intitulé *Chants d'Adolescence*, écrit de 1899 à 1908, qui lui a été communiqué par M. Lavorel. (V. le présent fascicule.)

M. Lavorel remercie M. Martin de ce souvenir apporté à son jeune ami trop tôt disparu.

M. MIQUET fait la communication suivante :

Dans sa séance du 13 novembre 1913, l'Académie des Beaux-Arts a, par 24 voix sur 37 votants, élu membre titulaire le peintre Henri Gervex, en remplacement d'Aimé Morot.

Le nouvel académicien, qui a vu le jour en 1852, est fils de Nicolas-Félix Gervex, facteur de pianos, né à Paris le 22 octobre 1819, et petit-fils d'Alexandre Gervex, facteur des messageries, né au village de la Gruvaz, commune de Saint-Gervais-les-Bains, le 16 juillet 1795.

On sait qu'Henri Gervex, élève de Cabanel, Brisset et Fromentin, débuta très brillamment au Salon de 1873 avec une *Baigneuse endormie* qui fut suivie en 1874 d'un *Satyre jouant avec une bacchante;* ce tableau valut une médaille de 2e classe à l'auteur alors âgé de 22 ans, et fut acquis pour le Musée du Luxembourg.

Le succès de l'*Autopsie à l'Hôtel-Dieu* (1876) ne fut pas moindre. L'œuvre obtint un rappel de médaille et fut acquise par l'Etat pour le Musée de Limoges.

La plupart des productions d'Henri Gervex firent sensation, notamment *Rolla*, qui fut exclue du Salon de 1878, et la *Dame au masque* (1886), nudité dans laquelle on voulut voir le portrait d'une notabilité parisienne.

Il obtint, au concours, la décoration de la Mairie du IXe arrondissement et fut choisi pour peindre le foyer de l'Opéra Comique, ainsi que certains plafonds de la Cour des Comptes et de l'Elysée.

Observateur délicat, Gervex n'est pas seulement un peintre de mœurs, tour à tour spirituel, ironique et gracieux, mais il excelle dans le portrait.

Si nous ajoutons que le maître n'a jamais caché son origine savoyarde et qu'il en faisait encore, ces derniers jours, confidence à un rédacteur du *Temps* qui la mentionne, tous les

Savoyards partageront le plaisir que nous éprouvons de le voir entrer à l'Institut.

M. Letonnelier parle des célèbres peintures de l'Abbaye d'Abondance, dont plusieurs sont mutilées et se propose de faire une étude sur le sujet de ces fresques; il ne s'étend pas plus sur ce sujet, en raison de la disparition d'une pièce qui se trouvait aux archives de Turin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

* * *

Le Conseil d'administration se réunit immédiatement après pour procéder, aux termes des statuts, à l'élection des membres de son bureau pour 1914. Les mêmes membres sont réélus. (Voir en tête du présent fascicule.)

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 février 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Lecture est donnée des lettres de remerciements de MM. le Comte de Sonnaz et Trésal.

Il est procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Neyroud est proclamé membre effectif de la Florimontane.

M. Mercier, inspecteur primaire à Annecy, est présenté par MM. Miquet et J. Serand.

Le Président fait la communication suivante :

Les journaux ont publié le texte des inscriptions qui devaient figurer, d'après votre décision du 5 novembre dernier, sur la plaque à ériger en l'honneur du général Decouz.

Mais, depuis cette décision, la famille est intervenue pour demander quelques légères modifications que nous n'avons pas cru devoir refuser et dont elle supportera les frais.

1. Sont présents : MM. Capitaine Dingeon, Domenjoud, Fournier, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux. G. Martin, Miquet, Nanche, V. Robert, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Intendant Grimont, Désormaux.

Les inscriptions définitivement arrêtées sont les suivantes :

A
PIERRE DECOUZ
NÉ LE 18 JUILLET 1775, A ANNECY
COMMANDANT DE LA LÉGION D'HONNEUR
SOUS-LIEUTENANT AU 2e BATAILLON DES VOLONTAIRES DU MONT BLANC (1793)
CAPITAINE AUX PYRAMIDES (1798)
CHEF DE BATAILLON A ABOUKIR (1799)
COLONEL A AUSTERLITZ (1805)
BARON DE L'EMPIRE (1808)
GÉNÉRAL DE BRIGADE APRÈS WAGRAM (1809)
GÉNÉRAL DE DIVISION APRÈS BAUTZEN (1813)
BLESSÉ MORTELLEMENT A BRIENNE LE 29 JANVIER 1814
MORT A PARIS LE 18 FÉVRIER SUIVANT

Ses trois frères, comme lui volontaires et officiers, sont également morts au champ d'honneur

JOSEPH, EN 1809, A RAAB
ÉTIENNE, EN 1813, A DRESDE
SIGISMOND, EN 1815, A WATERLOO

D'autre part, je dois faire remarquer que la date du 18 février, annoncée par les journaux pour l'inauguration, reste subordonnée à l'adhésion de l'autorité militaire qui n'est pas encore parvenue.

Enfin, la publicité faite à cette occasion, peut-être un peu prématurément, ne parle que de la Florimontane : il ne serait que juste de mentionner que M. le Maire a fait le plus gracieux accueil à nos propositions et que la ville accepte de prendre à sa charge la plus grande partie de la dépense.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Bernard Barbery : *Le Fils unique.* Paris, Figuière, 1913.

Eugène Demole : *La condamnation du Contrat social et de l'Emile et la médaille des vingt-quatre Commissaires de la bourgeoisie de Genève* (1762-1769). Dons des auteurs.

Abbé Cochet, de Faverges : *La Morale, par l'auteur de la Clef des Sciences et des Beaux-Arts.* Don de M. Miquet.

J.-Charles Roux : *Légendes de Provence.*

Id. : *Le Jubilé de Frédéric Mistral.*

Id. : *Souvenirs du Passé. Le Cercle artistique de Marseille.* Don de l'auteur.

La Grande Revue, 1912. Don de M. L. Dépollier.

Frutaz : *Les origines de la langue française dans la vallée d'Aoste.* Don de l'auteur.

Paul-Théodore Vibert : *Le Cinquantenaire des Girondins* (1860-1910). Don de l'auteur.

De Passorio Peyssard : *Filiation de Passorio Peyssard, origine en Savoie.* Don de l'auteur.

A Crolard : *Les eaux du lac Léman au point de vue international,* Don de l'auteur.

Ph. Guinier : *L'Ecole nationale des Eaux et Forêts.* Ext. de la *Vie agricole et rurale*, 1913.

Bernard et Ph. Guinier : *Congrès forestier international*, 16-20 juin 1913.

Ph. Guinier : *Répartition des végétaux ligneux en France.* Rapport.

M. Ferrero : *Zone franche. Convention franco-suisse du 14 juin 1881.*

Christin et Vermale : *Abrégé d'histoire de Savoie,* en 10 leçons. Chambéry, 1913.

Watier : *La forêt du Crêt-du-Maure.* Conférence. Annecy, 14 juillet 1913.

François Vermale : *La vente des biens nationaux dans le district de Chambéry.* Paris, Leroux, 1912.

Id. : *La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire, d'après ses registres secrets.* Paris, Leroux, 1912.

Id. : *Les classes rurales en Savoie au* XVIII*e siècle.* Paris, Leroux, 1911. Dons des auteurs.

M. Pochat-Baron adresse la note suivante, tirée par M. l'abbé Chavaz du volume des visites pastorales de 1414, conservé aux archives de Genève, f° 65 : « *Apud Collonges sub Salevoz, vicarius Nicolaus de Villariis, lusor, tabernarum frequentator qui non potest intelligi sive in latino sive in gallico.* » Notre correspondant estime cette citation assez intéressante pour être introduite dans le débat sur la langue parlée dans nos régions au XVe siècle : on parlait, dit-il, et on prêchait en français dans toutes les paroisses.

M. Letonnelier relève, dans l'étude de M. E. Lévy : *Les Prénoms de l'an II (La Révolution Française,* décembre 1913 et janvier 1914), les faits suivants :

« Jusqu'en 1792, écrit l'auteur dans le n° de décembre, p. 513, les noms de baptême étaient, *à peu de chose près,* les mêmes qu'aujourd'hui. La République étant proclamée et aucune loi ne réglementant le choix des prénoms, l'enthousiasme révolutionnaire exerça sur eux son influence... » « On peut classer, ajoute-t-il, les prénoms particuliers à cette époque en cinq catégories :

1° Les noms de jours et mois : Primi, Duodi, Germinal, Nivôse.

2° Les noms des grands hommes de l'antiquité et de la période contemporaine : Solon, Brutus, Scaevola, etc. — Marat, Viala, Barra, Le Pelletier, etc.

3° Les noms tirés du règne végétal : Accacia, Chêne, Pavot, etc.

4° Les noms abstraits : Vertu, Unité, Courage, Récompense, etc.
5° Les noms de pure fantaisie. »

En ce qui concerne la Savoie, l'auteur cite simplement les huit exemples qui suivent :

Janvier 1914 (p. 18). *Mont-Blanc* :

District d'Annecy : Florian La Montagne (Prévost) ; Thomas Franklin (Ruphy) ; Barrat (Bouchère) : Agricola Jean (Dunand). — *District de Chambéry* : Véturie (Gariod) ; Pétroline (Durand) ; Marie Pétroline (Vaudey) ; Pantaleone (Duc).

Il est curieux de constater que « l'enthousiasme révolutionnaire » n'exerça pas la même influence en Savoie que dans le reste de la France sur le choix des prénoms.

A ce propos, M. Miquet fait les remarques suivantes :

Aux noms tirés de l'antiquité, que M. Letonnelier a cités, il faut en ajouter deux, pour Annecy, qui ont été omis, d'après l'étude de M. E. Lévy :

1° Cébès Burnod, né le 17 messidor, an II, qui devint feld-maréchal en Russie.

2° Véturie Badelaune, née le 29 thermidor, an II, qui épousa Henri Malvani, dont elle eut, entre autres, trois enfants : *Curtius*, directeur des chemins de fer en Italie; *César*, général de division en Italie, et *Octavie*, cantatrice célèbre, épouse du comte Ferraris, ministre d'Etat.

D'autre part, ajoute-t-il, M. Lévy a peut-être eu tort de négliger le district de Cluses ; en rappelant mes souvenirs, je puis citer, parmi les personnes dotées de prénoms empruntés à l'histoire ancienne ou à la fable, et originaires du Faucigny : 2 Achille, 1 Ajax, 1 Agénor, 1 Alcidor, 1 Annibal, 1 Leonidas, 2 Hector, 2 Narcisse et 2 Ulysse.

Enfin, j'ai connu des dames qui répondaient, d'ailleurs très dignement, aux noms — plutôt difficiles à porter — de Lucrèce et d'Aspasie.

M. Letonnelier donne lecture d'une lettre intéressante de l'intendant de Faucigny Garnier d'Allonzier qui, se trouvant à Chamonix le 6 août 1787, eut le plaisir de suivre avec un télescope la marche de la caravane de de Saussure, dans la célèbre ascension du Mont-Blanc :

A Son Excellence M. le Comte Corte, Chevr Gd Croix,
Ministre et premr secr. d'Etat, Turin.

..... Je prie encore V. E. d'agreer qu'à cette occasion j'aie l'honneur de lui faire part que dans mon passage à Chamonix, j'y ai rencontré M. de Saussure, qui y etoit depuis environ un mois avec ses deux fils, sa femme

et deux dames ses parentes, en attendant le beau tems pour pouvoir gravir la sommité du Mont Blanc, à quoi il a reussit suivant que l'on me lapprend en ce moment : il y est, maton dit arrivé vendredi 3e de ce mois, entre les 10 à 11 heures du matin et il y a passé trois heures pour y faire des observations. Il etoit parti le 1r de Chamonix avec 17 guides à chacun desquels il donnoit cinq louis pour l'accompagner. Un nommé Jacques Balmat, celui qui le premier des hommes, dit-on, gravit lannée derniere cette montagne et a qui S. M. daignat alors faire donner une gratification de dix pièces de 24 fr. etoit a la tête et conduisoit la marche, chacun de ces guides portoient 45 livres pesants d'objets necessaires à la subsistance de tous pendant cette course : le domestique de M. de Saussure portoit quelques instrumens pour les experiences que vouloit faire son maître et lui seul n'avoit qu'un baton à la main. J'eu le plaisir de voir avec un thelescoppe marcher sur les glaces tout ce corteje le jeudi deux du mois : il etoit alors a peu près à la moitié du trajet et marchoit avec asses d'aisance sur cette fameuse montagne que lon dit la plus haute que lon connaisse. M. de Saussure avoit fait construire deux petites baraques dans la route, où il passa les nuits des 1er aoust au 2d, et du 2d au 3e et où il devoit aussi sarreter en descendant : il est certain qu'il n'a epargné aucun fraix pour avoir dans cette entreprise toutes les aisances possibles, et il est à souhaiter que les decouvertes qu'il pourra faire et qu'il ne manquera pas de donner au public continuent d'encourager l'etranger à visiter cette vallée : il ny a pas de doute que la quantité qui y en vient depuis quelques années n'apporte beaucoup d'argent à cette province. Le sr Bourrit, autre phisicien de Genève, mais dont la célebrité est au dessous de celle de M. de Saussure devoit partir aussi pour le Mont Blanc le lendemain du retour de ce Monsr qui lui laissoit dans sa route tout ce qu'il y avoit fait porter pour y trouver un abri. J'ai l'honneur, etc.

(Arch. dép. Hte-Savoie. C. 164, n° 58, f° 102 v° et 103.)

M. J. Serand ajoute, à la suite de cette communication, que la municipalité de Chamonix devrait rendre hommage à ce lointain précurseur des Syndicats d'Initiative en donnant son nom à une rue de la ville.

M. Miquet fait les communications suivantes :

Un des premiers luthiers de notre temps, M. Albert Jacquot, a fait paraître en 1912 (Paris, Fischbacher) une remarquable étude sur « La Lutherie lorraine et française ».

Il passe en revue les principaux fabricants qui se sont distingués dans cette artistique industrie, dont la Lorraine (et spécialement la ville de Mirecourt) a presque le monopole.

Parmi les noms qu'il cite, je retiens Maurice Mermillod, « né dans la Haute-Savoie en 1835 ». Fixé dès son jeune âge à Mirecourt, cet artiste devint le chef d'atelier de la maison Gautrot et mourut le 25 septembre 1901.

Une dizaine d'autres noms, particuliers à notre pays, témoignent que ceux qui les portaient, bien que nés en Lorraine, avaient des ascendants savoyards.

Ce sont: Philippe Bertier (1773); Buthod (XIXe siècle); Chevrier (1725); Grobert (1794-1869); les frères Grosset Pierre et Paul-François (XVIIIe siècle); Mathis (1758); les frères Pajot Jean, Gilbert, Jean-Baptiste, Jacques-Antoine et Joseph, fabricants de vielles, établis dans l'Allier dès 1765; Claude-Victor Rambaud (1806-1871); Emile Retourna, né en 1856, et Louis Socquet (1750 à 1780).

***

En 1912, j'ai donné, d'après le *Moniteur*, une liste des Savoyards qui ont comparu devant le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Un de mes amis, M. Majonenc, receveur de l'Enregistrement à Evian, m'a communiqué des documents qui me permettent d'ajouter à cette liste les noms de quelques malheureux qui ont été jugés par la Commission révolutionnaire établie à Commune-Affranchie (Lyon). Voici ces jugements, dont les motifs ne sont pas indiqués :

17 germinal an 2. — Jean Bélisan, domestique, âgé de 36 ans, natif de Villarodin, et Jean Guy, chapelier, âgé de 28 ans, habitant de Carouge, ont été condamnés à la détention.

19 pluviôse. — Antoine Dubois, âgé de 22 ans, chapelier, né à Choutanges (?) département du Mont-Blanc, a été condamné à la peine de mort.

23 dito. — Pierre Greppo, âgé de 22 ans, fabricant de bas à Saint-Vital a subi la même peine.

29 dito. — Joseph-Auguste Petit fils, âgé de 26 ans, marchand de fer, né et demeurant à Chambéry, a été condamné de même.

24 ventôse. — Etienne Deiirrié (Décisier?), âgé de 37 ans, maître d'école et officier municipal provisoire, né à Sévrier, département du Mont-Blanc, a aussi été condamné, avec confiscation de ses biens au profit de la République.

Enfin, par jugement des 24-25 et 26 germinal, rendu par la Commission militaire établie au Port de la Montagne (Toulon), François Augier, sergent d'infanterie de marine, né au Pont-de-Beauvoisin, a été condamné à la peine de mort.

Cet Augier, ou Auger, pourrait bien être celui qui, dans la journée du 11 août 1792, a sauvé la vie à une cinquantaine de gardes-suisses sur le point d'être massacrés. (Voir *Revue savoisienne* de 1896, p. 43 à 46.)

M. V. Robert présente un poids en fer pesant onze kilos, sur lequel est gravée la date de 1560.

M. Letonnelier croit qu'il s'agit vraisemblablement d'un poids pour le sel, l'institution de la gabelle en Savoie remontant précisément à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 14 mars 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures [1], le Président exprime les condoléances bien sympathiques de la Florimontane à notre collègue M. Ruffier, qui vient d'avoir la douleur de perdre son père.

Il adresse ensuite des félicitations à Mme Désormaux, nommée récemment Officier d'Académie.

Le Président donne lecture du compte-rendu bibliographique écrit dans la *Revue archéologique* (nov. déc. 1913) par M. Salomon Reinach, de l'Institut, Conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain en Laye :

« Ch. Marteaux et Marc Le Roux : *Boutae (les Fins d'Annecy). Vicus gallo-romain de la cité de Vienne.* Annecy, Abry, 1913. In-8. 518 p., avec nombreuses gravures et plans.— C'est un vrai trésor d'antiquités que nous révèle ce bel ouvrage; connues déjà en partie, mais dispersées, elles dérivent un intérêt nouveau et très vif de leur réunion. La station gallo-romaine d'où elles proviennent est bien connue des archéologues, à cause des admirables bronzes qu'elle a donnés à la collection Dutuit; toutes les époques, depuis celle de la pierre polie, y sont d'ailleurs richement représentées. La plaine des Fins est située à l'extrémité nord du lac d'Annecy; dans la partie méridionale de cette plaine est le *vicus* appelé *Bautas* dans l'Itinéraire Antonin, *Boutae* dans une inscription (au XIIIe siècle, territoire de *Bouz)* qui fut une station de la voie impériale de *Darentasia* (Moûtiers) à Genève. Depuis la brochure consacrée en 1863 à cet emplacement par l'abbé Ducis, il n'avait été l'objet d'aucun travail d'ensemble; mais les dé-

1. Sont présents : MM. Blandin, Capitaine Cavard, Cholley, Désormaux, Capitaine Dingeon, Domenjoud, Dumont, Fournier, Frezat, Intendant Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, V. Robert, Revil, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand, Servettaz.
Excusés : MM. A. Crolard et Gardier.

couvertes qui s'y sont succédé et dont la plupart ont enrichi le musée d'Annecy ont été enregistrées dans la *Revue savoisienne.* M. Marteaux, professeur à Annecy depuis 1888, a poursuivi l'enquête de ses prédécesseurs, de concert avec M. Marc Le Roux, conservateur du musée et successeur de L. Revon, l'auteur des *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie* (1869). De cette collaboration est résulté un ouvrage d'une précision méticuleuse, dont la première partie est consacrée à l'histoire des fouilles et à l'inventaire raisonné des objets recueillis, la deuxième à la topographie et à l'histoire du *vicus*, dont un plan général a été dressé. Assurément, il y aurait encore lieu de procéder à des fouilles sur cet emplacement privilégié; mais si l'absence d'une *loi des antiquités* en France rend un pareil travail difficile, nous possédons du moins, pour cette localité, un répertoire archéologique comme il en existe pour bien peu de villes romaines. Les illustrations, nombreuses et sobres, sont fort instructives; j'appellerai particulièrement l'attention sur la curieuse statuette de Maïa (p. 97). La connaissance du travail des métaux et de l'argile chez les Gallo-Romains (fibules, outils, vases à reliefs, etc.) trouvera dans ce livre, pourvu d'un excellent index, une source d'informations abondantes et d'excellente qualité. Il fait également honneur à ceux qui l'ont écrit et à la *Société Florimontane* qui l'a publié. » « S. R. »

Cette appréciation si élogieuse du Maître le plus qualifié de l'Archéologie française, ajoute le Président, est très précieuse pour la *Florimontane* et prouve que les sacrifices consentis par elle en vue de présenter au monde savant cette publication n'ont pas été inutiles.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Dépouillement de la correspondance : Annonce du Congrès préhistorique de France à Aurillac, à la fin d'août prochain, et du Congrès international d'ethnographie à Neuchâtel (Suisse), pendant les vacances de la Pentecôte.

M. d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, adresse la note suivante à propos du dieu *Fabulo* ou *Pabulo:*

« Dans le cours de la séance de l'Académie Florimontane du 20 décembre dernier, « M. Fenouillet, au sujet de l'article de M. van Gennep sur les chats parlants et la légende de Féternes, rectifie, d'après Ménabréa, l'orthographe du dieu Fabulo : ce nom est écrit Pabulo. » *(Revue savoisienne*, 1913, p. 272.)

Je ne connais, en ce qui me concerne, d'autre texte de Ménabréa relatif à la légende de Féternes que celui qui a pris place, en 1841, dans une des livraisons du tome Ier de l'*Allobroge;* or, là on trouve imprimé jusqu'à neuf fois (p. 102, 103, 104 et 105) le dieu Fabulo, et non Pabulo, — moins suggestif, à mon sens, que Fabulo.

J'ignore si l'*Allobroge* a eu, par hasard, des errata, ou bien s'il y a eu de l'article un tirage à part modifié ou corrigé, ou même encore si Ménabréa a inséré ailleurs son récit avec des changements; mais j'ajouterai toutefois qu'en 1846 il disait simplement qu'il avait auparavant « publié la tradition des chats de Fées-Ternes en Chablais, sous le titre de *Rodolphe de Blonay*, dans le tome Ier du recueil littéraire l'*Allobroge*, qui s'imprimait alors à Grenoble ». *(Mém. de la Soc. académiq. de Savoie*, tome XII, p. 441 *n.*). »

Il est procédé au vote sur la candidature présentée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Mercier, inspecteur primaire à Annecy, est proclamé membre actif de la Florimontane.

M. le marquis d'Aix-Sommariva, capitaine au régiment italien de Savoie-Cavalerie, est présenté par MM. Anthonioz et Miquet.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Antony Dessaix : *Légendes et Traditions populaires de la Savoie ;* Id. : *Légendes et Traditions populaires de la Haute-Savoie.* Annecy, 1875. 2 vol. Don de M. François Gardier.

F. Gardier : *L'Académie Florimontane d'Annecy*, dans l'*Illustré du Sud-Est*, n° 145, du 8 novembre 1913. Don de l'auteur.

La parole est donnée à M. Blandin pour la lecture de son rapport sur le concours de costumes savoyards. (*V. dans le présent fascicule.*)

Le Président, après avoir félicité notre collègue, annonce que Mme Lacombe, digne fille d'un père qui fut un bienfaiteur de la Florimontane, abandonne généreusement, au profit de l'Œuvre des Poupées savoyardes, les prix qui lui ont été déjà décernés. Cette nouvelle est accueillie avec reconnaissance et des remerciements sont votés à Mme Lacombe. Il est décidé que la clôture du concours est fixée au 25 mai 1914. Le Jury examinera alors les nouveaux envois et distribuera des récompenses. A partir de cette date, les personnes de bonne volonté qui voudront bien s'intéresser à la reconstitution des anciens costumes de la Haute-Savoie rece-

vront également une indemnité dans la mesure des ressources financières disponibles.

MM. Jacques Fournier et Revil présentent aux noms de Mme François Fournier, de Mlles Forel, de Bogève, et J. Berthier, d'Annecy, de nouvelles poupées : *Saint-Germain-sur-Talloires, Argonnex,* (homme et femme) ; *Bogève* (costumes d'hiver et d'été), et enfin une précieuse petite mariée de *Thônes* de la fin du xviiie siècle, modèle fidèlement copié sur une toilette ancienne conservée dans la famille Fournier.

M. Désormaux donne connaissance de nouveaux renseignements concernant l'histoire de la langue française en Savoie, renseignements qui lui ont été obligeamment communiqués par M. l'abbé Gavard.

A la liste déjà connue des textes anciens, liste qu'il est utile de reproduire ici, M. l'abbé Gavard ajoute l'indication de deux documents tirés du *Regesta Comitum Sabaudiae* (in *Biblioth. Storica italiana* [1]).

I. — **A-t-on prêché en patois ? A-t-on prié en patois ?**

A la question posée par M. Désormaux sur la prédication (en français ou en patois) dans notre région, M. Gavard a fait l'intéressante réponse qui suit :

« *A)* On a pu, ici ou là prêcher, ou plutôt expliquer, le catéchisme, donner des avis pastoraux, en patois. Mais ce sont là des faits isolés.

Les Constitutions diocésaines — et nous en possédons la série complète jusqu'à saint François de Sales et au-delà — parlent toutes du grand devoir de la prédication et rien ne laisse jamais supposer que l'on pouvait prêcher en patois.

Saint François a pu, comme tout Savoyard ayant l'usage du patois, expliquer, exhorter en patois. Mais ce ne dut jamais être que d'une façon privée, devant un petit auditoire [2].

Les tracts qu'il distribuait, les placards qu'il faisait afficher sur divers points de controverse, étaient en français. Ils s'adressaient pourtant exclusivement, dans la pensée de leur auteur, à ceux qui entendaient ses instructions ordinaires [3].

J'ai trouvé bien des fois, et il y a dans les bibliothèques,

1. « Je vous les envoie, écrit notre érudit correspondant, lors même qu'ils me semblent fameusement truqués. La seule utilité de ma communication serait de contr buer à l'établissement d'une liste, avec références, des documents de ce genre. »

2. Voir notamment *Lettres*, II, p. 322, passage cité plus loin par M. Letonnelier.

3. « Ma thèse est qu'en Savoie, autrefois, l'on parlait généralement patois et que le français était compris. Tout le monde n'était pas bilingue, non ; mais tout au moins *bi-auriculaire* ».

des sermons mnsc. du XVIIIe et du XVIIe s. rédigés en français, à la façon des discours de Bossuet ou de Bourdaloue, par des prêtres qui ne furent jamais que des curés de campagne en Savoie.

B) On a toujours prié en français ou en francien, du moment que l'on n'a pas récité de prières latines. Jamais les prières du matin et du soir n'ont été du patois.

Dans la plus ancienne édition du *Rituel* à l'usage du diocèse de Genève, il y a les questions que le prêtre doit poser aux parrains et marraines avant le baptême. Or ces questions sont en français. Le texte ne dit point qu'il doit demander en langue *vulgaire*, *maternelle*... Il dit : *Quaeret primo sacerdos* : « Est ce filz ou fille ? » — Rép. « C'est ung filz. » — « Que demande il a nostre mere saincte Eglise ?... » — Ce Rituel, comme vous pouvez le voir, *Acad. Sal.*. XXVII, p. 131, et XXVI, p. 49, est de 1500, environ. »

Il serait à souhaiter, ajoute M. Désormaux, que M. l'abbé Gavard voulût bien continuer ses recherches sur cette question et les questions connexes. Il apporterait une contribution importante à l'historique de la langue française dans nos régions.

II. — **Sur les anciens documents français ou franciens.**

Parmi les anciens textes réputés *français*, il faut citer dans notre pays :

1° Testament d'Agnès de Faucigny, fait à Mélan en 1262. *(Hist. de Savoie*, V. de Saint-Genis, III, p. 441.)

2° Accord entre l'évêque de Genève Martin et Benjamin-Thomas d'Asti, pour la frappe de la monnaie, 1300. (Spon, *Hist. de Genève*, II. p. 81.)

3° Hommage de Guillaume de Joinville, seigneur de Gex, à l'évêque de Genève, Aymon, 1305. (Spon, II, p. 85.)

4° Une lettre du comte de Genève, Guillaume II, au dauphin du Viennois, du 2 septembre 1320. *(Rev. Sav.*, 1869, p. 47.)

5° Patentes d'Agnès de Savoie en faveur du curé de Copponex, 15 juin 1321. *(Rev. Sav.*, 1869, p. 48.)

6° et 7° Deux documents ci-joints, tirés du *Regesta Comitum Sabaudiae, in Bibl. Storica italiana*.

Ces documents et d'autres sont très suspects. On a dû les cuisiner à la façon du parler usité au temps de l'éditeur. — On y voit des formes relativement modernes... des contradictions dans le même document [1].

1. Je suis complètement d'accord avec M. l'abbé Gavard. Il y aurait lieu de reprendre tous ces textes et d'en donner une édition critique.

A) *Sentence de Pierre de Savoie entre le Chapitre de Lausanne et les seigneurs de Belmont.*

Nos Pierres de Savoe fasons a sauoire a tos ceaux qui verront ces presens letres, que la descorde qui estoit entre le chapitre de Lausanna dune part et Mon Segnor Richard et Bertol freres et segnours de Belmont dautre part sus lauaorie et usages que cil Segnor de Belmont demandaent es viles de Essertines et de Warens et de Warengel est terminee par devant nos en tel maniere par le consentement et le son do lune parti et de autre.

Sequuntur ea quae Petrus de Sabaudia, arbiter electus, decernit.

(1250, 16 août).

(Regesta Comitum Sabaudiae, Domin. Carutti, in *Biblioteca Storica italiana,* V, p. 288).

E Cod. Dipl. Haller adservato in Bibl. Bernensi. M. H. P. I, col. 1403.

B) *Albert de la Tour (Tour de Pelz) et Pierre de Savoie.*

1250, septembre.

Cum discorde fust entre Monseignor Perron (*dans un autre exemplaire,* Pierrez) de Savoye, et Albert Segnor de la Tor et Albert sun fil, per lo noble barun Wilelme conte de Vianne, li diz Albert Sire de la Tor et Albert soz fiz prissient en fieu et homage de Monsegnour Perron de Savoie le chastelz de la Tor, salva la feute a labaesse de Sanc Perro *(autre exempl.,* Pierre) de Lions. Ces devant dites choses sunt faites devant le noble Baro Willelmo conte de Vianne.

En tesmoing de la quel chose Willelme coms de Vianne, Perron de Savoye, Albert Sire de la Tor et Albert sos fiz ont seele ces presentes letres.

(E R. T. Taurinensi. *Ducato di Savoia,* Fasc. I, n. 35. Wurstemberger, *Hist. Pet. II, Probat.* Doc. 258).

(Regesta Comitum Sabaudiae, Domin. Carutti, in *Biblioteca Storica italiana,* V, p. 289).

M. Le Roux fait une communication préliminaire sur quelques algues Schizophycées qui vivent dans l'eau sulfureuse de Menthon-Saint-Bernard. Au déversoir de la source principalement, on peut voir des taches blanchâtres recouvrant les cailloux ou les mousses. Examinées à un fort grossissement, elles se décomposent en d'innombrables filaments enchevêtrés, de 3,5 millièmes de mm. de diamètre, animés de

lents mouvements d'oscillation. Ce sont des algues voisines des Oscillaires : *Beggiatoa alba* Vauch. qui pullulent dans certaines sources thermales, notamment à Barèges, où on les connaît sous le nom de Sulfuraires.

Chacun de ces filaments se montre rempli de granulations qui ne sont autres que du soufre, car elles se dissolvent dans le sulfure de carbone.

La biologie de ces plantes est très particulière; elles oxydent l'hydrogène sulfuré de l'eau résultant de la décomposition des pyrites très abondantes dans les roches que traverse l'eau de Menthon et précipitent le soufre qui se dépose en grains dans leur plasma. C'est une respiration aérobie qui produit comme déchet, non pas de l'acide carbonique mais du soufre.

L'action des diverses radiations lumineuses sur le développement de l'algue a aussi été étudiée et il semble résulter que la croissance optima de la plante est favorisée par la lumière jaune. Ces recherches seront continuées.

Parmi les Beggiatoa, on rencontre d'autres thalles verdâtres composés par le feutrage des trichomes d'une Oscillaire : *Oscillatoria amphibia* Agardh., en compagnie de certaines Chlorophycées : *Tetraspora gelatinosa* Vauch., *Protococcus vestitus* Reinsch, ainsi que de nombreuses Diatomées : *Navicula vulgaris* Thwait.

Enfin, en abondance, un Infusoire : *Chilodon cucullatus* O. F. M. et quelques individus d'un mollusque : *Limnea parvula* Loc. Il est intéressant de noter que l'action de l'eau sulfureuse a été nulle sur cette espèce, qui est assez polymorphe.

M. Letonnelier a recherché dans les archives de la ville les plus anciennes mentions relatives aux *Armoiries d'Annecy*.

Le premier texte est une mention dans l'invent. de l'église Saint-Maurice d'une belle custode « aux armes de la ville. » *(Reg. delib.*, III, 1494, 164.)

Si cette indication ne peut que certifier l'existence des armoiries, sans donner le moindre détail descriptif à leur sujet, nous trouvons en revanche, dix-sept ans plus tard, un document iconographique, le premier jusqu'à ce jour, qui offre un véritable intérêt. Un poisson posé en bande sur un écu est dessiné à la première page du tome V des anciens registres de délibérations (1511, V, 1). L'on remarque qu'il est semé de points et non recouvert des imbrications représentant habituellement les écailles. On a donc voulu manifestement figu-

rer une truite et non pas un « vairon », comme on l'entend dire quelquefois bien à tort. D'ailleurs, une preuve indiscutable nous en est donnée par un curieux texte extrait des mêmes registres de délibérations pour 1526. Dans le budget des dépenses prévues à l'occasion de l'arrivée prochaine à Annecy de la duchesse de Savoie, on trouve les deux mentions suivantes :

— *Item plus deux robes de taffetas l'une rouge et l'aultre des couleurs de mond^{e} segneur* [le comte] *de ceux qui doibvent faire lorayson a lentrée de madicte dame...*

— *Item plus XL VIII truictes dargent sus papier pour semer ladicte robe rouge.* 3 mai 1526, V, 233. v° — 234.

Il est donc certain que dès le xve s. les armes d'Annecy étaient bien de gueules à la truite d'argent. On trouve encore d'autres mentions les concernant dans les registres sus-indiqués, au tome V, p. 1, 113, 237. Elles sont de nouveau figurées au tome VI, p. 1, année 1538.

M. J. Serand rappelle que lors des funérailles de Saint-François de Sales, à Annecy, l'église était décorée de lions et de truites (pour rappeler les villes d'Annecy et de Lyon, où le saint était mort). Il ajoute que le blason ne contenait pas de supports jusque vers 1775; on trouve alors deux lions et plus tard deux bœufs.

M. Miquet fait la communication suivante :

La loi du 30 juillet 1881, qui accordait des rentes et pensions aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851, eut pour conséquence celle du 18 avril 1888, dont l'objet fut d'assurer, à titre de récompense nationale, des rentes ou pensions aux survivants des citoyens blessés pour la liberté, dans les journées des 22, 23 et 24 février 1848.

Le nombre des bénéficiaires de cette nouvelle loi fut de 316, parmi lesquels je relève quatre savoyards :

Borgey Joseph, né le 29 janvier 1828 à Saint-Maurice de Rotherens, demeurant à Lyon, rue Rivet, 10 : pension de 1.000 francs.

Dubost Anthelme, né le 7 janvier 1821 à Champagneux, demeurant à Vanves, rue de la Mairie, 32 : pension de 1.200 francs.

Cartier-Moulin Françoise, veuve Ferreroz, née à Montmélian, demeurant à La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher) : pension de 600 francs.

Trocard Marie-Lucie, veuve Thiéleron, née le 9 fructidor

an VIII à Grand-Cœur, demeurant à Paris, rue de Sambre-et-Meuse, 30 : Pension de 600 francs.

D'autre part, un décret du 27 avril 1848 avait admis à jouir des droits de citoyen français, « *à titre de récompense nationale* », le citoyen Vigny Jean-Marie, né le 2 prairial an VIII, à Viuz-en-Sallaz, sculpteur, résidant à Paris, qui s'était signalé, dans les mêmes journées, en combattant pour la liberté.

Enfin, c'est le cas de rappeler que parmi les 504 noms des citoyens tués pendant les *trois glorieuses* (27-28-29 juillet 1830) et qui sont inscrits sur la Colonne de Juillet, figurent quatre de nos compatriotes : Daisay, Grenat, Mégevand et Murgier.

Malgré les traités de 1815, les Savoyards habitant Paris ne s'y considéraient pas comme des étrangers et participaient, même au péril de leur vie, à tous les actes de la vie publique,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Le Centenaire du Général Decouz

INAUGURATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE

Conformément à la décision prise par l'Académie Florimontane dans sa séance du 4 février 1914, la cérémonie officielle d'inauguration de la plaque apposée sur le portail de la caserne Decouz, en l'honneur de l'héroïque général savoyard, a eu lieu le mercredi 18 février. Un public nombreux y assistait.

A onze heures précises arrivent en corps le Conseil d'administration et les Membres de la Florimontane. MM. Désormaux et Dumont, retenus au Lycée par leurs obligations professionnelles, et le commandant Périn, indisposé, s'étaient fait excuser.

Autour du Président se groupent : la baronne et le baron Decouz, de Bassens, et leur beau-frère et frère M. Léon Decouz, maire de Francin, petits-enfants du général. M. Léon Decouz est accompagné de ses trois fils, François, Robert et Louis.

La participation de l'armée donne à la cérémonie son véritable caractère. Sont présents : M. le colonel Dol, commandant d'armes; M. Levron, vice-président du Conseil de pré-

fecture, représentant M. le Préfet; le général Maillot, du cadre de réserve; le lieutenant-colonel Lansé, du 30e; le commandant Augerd, du 11e chasseurs; les officiers et sous-officiers de la garnison et de nombreux soldats.

Le portail de la caserne est pavoisé de drapeaux, la plaque est recouverte d'un voile.

Après les présentations et compliments d'usage, la musique du 30e, dirigée par M. Auradou, joue le *Chant du Départ*, puis le président de la Florimontane, M. Miquet, se détache de son groupe et prononce le discours suivant :

Madame la Baronne, Monsieur le Commandant d'armes, Messieurs,

L'idée de rendre un hommage public à la mémoire du général Decouz, à l'occasion du centième anniversaire de sa mort, est due à notre distingué compatriote, M. le lieutenant-colonel Bordeaux. Nous sommes heureux de l'en féliciter.

S'il avait suffi de notre bon vouloir pour satisfaire aux désirs qui nous ont été exprimés, et si nous pouvions céder à l'admiration que nous inspire la plus brillante de nos illustrations militaires annéciennes, ce n'est pas une humble plaque de marbre, c'est une fière statue de bronze que nous érigerions aujourd'hui.

Mais les circonstances nous imposent l'obligation d'être modestes; la souscription en cours pour le monument à saint François de Sales nous empêche d'en ouvrir une seconde et, moins riches de numéraire que de bonnes intentions, nous avons dû, pour aboutir, faire appel au concours généreux de la municipalité.

Ce concours, je dois le dire, nous a été gracieusement accordé; j'ai le plaisir d'en remercier M. le Maire.

J'adresse également l'expression de notre vive gratitude aux autorités militaires, et particulièrement à M. le colonel Dol, commandant d'armes, pour la bienveillance avec laquelle ont été accueillies nos propositions.

*
* *

Madame, Messieurs.

C'est une grande et noble figure que celle du général Decouz. Pour des hommes tels que lui, le simple exposé de leurs actions constitue un panégyriqne.

A l'appel de la patrie en danger, le 1er mai 1793, à peine âgé de 18 ans, il s'engage dans le 2e bataillon des Volontaires du Mont-Blanc, pendant que son aîné, Jean-François, se fait enrôler dans le 3e. Un autre frère. Jean-Joseph, servait déjà la France, au 2e régiment de chasseurs à cheval, depuis 1787, et deux enfants d'un second lit, Etienne et Sigismond, n'attendaient que d'avoir l'âge d'homme pour suivre la même voie.

Ils faisaient de leurs jours de sublimes offrandes
Et la gloire étendait ses ailes toutes grandes
Au-dessus de ces jeunes fronts !

Dès son incorporation, Pierre Decouz, quoique dépourvu d'antécédents militaires, est, pour sa bonne mine, élu sous-lieutenant.

Si le système électif, appliqué à la nomination des officiers, n'est pas l'idéal, il faut reconnaître cependant que, dans l'espèce, le choix des électeurs dénotait une singulière clairvoyance.

Le jeune sous-lieutenant prit à cœur de justifier la confiance qu'il avait inspirée, et c'est sur les champs de bataille qu'il conquit tous ses autres grades, à l'exception de celui d'adjudant-commandant qui fut la récompense d'une mission délicate, heureusement remplie auprès du pacha de Syrie.

Les étapes de la brillante et trop courte carrière de Pierre Decouz vous sont connues; elles portent des noms éclatants, qui résonnent comme des coups de clairon : Toulon, les Pyramides, Aboukir, Austerlitz! C'est là qu'il enlève successivement, à la pointe de l'épée, ses brevets de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon et de colonel.

Entre temps, il reçoit deux nominations dans la Légion d'honneur, à quatre mois d'intervalle : celle de membre le 5 février 1804 et celle d'officier le 14 juin.

Le 30 juin 1809, il chasse l'ennemi de l'île de Lobau, lui prend plusieurs canons et lui fait 300 prisonniers.

Six jours après, soit le 6 juillet, c'est Wagram; il en sort général de brigade et, le 21 septembre de la même année, il est promu commandeur de la Légion d'honneur. Il avait alors 34 ans.

En 1813, à la tête des chasseurs à pied de la garde impériale, il fait des prodiges de valeur aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et devient, à la date du 4 août, général de division.

Le 26 du même mois, chargé de coopérer à la défense de Dresde, il débouche à propos sur la droite de l'ennemi par la porte de Pilna et en déloge les Prussiens, après une lutte acharnée.

Jusqu'ici, comme par miracle, l'intrépide divisionnaire, avait traversé sans blessure tous les champs de bataille, non cependant sans avoir eu plusieurs chevaux tués sous lui. N'eût-il pas pu croire que le boulet qui devait l'emporter n'était pas encore fondu?

Mais la fortune capricieuse allait lui faire expier cruellement ses faveurs. Le 29 janvier 1814, il fut atteint de deux coups de feu en pleine poitrine, dans les rues de Brienne, au moment où, au premier rang de sa division de jeune garde, il défendait pied à pied, contre les alliés, le sol de la France envahie. Il se fit transporter mourant à Paris, où il expira le 18 février.

Son frère Sigismond, qui était un de ses officiers d'ordonnance, reçut son dernier soupir. Mais il ne lui survécut pas longtemps. Versé comme major dans la vieille garde, il fut un des sublimes acteurs du drame de Waterloo. Lorsque

> Musique en tête, aux cris de : Vive l'Empereur!
> Tranquille, souriant à la mitraille anglaise,
> La garde impériale entra dans la fournaise,

il était de la fête... Il n'en revint pas.

Le général et le major avaient été précédés dans la tombe par leurs frères cadets.

Jean-Joseph, qui avait été fait capitaine et chevalier de la Légion d'honneur en décembre 1803, périt à Raab, en Hongrie, le 13 juin 1809. Entouré par vingt uhlans, il refusa de se rendre et ne succomba qu'après avoir mis hors de combat quatre des assaillants.

Etienne, deux fois blessé pendant la campagne de Russie, décoré et nommé capitaine pour sa belle conduite à la Moskowa, fut tué au cours de la bataille de Dresde, à la défense du village d'Aldenau, le 26 août 1813.

Enfin, l'aîné de tous, Jean-François, s'était vu retraiter comme lieutenant, dès 1801, parce qu'il avait été mutilé en faisant sauter une forteresse pour ne pas la rendre.

A cette famille de héros, n'est-il pas juste d'accorder un souvenir?

Madame, Messieurs, le marquis Costa de Beauregard a écrit que « pour un peuple, la tradition militaire est le sang de ses veines. Le pays meurt, dit-il, quand ces traditions ne lui réchauffent plus le cœur ».

Or, nous voulons vivre! Voilà pourquoi nous glorifions les braves qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie.

Honneur au général Decouz! Honneur à ses frères et à sa famille! Honneur à notre vaillante armée qui s'inspire du passé pour préparer l'avenir!

Et Vive la France!

Les nobles et patriotiques paroles du Président sont chaleureusement applaudies. A ce moment, le voile qui recouvrait la plaque tombe et la musique militaire joue la *Marseillaise*, puis pour terminer, par une attention heureuse de son Chef, elle exécute un morceau très évocateur de l'épopée impériale, la *Marche des vieux Grenadiers à Leipzig*.

CONCOURS

des Anciens Costumes de la Haute-Savoie

(1913)

L'honneur que vous m'avez fait, Messieurs et honorés Collègues, en me confiant le rôle de rapporteur du Concours de poupées, ne laisse pas d'offrir quelque danger, en ce sens qu'il pourrait entraîner un imprudent à assumer au quadruple les graves responsabilités encourues par Pâris à l'occasion du légendaire jugement dont Rubens a fixé l'épisode principal; ce n'est plus en effet un trio de beautés qui se présente devant l'arbitre, mais onze petits personnages tous plus séduisants les uns que les autres. Vous m'objecterez peut-être que l'appréhension des suites d'un choix délicat décèle en moi un esprit pusillanime et qu'il ne s'agit au fond que de poupées... Eh! sait-on jamais, Messieurs! Bien qu'il ne s'agisse en apparence que de petits êtres d'aspect falot et dénués de vie réelle, ceux-ci ont bien des auteurs, si je ne m'abuse, qui de loin exercent sur eux une sorte de tutelle morale, n'allant pas sans

quelque amour-propre personnel. Ensuite, une poupée n'est peut-être pas absolument une chose inerte; j'en prends à témoin celle dont Audran nous conte le roman, et plus encore celle qui sortit du cerveau et des mains fébriles de Coppélius, cette Olympia douée de tous les charmes féminins, qu'Hoffmann adore au sein des ondes tendrement mélodieuses qu'imagina Offenbach; il est vrai que successivement sa créatrice, Mlle Adèle Isaac, et la dernière en date de ses interprètes, l'exquise Mlle Nicot-Vauchelet, lui ont prêté le charme prenant de leur voix et de leur grâce. Vous voyez bien qu'il ne faut pas plaisanter avec les poupées, dont l'âme ténue et invisible existe malgré tout; vous ne feriez certes pas admettre le contraire à la fillette qui parle à son enfant, le cajole et le traite comme la chair de sa chair. Mais ma sérénité est complète, car vous avez eu soin de prendre les devants et vous avez écarté toute embûche de ma route, en autorisant la commission élue par vous à découper géométriquement en onze parts égales la pomme, qui pouvait être de discorde, puis à attribuer l'une des tranches ainsi obtenues à chacun des concurrents. Je m'efforcerai, en poursuivant ma route, d'imiter la prudence de vos mandataires et de ne rien dire qui puisse exciter les susceptibilités d'aucun des onze sujets, d'ailleurs tous d'égal mérite; ceux-ci renferment désormais en eux, par la vertu du costume dont ils sont vêtus, une parcelle de l'âme des ancêtres, parcelle impondérable sans doute, mais qui vient peut-être errer dans l'obscurité de la salle du Musée, aux heures de solitude, tout comme revenait sur la terrasse d'Elseneur l'ombre affligée du père infortuné de l'inquiet Hamlet.

Je me sens désormais plus dispos, Messieurs, après cette petite confession publique, et plus rassuré pour entrer dans le cœur de mon sujet et accomplir mon devoir, c'est-à-dire pour ébaucher la description des costumes, qui ont été exécutés sous l'inspiration des personnes si dévouées en qui s'est transfusé votre propre désir de fixer pour l'avenir les types essentiels du vêtement en voie de disparaître dans notre pittoresque département. J'emprunterai, si vous m'y autorisez, les éléments de mon compte-rendu tant aux costumes qui ont été mis devant nos yeux qu'aux notices descriptives que les personnes qui ont pris part au concours ont eu l'amabilité de rédiger avec un soin qu'il est expédient de signaler. J'ajoute que l'ordre, dans lequel je poursuivrai ma nomenclature, n'implique aucune intention de préférence, déterminée par

une supériorité quelconque de l'œuvre accomplie ; je suis purement et simplement celui dans lequel me sont parvenus les documents contenus au dossier qui m'a été confié.

Mme S. Lacombe-Dagand nous présente trois échantillons du costume en honneur, jusqu'à il y a une cinquantaine d'années, dans le canton d'Alby et dont quelques pièces seulement ont subsisté sur quelques vieilles personnes. Voici la tenue de travail : le bonnet, serre-tête ou *caletta*, se faisait en blanc (avec une dentelle autour) ou en indienne de couleur ; pas de corset, mais une jupe à taille, *serra*, qui en tient lieu ; la chemise est en toile dont le fil passa par le rouet familial ; l'étoffe de la jupe est simple avec une rayure bleue ou rouge ; le fichu semble un mouchoir ; comme seul ornement de tête, un étroit velours noir autour du front pour maintenir les bandeaux bien lisses et, excusez cette pensée de coquetterie, pour faire ressortir la fraîcheur du teint. C'est là-dessus que la paysanne endossait sa demi-toilette, celle qu'elle réservait pour se rendre au marché, portant son fardeau sur la tête, toilette pour laquelle elle se contentait d'étoffes ordinaires, cotonnades ou indiennes. Mais pour aller à l'église ou à quelque fête, on tirait du coffre l'habit de cérémonie : la riche *béguena*, la coiffe, la *rôba* ou habit de couleur, le beau tablier noir, *devanti*, le châle à dessins de cachemire ou encore en soie ou lainage de couleur, brodé de quelques fleurs et orné d'une frange nouée à même ; le soulier, *sola*, emprisonnait l'extrémité du bas blanc ; enfin pendait sur la poitrine la croix, le cœur ou la rosette, tenu par un velours noir, ou, chez les riches, par une chaîne d'or. Les trois mannequins présentés vous donneront une idée fort exacte de ces diverses tenues, les moindres détails ont été l'objet de soins minutieux. J'attire votre attention sur la *teurche*, que la femme plaçait sur sa tête pour la préserver des meurtrissures résultant du poids de l'objet porté, que ce fût le panier de marché, le seau de bois de mélèze servant à rapporter l'eau de la fontaine, le pain bénit et enrubanné du dimanche, le faix d'herbe destiné à l'étable, voire le berceau du dernier-né emmené au champ, où il pouvait recevoir à la fois la goutte de lait et le rayon de soleil.

Transportons-nous maintenant, Messieurs, par un de ces moyens qui sont le propre des sorcières, du perfide Asmodée ou... des imaginations, et volons du pays, que le Semnoz garantit des vents d'Est, à ceux traversés par le Giffre écumeux ; à cette région d'un pittoresque grandiose, où s'épanouit le *Fer*

à cheval aux belles cascades, que coiffe comme d'un heaume la pointe de Tanneverges, où le Grenairon fait le gros dos et le pic de Sales darde dans l'azur sa cime lancéolée. Nous allons voir les costumes de ceux qui devisèrent à l'ombre des vieux *Sully* de Samoëns et de Sixt, ceux dont les ancêtres inclinèrent leur chef pieux sous la bénédiction de l'abbé coiffé de la mitre curieuse qui fait partie du trésor de Sixt; nous les devons, ces costumes, à M[lles] Barut et Guillot. La chevelure des femmes disparaît sous la *guèna* sur laquelle repose la *coèffa* à fond brodé, dont l'aile de dentelle plissée se rabat un peu sur le front; plus heureux, les hommes avaient, comme Samson, le droit de porter les cheveux longs tombant sur l'habit, de drap bleu ou noir en hiver et de toile blanche en été. Les étoffes dont sont vêtus nos mannequins sont de l'époque; l'aspect général est sombre, la couleur étant noire, tant de la robe de grosse bure que du tablier de soie; le fichu par contre vient jeter sur l'ensemble comme un reflet des prairies verdoyantes que l'haleine humide des torrents a vivifiées; au contraire des manches à gigots, celles des robes de là-bas étaient le plus souvent collantes du haut, pour s'élargir fortement vers le poignet et se terminer sur des manchettes blanches. J'ajoute que les bas étaient blancs et tricotés à la main; vous pouvez admirer sur l'un de nos personnages un joli tablier de soie violacée; vous remarquerez enfin la simplicité des joyaux. Considérez le seigneur et maître de ces dames; vous lui verrez un costume sévère, où quelques boutons blancs égayent seuls le noir du plastron; son chapeau est très particulier et, comme l'habit (réserve faite de la queue), rappelle beaucoup celui existant encore dans nombre de villages de l'antique Armorique.

Continuons notre rapide périple du côté de Bellevaux, Lullin et Vailly, et constatons tout d'abord qu'une semblable pensée esthétique a inspiré les modistes d'ici et celles qui reçurent mission de coiffer les Sablaises et les Boulonnaises; réservons le chapeau que notre poupée tient en main prêt à tout évènement, grand canotier garni de velours noir et de ruban bleu; et admirons le tablier, *feuda*, sur la *bavetta* duquel est disposée la petite chaînette d'argent, *chinnetta*; ce tablier de soie noire cache le devant de la robe marron clair, et les épaules sont ornées d'un châle en pointe de couleurs variées. Ce type de costume est invariable; c'est en quelque sorte un uniforme, au dire de M[lle] Barut qui l'a fixé.

Sautons à pieds joints par dessus monts et vallées et tom-

bons au pied du Joli pour cueillir le sourire aimable de cette jeune Mégevanne, de qui la figure candide est comme sertie d'une auréole blanche faite de minuscules tuyaux s'étageant sur six rangs; sa robe est bleu de roi, son fichu en crêpe de Chine blanc et brodé. Elle est fort accorte, cette jeune paysanne; en est-il encore beaucoup de semblables pour regarder, rêveuses, passer dans un nuage de poussière les belles madames aux voiles multicolores et les nobles sires masqués qu'emportent, des Aravis au Fayet, les grandes autos du service des Alpes? Si le costume n'est plus qu'un souvenir, c'est tant pis, car il est fort coquet; M. le curé de Megève et ses aides habiles ont grand mérite de l'avoir sauvé de l'oubli.

Pas loin de cette gentille montagnarde, dans la toilette de laquelle la couleur liliale des neiges voisines domine, nous voyons, grâce à Mlle Crolard, un brave Veyrolain, vêtu de blanc comme un père de chœur de la Trappe de Tamié, mais avec une pointe d'élégance qui enlève toute apparence monacale à l'ensemble; il est tout fier sous son bonnet rouge, du type de celui que portaient déjà les antiques Phéniciens dans leurs continuelles explorations de la *Grande-Bleue*, auprès desquelles les randonnées du rusé roi d'Ithaque n'étaient que simples promenades. Voyez comme son habit à queue est seyant, malgré l'épaisseur de l'étoffe, qu'il fut si difficile de trouver pour qu'elle donnât bien l'impression de la tiretaine dont est fait le modèle copié. Admirez ces beaux boutons dorés, luisants comme ceux de la livrée d'un chambellan de Gérolstein ; ils font contraste avec la simplicité des chevillettes de bois dont est retenu le pantalon à pont.

Un nouveau zigzag nous conduit en Faucigny pour admirer le costume vraiment très original du Mont-Saxonnex et de Brison, d'où il n'a pas complètement disparu ; regardez cette coiffe curieuse de soie noire; j'en ai, dans mon enfance, aperçu, mais en lingerie blanche, en Oisans ; une variante, du reste, a existé en tulle blanc sur transparent rouge. Le *chapé*, chapeau, est large et bien décoré ; je vous signale l'*écot*, l'épingle de bois retenant la coiffure. La forme, évasée vers le bas, de la jupe plissée accordéon large, rappelle celle des robes des commères de revues d'il y a une dizaine d'années ; le devant est la *fanda ;* comme le corsage, elle est en drap appelé *bate* ; je ne saurais la soulever pour montrer le jupon, *blanchet*, ni les *dératirés avoué mouçhets* (jarretières avec pompons), ni le *bescouire* (corset) ; regardons plutôt le tablier, *fuda*, et le châle

(*motsai* ou *mouchoir*). Pour la confection de ce costume si pittoresque, la dévouée Mme Boisier a employé des coupons d'anciennes étoffes.

Rentrons au bercail, ou presque, et terminons en examinant le costume de Gruffy; je ne puis reproduire intégralement la notice si complète fournie par M. L. Rassat, les curieux de détails la trouveront au dossier; je lui emprunte simplement quelques termes spéciaux du patois local, pour le reste je me fie à ce que mes yeux ont vu en examinant cette onzième poupée. Le jupon de dessous, *camisola*, est en *barrà* (chanvre et coton) tissée au pays même; il comprend une *serrà* sans manches formant corset; la collerette, *collarètà*, fait trois plis en arrière du cou et croise sur la poitrine; la robe, minutieusement décrite dans la notice, est à grosses fronces; je vous en signale la belle étoffe dont la nuance rappelle celle de la chair de l'omble-chevalier de notre lac. Le fichu de soie à franges, faisant la pointe en arrière, laisse voir la collerette; le tablier, *feudà*, de soie de couleur, s'harmonise bien avec la toilette. La *béguena* blanche, brodée, dissimule une coiffure compliquée dont tous les détails sont fournis avec une précision remarquable; le bas blanc est retenu au-dessous du genou par une jarretière en lacet ou en lisière nouée sur le côté; les souliers sont presque des escarpins, ils n'ont pas de talons, mais sont ornés d'une boucle.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi exprimer le regret d'avoir mis à l'épreuve votre patience, je sens qu'elle est à bout; je me suis laissé entraîner à une prolixité dont je vous demande de m'absoudre; le sujet était captivant, je n'ai su me dérober au charme qui émane de ces petits personnages séduisants, à la naissance desquels notre Compagnie a bien voulu participer. Il me reste à former un vœu, qui m'est sans doute commun avec nombre d'entre vous : celui de voir cette famille savoyarde s'augmenter, non comme les sables de la mer, mais du moins dans des proportions telles que la collection de la Ville d'Annecy devienne un objet d'admiration et d'envie. Quand la Haute-Savoie aura fourni ses principaux éléments, je proposerai de leur adjoindre les costumes de la Savoie, de telle sorte que le visiteur de notre Musée puisse, en quelques regards, faire le circuit ethnographique de la province, qui est l'un des plus beaux fleurons de la couronne dont se pare la Grande Patrie.

H. Blandin.

Notice sur l'Académie Florimontane

(Suite)

Nous connaissons donc le règlement de l'Académie Florimontane, la langue dans laquelle il fut écrit, et les conditions dans lesquelles il nous est parvenu. Il nous reste maintenant à en examiner le fond, à rechercher la part qui revient à chacun des auteurs, ainsi que l'inspiration.

Il est incontestable, et Charles-Auguste l'affirme au début de son livre septième [1], que l'Académie Florimontane est l'œuvre commune de l'Evêque de Genève et de son ami le jurisconsulte. Lorsque nous parlons de rechercher la part qui revient à chacun des auteurs, nous n'avons cependant pas le dessein d'établir avec une précision mathématique une délimitation absolue dans cette collaboration aussi heureuse que féconde. Nous nous proposons seulement de montrer comment on peut reconnaître dans ce texte la marque de chacun des auteurs, comment on retrouve, comme mêlés ensemble, d'une part le sentiment religieux de l'évêque, ses préoccupations humaines et littéraires, sa tournure d'esprit poétique, -- de l'autre, l'esprit méthodique, rigoureux et pratique du jurisconsulte savoisien.

Pour commencer, l'éloquente devise ainsi que l'artistique symbole de l'Académie retiendront de nouveau notre attention. C'est à leur propos, en effet, que l'inspiration salésienne apparaît avec la plus lumineuse clarté. A deux reprises au moins dans ses Œuvres, saint François parle de l'oranger, et insiste sur l'heureux privilège de ce bel arbre toujours chargé de ses fruits d'or, et paré de son élégant feuillage. Dans une lettre écrite à la baronne de Chantal, le 3 mai 1604, quelques années avant la fondation de l'Académie, il a pour la première fois recours à la poétique image. Après avoir longuement parlé du désir de sainteté, et du moyen de l'affermir, il se hâte d'ajouter, pour rendre sa pensée plus concrète au moyen d'une ingénieuse comparaison : « Madame, ce desir doit estre en vous comme les orangers de la coste marinne de Gennes, qui sont presque toute l'année chargés de fruits, de fleurs et de

1. Il entra dans l'esprit, tant du Bien-heureux François, que du président Favre, d'instituer une Académie en une si grande abondance de beaux Esprits...

feuilles tout ensemble [1]. » Presque vingt ans après, quelques jours seulement avant sa mort, dans le sermon qu'il prononça à Lyon, le 8 décembre 1622, pour la fête de l'Immaculée-Conception, il se servit encore du même artifice oratoire. A ce moment, l'Académie Florimontane n'était plus qu'un souvenir, mais l'image du magnifique symbole qu'il lui avait choisi dut lui apparaître avec force : il développe alors sa pensée touchante, en montre tout le côté moral, précise le sens et la portée de son admirable comparaison : « Vous sçavez aussi, s'écrie-t-il, les autres [commandements] qui sont au Décalogue et ceux de l'Eglise, laquelle ressemble à un bel arbre ou bien à l'oranger qui est toujours verdoyant en toute saison. De fait, en Italie, sur la coste de Genes, et encore en ces païs de France, comme en Provence, le long des rivages on le void porter en toute saison ses feuilles, ses fleurs et ses fruits. (Asseurement l'oranger est tousjours en un mesme estat, sans se flestrir jamais; neanmoins il a cela, qu'il ne nourrit pas.) Ainsy l'Eglise a ses feuilles, qui sont ses ceremonies, ses fleurs qui sont ses actions, et ses fruits, qui sont ses bonnes œuvres et les bons exemples qu'elle donne au prochain en toutes occasions [2]. » En faut-il plus que les citations qui précèdent pour montrer d'où viennent le symbole et la devise qui nous occupent [3]?

Le texte même des Constitutions n'est pas moins explicite. Une bonne partie des articles qui le composent sont comme le pendant de maximes salésiennes. La lecture de la plupart d'entre eux en évoque le souvenir sans peine, et les deux textes s'éclairent l'un l'autre par le rapprochement.

Le moraliste qui devait écrire sur l'Amitié le chapitre vibrant et délicat que l'on trouve dans l'*Introduction à la Vie dévote* [4] ne pouvait que recommander à ses confrères la pratique de ce vertueux sentiment. Aussi, n'est-on point surpris de trouver cette recommandation parmi les articles des Statuts : « Tous les Academiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel. On taschera d'esloigner de l'Academie tout ce qui pourroit en quelque façon nourrir la discorde. »

1. S. François de Sales : *Œuvres*. Ed. de la Visitation. Lettres. Tome II, p. 264 Lettre CCXVI.
2. *Op. cit.* Tome X. Sermons. Volume IV, p. 400-401.
3. On retrouve encore une allusion à la devise dans *L'Esprit de S. François de Sales*, de J. P. Camus. L'auteur rappelle une lettre que lui écrivait le Saint en 1610, et dans laquelle, après l'avoir félicité à l'occasion d'un récent sermon, il ajoutait : « J'écoute *an flores fructus parturiant.* » (Camus : *Op. cit.* Paris, Gervais-Alliot, 1639-1641, t. I, p. 237-240). Cf. Abbé Baunard : *S. François de Sales et les lettres chrétiennes*. Arras, Impr. du Pas-de-Calais, 1880, in-8°, p. 13.
4. *Op. cit. Introd. à la Vie dévote,* 3° part. chap. XIX, p. 204.

Parmi les autres œuvres du Saint, une lettre surtout nous apparaît comme le vivant commentaire des Constitutions, et la parenté qui se dégage de la comparaison des deux textes nous semble évidente. L'Archevêque de Bourges, André Fremyot ayant demandé à son ami l'Evêque de Genève quelques conseils sur l'art de prêcher, celui-ci lui adressa une longue épître[1] dans laquelle il expose avec une éloquence et une clarté admirables les règles à pratiquer par les orateurs de la chaire. Plus d'une rappelle les obligations imposées aux membres de l'Académie Florimontane, et il est intéressant d'extraire de chacun des deux textes quelques-uns des passages les plus convaincants.

Or, le premier précepte Florimontan, celui qui est comme écrit au fronton des Constitutions est relatif à « la fin de l'Académie ». Cette préoccupation se retrouve dans la lettre à l'Archevêque : « La fin est la maistresse cause de toutes choses : c'est elle qui esmeut l'agent à l'action, car tout agent agit et pour la fin et selon la fin. C'est elle qui donne mesure a la matière et à la forme[2]. »

Mais, cette fin, que doit-elle être ? Quel objet se propose donc la jeune compagnie ? « La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, etc. » Et que dit saint François de Sales à l'archevêque Fremyot ? « Il faut [que le prédicateur] face deux choses : c'est enseigner et esmouvoir. Enseigner les vertuz et les vices : les vertuz pour les faire aymer, affectionner et pratiquer ; les vices pour les faire detester, combattre et fuir[3]. »

On a vu combien la morale est en faveur à l'Académie, et de fait le second précepte des statuts exclut impitoyablement de la Compagnie tous ceux qui ne sont pas « *gens de bien et doctes* ». Saint François de Sales de son côté rappelle à son vénéré correspondant que « nul ne doit prescher qu'il n'aye trois conditions : *une bonne vie, une bonne doctrine*, une legitime mission[4] ».

On n'est sans doute pas surpris de trouver dans les Constitutions un bon nombre de préceptes littéraires à côté des préceptes moraux. Parmi les premiers, l'un a trait au pédantisme et le proscrit avec sévérité. « Le stil de parler ou de lire sera grave, exquis, plein, et ne ressentira en point de façon la pedan-

1. *Op. cit.* Lettres. Tome II, p. 299-325. Lettre CCXXIX.
2. *Ibidem*, p. 303.
3. *Ibidem*, p. 304.
4. *Ibidem*, p. 300.

terie. » Or, nul plus que saint François de Sales ne s'est élevé avec autant de force contre l'affectation dans le langage ou le style. « Saint Paul déteste les auditeurs *prurientes auribus*, écrit-il encore à l'archevêque, et par consequent les predicateurs qui leur veulent complaire. Cela est un pedantisme [1]... » Plus loin, à la suite de conseils éclairés et prudents, il ajoute : « Il ne faut point faire d'allegories trop grandes, car elles perdent leur grâce par la langueur et semblent (tendre) à l'affectation [2]... » Enfin, dans un autre passage, il éclate contre « l'action contrainte et estudiee des pedans », leurs « bonnetades », leurs « reverences », leurs « petites charlateries [3] ». Il vitupère leurs « quanquam », leurs « longues periodes, leurs gestes, leurs mines, leurs mouvemens »... « Tout cela, écrit-il enfin, est la peste de la predication [4]. »

Il en est de même pour « la legereté d'esprit ». Les statuts défendent aux Académiciens de n'en faire aucun signe, « quelque petit qu'il puisse estre », et, de son côté, l'Evêque de Genève déclare tout net à son correspondant qu'il « n'ayme point les plaisanteries et sobriquets [5] ».

« On traitera de l'ornement des langues, et surtout de la françoise », disent encore les statuts. — « Il faut, déclare saint François, après avoir recommandé les citations de saint Bernard, les ayant citées en latin, les dire en françois avec efficace, et les faire valoir, les paraphrasant et deduisant vivement [6]. » Ainsi la morale, la doctrine et l'esprit de l'Evêque se manifestent presque à chaque ligne des Constitutions.

Il n'est pas aussi aisé de reconnaître la collaboration de son ami qui est sensiblement moins apparente. Depuis longtemps, l'homme d'église et le magistrat étaient liés d'amitié, et la correspondance qu'ils échangeaient, empreinte d'une réciproque admiration et d'une mutuelle déférence, témoigne également de la similitude de leurs goûts. « Je ne desespere point, écrivait déjà Antoine Favre en 1593, que si Dieu vouloit que nous vescussions un jour ensemble, et peussions iouyr d'un plus entier et plus asseuré loisir, il ne me vienne un grand desir de gouster de la Theologie a vostre exemple, et vostre aide : et il y a desia longtemps que ie me sens cha-

1. *Ibidem*, p. 305.
2. *Ibidem*, p. 310.
3 *Ibidem*, 321-322.
4. *Ibidem*, 321.
5. *Ibidem*, p, 323.
6. *Ibidem*, p. 322.

toüillé de ce desir... [1] » Ne surprend-on pas là, ce semble, le premier germe d'où devait sortir la fondation littéraire. Lorsque la distance qui les séparait ne fut plus un obstacle à la réalisation du projet, les deux amis purent songer à jeter les bases d'une société. Ensemble, ils se concertèrent alors et délibérèrent sur les matières à inscrire au programme. Faut-il s'étonner qu'ils y aient fait figurer en tête la Théologie. Le vœu du jurisconsulte était à coup sûr celui de l'Evêque ; mais, on peut voir par le passage cité plus haut, qu'Antoine Favre ne fut pas étranger à l'introduction des études théologiques parmi celles dont on devait s'occuper.

Si l'on compare maintenant le texte latin des Constitutions que nous avons admis pour l'original avec une page d'un auteur de la bonne époque, on est frappé du caractère archaïque de celles-là. Or, on sait qu'il se retrouve dans l'ancienne loi Romaine des Douze Tables [2] que l'illustre jurisconsulte connaissait mieux que personne de son temps. Lui seul pouvait songer à composer un aussi remarquable pastiche des anciens textes juridiques. Non seulement sa science approfondie du droit romain, mais sa tournure d'esprit l'y prédisposaient. Il affectionnait en effet les formes archaïques dans le latin qu'il avait coutume d'écrire, et l'on retrouve sans cesse dans ses lettres les mots *lubet* pour *libet*, *litera* pour *littera*, *abs te* pour *a te*. — N'est-il pas aussi logique et naturel de penser que l'évêque de Genève ait tenu à charger l'éminent juriste de la rédaction des Constitutions pour lui donner ainsi une nouvelle preuve de confiance et d'amitié, pour rendre hommage à ses talents et à sa science. — Enfin, et cette considération doit aussi entrer en ligne de compte, il s'en rapportait à son expérience d'Académicien, car, ainsi que nous le verrons bientôt, Antoine Favre avait déjà fait partie, à Turin, d'un groupement présentant avec l'Académie Florimontane une curieuse analogie [3], l'Académie Papinienne. Nous sommes donc amenés à conclure que la rédaction des Constitutions de l'Académie Florimontane est son œuvre. La forme archaïque du texte, son expérience d'Académicien, la confiance de l'Evêque en son savoir en sont autant de preuves que nous invoquons.

1. Ch. Aug. de Sales : *Vie de S. François*, p. 65.
2. Cf. Daremberg et Saglio : *Dict. des Antiquités*, v° Lex. Lex duodecim tabularum.
3. Cf. Mugnier : *Hist. du Président Favre*, p. 52 et suiv., et Vallauri : *Delle Societa litterarie del Piemonte*, p. 76 et suiv.

L'Académie doit être considérée comme le fruit de l'amitié spirituelle qui unissait l'Evêque et le jurisconsulte. Elle est née de leurs communes pensées, et ses *statuts* sont le résultat de leur intime collaboration. Si l'influence du premier est plus apparente quant au fond même de l'acte, ainsi qu'on a cherché à le montrer, il est incontestable que le second a laissé dans sa forme une marque de sa collaboration d'une particulière netteté [1].

IV

Nous venons d'écrire le nom d'une société étrangère, l'Académie Papinienne. Sans doute, notre étude sur les Constitutions de l'Académie Florimontane serait incomplète si nous nous contentions de montrer qu'elles sont dues à S. François de Sales et au président Favre. Il nous faut encore pénétrer plus avant et nous demander quelles ont été les sources d'inspiration des deux fondateurs, — rechercher, en d'autres termes, si l'influence des groupements littéraires qui existaient en dehors de la Savoie se fait sentir sur leur œuvre. Or, si l'Académie Florimontane procède d'Académies fondées antérieurement à elle-même, c'est en France ou en Italie que l'on doit rechercher les liens qui l'y rattachent. Voyons donc, pour commencer, ce qui se passait en France.

S'il est vrai que l'Académie Française fut fondée par Richelieu en 1635, il n'en est pas moins aujourd'hui scientifiquement prouvé que « l'établissement de la première Académie (en France) remonte à l'année 1570 ». C'est M. Edouard Fremy qui a écrit le premier l'histoire de cette « grande et mémorable institution [2] ». Nous savons maintenant, grâce à ses recherches, que cette Compagnie, fondée par le poëte Jean-Antoine de Baïf, « qui sut lui ménager l'appui chaleureux de Charles IX », fut menacée dans son existence après la mort de ce prince, puis « restaurée par Guy du Faur de Pibrac en 1576, avec un esprit différent et des attributions plus étendues ». Nous savons également qu' « Henri III se déclara *protecteur* de l'Association et voulut qu'elle siégeât au

1. Dans son *Histoire du Président Favre*, M. Mugnier a écrit (p. 290), en parlant de l'étude de M. Corcelle : « Cette courte monographie comprend l'histoire de la *Société Florimontane* jusqu'à nos jours. L'auteur pense que les statuts de l'Académie du XVIIe s. furent l'œuvre de S. François de Sales : certainement, ils sont sortis d'une collaboration commune. »

2. Ed. Fremy : *Origines de l'Académie Française. L'Académie des Derniers Valois.* Paris, Le Roux, 1887, in-4°, VI-399 p.



Louvre sous le nom d'*Académie du Palais*[1], et qu'enfin, « malgré les attaques dirigées soit directement soit indirectement contre elle, l'Académie du Palais poursuivit le cours de ses travaux jusqu'à l'année 1584 », date à laquelle « les fureurs de la Ligue et la mort de Pibrac dispersèrent ses membres et consommèrent sa ruine [2] ». Ainsi, saint François de Sales et le président Favre avaient en France un exemple à suivre ou dont ils pouvaient s'inspirer. Y a-t-il lieu de croire qu'ils l'aient pris pour modèle? Parmi les « Académistes supposés » qui auraient été enrôlés par Pibrac, M. Fremy a cité l'abbé del Bene, l'un des « collaborateurs journaliers de Henri III » et l'ami personnel de l'Evêque de Genève [3]. Il lui était donc aisé de se renseigner sur l'Académie de Baïf et de Pibrac s'il en avait éprouvé la nécessité. Et comme nous connaissons d'autre part les « statuts de cette Société littéraire, qui ont été conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans les papiers de Conrart [4], il nous suffira donc, pour résoudre la question, de comparer ce texte avec celui des Constitutions de l'Académie Florimontane. Or, il n'est point nécessaire de les examiner longuement pour voir qu'il existe entre eux des différences très profondes. La fondation française se propose « de remettre en usage la musique selon sa perfection [5] », tandis que l'Académie florimontane a pour fin « l'exercice de toutes les vertus... et l'utilité publique », fin qu'elle se propose d'atteindre en enseignant la théologie, la politique et presque tout l'antique programme du *trivium* et du *quadrivium*. Dans celle-là, les membres sont divisés en *entrepreneurs, musiciens*, et *auditeurs*, distinction qui est inconnue à celle-ci où tous les adhérents sont groupés sous le titre unique d'*Académiciens*. Une impression de sévérité se dégage de la lecture du premier règlement, tandis que le second donne l'idée d'une société où règne un esprit de tolérance, de douceur et de conciliation. Enfin, le premier texte est écrit en français, et non plus en latin; il est en outre sensiblement plus bref que l'autre, ne comprenant que dix-huit articles au lieu de trente-six.

Il existe cependant entre eux de curieux points de ressemblance. Ainsi, les deux Académies se sont l'une et l'autre pla-

1. Ed. Fremy : *op. cit.*, p. v-vi.
2. *Ibidem*, p. 376.
3. *Ibidem*, p. 115 et suiv.
4. On sait que Conrart fut « l'inspirateur de l'Académie Française, fondée au siècle suivant par le cardinal de Richelieu ». Cf. Fremy : *Op. cit.* p. 39.
5. Cf. les statuts de l'Académie de Baïf dans Fremy, p. 40-42.

cées sous la protection de leurs princes : le roi de France et le duc de Nemours ; toutes les deux exigent que les nouveaux adhérents soient présentés avant d'être admis ; toutes les deux possèdent un registre d'inscription et enfin obligent chacun de leurs membres à faire le choix d'une devise. Voici d'ailleurs, pour plus de clarté, les deux textes mis en regard :

Académie de Baif	Académie Florimontane
Art. 2. — Les *musiciens* seront tenus... chanter et réciter leurs *lettres et musiques mesurées*... en faveur des *Auditeurs* ecrits au *Livre de l'Académie* où s'enregistrent les noms, surnoms et qualitez de ceux qui se cotiseront pour l'entretien de l'Academie...	[*Art.* 4.] — On escrira au Cathalogue les nom, surnom, la patrie et les qualitez de celuy qui sera reçeu.
Art. 3. — Nul des *Musiciens* à part ne fera entrer aucun, sinon du consentement de toute leur compagnie.	[*Art.* 3.] — Quiconque devra estre reçeu sera présenté par quelqu'un des Académiciens.
Art. 9. — Sera fait un *médaillon* de la devise qu'aviseront ceux de l'Académie, portant lequel les *Auditeurs* entreront...	[*Art.* 6.] — Tous les Academiciens prendront des noms et des devises a leur fantaisie, qui toutesfois soyent convenables...
	[*Art.* 7.] — Après qu'elles auront esté dépeintes, on les affigera selon l'ordre de la réception.

Que faut-il conclure de ce rapprochement ? Les points de ressemblance établis nous autorisent-ils à dire que les constitutions de l'Académie de Baïf ont été connues des deux fondateurs de l'Académie Florimontane ? Il convient ici de rappeler que Baïf avait lui-même puisé son inspiration en Italie [1]. Il y a donc lieu de voir si les points de ressemblance observés ne proviennent pas de ce que les fondateurs des deux Académies ont eu pour modèles communs les Académies Italiennes.

Dès le XVIe siècle, en effet, un bon nombre de villes d'Italie [2] voyaient fleurir ce genre d'associations. Pour nous en

1. Pibrac, sous l'influence de l'esprit philosophique apporté en France par Ramus et venu d'Italie (Académie Florentine, fondée à Florence par Cosme de Médicis), voulut réformer l'Académie fondée par Baïf. Henri III l'y aida et s'en déclara protecteur. (Frémy : *Op. cit.* p. 57.)

2. Sur les Académies fondées en Italie, cf. notamment : Helyot : *Histoire des Ordres monastiques*, t. VIII, p. 443. — Duboin : *Raccolta delle leggi...* Tome XIV, p. 1548 et suiv. — André Folliet : *Une sœur aînée de l'Académie Française*, dans *Revue de Paris*, 1865, p. 226. — *Gens et choses de science. La « Royal Society »*, dans le *Temps* du 17 juillet 1912. — *Grande Encyclopédie.*

tenir au Piémont, la partie la plus voisine de la Savoie, on peut citer comme exemple : à Saluce, l'Académie *Italiana*, fondée par le marquis Louis II dès 1475; à Casal, celle des *Argonauti* (1540) et celle des *Illustrati* (1559); à Novare, l'Académie *dei Pastori dell'Agogna* (1550); à Asti, celle des *Animosi* (fin du XVI[e] s.); à Alexandrie, celle des *Immobili* (1598); celle des *Filomachi* (1598) à Mondovi; des *Politici* à Tortone (1562); enfin, à Turin, celle des *Incogniti*, fondée en 1585, par le duc de Savoie Charles-Emmanuel I, et l'Académie *Papinianea*, dont l'origine remonte à 1573. Cette dernière, nous l'avons déjà dit, compta parmi ses membres Antoine Favre lui-même, à l'époque où il étudiait le droit à l'Université. Les exemples de fondations littéraires et savantes ne manquaient donc pas de l'autre côté des Monts, dans les propres Etats des ducs de Savoie.

Or, les renseignements qui nous sont parvenus à leur sujet permettent d'établir des liens de parenté entre ces divers groupements, et de montrer en même temps que des ressemblances très précises existent entre eux et l'Académie Florimontane[1]. Bien que les Constitutions qui les régissaient ne nous soient pas connues, ou que nous les connaissions incomplètement et indirectement, nous avons la certitude, pourtant, qu'elles servaient de modèles les unes aux autres. Pour en citer une preuve, Boniface Vanozzi, qui fut chargé, avec deux autres collaborateurs, de composer les statuts de l'Académie des *Incogniti* de Turin, demanda à un ami ceux de l'Académie des *Insensati* de Pistoie dont il voulait s'inspirer[2]. Ces nombreux groupements, loin de vivre isolés et s'ignorant les uns les autres, se pénétraient donc au contraire et le bruit de leur renommée se propageait ainsi de ville en ville.

Nous n'insisterons point sur ce nom d'Académie dont toutes ces sociétés sont uniformément parées, quel que fut leur

Article *Académie*. — Surtout : TOMMASO VALLAURI : *Delle Società letterarie del Piemonte libri due*. Torino, fratelli Favale, 1844, in-8° — et FLAVIO VALERANI : *Le Accademie di Casale nei secoli* XVI° et XVII. (Dans : *Riv. Storia, arte ed arch. prov. Aless.* 1908, janv.-mars, XVII. p. 88-103).

1. Le développement qui suit n'est d'ailleurs que le commentaire d'un passage de la lettre du président Favre au jurisconsulte Schifferdegher : *prima illa est quam ad exemplum Italicarum ulllibi gentium cis Alpes instituam, erectamque vidimus, audivimus, legimus.* »

2. « ...Siamo tre eletti a distendere et a formar capitoli, coi quali dovrà « reggersi e governarsi l'accademia : e perchè mi parvero molto acconci quelli « della nostra accademia degl' *Insensati* di Pistoia. prego V. S. a mandarmene « una copia quanto prima. E per dirle anche questo. qui il mio nome, o cognome, « o soprannome è dell' *abbozzato*... » (VALLAURI : *Op. cit.*, p. 83.)

programme et leur champ d'action. Toutefois, nous remarquons en passant que cette sorte de patronymique, commun à tous les groupements Italiens, a été également adopté par les fondateurs de la nouvelle société Savoyarde [1].

Mais il nous faut nous attarder quelque peu sur ce qualificatif de *Florimontane*. « Parce que les Muses fleurissoyent parmy les montagnes de Savoye, il fust trouvé fort à propos de l'appeler Florimontaine », écrit Charles-Auguste, en parlant de l'Académie. L'explication nous semble plus littéraire que précise. Nous ne manquerons point pourtant d'admirer l'ingéniosité et l'esprit d'à propos avec lesquels fut imaginé ce simple vocable harmonieux et évocateur. Mais, là encore, l'inspiration Italienne se fait sentir, aussi bien dans le qualificatif lui-même que dans l'idée qui a conduit à sa découverte. Quelques exemples suffiront à le démontrer. On a souligné la bizarrerie des noms des Académies Italiennes [2] : cependant, la plupart d'entre eux ne sont bizarres qu'en apparence, et l'étrangeté de leur allure s'explique sans peine. C'est ainsi que les *Argonauti* de Casal justifiaient ce nom [3], parce qu'ils se proposaient surtout de cultiver la poésie maritime ; que les *Immobili* d'Alexandrie, s'adonnant principalement aux scien-

1. Académie signifie proprement Jardin d'Academos. où Platon tenait école; d'où, par comparaison, outre le sens scolaire du mot, le sens de « société littéraire ». et celui de établissement où l'on pratique certains arts (musique, danse, équitation). Clédat : *Dict. étymologique de la langue française*. Paris, Hachette, 1912, in-8°, v° Académie. — C'est sûrement en souvenir de l'antiquité et de la plus célèbre des écoles de la Grèce que les premiers fondateurs de sociétés littéraires en France comme en Italie leur donnèrent le nom d'Académie. (Cf. Frémy : *Op. cit.*, p. 3, et *Grande Encyclopédie*, v° Académie). — Au xvii° siècle, le mot Académie avait bien le double sens indiqué plus haut. On trouve en effet dans Domat : *Du droit public*, liv. I, titre 17, la définition suivante : « Outre les universites et les colleges pour les sciences et les arts liberaux, il y a encore des Académies pour les exercices des armes, et pour les études des mathématiques par rapport aux fortifications, aux campemens, à un ordre de bataille, et autres connoissances nécessaires pour la profession des armes : et il y a aussi d'autres sortes d'Académies d'études des arts, comme de la peinture, de la sculpture, architecture et autres ; mais toutes ces sortes d'Académies. quoique composées de divers maîtres pour les divers exercices et pour les études, ne sont pas du nombre des corps et communautez, si elles ne sont établies en cette forme par l'autorité du Prince... » (Edition de 1735, tome II, p. 125). — De son côté, Madame de Sévigné appelle Académistes les jeunes gens qui apprenaient leurs exercices dans des écoles désignées sous le nom d'Académies. (*Lettres*, éd. des Grands Ecrivains, t. I. p. 407), et fait d'autre part allusion à l'envie de La Rochefoucauld « d'être approuvé de l'Académie d'Arles », société savante. (*Ibidem*, t. III, p. 405).

2. Helyot : *Op. cit.*, t. VIII, p. 443. « ...Car l'abbé Piazza qui a donné le catalogue de toutes les Académies d'Italie. avec leurs noms bizarres... »

3. « Secondo quelle che ne scrivono il Quadrio e il Tiraboschi, venne istituita nel 1540 l'Accademia degli *Argonauti*. Chi ne sia stato il fondatore non mi è riuscito di trovarlo nei ricordi dè queitempi. Ben sappiamo. che il fine principale che si proposero quegli Accademici, fu quello di coltivare la poesia marinaresca. » (Vallauri : *Op. cit.*, p. 27.)

ces astronomiques, protestaient, par leur vocable distinctif, contre la célèbre affirmation de Copernic [1] ; que le nom d'*Incogniti*, donné aux membres de l'Académie fondée à Turin par le duc Charles-Emmanuel 1er, s'explique à la fois par son emblème, une peinture recouverte d'un voile vert, et par sa devise : *proferet aetas* [2]. C'est ainsi, enfin, que l'Académie Papinienne de Turin, qui avait pour objet l'étude des sciences juridiques, s'était placée sous les auspices de Papinien, le célèbre jurisconsulte du IIIe siècle de l'ère chrétienne [3]. L'épithète de *Florimontane* peut s'ajouter naturellement à toutes celles que nous avons déjà mentionnées : tout en gardant sa belle originalité, on sent qu'elle fait partie de la même famille.

Il en est de même pour son emblème et pour sa devise que l'on aurait tort de considérer comme des attributs exceptionnels, car toutes les Académies Italiennes en étaient pourvues. Nous venons de voir quels étaient ceux de l'Académie des *Incogniti*. Il nous faut aussi mentionner ceux de l'Académie des *Immobili* d'Alexandrie qui consistaient en un globe représentant la terre, avec cette éloquente devise : *Immota nec iners.* [4], et ceux des *Filomachi* de Mondovi qui se composaient d'une peinture représentant le chaos avec ces mots : *Concordia discors* [5]. Ces traditions devaient d'ailleurs se continuer pendant tout le XVIIe siècle [6].

1. Spiacque, come accade, ai seguaci di Tolommeo la nuova dottrina dell' astronomo di Norimberga, e tra i primi a sostenere la immobilità della terra fu l'accademia nata in Firenze l'anno 1550, che intitolossi *Degli Immobili*. Animata dallo stesso spirito sorse dodici anni di poi l'Alessandrina, istituita da Guarnero Trotto, Gian Francesco Aularo ed Emilio Mantelli. e nel 1619 la Veneta detta anch'essa *Degli Immobili*. (VALLAURI : *op. cit.*. p. 51-52.)

2. Il nostro nome è *degli Incogniti*, e l'*imprèsa* è un quadro di pittura coperto di un velo verde. L'anima è tale : *Proferet aetas*... (Lettre de Bonifacio Vannozzi, 1585, dans VALLAURI : *op. cit.*, p. 82.)

3. Questa è l'*Accademia Papinianea* così chiamata dal nome del celebre Papiniano giurisconsulto romano del terzo secolo dell'era cristiana, e istituita dal 1573 in Torino per cura massimamente di Guido Panciroli da Reggio in Calabria, di Giovanni Manuzio da Bordeaux e di Giovanni Vaudo da Cercenasco in Piemonte, Professori di leggi nella Univ. di Torino. Fondata da tre giureconsulti quest' accademia avea per fine principale la coltura degli studi legali (VALLAURI : *Op. cit.*, p. 69).

4. ...E che tale fosse il disegno dell'accademia di Alessandria, viene apertamente confermato dall'*impresa*, che fu poi dalla medesima publicata nel 1598, la quale consiste nel globo della terra verdeggiante, col motto *immota nec iners.* » (VALLAUVI : *Op. cit.*, p. 52).

5. Questa società che avea per impresa il caos col motto *concordia discors*, fu nella prima sua origine intitolata *Accademia Parthenia Idosynactorum.* (*Ibid.*, p. 84).

6. Ainsi, l'Académie des *Rinnovati* à Tortone avait pour emblème le taureau, celle des *Desiosi* à Turin un miroir conique avec pour devise ce passage de Virgile : *Omnis in unum:* — celle des *Fulminati* dans la même ville une machine de

Quant au programme d'études, il est aussi facile de montrer qu'il n'était pas une marque distinctive de l'Académie Florimontane. Nous avons eu l'occasion de signaler celui des *Argonauti* qui consistait dans la culture de la poésie nautique. Il convient ici de mentionner également celui des *Illustrati* qui comprenait l'histoire, la philosophie, les sciences physiques et morales, et aussi, comme divertissement, la poésie [1]. Quant à celui de l'Académie Papinienne, il était exclusivement rempli par les études juridiques [2]. Ainsi, chaque société se conformait à un programme donné au moment de sa fondation, et l'Académie Florimontane ne faisait que suivre l'exemple de ses sœurs d'Italie.

Certaines autres particularités observées dans le texte de ses Constitutions se retrouvent également dans les textes publiés de l'autre côté des Monts. Ainsi, nous savons que le duc de Nemours, Henry de Savoie, en fut déclaré « prince et protecteur ». Or, l'Académie des *Incogniti* eut aussi, dès 1585, pour *principe e protettore* le duc de Savoie Charles-Emmanuel I[er] [3]. Si les « Florimontans » avaient, comme Claude de Quoex, des « noms académiques », nous savons également que les *Argonauti* de Casal s'étaient baptisés des noms des plus fameux pilotes de l'antiquité [4]. Nous connaissons aussi

guerre *(machina fulminalis)* ; — celles des *Candidati* et des *Incolti*, également à Turin, une branche de nard accompagnée des mots *sorte contentus*, pour la première ; un lys fleuri dans un champ inculte avec la devise : *inculta licet florent lilia*, pour la seconde. (Cf. Vallauri. p. 84, 86, 99, 100, 105.)

1. ...Stefano Guazzo, cittadino Trinese, che ne fu il fondatore ce ne ha lasciato alcune notizie nelle diverse sue opere, che si hanno a stampa. Eprimieramente da alcuni brani dei suo libri *Della civil conversatione* [Brescia, 1574] ricavasi chiaramente, come gli studi degli *Illustrati* fossero volti principalmente àllà storia, alla filosofia, ed alle scienze fisiche e morali : quantunque de loro adunanze venissero tavolta esilarate da qualche componimento pœtico... (Vallauri. p. 30-31).

2. Praeterea quo tanti Praeceptoris [Johannis Manutii] imitatione sperata laborum praemia facilius consequerentur, ex illis nonnulli ingenio. et eruditione praestantiores sub Papiniani nomine Academian aperuerunt... Descendebant in arenam omnes, acriter disputabant, quaestiones per controversas opiniones subtiliter excutiebant. argumenta bis, et ter, et quoties, et quantum cuique placeret, repetebant, novisque rationibus ac fundamentis adversariorum tela retundere nitebantur... (Anast. Germon : *Commentarii*, dans Historiae patriae Monumenta. Tome IX, scriptores. Tome IV., col. 709.)

3. ...« S. A. se ne è fatto principe e prottetore e capo per tirarvi buon numero dé suoi cortigiani... » (Lettre de Bonifacio Vannozzi. 1585, dans Vallauri. p. 81.) — De même l'Académie des *Maluniti* de Novare qui fut fondée vers le milieu du xvii[e] siècle eut également à sa tête un *Principe* du nom de Gio. Pietro Coppa lequel en fut très probablement le fondateur. *(Ibidem.* p. 41.)

4. I loro nomi accademici erano *Tifi*, *Oronte*, *Nausitea*, *Palinuro*, *Ornicla*, ed altri dei più famosi piloti dell'antichità ; e l'anno 1547 usciva in Mantova colle stampe del Ruffinelli una *Raccolta di poesie marittime di diversi spiriti di quell' Accademia...* (Vallauri : *Op. cit.*, p. 27.)

le surnom de l'un des *Incogniti* de Turin qui était *abbozzato* [1]. Si l'Académie Florimontane avait des «assemblées générales», auxquelles elle conviait « tous les braves maistres des arts honnestes », l'Académie des *Illustrati* avait elle aussi, à côté des séances privées, des réunions publiques auxquelles prenaient part de nombreux citoyens étrangers au groupement [2]. — Si les disciples de saint François de Sales et d'Antoine Favre se proposaient de traiter surtout de l'ornement de la langue française, les membres de l'Académie Papinienne cultivaient la langue latine à tel point qu'ils s'étaient interdit d'écrire et même de parler dans un autre idiome [3]. — Enfin, si chaque candidat à l'Académie Florimontane était « tenu de faire preuve de sa doctrine et capacité, ou par escrit ou par parolle, ou en prose ou en vers, devant les Académiciens », l'Académie Papinienne ne recevait dans son sein que les seuls juristes capables de composer un ouvrage ou de soutenir en public une thèse de droit [4].

Ainsi, l'influence italienne nous apparaît clairement dans les constitutions de l'Académie Florimontane. A vrai dire, ce résultat ne peut nous surprendre; il est, au contraire, logique que les deux anciens étudiants en droit de Turin et de Padoue [5], ayant formé le projet de fonder en Savoie une Société à la fois littéraire et savante, aient fait appel à leurs souvenirs de jeunesse et qu'ils se soient inspirés des coutumes d'au-delà les Monts. On peut donc considérer l'Académie

1. «E per dirle anche questo. qui il mio nome, o cognome, o soprannome è dell' *abbozzato*...» (Lettre de Bonifacio Vannozi, *ibidem*, p. 83.)

2. ..... Dal che (*Della civil conversatione*, œuvre de Stefano Guazzo) si vede come non private soltanto erano le radunanze degli *Illustrati*: anzi erano frequenti le publiche sedute, nelle quali (lib. II, fogl. 104 et seg.) ordinariamente si facevano lezioni o discorsi di materie diverse, e per bocca di due accademici leggevansi i componimenti dell' accademia e quelli dei forestieri. E particolarmente di due in due mesi avea luogo una publica tornata, in cui l'antico principe rinunziava il Seggio e le insegne accademiche al successore. E a queste publiche ragunate per testimonio dello stesso Guazzo (*loc. cit.*) era grande la frequenza non che dei cittadini, dei forestieri che a gara vi concorrevano... (*Ibidem*, p. 33.)

3. Nec hoc loco praetereundum est Papinianeam Academiam, dum potissimum legales disciplinas coleret, latini quoque idiomatis cultum prae oculis habuisse, in eam enim cooptati omnes latine loqui debebant. (C. F. Comini : Préface aux *Commentarii* d'Anastase Germon, dans *Historiae patriae monumenta*. Scriptores, tome IV, p. II.)

4. ..... Cautumque erat inter eos neminem in Academia recipi debere, qui non esset vel libros editurus, vel iuris theses publice defensurus. (Germon : *Commentarii*. col. 709.)

5. La ville de Padoue, où saint François de Sales fit ses études, fut comme celle de Turin, le siège de Sociétés littéraires et savantes. M. G. Giomo, qui a publié l'Inventaire des Archives anciennes de cette ville (dans le *Nuovo Archivio Veneto*, tome VI, parte II. Venise. 1893, in-8°. p. 377-460), signale en effet des pièces relatives aux Académies *dei Ricovrati* et *Delia* de Venise, de même

Florimontane comme la sœur cadette des Académies Italiennes du xvi[e] siècle [1].

V

Après avoir essayé de jeter quelque lumière sur les origines de la première des Sociétés littéraires de Savoie, rassemblé et critiqué les anciens textes qui nous parlent d'elles, il nous faut maintenant chercher à les mettre en œuvre. Quelles précisions peuvent-ils nous permettre d'apporter à l'histoire proprement dite de l'Académie ? En d'autres termes, quelle utilité présentent-ils à qui tente de résoudre les principales questions que l'on doit se poser à son sujet, comme celle de la date à laquelle elle a été fondée, l'emplacement exact de son siège, la durée de son existence, du genre d'études auxquelles on s'y adonnait, des usages et coutumes que l'on y observait, enfin du nombre et du nom des membres qui assistaient à ses séances ?

qu'aux Académies *dei Nobili* de Vérone, et *degli Erranti* de Brescia. Nous avons donc fait rechercher dans les dossiers 1, 629, 731, 739, 771 de ce dépôt si certains documents n'étaient point susceptibles aussi d'éclairer les origines de l'Académie Florimontane. Mais, les consciencieuses et intelligentes investigations qui ont été faites sur notre demande ne nous ont pas permis d'atteindre ce résultat. Tous les documents dont il est question sont, en effet, postérieurs au séjour de saint François de Sales à Padoue. Quant aux statuts de l'Académie *Delia*, écrit notre dévoué correspondant, « mi pare non abbiano alcuna relazione con quel poco che ho potuto vedere dell' Academia florimontana ». — Le souvenir de saint François de Sales se retrouve cependant, et la chose vaut la peine d'être notée, dans les Archives de l'Académie des *Ricovrati*, instituée à Padoue en 1599, et dont il fut plus tard élu protecteur. On lit en effet dans un opuscule intitulé *Leggi degli Accademici Ricovrati* (dossier n° 731), au chap. I : Della protezione e protettori dell' Accademia. les lignes suivantes : « Mirando la prima legge a stabilir protezione all' Accademia, se ne deve altresi la prima parta alla Santità di Francesco di Sales Vescovo e Principe di Genevra eletto per tutelare de' Ricovrati il di 25 febbraio 1673, al quale perciò dovrassi ogni anno nel giorno della sua festività far l'anniversario nella Chiesa dei RR. PP. Eremitani ove si espongono alcune delle sue reliquie... » — D'autre part, nous avons prié M. Aude, le distingué Conservateur de la Bibliothèque Mejanes à Aix-en-Provence, de vouloir bien nous dire si le « Journal de Jean-Baptiste Hautin, conseiller au Châtelet », que renferme sa Bibliothèque (mss. 461-463) et dont il prépare une édition, contenait au tome II (pour les années 1603-1618) quelques renseignements sur le sujet que nous traitons. Mais les recherches qu'il a bien voulu entreprendre, et pour lesquelles nous le prions d'agréer nos vifs remerciements, n'ont donné qu'un résultat négatif.

1. Il est curieux d'observer que même à la fin du xviii[e] siècle, lorsqu'il s'agit d'écrire les statuts de l'Académie des *Immobili* d'Alexandrie, l'abbé Giampaolo Pirattone et l'avocat Giacomo Degiorgi qui en furent chargés employèrent le même latin archaïque que les fondateurs de l'Académie Florimontane... « Queste leggi, dit Vallauri, sono comprese in sedici articoli, che dicono assai bene il fatto loro. Esse ritraggono del fare delle leggi romane delle XII Tavole.., Starò contento a citare l'articolo V espresso nei seguenti termini : *De quavis honesta et utili dulcive re, quovis stylo, pro lubito scite scribere fas esto. Annales patrios academici dirigendos curanto.* (Vallauri : *Op. cit.* p. 60-61.)

Les historiens qui ont eu à s'occuper de la date de la fondation de l'Académie se sont rangés en trois camps, suivant qu'ils optent résolument pour 1606, pour 1607, ou que, dans un but de conciliation, ils la placent pendant l'hiver 1606-1607 [1]. On s'expliquera ces différences d'opinion si l'on songe au manque de précision des textes qui nous servent de sources d'informations. Voici les renseignements qu'ils nous apportent. Tout d'abord, un passage de Nicolas de Hauteville indique que Louis de Sales, frère de l'Evêque de Genève, « continua même ses exercices d'Académie, pour fuïr loysiveté, qu'il appelloit la gangrène de la noblesse, et le fit tres-exactement depuis l'année 1607 jusques à l'année 1610 [2] ». Nous savons, en outre, par les registres de visites épiscopales de saint François de Sales qu'après une « grande expédition » commencée le 17 juin 1606, et au cours de laquelle il parcourut cent quatre-vingt-cinq paroisses de son diocèse, l'évêque de Genève fut de retour à Annecy pour le 1er novembre de la même année [3], et qu'il séjourna dans cette ville jusqu'au 28 avril 1607, jour où il repartit pour un voyage d'un mois à travers le Chablais et le pays de Vaud [4]. D'autre part, s'il n'est pas aussi aisé de fixer pour la fin de 1606 le lieu de résidence du président Favre, n'ayant aucune lettre de lui à partir du 6 juillet de la même année [5], nous possédons pour 1607 trois de ses épîtres datées d'Annecy des 1er et 14 janvier et 22 avril [6]. Enfin, il faut ajouter à ces quelques données que Charles-Auguste de Sales, dont le récit suit l'ordre chronologique, place les Constitutions immédiatement après l'envoi à Rome du chanoine de Sales, qui eut lieu à la fin de 1606 [7]. Tels sont nos éléments de critique. Que faut-il en conclure?

Il n'est guère possible d'en déduire une date absolument

1. Sont partisans : 1° de 1606, M. Corcelle (*L'Académie Florimontane*. Chambéry, 1906, p. 37); — 2° de 1607, Grillet (*Dictionnaire*. Chambéry, 1807, t. I, p. 193), A. Folliet (*Revue de Paris*, 1865, p. 231). A. Despine et E. Serand (*Les Reliques de saint François de Sales sous la Terreur*. Annecy, 1865, p. 25); — 3° de l'hiver 1606-1607, M. Mugnier (*Histoire du président Favre*, p. 293), le chanoine Gonthier (*Journal de saint François de Sales*, p. 61), les éditeurs des Œuvres de saint François de Sales, éd. de la Visitation. (*Lettres*, t. IV, p. 48, note 1).

2. Nic. de Hauteville : *Maison naturelle*, 2e part., p. 285.

3. *Reg. de visites* de saint François de Sales, 1606-1610. Archives dép. de la Haute-Savoie, série G, fonds Domenjoud, fos 1-225.

4. F. Gonthier : *Journal...*, p. 51-70. — Il reprit sa tournée pastorale annuelle le 26 août 1607.

5. *Correspondance*, t. I, p. 263.

6. *Ibidem*, p. 265-269.

7. Charles-Auguste de Sales : *Vie de saint François de Sales*, p. 365.

précise, mais l'hypothèse suivante nous a paru des plus vraisemblables. Les pourparlers durent s'engager dès le retour de l'Evêque, c'est-à-dire dès le mois de novembre 1606, et l'année dut s'achever dans l'établissement des statuts, du programme des travaux, l'envoi des demandes d'adhésion, et aussi la sanctification de l'Avent et de Noël. En réalité, les séances ne commencèrent, l'Académie ne fut réellement fondée qu'au début de 1607. — On pourra objecter que le témoignage de Nicolas de Hauteville invoqué plus haut ne prouve pas qu'il y eut fondation en 1607, mais seulement que l'un des membres de l'Académie s'y montra assidûment depuis cette date, qu'elle pouvait, en un mot, être instituée antérieurement. — Sans doute, mais il est bien invraisemblable que saint François de Sales, connaissant le goût pour les sciences et les belles-lettres de son frère, n'ait pas songé à l'inscrire sur la liste des Florimontans dès la première heure. S'il en est ainsi donc, on peut affirmer, en s'appuyant sur ce témoignage, que la première séance de l'Académie remonte au début de 1607.

Bien qu'elle fût placée sous la haute protection du duc de Nemours et composée de savants et des plus beaux esprits du temps, l'Académie dura peu. Tous ceux qui ont étudié son histoire s'accordent à dire qu'elle disparut après 1610 : elle n'aurait donc vécu que trois ans.

Dans sa lettre du 20 février 1609 au jurisconsulte Schiffordegher, Antoine Favre parle d'elle comme d'une institution florissante et pleine de vie, dont la renommée a dépassé depuis longtemps les frontières de la Savoie[1]. Dans sa lettre du 18 février 1610 au duc de Nemours, saint François de Sales y fait encore une allusion brève et même vague, lorsqu'il recommande « le bon monsieur Nouvelet » qui veut offrir à son prince « une devise académique[2] ». Mais, à partir de ce moment, nous n'avons plus un seul renseignement, si ce n'est celui de Nicolas de Hauteville, cité plus haut, à savoir que Louis de Sales suivit les exercices de l'Académie *jusqu'à 1610*. Cette indication concorde d'ailleurs elle-même avec un évènement qui eut lieu cette même année et nous fournit une précision de plus au point de vue chronologique que nous ne saurions passer sous silence. Nous voulons parler du départ d'Annecy d'Antoine Favre. Nommé premier président du

1. Guichenon : *Hist. de Bresse*. 3e partie, p. 164.
2. *Lettres*. Tome IV, page 251.

Sénat de Savoie par patentes du 20 juin 1610, il tint le 6 juillet « sa dernière audience au Conseil de Genevois. et le lendemain il est parti pour s'en aller à cheval » vers Chambéry, sa nouvelle résidence [1].

On comprend que ce départ ait eu sur la vie de la Société une désastreuse répercussion. Elle perdait en Antoine Favre l'un de ses fondateurs, l'une de ses colonnes juridiques, l'un de ses collaborateurs les plus estimés, l'hôte désintéressé qui lui avait donné asile dans sa propre demeure. Restait l'Evêque de Genève dont le zèle pour sa fille spirituelle ne s'était point ralenti sans doute, mais dont les soucis pastoraux semblèrent, dès ce moment, se multiplier à l'excès. La prédication, les visites épiscopales, la réforme des monastères et, par dessus tout, le nouvel Institut de la Visitation, auquel il se consacrait avec un dévouement apostolique, remplirent désormais sa vie, l'arrachant ainsi aux loisirs littéraires dans lesquels il s'était complu [2]. Le départ du président Favre ne fut donc pas la seule cause de la dissolution de l'Académie. mais elle la précipita à coup sûr. A partir du 7 juillet 1910, on peut dire qu'elle cessa d'exister.

Quel était maintenant le lieu de ses séances? Nous sommes ici beaucoup mieux renseignés, car nous possédons deux références de premier ordre et qui concordent admirablement. La première est la déposition de Claude Chaffarod, citée plus haut, où il est dit que saint François de Sales « assistait aux académies qui se tenaient ordinairement chez le seigneur président Favre ». La seconde est le témoignage de Charles-Auguste lui-même, placé en tête des Constitutions : « Le lieu fut assigné en la maison du président Favre. »

Or, la tradition et, ce qui vaut mieux, des actes authentiques permettent de l'identifier d'une manière certaine avec celle qui porte aujourd'hui le n° 18 de la rue Sainte-Claire. C'est une belle construction remontant au XVIe siècle et que fit bâtir N. Galois de Regard, seigneur de Morgenex, évêque de Bagnorea, à la munificence duquel est dû également le château de Clermont [3]. Nous savons que son neveu la vendit le 14 janvier 1608 au président Favre pour la somme de « quatorze mille florins, acte reçu par Me Angelloz, notaire ». Voici

1. MUGNIER : *Hist. du président Favre*, p. 353-354.
2. Cf. GONTHIER : *Journal*, p. 118 et suiv.
3. Cf. PICARD (Mgr L.-E.) : *Histoire de l'Abbaye d'Entremont*, p. 99 et suiv.

comment elle est décrite dans le laod de la vente en date du 1er février 1608, et que seul nous possédons : « ...une maison avec son jardin, places, courtines, commoditez, appertenances et dependences quelconques d'icelle, assise et située en nostre ville d'Annessy, Rue de Sainte Claire, vulgairement appellée la maison de Bagnereaz, jouxte la maison des hoyrs de feu



Porte de la maison « Bagnorea », dans la cour intérieure, 18, rue Sainte-Claire.
(Dessin de M. Marc Le Roux.)

Me Antoine Chardon, en son vivant procureur en nostre Conseil dudict Genevois du levant ; la maison et jardin de Me Antoine Bouvard, et le four de Me Louÿs Marchiand, procureur du couchant ; la rue publicque tendant de la porte du Sepulchre à la porte de la Perriere du vent et en partie du levant ; le cours de l'eau du Thyouz de bize et en partie du couchant [1] ».

1. Archives de l'Académie Florimontane, série B, sous-série E. Famille Favre. II

Nous avons cherché, par une visite de l'immeuble, à localiser d'une manière exacte la pièce dans laquelle avaient lieu les séances de l'Académie; mais les restaurations et les remaniements intérieurs qui ont eu lieu depuis le commencement du xvii[e] siècle nous ont empêché d'obtenir un résultat décisif [1]. Toutefois, un passage du testament de René Favre de La Valbonne (28 septembre 1656), nous donne sur ce point une indication qui n'est pas négligeable. Parlant de cette maison qui, dit le testateur, fut « léguée après moi par feu mon bon père à mondit fils, François-Antoine, son filleul », il ajoute : « Je luy donne aussy toutes les réparations que j'ai faictes en ladite maison quelles qu'elles soient : ensemble les tapisseries et les meubles qui se trouveront lors de mon décès en *la grande salle sur le devant* [2]. » Rien n'indique que cette « grande salle » fut, à l'exclusion des autres, choisie comme lieu des réunions; mais précisément cette épithète de *grande* nous prédispose à l'identifier avec lui, à cause de la nécessité où l'on dut se trouver de choisir un local assez vaste pour que tous les membres de l'Académie pussent y siéger à l'aise.

Une autre question se pose au sujet de cette même maison. Malgré les renseignements formels donnés tant par Claude Chaffarod et Charles-Auguste de Sales que par les actes notariés cités ci-dessus, est-on certain qu'elle fut réellement le berceau de l'Académie Florimontane? — Nous avons vu que celle-ci existait dès 1607 et que l'acte de vente de l'immeuble au président Favre date seulement du 14 janvier 1608. Il y a donc un laps de temps de sept à huit mois pendant lequel on ignore où siégeait la nouvelle Société. — Antoine Favre était venu à Annecy prendre sa charge de président du Conseil de Genevois en juin 1597, et l'on ne sait toujours pas dans quel quartier de la ville il habita tout d'abord. L'année précédente, fuyant la peste qui ravageait Chambéry, il était

en existe une copie du xviii[e] s. qui figure dans le même dossier. — Sur les conditions de l'acte de vente et du payement, voir également le testament du président Favre, dont une copie existe également aux Archives de l'Académie Florimontane (même dossier), p. 49 et suiv. et Mugnier : *Histoire du président Favre*, p. 512.

1. M. Domenjoud, l'un des propriétaires actuels, nous a très aimablement servi de guide. Nous sommes heureux de le remercier de sa complaisance.

2. Cf. sur la maison en question *Habitation de saint François de Sales à Annecy*. Appendice à *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*. Annecy, Burdet, 1865, in-8° par Alphonse Despine et Eloi Serand, p. 137-143 ; F. Gonthier : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*. Thonon-les-Bains, Masson, 1903, in-8° p. 14-16 ; Poncet (Abbé P.-F.) : *La Cathédrale d'Annecy et ses tombeaux. Notice historique*. Annecy, Niérat, 1876, in-8°, p. 67 et suiv.

venu avec sa famille s'établir au « Clos de Crans », muni d'une autorisation des syndics d'Annecy [1]. Il est très possible, comme le suppose son biographe M. Mugnier, qu'il s'y soit de nouveau installé et qu'il y ait demeuré jusqu'à l'acquisition de la maison dite « Bagnorea [2] ». Mais, c'est là une simple hypothèse qu'aucun document ne vient confirmer ni infirmer. On peut admettre également, sans qu'il y ait davantage de preuves pour ou contre, que le président Favre habitait, avant son acquisition, la maison « Bagnorea » à titre de locataire, sa correspondance pour 1608, qui est assez complète, ne faisant allusion à aucun changement de domicile.

En résumé donc, nous sommes certains que la maison « Bagnorea » acquise par le président Favre au commencement de 1608, fut le lieu habituel des réunions de l'Académie Florimontane à partir de cette date jusqu'en 1610. Elle a pu l'être également pour l'année précédente, mais il y a doute sur ce point.

En outre, même à partir de 1608, il a pu se faire que certaines séances n'aient pas eu lieu dans cette maison « Bagnorea », car Cl. Chaffarod dit que les séances « se tenaient *ordinairement* chez le seigneur président Favre », affirmation qui semble indiquer qu'elles n'avaient pas *toujours* lieu chez lui.

Après avoir tenté d'apporter quelque précision sur la date de fondation de l'Académie, sur sa durée, sur son siège, essayons maintenant de nous la représenter vivante et agissante. Que savons-nous de la vie proprement dite de la jeune Société?

Les membres portaient indistinctement le titre d'Académiciens. C'est ainsi que les appellent à la fois le texte des statuts, saint François de Sales et le président Favre [3].

On distinguait parmi eux, toutefois, ceux qui faisaient partie de ce que nous nommerions aujourd'hui le bureau de l'Académie. Il comprenait : le prince ou président, deux assesseurs ou collatéraux, un secrétaire, un trésorier, des censeurs.

1. Archives communales d'Annecy. BB. 28 bis, p. 75-76. Cité par Mugnier : *Hist. du président Favre*. p. 162. — L'emplacement probable du « Clos de Crans » peut être situé rue Filaterie. Cf. Abbé Gonthier : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*, p. 48.

2. *Ibidem*, p. 176-177.

3. Quiconque devra estre reçeu sera présenté par quelqu'un des Académiciens. (Art. 3.) — Nostr'Academie a receu pour faveur la demande que monsieur Nouvelet luy a faitte d'une place pour vous, entre les académiciens. (S. François de Sales : *Lettres*, t. IV, p. 251.) — Nos Académiciens aussy qui dessegnent de faire quelque chose de bon... (A. Favre : *Corresp.* tome I, p. 273.)

Nous connaissons le nom du prince de l'Académie, Henry de Savoie, duc de Nemours. Président d'honneur en quelque sorte, il exerçait invisiblement sur la Société et ses membres une haute protection et une juridiction sans appel.

Nous savons également le nom et les attributions des deux assesseurs ou collatéraux : le premier, saint François de Sales, s'occupait de tout ce qui concernait la philosophie et la théologie ; le second, Antoine Favre, des questions de jurisprudence : tous deux indifféremment avaient dans leur commun ressort « les sciences et lettres humaines ».

Quant au secrétaire, au trésorier et aux censeurs, nous ignorons quels personnages en exercèrent les attributions. Le nombre des censeurs eux-mêmes et l'étendue exacte de leur juridiction ne nous sont pas connus davantage.

La fonction de président effectif était dévolue à l'un des deux assesseurs ou collatéraux, et il semble bien qu'ils l'aient exercée tour à tour : c'est ce qui résulte du moins du témoignage de Comte [1]. La première séance fut présidée par l'Evêque de Genève [2].

Y eut-il un registre des procès-verbaux des séances, une Bibliothèque, une « Archive », un sceau [3] ? Cela est vraisemblable, mais aucun souvenir ne nous en a été laissé.

Reste la question du nom et du nombre des Académiciens, qu'il conviendrait d'envisager dès maintenant. Mais, nous préférons la réserver pour y revenir à loisir au chapitre suivant.

Le personnel de l'Académie était complété par un « huissier à gages » dont on ignore le nom et dont les attributions sont fixées par l'article 35 des Constitutions.

G. LETONNELIER.

(La fin au prochain fascicule.)

1. Il [a] introduict une Academie en ceste ville — où il présidoit comme jay veu avec monsieur Favre, premier président en Savoye. Cf. ci-dessus, chap. I.

2. Le bienheureux François donna le commencement à l'Académie par une très-belle harangue. (CHARLES-AUGUSTE : *Vie de s. François...* à la suite des Constitutions.)

3. Après avoir décrit à la page 143 de leur ouvrage un sceau ayant pour type une croix ancrée des angles, de laquelle sortent des rayons ou des flammes, et pour légende : SIGILLVM + SOCIETATIS + ANNECIACENSIS ***, MM. Dufour et Rabut, auteurs de *Sigillographie de la Savoie* ajoutent : « La matrice de ce sceau appartient à M. le comte de Roussi de Sales qui nous en a communiqué une empreinte. On croit généralement à Anneci que ce sceau est celui de l'Académie Florimontane fondée par S. François de Sales : c'est une erreur..... Ce sceau doit être celui de la Société du Crucifix créée par S. François de Sales (vers l'an 1593), — ou celui de la *Société des bons et véritables amis*, fondée par Mgr d'Arenthon d'Alex.




UNIV.
OF

Chants d'Adolescence

ALPHONSE MORAND

Alphonse Morand, né en 1881 à Doucy, commune de Charvonnex, sur les rives de la Fillière, à quelques kilomètres d'Annecy, passe son enfance dans un milieu campagnard. Son curé lui donne des leçons de latin, éveille sa vocation; il fait ses études au Collège de La Roche, puis au Grand-Séminaire d'Annecy. Ordonné prêtre, il reste quelque temps vicaire à Amancy ; mais sa mauvaise santé le contraint d'abandonner ses fonctions et de rentrer dans sa famille ; il meurt le 6 avril 1909, à peine âgé de 28 ans. Quelques mois avant sa mort, il avait publié un court volume de vers : *Chants d'Adolescence*, qui méritent quelques instants d'attention.

Cet ouvrage a été composé de 1899 à 1908. Il est divisé en trois parties.

La 1re, intitulée *Doucy*, comprend uniquement des pièces personnelles. Ce sont des souvenirs d'enfance et de famille ; il demande la bénédiction de sa mère, rappelle la mort prématurée d'une jeune sœur, évoque les grands bois qu'il parcourait avec ses camarades, le peuplier sur lequel il aimait à grimper, la vieille servante Virginie qui faisait partie de la famille, le vieux clocher qui fut reconstruit afin de ne plus être un sujet de raillerie pour les villages voisins, les veillées où il fut très fier, à treize ans, de recevoir sa place, enfin une grave et noble conversation avec son père, où il s'excuse en quelque sorte de n'être pas resté laboureur comme lui.

La dernière pièce, d'ordre plus général, évoque la Savoie, ses beautés pittoresques, ses gloires historiques, la saine et vaillante vigueur de son peuple.

La 2e partie, *Sur la Route*, se rapporte davantage à sa vocation ecclésiastique ou à des questions purement religieuses. Cependant, les souvenirs de famille y tiennent encore quelque place et la dernière pièce chante *Nos Trois Couleurs* et l'expansion française aux frontières du monde. Ce jeune prêtre est un fougueux partisan de l'impérialisme colonial.

Dans la 3e partie, *Vers la Vie*, sauf un beau sonnet à un ami, *Les Deux Voies*, ne se trouvent plus que des pièces d'ordre général. Un effort généreux, plutôt que réussi, a même

poussé le poète à la haute poésie religieuse : *Le Sang des Justes*, *Vision*, où le lyrisme tend à l'allure épique.

Suivent quatre petits récits en prose dont les deux meilleurs, par leur réalisme sincère et la naïveté du détail, sont l'*Enterrement de sa sœur Félicie* et la *Peinture d'un Honnête Chemineau*, qui s'arrêtait volontiers à Doucy, le vieux Dominique.

*
* *

Nous avons donc affaire à un poète lyrique, d'allure modeste assurément, mais qui n'est point sans saveur. Les hautes envolées ne sont pas son fait. L'expression des vérités morales et religieuses a parfois quelque force, mais point d'accent original. Il répète ce qu'on lui a appris, d'ailleurs avec une évidente et ardente sincérité. C'est dans le détail de la vie quotidienne, dans les menus souvenirs d'enfance, dans ce réalisme campagnard qui contient tant de beauté pour qui sait l'y découvrir, que nous rencontrerons ses meilleurs vers.

La forme soulève bien des critiques. On pourrait noter beaucoup d'impropriétés et de faiblesses d'expression, par exemple :

« Je gravirai l'autel » (p. 49) ;

ou

rajuster une vie en déroute, (p. 67) ;

des images obscures ou incohérentes :

Le sol desséché jette aux averses lointaines
Le regard désolant de son avidité (p. 81),

ou encore,

En nous monte la sève
Qui se nourrit du pain rassis de la douleur.

J'ai même relevé deux incorrections causées par les exigences du rythme, ce qui ne les justifie point :

Salut, ô mendiants, frères déshérités,
Qui vous vous succédez... (p. 66)

et

où nulle foi demeure (p. 85).

Au point de vue de la versification, l'auteur ne se permet aucune des licences de nos poètes modernes ; il rime assez richement, mais avec quelle banalité ! Il varie avec soin ses rythmes et emploie même une fois une strophe assez compliquée, « la tierce rime, » dans *Le Pain pour Tous*.

Sauf ce rythme, qui dénote l'imitation du Parnasse, le poète

n'a été aucunement influencé par l'évolution de notre poésie depuis 1850. Ses modèles sont évidemment Lamartine et Laprade; dans certains passages, on reconnaît un écho d'Hégésippe Moreau et parfois aussi le ton de Veyrat, poète savoyard et catholique, avec lequel il n'est pas étonnant qu'Alphonse Morand ait quelque parenté.

Voici quelques vers religieux, où s'accordent très heureusement l'inspiration catholique et l'amour des humbles :

Père, qui donnez l'être à toute créature,
O Père universel et source de tout bien,
Vers qui monte le cri de toute la nature,

Nous vous prions, Seigneur, qui ne refusez rien
A qui de votre main attend sa nourriture,
Donnez-nous aujourd'hui le pain quotidien.

Nous vous le demandons pour les hommes, nos frères,
Pour le juste et pour ceux qui vivent loin de vous,
Pour tous les héritiers des terrestres misères.

Père puissant du ciel, donnez-nous, donnez-nous
Le pain des fils et non le pain des mercenaires.
Nous voici, vous priant ensemble à deux genoux.

Bénissez chaque jour la table de famille
Où le père et ses fils très las viennent s'asseoir,
Lorsqu'ils ont déposé la bêche ou la faucille.

Seigneur, accordez-leur, quand ils rentrent le soir,
Et la soupe fumante et le feu qui pétille :
Bénissez les foyers où l'on mange un pain noir.

Faites surgir des fruits du sol le plus aride,
Et chez les pauvres gens, Seigneur, ne laissez pas
Les tout petits pleurer devant la huche vide.

Le Pain pour tous, p. 97-98.

Particulièrement inspiré par son pays natal et par la vie rustique, il a trouvé pour les chanter des accents très simples, mais sincères, et c'est dans ces effusions ou ces peintures que se rencontrent ses pièces les mieux réussies.

La dédicace *A mon Village natal* est pleine d'une sensibilité frémissante:

A toi, Doucy, je viens, comme un enfant, offrir
Le livre où j'ai fixé mon rêve et ma pensée :
Prends ! il est tien ! ton âme à mon âme enlacée,
Hélas ! a tout dicté ; je n'ai fait qu'obéir.

Ouvre-le : Ton nom va dès le seuil resplendir,
Nom si doux que l'oreille à l'entendre est bercée,

Si doux qu'en l'évoquant mon enfance passée
En moi frémit, s'éveille, et voudrait revenir.

Puis c'est la description de ce petit coin de Savoie qui, au pied du sévère Parmelan, s'épanouit dans de molles ondulations de coteaux verdoyants, et reproduit ainsi le charme fait de contrastes de la région d'Annecy :

Doucy ! c'est le berceau de mousseline douce,
Dans les arbres posé comme un nid dans la mousse,
Et proche des grands bois ;

J'y naquis ; je grandis dans ce coin de verdure,
En un demi-jour calme où l'ardente nature
Nous parle à demi-voix.

Parmi les pièces que la vie de famille lui a inspirées, je note tout particulièrement *La Veillée*. Il y a là de l'excellent réalisme et un sentiment juste de la vie rustique :

C'est le soir. L'âtre flambe au bas des cheminées,
Et la soupe a fini d'exhaler ses buées
Dans le logis étroit, ouvert aux arrivants.
La salle, par degrés, s'emplit de paysans.
La vaisselle est rangée et la prière est dite.

On cause des travaux de la campagne ; on chante des chœurs rustiques ; les enfants réclament des histoires de revenants ; le grand-père raconte ses vieilles campagnes.

Les pipes font dans l'air un panache flottant.
Les rouets vont ronflant : dans les mains féminines
La laine passe, alerte, et s'enroule aux bobines...
Moments sereins et doux, ô rustiques veillées,
Que de choses, jadis, vous m'avez révélées
Aux blafardes lueurs de la lampe des soirs !
Lorsque les gens venaient réchauffer leurs espoirs
A l'intime foyer des longues causeries,
Et poser lentement sur leurs âmes meurtries
Le baume fraternel et doux des réconforts,
Enfant, j'ai bien souvent épuisé mes efforts
A vouloir dans leur cercle obtenir une place.
Plus d'une fois je dus, avec une grimace,
Monter, leste, au grenier où s'alignaient les lits,
Sans veiller : « Le sommeil vient tôt pour les petits. »
Me disait sagement la bouche maternelle.
Alors comme un oiseau recueilli sous son aile,
Blotti dans ma couchette, au fond du grenier noir,
Et dans l'obscurité tremblant de ne rien voir,
Tandis que le sommeil tardait à me surprendre,
J'écoutais longuement, je tentais de comprendre

Les propos des veilleurs et leurs rires bruyants.
J'appelais l'avenir, j'appelais mes vingt ans.
Ils sont venus. Un jour, je n'en avais pas treize,
On m'accorda, le soir, en famille, une chaise ;
Alors, pouvant unir ma jeune voix aux leurs,
Je m'assis triomphant parmi les laboureurs.

Son chef-d'œuvre est peut-être la pièce intitulée *Paroles d'un Fils*. Il s'adresse à son père et s'excuse d'avoir abandonné la culture des champs pour le *labour des âmes*. Mais son cœur est resté tout entier dans ces champs, avec les laboureurs. En voici quelques strophes :

Père, ton fils aîné te veut parler, écoute :
En face de ta glèbe austère, plein d'émoi,
Je veux, sachant combien de sueurs je te coûte,
Jeter le premier cri de ta race. Entends-moi !

Comme tu vas cueillir les fruits mûrs, en automne,
Aux branches des pommiers que jadis tu plantas ;
Recueille le merci qu'aujourd'hui je te donne
Pour tes reins affaiblis et pour tes membres las.

Car j'ai vu tes labeurs. Quand les aïeux robustes,
Longtemps eurent traîné leurs pas dans les guérets,
Longtemps furent allés, en inclinant leurs bustes,
Vers le sol d'où montaient les effluves secrets.

Un jour le repos vint pour eux, au coin de l'âtre,
Et de leurs mains l'outil tomba : tu le reçus,
L'outil voué par eux à la terre marâtre
Et tu fus l'héritier de leurs fortes vertus.

Son père comptait que ses fils deviendraient des paysans comme lui :

Tu m'attendais. Je ne t'ai pas rejoint, mon père,
Et dans ton champ tu n'as pas vu ton premier né.
Le Seigneur a fixé ma place au Sanctuaire,
Et je suis au labour des âmes destiné.....

Et je t'apporte ici l'hommage de ma plume
Pour le robuste azur où tu m'as engendré ;
Le Ciel m'a confié sa tâche, je l'assume,
Mais je ne serai pas un fils dénaturé.

J'aime les ouvriers de la grande nourrice,
Simples, laborieux, dans la sève établis ;
L'avenir vous promet la gloire, et c'est justice,
O braves laboureurs par la glèbe ennoblis !

Ce sont là des vers robustes, des vers qui ont la rudesse et la saveur de la terre nourricière. Si dans cette pièce il semble

prévenir le reproche d'abandon, presque de trahison, que songe peut-être à lui adresser son père, dans une autre il remercie sa mère d'avoir fait éclore sa vocation sacerdotale :

Mère, tu m'as ouvert sur deux mondes la porte,
J'y vais entrer. Merci, tu m'as fait l'âme forte,
Tu m'as donné ton sang et ton lait et ta foi.

Je terminerai cette courte étude par quelques belles strophes qu'il consacre à la Savoie. Après avoir rappelé les beautés pittoresques de son pays, après avoir retracé les grandes périodes de son histoire depuis la conquête de Jules César jusqu'à la réunion à la France, il loue les qualités d'énergie et de loyauté qu'il reconnaît à ses compatriotes :

Gloire à tes fils! Ils ont la vigueur de ta race,
De leurs ancêtres morts ils ont gardé la trace
Et le parfum de leurs vertus;
Vois-les, dans tes guérets, suivre les attelages,
Vois-les passer, portant sur leurs rudes visages
La fierté des preux disparus.

Bons travailleurs, voués aux labeurs opiniâtres,
Maniant tout le jour la lourde bèche, ou pâtres
Menant les troupeaux aux pâtis,
Ils sont restés, croyant à la loi des semailles,
Les ouvriers qui font sortir de tes entrailles
L'or des moissons pour le pays.

O terre, nourris-les de ta forte substance!
Et lorsqu'ils sont là tous, ainsi qu'un peuple immense,
Autour des tables assemblés,
Fais qu'ils sentent grandir au sein de leurs agapes
Le fraternel amour parmi le jus des grappes
Et le pain noble, issu des blés.

Donne-leur la bonté, donne-leur la franchise,
Comme l'eau de tes lacs qu'un vent léger irise,
Miroir où regardent les monts,
Fais-leur âme limpide et calme : qu'elle brille,
Telle une étoile au fond des nuits, qu'elle scintille
Au ciel de leurs regards profonds!

Mais surtout donne-leur, par le Dieu du Calvaire,
Cette foi qui toujours te fit grande et prospère
Et dont tu portes le flambeau!
Alors, reconnaissants, les aïeux qui t'ont faite
Laisseront tressaillir leur cendre satisfaite
Sous la pierre de leur tombeau.

Puis garde-les, tes fils, garde-les, ô Savoie,
Au pied de ces glaciers qu'un jour, le cœur en joie,
Ils ont été fiers de gravir;

Et si certains s'en vont rechercher l'or des villes,
Que sur ton sein, après les besognes serviles,
O mère, ils reviennent mourir!

* * *

Et maintenant, si l'on me demande à quel rang il faut mettre ce jeune prêtre, je ferai d'abord remarquer qu'il n'a pas eu le temps de donner sa mesure. Ensuite je prendrai, pour déterminer son mérite, un étalon que les Concours de poésie de la Florimontane nous ont rendu familier. Je ne crois pas que ce recueil, dans son ensemble, fût passé inaperçu. Je ne crois pas non plus que les nombreuses imperfections du style eussent permis de lui accorder autre chose qu'une mention. Cependant il me semble que des extraits judicieusement établis, comprenant 4 ou 500 vers, ne seraient pas indignes d'un prix. Si donc Adolphe Morand ne fut pas un de ces poètes dont le nom vivra éternellement dans la bouche des hommes, il mérite un souvenir de ses compatriotes, car son œuvre tout entière est fortement empreinte du caractère savoyard.

G. Martin.

Note sur une nouvelle Vivipara subfossile

du quaternaire de la plaine d'Annecy

Dans quelques matériaux que M. Marc Le Roux, directeur du Musée d'Annecy, m'a demandé d'examiner s'est trouvée une nouvelle *Vivipara*, très intéressante par sa forme et surtout par le fait qu'on l'ait recueillie en pleine Haute-Savoie. En effet, les deux espèces de ce genre qui vivent en France et dans l'Europe centrale ont, à peu de chose près, la même distribution géographique, c'est-à-dire qu'elles manquent aujourd'hui aux contrées montagneuses de l'est, en particulier à la Savoie. La variété inédite de la *Vivipara fasciata* découverte à Annecy montre donc une aire spécifique autrefois plus étendue.

Il est à remarquer du reste que cette espèce est répandue de l'autre côté des Alpes, c'est-à-dire au nord de l'Italie et au sud de la Suisse, dans les grands lacs et même assez haut dans l'Engadine (Lac Campfer à 1.970 m.). Elle suit aussi d'assez loin la chaîne du Jura, est représentée aux environs

de Mulhouse mais fait défaut dans le Plateau suisse. D'autre part, cette espèce réapparaît aux environs de Genève, d'abord introduite artificiellement par M. Boissier (cette tentative semble cependant avoir échoué), puis, on ne sait trop comment, sur le plateau de Pinchat, où l'a découverte le Dr Kampmann.

C'est dans un argile lacustre quaternaire de la plaine d'Annecy[1] que M. Le Roux a découvert cette paludine, en compagnie de *Bythinia tentaculata*, *Valvata cristata*, *Planorbis fontanus, Limnæa truncatula* var *oblonga et L. stagnalis.* Il serait du reste téméraire de tirer de suite des conclusions, aussi me bornerai-je à décrire les caractères de ce mollusque, dont je n'ai vu que deux coquilles bien conservées.

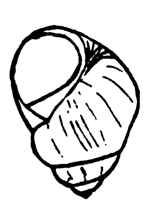
Vivipara fasciata Mull.

Var. *Le Rouxi nov. var.*

Testa ovato-contracta, subconica, ventriosa, solida, irregulariter striatula; spira curta valde obtusa, ad basim latissima, conica, apice minima, anfractus sex celerius typo accrescentes, ultimus maximus, sub sutura planis vel concavus, deinde valde convexus, obtusissime subangulatus prope a basi latior ceteris ; sutura profundiuscula ; aperture valde obliqua, ovato-rotundata ; peristoma simplex, armatum, non evasum ; umbiticus absens.

Alt. 21, *dm.* 15 mm.

Coquille ovoïde ramassée, conique bombée à la partie supérieure, ventrue inférieurement, solide et épaisse, actuellement blanchâtre terne, sans qu'on puisse rétablir la couleur primitive, sans fascies visibles, ornée de petites stries de grosseur inégale, irrégulièrement réparties, en général très peu marquées. Spire courte, très obtuse, extrêmement large à la base, puis s'atténuant progressivement, conique, bombée sur les côtés, à sommet très petit, un peu obtus, bien saillant; 6 tours très convexes, s'accroissant plus rapidement que chez le type, le dernier énorme, occupant les deux tiers de la hauteur totale, *tout plat* sous la suture, voire *même légèrement infléchi en dedans*, puis très bombé, vaguement anguleux dans le bas et un peu arrondi en dessous, très large, déclive à son extrêmité,



***Vivipara fasciata* v. *Le Rouxi* nov. var.**
Annecy.

1. *Revue Savoisienne*, 1913, p. 102.

une suture extrêmement peu profonde, à peine marquée. Ouverture très oblique, ovale arrondie, non échancrée par l'avant-dernier tour, très arrondie à l'insertion du bord columellaire, obtusément anguleuse à celui du labre; péristome simple, bien arqué, non évasé, à callum épaissi et à bord columellaire très arqué. Ombilic nul [1].

Jean PIAGET.

1. La variété la plus voisine est la V. *imperialis* Brgt., cependant assez distincte pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur les caractères différentiels.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

CH. DUFAYARD. — **Histoire de Savoie.** (Chambéry, DARDEL, prix, 3 fr. 50.)

Ce beau volume, illustré de gravures très soignées, fait partie de la collection *Les Vieilles Provinces de France*, publiée sous la direction de M. Albert Petit, professeur au lycée Janson de Sailly.

Résumer en 327 pages une histoire aussi accidentée que celle de la Savoie n'est pas chose facile. En n'indiquant que les grandes lignes, on risque de ne donner qu'un squelette; en dédaignant trop les détails, qui sont le piment du récit, aussi bien qu'en les multipliant d'une manière abusive, on devient ennuyeux.

Tel n'est pas le cas de M. Dufayard. Il fallait sa vaste érudition, servie par une mémoire exceptionnelle, pour éviter les écueils d'une pareille entreprise et la conduire à bonne fin.

Le livre comprend vingt-un chapitres, dans lesquels l'histoire de la nation n'est jamais sacrifiée à celle des princes; chacun y tient sa place normale; les évènements sont exposés dans un ordre méthodique, avec une grande intensité de vie et beaucoup de clarté. Des citations, judicieusement choisies et très habilement adaptées, résument heureusement la pensée de l'auteur et lui donnent du relief.

C'est l'œuvre d'un maître, à laquelle il manque peu, selon nous, pour être parfaite. Mais ce peu, nous voudrions qu'elle le gagne, et voilà pourquoi nous allons nous permettre quelques critiques, dont il serait bon de tenir compte dans une prochaine édition.

*
* *

Il n'est guère possible, aujourd'hui, de composer une histoire de Savoie de quelque valeur, sans avoir compulsé les publications des Sociétés savantes qui, depuis bientôt un siècle, explorent les archives et font assaut d'efforts pour éclairer notre passé.

M. Dufayard a manifestement consulté les Mémoires émanant des Sociétés de son département, surtout ceux de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry, mais la lecture de son livre ne laisse pas l'impression qu'il ait parcouru — même hâtivement — la *Revue Savoisienne*. Il ne lui aurait pas échappé que « les travaux des Perrin, des Rabut, des Costa, » relatifs aux palaffites du Bourget, avaient été précédés par ceux des Serand, des Gosse, des Poulet, et complétés par ceux des Revon et des Thonion sur les habitations lacustres d'Annecy et qu'à côté des stations de Conjux, Châtillon, Grésine, il y a celles du Roselet, de Sous-les-Guerres et de Sevrier : la première exploration des lacs, en Savoie, fut organisée ici même, par la Florimontane, en 1856.

L'examen le plus superficiel de nos publications lui aurait appris que le nom de *Bautas* a été remplacé par celui de *Boutae;* que les innombrables trouvailles faites sur l'emplacement de ce *vicus* méritent d'être rappelées moins sommairement que par la citation du *Bonus Eventus*, et que « la plaque commémorative du chemin de Dingy-Saint-Clair » ne saurait, à elle seule, représenter les *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie.*

La savante monographie du château d'Annecy, par M. Bruchet, lui aurait donné l'idée de mentionner (page 117) ce château, qu'il ne faudrait pas confondre avec le *Palais de l'Isle* [1].

*
* *

En feuilletant le livre, nous allons consigner les remarques et observations qu'il nous suggère.

Page 46. « La redoutable devise : *Unguibus et rostro* », que l'auteur attribue aux barons de Miolans, appartient aux Montmayeur.

1. Sans parler de la partie biographique, assurément considérable, et des savants mémoires de MM. Marteaux et Le Roux, sur l'archéologie, qu'il n'est plus permis d'ignorer, c'est par centaines que l'on compte les articles et documents d'histoire insérés dans la *Revue savoisienne*. On y trouve, presque en entier, les œuvres du chanoine Ducis, et les intéressants travaux d'Albrier, Bruchet, Despine, Duval, Folliet, Gonthier, Lecoy de la Marche, Letonnelier, Mugnier, Pascalein, Perrin, Philippe, Picard, Replat, Riondel, Ritter, Serand, Tavernier, Vuy. De toutes les sciences, l'histoire est celle qui occupe — et à juste titre — la plus large place dans nos publications, mais nous excluons les œuvres de longue haleine qui auraient le défaut d'accaparer les pages de la *Revue* au profit d'un seul.

Page 51. « Dieu, quand il eut créé le monde, y plaça trois espèces d'hommes : les nobles, les ecclésiastiques et les vilains. » Cette citation gagnerait à être rapprochée de celle de la page 109 : « Le Seigneur a créé trois ordres : les clercs pour prier, les chevaliers pour combattre, les manants pour labourer. »

Page 82. « La fameuse catastrophe du Mont-Granier, en 1248, fut considérée comme un châtiment de la justice divine. » Cette réflexion a déjà été faite, à peu près dans les mêmes termes, à la page 71.

Page 78. « On guerroya en Faucigny, où fut livré le sanglant combat de Cruseilles. » Cruseilles n'est pas en Faucigny et ne fut le théâtre d'aucun combat. Celui dont il est question fut livré sous les murs du château de Monthoux, près Annemasse, dont le défenseur était Hugues de Genevois, *sire de Cruseilles*. La méprise paraît avoir été occasionnée par une phrase équivoque de Pascalein-Plaisance, (tom. I, p. 193).

Page 116. « La Savoie ne compte guère dans l'histoire intellectuelle du temps (XIVe siècle). » Il semble, au contraire, qu'à cette époque où l'élément religieux primait tout, elle tenait fort bien son rang, puisqu'elle pourvoyait d'éminents prélats les évêchés de Grenoble, de Lausanne et de Genève, et qu'elle donnait à l'Eglise trois cardinaux, dont deux au moins brillèrent d'un vif éclat : Jacques de Menthonay, Jean de Brogny et Robert de Genevois, pape sous le nom de Clément VII.

Page 167. « Plus d'Etats-Généraux après 1562. » Cette affirmation est contredite en partie par les faits : les Etats de Chambéry furent convoqués en 1571, 1575, 1584, 1592 et ceux d'Aoste régulièrement jusqu'en 1766.

Page 171. La tentative d'escalade de Genève est placée en 1601. Or, dit la chanson :

Ce fut l'an mil six cent et deux *(bis)*
O'on vit ces Savoyards furieux *(bis)*
Dans l'ombre de la nuit
Escalader notre réduit.

Page 177. Après Pascalein, M. Dufayard présente Charles-Emmanuel comme ayant été « déclaré *perdu selon Dieu* par saint François de Sales ». Mais cette déclaration est contestée. Il serait bon d'indiquer à quelle œuvre du Saint elle a été empruntée, si tant est qu'elle existe.

Page 179. Les trois vers de Buttet ont déjà été cités à la p. VI.

Page 188. « Saint François, devenu évêque de Genève et installé à Annecy (1602) se consacra corps et âme à ces mis-

sions du Chablais, qui furent le grand acte de sa vie épiscopale. » La conversion du Chablais fut entreprise en 1594 et terminée en 1598, sous l'épiscopat de Mgr de Granier, l'apôtre étant alors simple prévôt de la Cathédrale.

Page 197. « La fameuse journée de l'*Empâtaz* » est, depuis longtemps, reléguée au rang des légendes. (Voir Mercier, *Souvenirs historiques*, p. 425-426, et Constantin, *Revue savoisienne*, 1896, p. 25.)

Page 205. Au lieu de « Jean d'Arenthon à Genève », il serait plus exact de dire « à Annecy ».

Page 235. « Tout le monde se plaint des dépenses excessives faites pour la maison du Roi qui ne coûte pas moins de cinq millions. » Cette phrase ne cadre guère avec la page 238, où on lit : « La Cour de Turin n'avait rien du faste écrasant de celle de Versailles..... Ne savait-on pas qu'au logis royal, tenu avec la parcimonie sévère d'un bourgeois économe, on dépensait tout juste dix louis par jour pour le service de la table ? »

Page 285. « On rétablit les couvents et on supprima la plupart des collèges et des hôpitaux. » La seconde partie de la phrase aurait besoin d'être justifiée par des preuves.

Page 324. Il n'y a pas de canton de *Saint-Jean* dans le Faucigny.

Page 326. Au lieu de *trois* bataillons de gardes mobiles, il faut lire : *cinq*, dont 2 pour la Savoie et 3 pour la Haute-Savoie. A la compagnie des *Francs-Tireurs du Mont-Blanc*, recrutée à Bonneville, il faut ajouter celle des *Chasseurs des Alpes*, organisée à Chambéry.

⁂

Les institutions de l'ancienne Savoie présentent un certain nombre de particularités qui donnent à son histoire une physionomie spéciale et la distinguent de celle d'une province quelconque : il ne semble pas que ces particularités aient été suffisamment mises en évidence : *l'Avocat des pauvres*, *le Collège des Savoyards d'Avignon*, *le Collège des Provinces* sont à peine mentionnés ; la fondation chappuisienne de l'Université de Louvain, qui a rendu tant de services, est ignorée.

Si, dans la période écoulée depuis 1860, la Savoie française paraît pauvre en hommes, il convient de faire remarquer qu'elle fut écrémée au profit du jeune royaume d'Italie, auquel elle fournit plus de quarante généraux, des amiraux, tels que Saint-Bon, ministre réformateur de la marine, et des diplo-

mates comme Albert Blanc, de Barral, de Launay, Menabrea.

Enfin, « les Savoyards ont, de tout temps, peuplé au loin les armées de militaires distingués, le clergé d'esprits supérieurs, les collèges d'excellents instituteurs, les académies de savants, les capitales de l'Europe d'hommes intelligents et actifs, de négociants heureux ». Ce rayonnement de notre pays à travers le monde, par l'émigration, devrait être mentionné dans son histoire avec plus de détails que n'en donne le chapitre XVIII.

On trouvera peut-être que je suis exigeant. Mais l'estime que j'ai pour ce livre me fait un devoir de provoquer, pour une nouvelle édition, toutes les améliorations dont il est susceptible, et, si l'auteur veut bien s'y prêter, nous pourrons dire qu'enfin nous possédons une bonne histoire de Savoie.

François MIQUET.

Le Nécrologe de l'Abbaye de Talloires, publié d'après le manuscrit conservé au *British Museum*, avec illustrations, introduction et notes, par Louis RITZ. Chambéry, 1913.

Curieuse est l'histoire de ce livre. Au cours d'un séjour à Londres, en 1904, M. Louis Ritz apprend que le *British Museum* possède, depuis 1858, un manuscrit latin du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Talloires, et contenant le nécrologe de ce monastère. Il en prend aussitôt connaissance et donne à la *Revue savoisienne* une analyse du manuscrit, en y joignant quelques extraits de l'obituaire.

C'était une amorce. Neuf ans plus tard, incité par le désir de se rendre utile et de restituer à son pays ce document d'histoire, il conçoit le projet de revenir à l'étude du nécrologe et de le publier dans son intégrité. Comment faire? Pour le copier, le temps lui manque. Il s'entend avec un artiste, auquel on donne l'autorisation de le photographier, pourvu qu'il ne dépasse pas le délai de cinq heures, montre en main. L'artiste exécute ce tour de force avec un tel succès que les épreuves permettent de résoudre certaines difficultés de lecture qui paraissaient insolubles au vu du manuscrit. Que dites-vous de ce beau zèle? Et, parmi vos connaissances, combien en comptez-vous qui auraient bénévolement assumé la tâche accomplie par M. Ritz?

C'est le résultat de cette heureuse initiative que l'auteur nous présente aujourd'hui. Qu'en pourrais-je dire? Un nécrologe ne se résume pas. Celui qui nous occupe est particulièrement riche et intéressant. Remontant à une date antérieure à l'an

mille et poursuivi jusqu'en 1698, il contient plus de deux cents millésimes et mentions : environ 70 prieurs, 60 abbés, 25 archevêques ou évêques, des rois, des reines, des comtes, des chevaliers, des chanoines, sans parler des moines et du menu fretin.

Latiniste expert, M. Ritz évolue avec aisance au milieu de tous ces noms, soit de lieux, soit de personnages, qu'il iden tifie habilement. Il complète et rectifie sur quelques points l'*Armorial,* la *Gallia christiana* et même Ulysse Chevalier. Mais ne croyez pas qu'il soit de ceux qui tranchent sans hésitation toutes les difficultés : dans plus d'un cas il s'abstient, « jugeant qu'en sentier périlleux, mieux vaut s'arrêter que de s'égarer ou d'égarer les autres ».

Un tel scrupule honore l'auteur, non moins que son érudition. Nous nous permettons de signaler deux lapsus :

Tamié (p. 59, note, p. 157, note) appartient à la commune de Plancherine, *canton de Grésy-sur-Isère*, et non canton d'Albertville.

Droisy (p. 145, note) est une commune et non un hameau de Clermont.

L'Académie de Savoie a reconnu le mérite de ce travail en l'insérant dans ses *Mémoires*, et nous en félicitons bien sincèrement M. Louis Ritz.

* * *

Peu de temps avant le *Nécrologe de Talloires*, nous avions reçu l'*Obituaire de l'Abbaye de Sixt*, « composé d'une façon presque semblable » et qui présente également une grande valeur documentaire.

L'auteur, M. l'abbé A. Gavard, lauréat de la Florimontane, est de ceux qui savent intéresser, même avec un sujet aride.

Il donne, en tête de son opuscule, une notice où tout ce qu'on a besoin de savoir sur les obituaires est exposé clairement, de manière qu'après l'avoir lue, les plus profanes peuvent se croire initiés.

Quoique les ouvrages de cette nature s'adressent à un public restreint, leur utilité n'est plus douteuse pour quiconque a appris de M. l'abbé Gavard *ce qu'est un obituaire* et *quels sont les renseignements qu'on y peut trouver*.

Les nécrologes sont d'utiles instruments de travail, qu'on est heureux de voir mettre à la portée des chercheurs, et nous comprenons que l'Académie Salésienne ait accueilli avec empressement celui de l'Abbaye de Sixt. F. M.

Louis Dimier : **Histoire de Savoie, des Origines à l'Annexion**, avec 8 planches de photographies hors texte et une carte en couleurs. Paris, Nouv. Librairie Nationale, et Chambéry, Perrin, 1913, in-8°, xi-401 p.

C'est pour rendre service à ses compatriotes que M. Dimier déclare avoir écrit ce livre. Disons tout de suite qu'il s'est montré trop modeste en restreignant ainsi aux Savoyards seuls le bénéfice qui peut en être retiré. A coup sûr, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, quel que soit leur lieu d'origine, le liront avec fruit. C'est un ouvrage d'ensemble d'une grande clarté et qui tiendra un rang très honorable parmi tous ceux du même genre qui ont déjà été publiés.

Mais, ce n'est pas pour cette raison seule que la modestie de M. Dimier paraîtra excessive à ses lecteurs. « Je ne donne pas ici, dit-il, le résultat de recherches originales. J'ai rassemblé des faits connus de tous... » Il ajoute que sa documentation se réduit aux œuvres de MM. de Costa, de Saint-Genis, l'abbé Martinet et de notre estimé confrère de l'Académie Florimontane, M. l'abbé Trésal. Sans doute, il est impossible de tout voir, surtout lorsqu'il s'agit d'une étude aussi considérable, pour laquelle il y a pléthore de sources. Mais, depuis Saint-Genis, que de travaux ont été publiés dont il était indispensable de tenir compte ! En se limitant de parti pris à des œuvres déjà anciennes, l'auteur enlève à la sienne une grande part d'intérêt. Tout n'est pas à retenir dans les nombreuses études écrites depuis trente ou quarante ans. Mais, les érudits ont pourtant exhumé des textes qui ont très sérieusement modifié la physionomie de l'histoire de Savoie : certains même y ont apporté de si remarquables contributions qu'il était difficile de ne pas s'y référer. M. Dimier n'a donc pas montré suffisamment d'ambition et l'on regrettera qu'il se soit contenté de « mieux placer » des faits connus de tous. On eût pu souhaiter, puisqu'il s'agit d'une nouvelle vue d'ensemble, que les résultats de toutes les recherches historiques nous fussent exposés d'une manière à peu près complète. L'intérêt des ouvrages généraux réside pour une bonne part dans ce fait que les derniers résultats des enquêtes scientifiques s'y trouvent rassemblés et condensés. Ils répondent donc réellement à un besoin et remplissent leur rôle qui est de remplacer d'autres œuvres trop anciennes, démodées. La conséquence de la méthode employée par M. Dimier est qu'il a laissé dans l'ombre un très grand nombre de points importants, ex. : il ne dit

rien de la préhistoire en Savoie, consacre seulement une demi-page aux origines de la Maison de Savoie, à la formation de la féodalité et de la noblesse, effleure à peine la question des Institutions au Moyen Age et des premiers établissements religieux. (Il déclare pourtant que les *Mémoires* de Besson sont encore consultés par tous les historiens.) Enfin, si l'on n'exigeait pas de lui qu'il mentionnât même le nom de Jean de Belleville, l'inventeur obscur du gâteau de Savoie, comme l'a fait M. Plaisance, on pouvait s'attendre à trouver dans son livre le nom de Savoyards tels que Guillaume Fichet, par exemple.

Bref, M. Dimier avait trop grand'hâte d'arriver à l'époque moderne, et particulièrement à la Révolution, pour s'arrêter à tous ces détails. On lui a vigoureusement reproché sa partialité, et l'on a écrit qu'il avait voulu faire exclusivement l'apologie de la Maison de Savoie. C'est d'ailleurs un reproche qu'il se félicitera d'avoir mérité, car il ne cache point sa sympathie pour elle, ni pour le régime qu'elle représente. Il faut pourtant lui rendre cette justice que ses préférences n'éclatent pas avant l'arrivée de Montesquiou en 1792. Mais, à partir de ce moment et jusqu'à la fin du livre, le pamphlétaire s'est substitué à l'historien. Il nous parle alors de « la feinte de l'annexion », de « l'interrègne de Cagliari de 1798 à 1814 » et trace de la Savoie sous la Révolution un tableau poussé au noir. Par contre, il affirme qu'à la Restauration sarde, « jamais l'impôt n'avait pesé si peu sur les sujets du roi de Sardaigne ». De même, l'Annexion de 1860 n'est guère à ses yeux que la conséquence de la loi du 29 mai 1855, votée grâce au « misérable Rattazzi ». Or, l'ouvrage de M. Trésal, l'une de ses références pourtant, a démontré surabondamment que les causes politiques n'étaient pas seules, tant s'en faut, à avoir amené la réunion à la France.

Cependant, nous aurions tort de reprocher plus longtemps à M. Dimier d'avoir fait œuvre de parti. C'est un des charmes de son livre et l'une de ses originalités. Il y en a bien d'autres, comme la division adoptée, non pas par règnes, qui ne nous plaît pas, mais par grandes époques, qui est lumineuse. La lecture en est agréable, mais nous avons pourtant remarqué quelques taches : « Berne qui voyait venir le coup » (p. 166), paraît une expression un peu trop familière. G. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 19990

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 1er avril 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, à 5 heures [1], le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Le jour même de notre dernière séance, est mort, à Faverges, un de nos membres les plus anciens et les plus dévoués, M. Maurice Châtelain, notaire honoraire, qui faisait partie de notre Compagnie depuis trente-cinq ans.

Voué dès sa jeunesse à l'étude de la botanique, il avait acquis dans cette science des connaissances étendues qui lui avaient permis de faire d'heureuses découvertes.

La *Revue Savoisienne* de 1901 contient un aperçu de ses travaux sur la flore de Faverges.

M. Châtelain, qui fut un officier ministériel d'une probité scrupuleuse, était le plus désintéressé des chercheurs : il a donné son herbier au musée d'Annecy.

Tous les Florimontans qui ont participé à notre promenade de 1913 se rappellent avec quel empressement aimable il nous avait accueillis à l'entrée des Grottes de Seythenex.

Lié d'ancienne date avec ce collègue affable et bon, j'ai cru devoir, devant sa tombe, lui adresser, en votre nom, quelques paroles d'adieu.

Je renouvelle à sa famille l'expression de nos plus vifs regrets.

* * *

J'exprime également les condoléances de l'Académie à MM. Alfred et Charles Anthonioz, nos distingués collègues, qui viennent de perdre leur père, un des membres les plus honorables de la colonie savoisienne de Genève.

* * *

Enfin, j'adresse des félicitations à M. Dufournet, de Nogent-sur-Marne, qui est compris dans la dernière promotion violette.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Sont présents : MM. Bonald, Désormaux, Capitaine Dingeon, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Mercier, Miquet, F. Serand, J. Serand, Servettaz.
Excusés : MM. A. Crolard, Grimont, Nanche, Perin, Sautier-Thyrion.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

L. Matruchot et P. Desroche : *Etude sur les mauvaises odeurs de la pièce d'eau des Suisses à Versailles. Nature, origine, causes, remèdes*, Paris, Colin, 1914.

A. Van Gennep : *En Algérie*, Paris, Mercure de France, 1914.

Albert Choisy : *Lettres inédites de Voltaire*, Genève, 1913.
Dons des auteurs.

Fournier et Repelin : *Etude sur le préhist. de la Basse-Provence*. Don de M. Bernus.

J. Bogey : *Notice biographique sur Mgr Bellèville, vicaire apostolique du Tonkin méridional*, Annecy, 1913. Don de M. le Chanoine Lavorel.

d'Arcollières : *Relation de l'affaire d'Oneille* (avril 1703). Torino, 1914. Ext. Assoc. oriundi. Savoiardi e nizzardi italiani. Don de l'auteur.

A. Crolard : *Etude sur l'exportation des bovidés de France*, 1909 à 1913. Don de l'auteur.

Marion : *Petit manuel du propriétaire sylviculteur. — Le peuplier suisse blanc ou rouge, dit « Eucalyptus Sarcé ». — Le peuplier Raverdeau. Sa plantation, sa culture*. Dons de M. Crolard.

Il est procédé au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. le Marquis d'Aix-Sommariva est proclamé membre effectif.

M. Désormaux donne une analyse critique d'une étude récente due à M. F.-G. Frutaz : *Les origines de la langue française dans la vallée d'Aoste*, « étude publiée sous les auspices de la Ligue valdôtaine, comité italien pour la protection de la langue française dans la vallée d'Aoste » ; Aoste, 1913.

Cet ouvrage nous intéresse pour de multiples raisons : L'auteur, M. le Chanoine Frutaz, membre honoraire de l'Académie florimontane, est un historien bien connu des érudits savoyards ; il s'est plu à participer aux Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, où ses communications ont été fort appréciées. D'autre part, pendant des siècles, la vallée d'Aoste fut unie à la Savoie par les liens les plus étroits ; son parler et ceux de notre région sont des langues sœurs. Aussi, nos compatriotes liront-ils avec profit, malgré diverses restrictions ou critiques de détail, l'étude de M. Frutaz.

A signaler, plus spécialement, les chapitres relatifs à l'introduction et à l'expansion du francien dans la vallée d'Aoste (où il a pénétré vers la même époque qu'en Savoie et pour les mêmes causes).

En ce qui concerne l'interprétation des locutions *langue vulgaire*, *commune*, etc., qui a fait l'objet de diverses communications de M. Désormaux, commentées par M. Frutaz, il

convient de rappeler, avec l'auteur, la distinction établie, en Savoie comme dans la vallée d'Aoste, entre *lingua romana* et *lingua latina*. (Page 30) :

« Le mistral ou le mandier lisait d'abord *en latin*, puis expliquait *en roman* les décrets et les ordonnances au peuple assemblé à l'issue des offices divins. Cet usage s'est pratiqué jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. »

Il conviendrait de préciser s'il faut entendre, par ces mots : *en roman*, le français propre ou le parler local.

A ce propos, quelques textes sont particulièrement intéressants :

1337 (Aoste). Le prince (?) de Savoie ordonne que les sentences soient lues en « langue romane » : ..... *legi publice alta voce et intelligibili* **lingua romana** *fecimus per nostrum secretarium*.....

Notons que l'épithète *intelligibili* se rapporte à *voce* et non, comme le pense M. Frutaz, à *lingua romana*, ce qui impliquerait un sens assez différent.

1488 (Châtillon). Le mandier de Châtillon fait une intimation **lingua romana,** *more solito*.

1565 (Issogne). Le mandier fait les intimations d'usage *a haulte voix de crie en* **langue romayne** *mode accoustumé*.

Remarquons ce doublet de « langue *romane* ». Qu'un lecteur distrait ne prenne pas cette locution : « langue *romayne* » pour un synonyme de « langue parlée à Rome » !

Enfin, voici une citation qui, au point de vue spécial où se place M. Désormaux, ne laisse pas d'être importante. On connaît l'amphibologie qui résulte souvent de l'emploi, dans les anciens textes, de la conjonction *seu :* comme la conjonction française *ou* [1], *seu (sive)* peut indiquer tantôt l'identité, tantôt l'alternative. (Cf. *Notes philologiques sur les noms donnés au patois et au français dans les anciens documents savoyards*, in *Revue Sav.*, 1913, page 157).

Le passage suivant aura le mérite d'être fort clair :

« Les anciennes ordonnances épiscopales, déjà au XVII[e] siècle, prescrivent au clergé de prêcher **lingua gallica,** *sive* **lingua vulgari.** »

Faut-il comprendre : *lingua gallica*, c'est-à-dire *(sive) : lingua vulgari ?*.

Aucun doute ne subsistera quand on aura lu cette dernière phrase :

1. A) Naples *ou* Parthénope; B) vous *ou* moi.

« Le 18 mai 1666, Mgr Bally, faciendo visitationes generales per diœcesim Augustensem, invenit parrochianos et incolas Brussonii leviter imbutos doctrina christiana propter defectum curati dicti loci qui *non utitur* **lingua gallica** *neque* **vulgari**, *sed* **italica**, *admodum difficili intellectu.* » (Page 33.)

A cette date et dans cette localité (il serait sans doute aventureux de généraliser), *lingua vulgaris* ne désigne pas le français propre ou francien *(lingua gallica)*, mais un patois valdôtain.

Ainsi, outre la langue latine, qui n'est qu'une langue morte, trois idiomes sont mentionnés : le français, importé de l'Ile-de-France depuis plusieurs siècles; les divers patois valdôtains, autochtones, issus du latin populaire parlé dans la vallée d'Aoste; enfin l'italien, que l'on n'entend guère alors. Ne voyons-nous pas, dans un texte de 1650 (cité p. 43), « que le peuple n'a pas intelligence de la langue italienne[1] »?

Ces trois langues restent en présence ; mais on ne pourrait plus dire de l'italien qu'il n'est pas entendu, puisqu'il tend à supplanter les autres parlers.

On comprend l'intérêt qu'a le gouvernement de la Péninsule à progager la langue nationale dans la vallée d'Aoste. On comprend également les efforts de ceux qui luttent avec ardeur pour défendre les traditions ancestrales.

M. Letonnelier appelle l'attention sur un travail de notre estimé président d'honneur, M. Bruchet, qui vient de publier les *Rouleaux des morts du Saint-Sépulcre et de Saint-Aubert de Cambrai*. Il existait, au xive siècle, des associations spirituelles de prières pour les morts, dont on inscrivait les noms sur de longs parchemins roulés qui circulaient de couvent en couvent. Les relations entre la Flandre et la Savoie sont indiquées par ce fait que sur 150 monastères qui ont reçu ces rouleaux des morts, 5 ou 6 sont du diocèse de Genève. Donc, vers 1350, un religieux parti de Saint-Aubert en Flandre a porté son rouleau dans les abbayes de Savoie pour réclamer des prières pour les défunts ; il remportait la signature de l'abbé en accusé de réception.

M. Lavorel dit que le porteur de ce rouleau s'appelait *rotulifer*.

Cette publication est extraite du *Bulletin de la Société his-*

1. La situation était donc la même qu'en Savoie. Cf. *Ibid.* la réponse à la réclamation indiquée, « déclarant nulles les publications *faites en autre langue que françoise* ».

torique du Nord, qui demande l'échange avec la *Revue Savoisienne*. Adopté.

M. Letonnelier fait part de ses recherches sur les origines de l'Académie Florimontane, et insiste particulièrement sur les devises académiques de ses membres, d'après une lettre de de Quoex et le portrait de Nouvellet conservé au Musée. (Voir : *Notice sur l'Académie Florimontane* dans le présent fascicule).

M. Marteaux fait la communication suivante sur des noms de lieux en *-on*.

Il existe dans notre département quelques noms de lieux qui accusent, avec une terminaison en **on** (*em*) un radical latin ou celtique. Ce sont des surnoms dérivés soit de gentilices, soit de surnoms simples ; ainsi Tullius, Firmus ont donné les surnoms Tullio et Firmo qui ont pu désigner ensuite des propriétés habitées. Cependant il est difficile, sans l'aide de l'archéologie, de distinguer ces noms de domaines anciens des noms d'hommes qui ont servi eux aussi à désigner tardivement de petites propriétés. Je citerai cependant : Avrillon (Amancy), mas de 1730 et famille citée en 1694, *Apvrillion* en 1660 (Bruchet : *Arch. dép. Inv.*, E, n° 374, p. 122), qui nous reporte au gentilice Aprilius. — Beccon, nom de château à Cruseille, reproduit le celtiq. Becco, v. Holder. — Cognion à Allonzier, *Cougnun* à Chamonix, dérive de Connius. Cordon, *per collum qui dicitur Cordum* 1184 (*Mém. Acad. de Savoie*, sér. 2, II, 276) de Cordus. — Cornillon (Amancy) *de Cornilione,* 1153 (SHAG, XIV, 9, 29) nom de famille seigneuriale qui se rencontre aussi à Domancy, Poisy, Rumilly-sous-Cornillon, Saint-Martin-sur-Arve, Le Sappey, etc., de Cornelius. — Livron (Vétraz-Monthoux) *Livruns*, 1227 (SHAG, IV, p. 44, doc.), vient de Libero. – Locon, à Meillerie, *a nanto dicto de Loucon*, 1322 (*Soc. d'hist. de la Suisse romande*, XXXI, 348) et à Amancy, Saint-Cergues, de Lucco ou Locco, déjà cité à la fin du XIe s. —

Le celtiq. Mango, cité par Holder, se retrouve, mais tardivement, dans Mangon, nom de propriétés à Archamps et à Aviernoz ; au fém. les Mangonnes, à Veyrier-du-Lac ; de même Mælo, dans Melon, hameau à Abondance. — Menthon remonte directement à Mento et ce nom a désigné ensuite les nombreuses possessions de cette puissante famille ; Menthonnex peut s'expliquer par un ancien *Mentonacum,* mais aussi par *Menton-ittum* ou petit Menthon. — Moiron, à Reignier et à Villaz, *Moyron* en 1238 (*Arch. dép.*, E, 108), de Maurio. — Morillon, *crestum de Morellons* 1313, reproduit Maurilio

(C., XII, 1207). — Ognon, *Ognuns* 1288 (SHAG, VIII, 231), d'Onius ou Unius. — Sevillion, à Mégevette, *mansum qui nominatur Sevilium* 1113 (*Ac. de Savoie*, s. 2, II, 299) en 1188 *Servillium* (*id.*, p. 303) de Servilius. — Thollon, *Tholuns, Tolhono*, 1191 et 1250 (SHAG, II, doc. 48; XIV, 29, n° 39), de Tullo, cité au xe s. (*Ch. de Cluny*, II); — Thonon, *Thonuns*, 1191 (SHAG, II, 49) de Tunno, etc.

M. Miquet fait les communications suivantes :

I. — Le bulletin n° 3 de l'Association des Italiens d'origine savoisienne et niçoise vient de paraître. On y remarque, en ce qui concerne la Savoie :

Un article intéressant de notre collègue Alfred Anthonioz sur *Deux amiraux savoyards dans la mer Egée* (Etienne de la Baume en 1366 et Nicod de Menthon en 1437).

Plusieurs documents relatifs aux officiers savoyards et niçois, tendant à démontrer que ces officiers restés fidèles au drapeau de leur souverain, ne devaient pas être assimilés aux émigrés français.

Une *Relation de l'affaire d'Oneille* (avril 1793) qui met en lumière la bravoure et l'habileté du chevalier d'Arcollières, officier de marine chargé de défendre cette place contre l'attaque du vaisseau français *Thémistocle*.

Deux *Mémoires* très curieux *sur le projet d'unir la Savoie au corps helvétique (1792-1796)*. L'un est attribué à Joseph de Maistre et l'autre au baron de Vignet des Etoles. Il ne faut pas chercher ailleurs l'origine des prétentions que la Suisse a émises en 1815 et ultérieurement sur notre pays.

Une excellente étude sur Charles-Albert et le ministre Avet, qui complète et rectifie sur bien des points les biographies de ce ministre.

Un tableau des Savoyards et Niçois décorés à l'occasion de la guerre italo-turque ; nous y relevons :

Le lieutenant général Chaurand de Saint-Eustache, actuellement commandant de la division de Florence, nommé officier de l'ordre militaire de Savoie pour les succès que sa colonne a remportés le 8 juin 1912 à Zanzur et le 20 septembre suivant à Sidi-Bilal. Il a été également décoré de la cravate de Commandeur des SS. Maurice et Lazare.

Le docteur Etienne Perrier, lieutenant-médecin au 5e bataillon indigène décoré de la médaille d'argent pour son zèle et son dévouement dans divers combats.

Jean-Baptiste Rey, lieutenant au 11e bersagliers, titulaire de

la même récompense pour sa valeur, son intelligence et sa fermeté.

Pierre Perrier de Lacconay, capitaine de bersagliers, déjà titulaire de deux médailles de bronze, en reçoit une troisième pour avoir rempli, sans souci du danger, dans les endroits les plus exposés, sa mission d'aide de camp.

Louis Laracine, capitaine d'état-major, signalé comme ayant opéré avec un sang-froid inaltérable les reconnaissances les plus périlleuses.

Charles de Mouxy de Loche, premier lieutenant de vaisseau, actuellement capitaine de corvette, nommé chevalier des S.S.-Maurice et Lazare pour son zèle, son intelligence et son abnégation.

Alexis Chapperon, colonel d'infanterie, promu commandeur de la Couronne d'Italie pour les services de tout genre rendus pendant la campagne.

Dans la chronique de l'année, on signale que :

Le général Henri de Chaurand de Saint-Eustache, commandant la division de Cuneo, est nommé grand-officier de la Couronne d'Italie, au moment où il quitte le service actif.

Le comte Victor de Saint-Amour de Chanaz, colonel des bersagliers de réserve, a été promu major général par décret du 3 avril 1913.

Le chevalier Albert Martin-Franklin, conseiller d'ambassade à Berlin, est nommé consul général à Budapest.

Enfin, des notices sur les différentes sociétés savantes de la Savoie et de Nice et une bibliographie complètent le bulletin, qui n'a pas moins de 164 pages.

Le Président de l'Association, comme d'habitude, a payé de sa personne et l'on retrouve son nom du commencement à la fin de cette utile publication.

* * *

II. — Le *Journal officiel* du 22 mars 1914 donne, en réponse à la question posée par un député, le tableau des jeunes gens appelés à faire partie de la classe 1911, avec le nombre de ceux qui ont été exemptés pour inaptitude physique. Nous en extrayons ce qui suit :

	Inscrits	Exemptés	Proportion des exemptés
Pour la France entière, on compte.	314369	24120	7 %
Savoie	2086	145	7 %
Haute-Savoie	2381	186	7 %

Vingt-un départements donnent un contingent inférieur à celui de la Haute-Savoie. Ce sont, outre la Savoie :

Alpes-Basses (828), Alpes-Hautes (953), Ariège (1868), Aube (1556), Cantal (1818), Creuse (2197), Eure-et-Loir (2164), Gers (1410), Jura (2013), Lot (1443), Lot-et-Garonne (1830), Lozère (1326), Marne Haute (1672), Meuse (2079), Pyrénées Hautes (1760), Pyrénées Orientales (1439), Rhin Haut (961), Saône Haute (2185), Tarn-et Garonne (1173), Vaucluse (1631).

* * *

III. — Dans notre séance du 6 novembre 1912, il a été donné lecture d'une communication de M. le chanoine Gonthier relative à la famille Falconet, d'Arenthon, dont plusieurs membres se distinguèrent à Lyon comme médecins, du XVIe au XVIIIe siècle.

M. Gonthier annonçait que le docteur F. Leclerc, de Lyon, préparait une notice sur Charles et André Falconet.

Cette notice vient de paraître dans les Mémoires de l'Académie de Lyon (1914, p. 104 à 150), sous forme d'un *Discours de réception*, prononcé le 15 avril 1913, et j'en dois la communication à l'obligeance de M. Désormaux.

Elle fournit des détails du plus grand intérêt sur :

1° Charles (1585-1641), médecin de Marguerite de Valois, natif d'Arenthon.

2° André (1612-1691), doyen du collège des médecins de Lyon, échevin de cette ville et conseiller du roi (fils du précédent).

3° Noël (1644-1734), médecin à Lyon, puis à Paris (fils d'André).

4° Camille (1671-1762), médecin à Paris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (fils de Noël).

* * *

IV. — Dans sa séance publique annuelle du 11 mars 1914, la Société nationale d'Agriculture de France a décerné deux médailles d'or à des lauréats dont les noms savoyards ont attiré mon attention.

L'une de ces médailles a été méritée par M. Marcel Arpin, chimiste-expert près le tribunal de la Seine, chimiste conseil du syndicat de la boulangerie de Paris « pour ses longues et belles recherches sur les farines, recherches dont l'application est de la plus haute utilité pour la boulangerie ».

L'autre a pour but de récompenser le zèle et le dévouement

de M. Gabriel Daviet, qui est agent de la Société depuis vingt-six ans.

M. G. Daviet, né à Paris en 1857, est fils d'Henri Daviet, de Viuz-la-Chiésaz, qui a été employé de la Société nationale d'Agriculture de France pendant trente ans, et qui a mérité en 1905 une médaille d'honneur du ministre de l'Agriculture pour ses longs et loyaux services.

Quant à M. Arpin, né à Saint-Quentin en 1862, il a pour ancêtre Jacques Arpin, de Montvalezan, qui fut un industriel important du département de l'Aisne, maire de Saint-Quentin et député (1762-1831).

Dans la même séance, une médaille d'argent a été décernée à une autre compatriote, Mme Perrissoud, fondatrice, en France, des cercles mutuels féminins agricoles, et particulièrement de celui de Coulommiers. L'institution de ce genre de cercles est d'origine canadienne. Elle fut introduite en Belgique en 1908 et Mme Perrissoud la fit pénétrer en France en 1910.

* * *

En terminant, l'assemblée vote sa participation à la souscription au monument projeté au sénateur Duval, ancien membre de la Florimontane, qui publia des travaux historiques très estimés sur la Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 mai 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. Cholley, qui a perdu son beau-père, et à M. Désormaux, brusquement appelé à Pont-de-Vaux par une dépêche annonçant la mort de son père.

Il félicite M. Anthonioz, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

1. Sont présents : MM. Bonald, A. Crolard, Cholley, Desservetaz, Capitaine Dingeon, Dumont, Gardier, Intendant Grimont, Le Roux. Letonnelier, Général Maillot, G. Martin. Miquet, Perin. Revil. F. Serand, J Serand, Servettaz.
Excusés : MM. Désormaux, Nanche.



Enfin, il annonce que notre sympathique collègue et concitoyen M. Balleydier est nommé doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble. M. Balleydier, qui est l'homme du devoir accompli sans bruit, trouvera peut-être excessif qu'on attire l'attention sur lui à cette occasion, mais son vieux condisciple du collège chappuisien ne saurait manquer de lui répéter aujourd'hui le compliment que Jules Philippe adressait en 1876 à certain lauréat de la Faculté de Droit de Paris que le nouveau doyen doit connaître : « Allons, il y a encore des Savoyards qui ne font pas trop mauvaise figure dans le monde ! »

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Il est procédé ensuite au vote sur la candidature proposée à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, M. le Prince de Faucigny Lucinge est proclamé membre effectif.

Le Président offre à la bibliothèque de la Société, de la part des dames de la Visitation, le XIX[e] volume des œuvres de saint François de Sales, paru récemment.

M. A. Crolard expose les résultats de son étude sur l'hygrométrie et la thermométrie à Annecy et à Leschaux. Pour cette dernière localité, il a relevé en plus, la durée de l'insolation journalière. Ces observations qui pourront être poursuivies pendant plusieurs années donneront d'utiles renseignements sur les différences climatériques de ces deux points.

Le même annonce que des fouilles ont été pratiquées aux Fins sur la limite des parcelles Carrier-Crolard. On a découvert un fragment de creuset gallo-romain en argile contenant encore un culot de scories métalliques.

M. Letonnelier a été chargé par M. Désormaux de remettre aux Archives de l'Académie Florimontane de la part de M. l'abbé Emprin, curé de Montvalezan en Tarentaise, quatre documents datant du xvii[e] siècle et relatifs à la paroisse de Bellentre. Il s'agit d'actes notariés, testaments, constitutions de dot, dans lesquels on trouve une très copieuse énumération d'objets mobiliers en patois. C'est ainsi que M. Désormaux a pu, grâce à ces vocables, ajouter à la lexicographie savoyarde ancienne un premier supplément d'une soixantaine de mots. Son travail sera publié dans le prochain numéro de la *Revue Savoisienne*.

Le même signale à l'attention de ses confrères florimontans

les communications intéressant la Savoie qui ont été faites au récent congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris pendant les vacances de Pâques, entre autres : l'étude de M. Mettrier sur les *Cartes de Savoie au XVIe siècle ;* de M. Paul Girardin sur *l'étymologie du mot Aiguille* devenu Ouille, Huile ; du même sur *les formations glaciaires des environs de Pralognan.*

M. Letonnelier fait part ensuite du passage relatif à la Savoie, extrait d'une *Relation de voyage* écrite par un notaire flamand du commencement du XVIIe siècle.

Il s'agit de l'ouvrage dû à Me Pierre Le Monnier, notaire à Lille, et publié dans cette même ville en 1614, sous le titre suivant : *Antiquitez, Memoires et Obseruations remarquables d'Epitaphes, tombeaux, colosses, obelisques, Histoires, Arcs triomphaux, Oraisons, Dictiers et Inscriptions, tant antiques que modernes, veües et annotées en plusieurs villes et endroits, tant du Royaume de France, Duché et Comté de Bourgogne, Savoye, Piedmont, que d'Italie et d'Allemagne par Me Pierre Le Monnier, notaire et Bourgeois de la ville de Lille en Flandre, ayant voiage esdits quartiers en l'an cinquante septiesme de son âge ès années 1609 et 1610.* Lille, Christofle, Beys, 1614, in-12, 275 p.

L'auteur qui s'est proposé de recueillir toutes les inscriptions du Moyen-Age et de la Renaissance rencontrées sur sa route, a noté pour la Savoie celles qui s'offraient à sa vue, au moment de son passage dans les villes suivantes : Annecy, Aix, Chambéry, Montmélian, Aiguebelle, La Chambre et Saint-Jean de Maurienne.

Voici en ce qui concerne Annecy, qui nous intéresse plus particulièrement, le texte de deux inscriptions soigneusement transcrit par Me Pierre Le Monnier, et pour la première fois imprimé dans son livre aux pages 39 et 40.

En l'Eglise Collegiale N. Dame de Nissy
en Savoye y a cet Epitaphe.

Cum me viventem videris, terracque colonum,
Lector, nunc autem sum factus vernibus esca.
Putridus ut Domini miser, ecce, trementibus adsum
Iudiciis, solvamque Deo mea debita facti,
(Unde tibi sumas exemplum candide Lector)
Pro me funde preces quo regna ad coelica nigrem.

A l'entour de la chaire de vérité de l'Eglise cathedrale de

Sainct Pierre à Nissy, ou est le siege de l'Ev. de Geneve, y a ces quatre devises en peinture :

Vt evellas. avec des picques, ou hoyaux au dessoubs.	Vt destruas Une Tour battue de deux canons.
Vt ædifices. Vne Eglise bastie au dessous.	Vt plantes. des plantes au dessous.

M. MIQUET fait la communication suivante :

Dans son numéro du 11 avril dernier, le *Journal* signale, d'après une communication faite à la Société nationale d'agriculture par M. Berthault, directeur au ministère, les fructueuses recherches d'un jeune physiologiste, M. Miège, qui vient de démontrer que « l'antisepsie du sol augmente sa fertilité ».

Les plantes, en qualité d'êtres vivants, paraissent rejeter des toxines nuisibles à leur vie souterraine, en même temps que pullulent dans le sol des milliers d'ennemis infiniment petits. Contre ces sournoises hostilités de la fécondité terrienne, les agriculteurs se trouvaient désarmés.

Or, les observations scientifiques poursuivies avec patience pendant deux ans par M. Miège ont révélé qu'une série d'antiseptiques, jusqu'alors inutilisés en chimie agricole, stimulent considérablement la végétation culturale.

Lorsque M. Miège fait pousser de la moutarde blanche dans ses caisses d'expérience et qu'il y ajoute du formol, la plante s'accroît de 76 °/₀ ; elle augmente son poids de 85 °/₀ avec le sulfure de carbone et accuse un excédent de récolte de 111 °/₀ avec le toluène. Des semis d'orge donnent des récoltes tout-à-fait comparables. D'autre part, M. Miège expérimente en plein champ ses procédés de laboratoire et il constate des surproductions pareilles. « Si bien, dit le *Journal*, que, dans l'obscur problème des conditions de la fertilité permanente du sol, jaillit une lumière de vérité pratique qui porte en elle beaucoup d'espérance. »

En empruntant au *Journal* l'exposé de cette découverte, nous sommes heureux d'ajouter que M. Miège, né à Paris en 1880, est le fils de M. Louis Miège, ancien rédacteur au ministère des Travaux publics, natif de Frontenex (Savoie).

Notre savant compatriote est ingénieur agronome, docteur ès-sciences, chef de travaux à l'Ecole nationale d'agriculture

de Rennes, et inspecteur adjoint du service phytopathologique.

Chercheur infatigable, il s'est déjà fait connaître par de nombreuses et importantes communications à l'Académie des sciences et à la Société nationale d'agriculture.

Enfin, M. Miquet a relevé la liste des artistes savoyards ou d'origine savoisienne qui ont exposé des œuvres aux deux salons de Paris en 1914. (Voir dans le présent fascicule.)

M. J. Serand expose les divers projets qu'il a étudiés en vue de l'*excursion annuelle* de la Florimontane. Cette promenade est fixée au 7 juin et comporte le programme suivant : Départ d'Annecy à 5 h. 1/2, Poisy, Hauteville, Rumilly, la vallée de la Néphaz, Cessens, La Chambotte (petit déjeuner), Aix-les-Bains, colline de Tresserve, le Bourget, (visite de l'église, de la crypte, du prieuré), La Motte-Servolex, Chambéry (visite du Musée savoyard), déjeuner à Challes-les-Eaux, puis retour à Annecy par les cols de Plainpalais et de Leschaux.

Les membres de la Florimontane et leurs familles sont seuls admis à participer à cette excursion. La promenade devant se faire en automobiles, et chaque voiture contenant 22 personnes, il est indispensable de se faire inscrire, le plus tôt possible, au Syndicat d'Initiative. Prix de l'excursion, tout compris : 15 fr. 50 c. par personne (environ).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à MM. Albert et Francis Crolard qui ont eu le malheur de perdre leur mère, à M. Costaz, dont le frère vient de succomber dans la force de l'âge, et à M. Letonnelier qui porte le deuil d'une tante très affectionnée.

Quoiqu'il ne soit pas d'usage de féliciter les collègues qui

1. Sont présents : MM. le Capitaine Cavard, Paul-Dubois, Intendant Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Mercier, Miquet, Nanche, Perin, V. Robert, Revil, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. Désormaux.



convolent en justes noces, M. Miquet croit pouvoir faire une exception en faveur de M. Desservetaz qui épouse Mlle Revil. L'union de ces deux lauréats (premiers prix) de nos concours, que le culte de la poésie a rassemblés, se présente à nos yeux sous les plus heureux auspices et ne peut qu'éveiller chez nous d'unanimes sympathies.

M. Miquet annonce que l'Académie des sciences, dans sa séance du 25 mai dernier, a décerné un prix Wilde, de la valeur de deux mille francs, à notre compatriote, M. Perrier de la Bâthie, naturaliste, « qui s'est consacré, depuis quatorze ans, à l'étude de Madagascar et a enrichi l'Ecole des mines et le Museum de collections géologiques et botaniques formées et rapportées par ses soins ».

Enfin, dans le décret du 27 mai qui accorde des récompenses à l'occasion de l'exposition de Gand, le Président relève avec plaisir le nom de M. Auguste Terrier qui a été promu officier de la Légion d'honneur. Directeur de l'office du gouvernement chérifien et du protectorat de la République française au Maroc, et délégué du Maroc à l'exposition de Gand, notre très distingué collègue et concitoyen a rendu les plus grands services à la propagation de l'influence française en Afrique, et les Annéciens sont particulièrement heureux de la nouvelle distinction qui vient de lui être conférée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Paul-Dubois offre à la Florimontane, pour sa bibliothèque, les *Œuvres complètes de Taine.* Ce don généreux sera hautement apprécié, et le Président se fait l'interprète de la Société en adressant à notre confrère l'expression de sa vive reconnaissance.

M. J. Serand annonce que M. Ch. Buttin vient d'être nommé membre de la *Regia deputazione di Storia Patria*. Félicitations à notre sympathique ancien président que son mérite fait entrer dans l'une des plus importantes Sociétés historiques de l'Italie.

MM. Miquet, Gardier et Le Roux proposent la candidature de M. Louis Pernoud, inspecteur-voyer à Annecy.

Grâce à l'obligeante entremise de M. le Général Maillot, la *Revue Savoisienne* publie, dans le présent fascicule, un très curieux document inédit d'histoire diplomatique, dont notre confrère donne lecture. Il s'agit d'un important mémoire confidentiel adressé, en 1815, par le diplomate Pictet de Rochemont au comte Capo d'Istria, ambassadeur de Russie,

dont M. Edouard Chapuisat, député de Genève, le remarquable historien de « Genève pendant la Révolution française », met en relief le rôle dans la question de la neutralisation de la Savoie. (Voir aux mémoires.)

M Letonnelier présente le travail de notre savant président d'honneur, Max Bruchet, sur une lettre de Michel Colombe à Marguerite d'Autriche. Cette unique lettre connue du célèbre artiste, en date du 27 mai 1512, précise sa part dans la décoration sculpturale des tombeaux de Brou. On sait que les Archives du Nord, dont M. Bruchet a déjà extrait les *Rouleaux des Morts*, montrent les relations qui existaient, dès le Moyen-Age, entre les Flandres et les pays de Savoie.

Le même a été chargé par M. Désormaux d'offrir à la bibliothèque de la Florimontane la 3e année (tome 5) de la *Revue de Savoie*, qui vient de paraître et forme un beau volume, richement illustré. (Don de M. Orsier, directeur de ce périodique). A signaler la traduction en patois actuel annécien d'un factum de 1604, publié en 1910 dans la *Revue de Philologie française*. Cette traduction est due à M. J. Terrier qui dirige actuellement l'imprimerie de l'*Abeille*, à Etampes.

M. Letonnelier donne encore connaissance d'une lettre adressée au numismate savoyard Tochon, dont les manuscrits sont entrés récemment à la Bibliothèque nationale.

Cette lettre, aujourd'hui à la Bibliothèque publique de La Rochelle (ms 621, fo 303) est datée du mois d'avril 1817 et signée du Baron Chaudruc de Crazannes, de Saintes. L'auteur y parle à son illustre correspondant d'une « petite monnaie gauloise portant la légende ATECTORI », puis il lui recommande sa candidature au titre de correspondant de l'Académie Royale des Belles-Lettres.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les noms en *-uel* : « le suffixe gaulois *o-ialos*, latin *oialum*, *oiolum*, réduit au VIIe siècle à *oilum*, puis à *ogelum*, *ogilum*, au VIIIe siècle à *oilum*, *iolum* (v. Holder, à *ialo*) et enfin à *olium* devenu en français *eul*, *euil*, *eil*, est rare en Haute-Savoie. Je n'ai guère trouvé que Maruel, à Scionzier, en 1204 (SHAG, XV, doc. 50) écrit en 1730 *Marué;* Moruel, à Marin, en 1306, *Moeruel*, lu *Moernel* (RS 1907, 162) et à Clermont en 1273 Senuel lu *Sennel* (SHAG, XIV, n° 348, p. 401) en 1730, *Senoay* ; nom que l'on revoit à Chilly, *au Senoer* et à Orcier *Sonuay*, *Senuay*. Ce seraient d'anciens *Maroiolum*, *Mauroiolum*, *Senoiolum*, dérivés des noms d'hommes Marus, Maurus,

Senus ou Sennus. Cependant, comme le suffixe *e-olum, i-olum* aboutit à *uel*, on peut les expliquer aussi par les noms Mariolus, Mauriolus, Senniolus, postérieurs au premier siècle. De son côté, *solium*, seuil, en topographie petit plateau élevé, est l'origine des l. dits Exuel (Sales), Suet à Servoz et à Taninge; cp. *czuel* 1400 *(Prieuré de Chamonix* n° 103). A mentionner encore *Nyruel* 1282 (SHAG, XIV, n° 180, p. 171) à Veytraz-Monthoux, peut-être de Nigriolus.

***

M. Marteaux dépose sur le bureau quelques objets antiques offerts aimablement par M. Fernand Reignier. Désirant donner plus de valeur à la parcelle des Fins n° 400 bis qu'il met en vente, le propriétaire fit exécuter une tranchée de canalisation qui, entre autres, livra deux monnaies, l'une de Postumus (258-267) l'autre de Magnentius (350-353); un fond de vase gris au nom connu de Catullus, et un curieux grillage de lucarne romaine en fer. Ces objets seront ultérieurement décrits dans la *Revue*.

M. Miquet fait la communication suivante :

Notre sympathique compatriote, J. Manecy, receveur des douanes en retraite à Bayonne, a bien voulu signaler à mon attention un passage du *Moniteur*, du 25 prairial an VI, qui rapporte ce qui suit :

« Claude Béguin, âgé de vingt-cinq ans, né à Sallanches, département du Mont-Blanc, et, depuis quatorze ans révolus, attaché au service de la marine, s'est signalé, le 25 fructidor an Ier, par une action des plus héroïques.

« Depuis près de deux ans, il montait, comme simple matelot, le vaisseau dit *Le Maréchal de Castries*, lorsque ayant levé l'ancre de l'île de la Martinique, Béguin s'aperçut, non sans indignation et surprise, que les officiers substituaient au pavillon tricolore le pavillon blanc. A l'aspect de ce signal de contre-révolution, quoique le bâtiment fût déjà à plus d'une lieue et demie de la terre, cet intrépide marin court sur le gaillard d'avant, s'écrie : « Scélérats, vous trahissez la patrie, allez « porter ailleurs votre honte ; quant à moi, pour n'être point « parjure à mon serment, je préfère mourir en homme libre ! » Et il se précipite ensuite au milieu des flots..... La liberté le protège. Il n'est pas atteint par les coups de fusil qu'on lui tire du vaisseau et, par ses constants efforts, il ne tarde pas à toucher les bords de la côte de la Martinique.

« Ce trait de dévouement sans bornes et d'une intrépidité au-dessus de tout éloge, était resté, jusqu'à présent, ignoré et sans récompense. Mais le nouveau Ministre de la Marine en ayant été instruit, s'empressa d'en faire part au Directoire exécutif en demandant pour le jeune Béguin le grade d'enseigne de vaisseau. Le Directoire a applaudi au courage de ce brave marin et, le 3 de ce mois, il a approuvé la nomination. »

Dès la réception de cette communication, je m'adressai à M. le sénateur Goy pour obtenir du Ministère de la Marine tous éclaircissements relatifs à la question, et voici la réponse que notre très obligeant collègue a bien voulu me transmettre :

« L'enseigne Claude Béguin est né à Sallanches le 21 mai 1774. Il navigua d'abord comme mousse et fut embarqué en cette qualité sur la corvette *Pandour*, puis il passa, le 1er janvier 1786, sur la frégate *Calypso* et fut envoyé successivement dans l'Inde et à Saint-Domingue. Il obtint le grade d'enseigne de vaisseau à la suite d'une « action héroïque » dont le récit se trouve dans le n° 809 du *Journal des Campagnes et des Armées*, daté de primidi, 21 prairial an VI. Il fut réformé le 26 frimaire an IX.

« Les archives ne possèdent pas d'autres renseignements essentiels sur cet officier. »

M. V. Robert présente deux anciennes crémaillères de suspension pour les *crœsûs*, anciennes lampes savoyardes, l'une en bois et l'autre en fer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.



L'Excursion de la Florimontane

LE PRIEURÉ ET L'ÉGLISE DU BOURGET

L'heureuse tradition des promenades annuelles de la Florimontane se continue avec un succès toujours croissant. Le 7 juin dernier, deux cars automobiles partaient de la place de l'Hôtel-de-Ville à 6 heures, emportant 32 excursionnistes[1].

On effectue rapidement le parcours de la route par Poisy, Lovagny, Marcellaz en suivant à peu près la belle vallée du Fier. Arrivée à Rumilly qui est seulement traversé pour s'engager dans le vallon de la Néphaz. Ce fut une incomparable promenade par cette matinée ensoleillée, sur un délicieux chemin montant sous la voûte des acacias en fleurs, bordé de minuscules prés embaumant les pénétrantes senteurs du foin nouveau. Là surgissent d'imprévus îlots de molasse curieusement sculptés ou arrondis par l'action érosive des eaux du primitif torrent qui depuis a cisaillé sa gorge à une grande profondeur.

On continue à s'élever pour atteindre, par Cessens et Saint-Germain, le sommet de la Chambotte. Une heure de repos; le temps de s'emplir les yeux du prodigieux panorama du lac du Bourget qui étale sa nappe bleue à 600 mètres au-dessous des abrupts formidables de la montagne.

La descente est effectuée par La Biole, en passant au-dessous des ruines imposantes du château de Loche, puis par la charmante route ombragée qui franchit le Sierroz, dont on entrevoit à gauche la gorge bien connue. Après la traversée d'Aix, les autos parcourent les splendides avenues de l'enchanteresse colline de Tresserve, regagnent l'extrémité sud du lac pour atteindre le village du Bourget.

A l'entrée du Prieuré, où le propriétaire, M. Jean Barut, accueille avec empressement les excursionnistes, le Président, M. Miquet, retrace dans ses grandes lignes l'histoire du monument et des personnages princiers qui l'ont habité.

1. Ont pris part à cette promenade : M. et Mme Blandin, MM. Briffaz, Carrier, Croset, Gardier, l'Intendant et Mme Grimont, Mlle Jouenne, Mme Lacombe-Dagand, M. et Mme Marc Le Roux, M. G. Martin, le Général et Mme Maillot, M. Mercier, M. et Mme F. Miquet, MM. Murgier et René Murgier, Nanche, d'Orlyé, Mme F. Paccard, MM. Perret, Perrier de la Bâthie, Revil, V. Robert, F. Serand, Joseph Serand, Jules Serand, Mlle Trombert.

Après la visite du Prieuré, au moment du départ, M. J. Barut, avec une affabilité dont le Président le remercie au nom de tous, offre un vin d'honneur. On se dirige ensuite vers l'église, où M. le Curé s'est mis gracieusement à la disposition des Florimontans pour les faire pénétrer dans la Crypte.

*
* *

Le Prieuré et l'Eglise du Bourget, deux intéressants spécimens d'architecture religieuse dont la Savoie peut légitimement être fière, méritent d'être étudiés en détail. D'une impression d'ensemble recueillie pendant un trop court séjour, il se dégage ce fait, qu'on se trouve en présence d'éléments de style et de décoration usités depuis le x[e] jusqu'au xv[e] siècle.

Trois époques principales de construction peuvent être nettement définies.

Dans l'église, la crypte à trois nefs très réduites et deux absides à l'est et à l'ouest, est voûtée en berceau plein cintre qui repose sur des piliers carrés massifs. Elle doit, comme celle de Lemenc, être carolingienne et reproduire le plan de la basilique du haut moyen âge. Il faudrait pouvoir retrouver sous le badigeon l'appareillage de la maçonnerie, à moins que celui-ci ne soit constitué, comme il est probable, par des matériaux antiques. Un très curieux chapiteau conservé dans cette crypte, montrant des personnages et animaux grossièrement sculptés, est un témoin précieux qui présente tous les caractères de la sculpture ornementale du x[e] siècle.

Des réfections ont eu lieu postérieurement, ainsi que le prouvent ces deux niches ou piscines pour le service de l'autel, avec colonnettes et arc en accolade du xv[e] siècle. A cette époque remonte également un sommet de tabernacle en bois affectant la forme, assez rare, de flèche flamboyante ajourée.

Du clocher de la primitive église, il ne subsiste rien, sinon peut-être le noyau de la maçonnerie du clocher et de la partie surmontant la crypte.

Au début de la période gothique (Gothique primitif ou lancéolé), il faut restituer la porte du cloître intérieur du prieuré qui est une merveille de grâce et de légèreté. Le xiii[e] siècle s'affirme là avec une pureté qui n'a d'égale dans notre région que la porte du cloître d'Abondance. On y retrouve les mêmes chapiteaux simples et de lignes grêles, à rang unique de crochets de feuilles d'eau, l'arc brisé très élancé du tympan, insi que les gorges profondes des socles des colonnettes.

La série de baies du premier étage du cloître est également de la première moitié du XIIIe siècle, caractérisée par ses arcs trilobés (sous l'influence visible de l'époque de transition), ses colonnes géminées reposant sur des bases à griffes. La situation de cette partie du monument semble quelque peu paradoxale, superposée qu'elle est à un rez-de-chaussée de construction postérieure. Mais ce fait résulte, suivant les documents historiques, de la réfection du cloître, entreprise au XVe siècle par le prieur Oddon de Luyrieux. Une preuve architectonique est d'ailleurs fournie par l'examen des contreforts établis, comme c'était la règle au XVe siècle, obliquement par rapport aux murs qu'ils contrebutaient.

Un fragment d'une suprême beauté, qui garnit le chevet interne de l'abside à l'église, est une frise en haut relief du XIIIe siècle qui formait le parapet de la galerie d'un jubé disparu depuis longtemps. Il représente des scènes de la vie du Christ. Ce morceau, de tout premier ordre, ne le cède en rien aux célèbres clôtures du chœur des cathédrales de Bourges, de Chartres et de Paris.

L'œuvre du prieur de Luyrieux, à la fin du XVe siècle, dont les armes : d'or au chevron d'azur se retrouvent soit à l'église, soit au prieuré, dans les consoles d'amortissement des nervures de la voûte, est facilement discernable.

L'église d'abord, à la voûte appareillée de croisées d'ogives aux profils caractéristiques, puis le cloître (galerie basse) voûté en nervures à profils polygonaux, s'effilant d'un côté dans le fût des colonnes, de l'autre reposant sur des consoles armoriées — avec ses colonnes doubles à bases prismatiques, ses chapiteaux décorés de la flore caractéristique de l'époque.

Le flamboyant n'apparaît pas, chose curieuse, dans le dessin des menaux de l'arc; le constructeur ayant évidemment pris comme modèle la décoration trilobée de l'ancien cloître.

Sur la face latérale de la cour du Prieuré, encadré dans un arc plein cintre à grande courbure, s'ouvre une élégante porte à accolade surmontée d'une niche avec dais flamboyant, les pieds droits de cette porte sont ornés de filets parallèles à pénétration — style en usage au début du XVIe siècle.

Du XVe siècle, on peut admirer encore dans l'église une fort jolie porte surmontée d'une niche contenant une remarquable Vierge à l'enfant, d'un sentiment exquis. Dans la cuisine du prieuré, s'élève une cheminée monumentale de la même époque, avec au bandeau, les armes des Luyrieux.

Au XVIe siècle, il faut restituer une autre Vierge en pierre conservée dans l'église, l'oratoire du prieuré à la voûte appuyée d'arcs en anse de panier, très curieuse chapelle s'ouvrant par une baie grillagée sur le chœur de l'église, les débris de vitraux qui ont été remontés sur un fenestrage de cette église, la balustrade en bois qui ferme le chœur, et enfin dans la grande salle d'honneur du prieuré, le beau plafond à poutres moulurées.

*
* *

Les Florimontans s'arrachent avec regret à cette captivante étude, car le temps presse et le programme comporte encore la visite du Musée Savoyard de Chambéry. Les quelques kilomètres qui séparent le Bourget de cette ville sont rapidement enlevés et les autos s'arrêtent devant le bâtiment, au square élégant, contenant les collections locales disposées avec goût par M. Pavese, qui voulut bien faire aux Florimontans les honneurs de son établissement. Il faut louer l'activité déployée par le conservateur qui a réuni dans les deux salles qui furent mises à sa disposition, un instructif ensemble concernant l'histoire et l'ethnographie de la Savoie; les palafittes, l'époque gallo-romaine, monnaies et médailles, estampes et portraits, meubles constituant des souvenirs historiques de Chambéry, enfin la reconstitution d'un intérieur savoyard avec personnages grandeur naturelle, revêtus des costumes caractéristiques de la Tarentaise et de la Maurienne.

*
* *

A Challes-les-Eaux, un succulent déjeuner, fort bien servi par l'Hôtel du Centre, attendait les excursionnistes. Au champagne, le Président se lève, lit les lettres d'excuses des absents et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Une fois l'an, je monte en automobile, — et c'est le jour où la Florimontane fait sa promenade.

A vrai dire, je ne raffole pas de ce genre de transport — ou de sport, et je ne recherche pas les occasions de le pratiquer. Mais il n'est pas mauvais d'en avoir goûté pour l'apprécier plus justement.

Le piéton, menacé et sali, qui ne voit qu'à travers des tourbillons de poussière cet emblème du progrès, dont la supériorité écrasante l'inquiète, semble évidemment mal placé pour en apprécier les avantages, mais toute autre est l'impression pour celui qui se prélasse dans la voiture.

On peut en juger par l'essai que nous venons de faire.

Au cours de notre randonnée, il n'a pas manqué de gens dont nous avons

troublé la tranquillité sur la route et qui s'en sont vengés par des malédictions. Mais

L'auto, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de poussière
Sur ses obscurs blasphémateurs,

Et je trouvais cela tout naturel! Tant il est vrai que les abus les plus criants sont ceux dont nous ne profitons pas, et qu'ils cessent d'être, à nos yeux, des abus, dès que nous en profitons.

Cette constatation, bien propre à développer en nous les sentiments d'une indulgente philosophie, est un premier bénéfice de notre excursion.

Il y en a d'autres. Tel, le plaisir que nous éprouvons, Mesdames, à vous retrouver au milieu de notre groupement dont vous êtes la parure, car, plus que jamais, nous professons, avec François I[er], de poétique mémoire, qu'une société sans dames est une année sans printemps et un printemps sans roses.

En votre gracieuse compagnie, les routes comme les heures paraissent courtes, et si

Le bonheur le plus doux est celui qu'on partage,

notre satisfaction s'accroît de tous les agréments que votre présence nous apporte.

* * *

Sur les chemins riants que nous avons parcourus, les souvenirs s'offrent d'eux-mêmes : j'en ai cueilli quelques-uns pour vous en faire hommage.

De ce bouquet, la première fleur que je détache (à tout seigneur, tout honneur !) est pour mademoiselle Marcelle Guillot, reine des reines de la capitale en l'an de grâce 1914, et fille d'un Rumillien. Les Savoyards sont toujours fiers des succès remportés par quelqu'un des leurs, mais quand le vainqueur est une jeune fille, aussi recommandable par son mérite que par sa beauté, plus flatteuse est l'aubaine et double est le plaisir.

* * *

Serait-il possible de traverser l'Albanais sans penser à Béard qui, pendant quarante ans, sur sa mule légendaire, l'a sillonné jour et nuit, rapide et brillant comme l'éclair dont il portait le nom? Aussi compatissant médecin qu'impitoyable chansonnier, la mémoire de sa bienfaisance fera peut-être pardonner la malignité de ses rimes, — à moins que ce ne soit précisément cette malignité qui leur serve de passeport à travers les âges! Incorrigible distributeur de brocards et de quolibets, il trouva, certain jour, son maître, à Rumilly même, en la personne du notaire Croisollet, que, du haut de sa mule, il avait ironiquement salué de cette biblique menace : « *Væ vobis, scribæ et pharisæi !* » — « *Neque homicidæ possidebunt regnum cœlorum !* » riposta non moins bibliquement le scribe au médecin.

L'avocat Descostes, qui nous rapporte ce trait, fut également une célébrité, — je devrais dire une illustration — de Rumilly, qu'on ne saurait oublier quand on songe à ce coin de terre. Mais il faudrait, pour en parler dignement, l'esprit et le talent qu'il a mis lui-même à louer les autres.

* * *

Entre Rumilly et la Biolle, une vue ravissante a été captée — comme une source (de profits) — par un ingénieux hôtelier qui fait verser cinquante

centimes — ou un café du même prix — pour permettre de contempler la belle nature : *la bourse ou la vue*, telle pourrait être la devise de cet industriel, dont la politesse — un peu spéciale — a fort intéressé ceux qui étudient l'homme primitif.

La Biolle nous rappelle Claude-Gabriel Murger, voltigeur de la garde, et plus tard tailleur à Paris, qui naquit dans cette commune le 14 septembre 1789, et qui fut le père d'Henri Murger. Sur ce charmant écrivain, permettez-moi de citer une anecdote. Enlisé dans la bohême, il vivait littéralement de privations, quand un beau jour il apprit que son éditeur lui consentait une avance de 350 francs. Jour d'allégresse ! Un évènement de cette importance ne peut être tenu secret. Murger l'annonce à l'un de ses amis qui, pas plus que lui, n'était familier avec « ces petites médailles découpées dans un rayon de soleil » qu'on appelle des louis, et voici son billet : « Juge de ma jubilation quand cette foudroyante nouvelle m'est arrivée ! J'en ai frissonné de défunte ta cravate à feu mes souliers ! J'ai couru daredare toucher ma traite chez Rotschild ; de là, chez le libraire ; de là, chez le tailleur ; de là, au restaurant ; de là, au théâtre ; de là, au café ; de là, chez moi, où je me suis plongé dans des draps neufs et dans une atmosphère de fumée parfumée, et j'ai rêvé que j'étais l'empereur du Maroc et que j'épousais la Banque de France ! » Hélas ! les relations avec la Banque de France furent plutôt rares, et c'est à l'hôpital que mourut le pauvre rêveur.

* * *

Notre halte au Bourget nous a permis d'admirer ce qui reste de l'ancien château des comtes de Savoie, ainsi que l'église et le prieuré. J'y reviens simplement pour signaler que, le 27 septembre 1427, la cour de Savoie reçut au Bourget les Ambassadeurs de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, chargés de demander pour lui, en mariage, la princesse Marie, fille aînée d'Amédée VIII.

A l'appel de leurs princes, seigneurs et nobles dames du voisinage accoururent « en grande pompe et multitude ». A cette occasion, Amédée VIII fit don à tout son entourage de somptueux vêtements de velours et de soie, garnis de broderies et de fourrures, et le chroniqueur naïf ajoute que « moult richement ornées et parées, dames et damoyselles estoient belle chose à veoir ».

Je n'en doute pas, et le souvenir de ces magnificences me hantait pendant que le car nous transportait à la Motte, ancienne résidence de la famille Costa de Beauregard. Tout a été dit sur *l'Homme d'autrefois* et sur *l'Académicien*. Je me contenterai de raconter, d'après Henri Bordeaux, un trait qui peint l'affection que l'ancien commandant de Béthoncourt avait su inspirer à ses hommes. Sur la fin de sa vie, dans un des rares voyages qu'il faisait en Savoie, le marquis rencontre un paysan qui avait servi sous ses ordres, et la conversation s'engage : « Ah ! Monsieur le marquis, nous pensons souvent à vous, car nous vous aimons bien ! On ne voterait plus pour vous ; non, il ne faudrait pas nous demander ça ; mais nous serons tous à votre enterrement, *vous verrez*. » Le marquis, narrant cette historiette, insistait en riant sur le : *vous verrez*. Effectivement, dit Henri Bordeaux, « *ils y furent tous* » et les derniers survivants du premier bataillon de mobiles, avec leur drapeau, donnèrent un cachet spécial à ses funérailles qui furent émouvantes et populaires.

Le château de Bissy, devenu la propriété de Joseph de Maistre par le mariage du grand écrivain avec Mlle de Morand, en 1786. abrita les jeunes époux pendant leur lune de miel et fut souvent le refuge de Xavier, quand il venait en Savoie. Il donna plusieurs fois asile à Lamartine, et c'est là que furent composées la méditation poétique intitulée *Adieu* et celle des *Harmonies* qui s'appelle *Le Retour*.

Enfin, le château de Challes a été l'apanage d'une branche de la famille Milliet, dont les personnages les plus marquants furent le mathématicien Claude-François Milliet de Challes, professeur d'hydrographie à Marseille, sous Louis XIV, et son frère Jacques, mort chancelier de l'Université de Glatz, en Bohême.

* * *

En glanant pour vous, Mesdames et Messieurs, ces menus faits d'histoire et de biographie, je poursuis la tâche, peut-être ingrate, de démontrer que notre pays, maintenant apprécié à sa juste valeur au point de vue pittoresque, est également digne d'estime par les hommes qu'il a produits et que, si le cadre est beau, les personnages y font également bonne figure. En considération de ce but, vous me pardonnerez la longueur de ma harangue.

Pour terminer, je salue avec un vif plaisir la présence de Madame Lacombe-Dagand, fille d'un bienfaiteur de la Florimontane, qui nous a elle-même donné des preuves de sa sympathie pour notre œuvre ; celle de Mlle Trombert, lauréate de nos concours, et celle de M. Jules Serand : premier délégué de Phœbus Apollon, dieu de la lumière, sur les côtes de la Guinée, il a momentanément quitté l'Afrique pour venir ici compléter la trinité d'hommes utiles, patriotes et dévoués dans lesquels revit l'un de nos plus regrettés fondateurs.

Je souhaite la bienvenue à nos aimables collègues de Bonneville, MM. Briffaz, Carrier et Perret, ainsi qu'à M. Perrier de la Bâthie, qui n'ont pas craint les fatigues d'un long déplacement pour se joindre à nous.

J'adresse des remerciements chaleureux à M. Joseph Serand, l'organisateur de la promenade, c'est-à-dire de la victoire, qu'aucune contrariété ne décourage et pour qui toutes les difficultés ne sont qu'un jeu.

Je réponds au sentiment de tous en renouvelant à M. Jean Barut, à M. le curé du Bourget et à M. Pavèse, conservateur du Musée savoyard de Chambéry le témoignage de notre satisfaction pour le très aimable accueil qu'ils nous ont réservé.

Quant à M. Gardier, que pourrais-je lui dire d'agréable qu'il n'ait déjà entendu? Toutes les sociétés en mal de recouvrement font appel à son tour de main : c'est sans en avoir l'air qu'il s'apprête à nous faire subir, comme par enchantement, l'opération de la *douloureuse;* et de lui M. Caillaux pourrait dire : « Qu'il a la manière. »

Je n'aurais garde d'oublier la Compagnie *Savoie-Excursions*, dont nous apprécions hautement la bienveillante complaisance et le désintéressement.

Je lève mon verre aux dames, auxquelles j'exprime encore une fois toute notre gratitude pour leur gracieux concours ; je bois à tous les membres de notre Académie, présents ou absents, ainsi qu'à leurs familles, et j'émets bien sincèrement le vœu que nous nous retrouvions tous, en aussi bonnes dispositions, l'année prochaine à pareille date !

Ce spirituel discours est accueilli par des applaudissements chaleureux.

Il faut maintenant songer au retour et de suite on s'engage sur la belle route qui par Saint-Jean d'Arvey remonte la vallée de la Leisse, contourne le mont Penney pour atteindre les Déserts.

En ce point, on est en avance sur l'horaire prévu ; c'est alors qu'une surprise va être réservée aux Florimontans par le sympathique directeur de la caravane, M. Joseph Serand. Les voitures tournent pour gravir la montagne où sur la gauche la lointaine croix du Nivolet domine les masses sombres de la verdure. La route recoupe une superbe forêt de résineux où le tapis végétal commence à s'affirmer avec son caractère alpestre — puis brusquement une clairière, une pelouse bleuie de gentianes et les autos s'arrêtent au bord d'un à pic vertigineux : le sommet du Revard. C'est un spectacle éblouissant et des applaudissements éclatent nourris à l'adresse de M. Joseph Serand, le bon organisateur qui a voulu si délicatement ménager à ses confrères cet admirable spectacle : dans les bleus transparents de l'air du soir, la nappe d'argent du Bourget, les crêtes de la Dent du Chat, du Corsuet, de la Chambotte, les lointains mauves du Jura, et en bas, à 1.300 mètres dans la plaine : la ville d'Aix dont les palaces et les toits roses s'éteignent dans des tons fanés et doux ; à droite sonnent les clarines des troupeaux des belles prairies du Revard. Après quelques instants passés dans la contemplation de cette inoubliable vision, c'est au retour, la rapide descente vers les Déserts, la montée du col de Plainpalais, au sein de cette mélancolique et sereine nature des belles vallées pastorales de Saint-François et de Lescheraine, enfin la descente du col de Leschaux vers Annecy, dont les lumières scintillent dans la nuit déjà tombée.

A la fin de cette agréable journée, en adressant les sincères remerciements de la Société à M. J. Serand qui organisa avec tant de goût cette excursion et sut apporter un imprévu très goûté à l'exécution du programme, il est juste de rendre témoignage à la vaillance des automobiles « Savoie-Excursions » de MM. Laverrière, qui ont gravi des pentes extrêmement ardues dans l'ascension de la Chambotte et du Nivolet et d'affirmer une fois de plus l'impression de sécurité et de bien-être qu'éprouvent les touristes, confortablement assis dans ces confortables voitures menées par des chauffeurs adroits et prudents.

Marc Le Roux.

PICTET DE ROCHEMONT

et la neutralisation de la Savoie

Député de Genève au premier Congrès de Paris et au Congrès de Vienne, député de la Diète helvétique au second Congrès de Paris, le diplomate Charles Pictet de Rochemont fut appelé à étudier de la manière la plus minutieuse la situation politique de la Savoie.

Cet admirable territoire ne pouvait faire que des envieux, et, à l'heure où l'on réorganisait la carte de l'Europe, les prétentions les plus diverses s'élevaient à son sujet.

Le roi de Sardaigne revendiquait ses anciens états, la France rappelait sa récente possession, le Valais aurait vu sans déplaisir son territoire s'arrondir, et Genève invoquait une collaboration économique.

François d'Ivernois, qui assistait Pictet de Rochemont à Vienne en qualité de député de Genève, s'efforça de concilier tant de désirs et ce fut son idée de neutraliser le Chablais et le Faucigny qui réussit à supprimer le conflit. Pictet de Rochemont — encore que Genève affirmât n'y point trouver son compte — s'y rangea le premier. Tandis que, sur les instructions du Conseil de Genève, il adressait à la Diète helvétique un mémoire où cette question était traitée, il faisait appel à l'amitié du comte Capo d'Istria et le mettait au courant de la situation de Genève au lendemain du Congrès de Vienne, au moment où le second Congrès de Paris allait s'ouvrir.

Capo d'Istria, originaire de Corfou mais dont la brillante carrière poursuivait alors son ascension en Russie, s'était intimement lié avec Pictet de Rochemont. La correspondance diplomatique de Pictet, dont la Société d'histoire de Genève entreprend la publication [1], est la meilleure preuve de l'affection que se portèrent les deux hommes. Par Capo d'Istria, Pictet de Rochemont peut pénétrer dans les arrière-coulisses de la politique européenne, aussi sa correspondance dépasse-t-elle beaucoup en intérêt un échange de lettres qui n'aurait eu trait qu'aux étroites frontières helvétiques.

Capo d'Istria devait être pendant six ans ministre des Affaires

1. *Genève et les Traités de 1815*, 2 vol., in-8°, Genève, 1914, avec portraits.

étrangères de Russie. Ardent partisan de la cause des Grecs, il fut élu président de leur nation reconstituée. On sait qu'il périt en 1831, assassiné par deux fanatiques.

En 1815, cet homme remarquable, aux traits fins et au regard brillant, venait d'être nommé plénipotentiaire du tzar au second Congrès de Paris. On ne sera donc pas surpris de la lettre que lui adresse Pictet. Le post-scriptum, cependant, réclame quelques explications préliminaires.

Charles Pictet de Rochemont — dont la biographie fut écrite en 1892 par Edmond Pictet — ne s'était point destiné à la diplomatie. Officier, puis agronome, il s'était fait un nom par ses entreprises agricoles de Genève et d'Odessa. Chaptal, Richelieu, Napoléon, Alexandre, les esprits les plus divers avaient suivi ses essais destinés à transformer la condition des paysans. Très lettré, et voyant dans les lettres un admirable moyen de propager les idées scientifiques, il avait créé à Genève avec Marc-Auguste Pictet, son frère (physicien de renom que Napoléon choisit comme inspecteur de l'université impériale), et Frédéric-Guillaume Maurice, la *Bibliothèque britannique*. La rédaction de cette revue périodique, qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *Bibliothèque universelle et revue suisse*, accapara de plus en plus le temps de Pictet.

Sa mission diplomatique achevée, il ne tarda pas à se démettre de sa charge de conseiller pour se consacrer entièrement à une œuvre à la fois littéraire et scientifique, à laquelle des esprits comme Cavour et Sainte-Beuve devaient par la suite, après Bentham et Sismondi, rendre un précieux hommage.

La lettre confidentielle de Pictet que l'on va lire est conservée aux archives impériales russes dans les papiers de Capo d'Istria. Nous en devons la communication à la haute intervention de M. le ministre Edouard Odier. Qu'il en soit ici remercié.

Edouard CHAPUISAT.

Capo d'Istria — 1776-1831.
Pictet de Rochemont (Charles) — 1755-1824.

*
* *

A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE COMTE CAPODISTRIAS.

Confidentielle.

Genève, le 15 juillet 1815.

Monsieur le Comte,

En me rappelant au souvenir de Votre Excellence, je passe sur beaucoup d'idées intermédiaires. Je pense et sens comme vous-même, Monsieur le

Comte, sur les évènements qui se sont succédés depuis le 30 mars, jour auquel je pris congé de vous à Vienne avec un sentiment vif de reconnaissance pour votre long support du petit député de l'imperceptible république.

Voilà encore une fois la Suisse appelée à rectifier sa frontière. Le Roi de Sardaigne peut espérer de reconstituer toute sa Savoie, car son beau-frère l'avait acceptée [1] on ne sait trop pourquoi. Cette Savoie a toujours été le gage du dévouement de ses Souverains à la cause et aux intérêts de la France, car on ne pouvait empêcher l'occupation de ce pays-là par les Français toutes les fois qu'ils en avaient la fantaisie, et, depuis l'ouverture de la route du Simplon, cette occupation était devenue beaucoup plus menaçante pour la tranquillité de l'Europe. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Comte, que l'idée heureuse de la neutralisation du territoire au nord d'Ugine, par l'acte du Congrès du 29 mars, doit s'appliquer aujourd'hui à toute la partie de la Savoie restituée qui se trouve en effet plus au nord que ce village ?

Cette disposition très simple, et qui ne demande pas même une rédaction nouvelle, mettra la Confédération en mesure de protéger efficacement et avec peu de troupes cette nouvelle frontière helvétique sur la ligne du *Cheran* ou du *Fier* et sur celle du Rhône, de manière à fermer l'abord de Genève aux troupes françaises. (Voyez la carte à la main que Sa Majesté l'Empereur possède.)

L'inexpugnable position des *Bauges*, au nord de *Montmeillan*, étant restituée aux Piémontais, ils sont désormais en mesure de défendre l'entrée des vallées de l'Isère et de l'Arc, en même temps que de menacer, sur son flanc droit et sur ses derrières, une armée qui essaierait d'occuper Genève malgré la résistance des Suisses. En un mot, cette extension, sur la Savoie restituée, de l'application de la neutralité helvétique est à la fois une mesure conservatrice pour le Roi de Sardaigne, pour la Suisse et pour l'Italie. Elle ôtera pour jamais aux Français la possibilité et par conséquent la tentation d'entreprendre efficacement contre la Savoie, à moins qu'ils ne fussent d'accord avec le Roi de Sardaigne qui mentionne (article V) une convention particulière à faire avec le Valais. Le ministre n'a pas demandé que cet article contînt la clause que la convention serait ratifiée par la Suisse. S'il l'avait demandé, ou j'aurais fait la convention moi-même en provoquant des instructions du Directoire [2], ou j'aurais exigé que les Valaisans fussent munis de ces instructions avant de traiter.

Rien de tout cela n'a été fait. On ne m'a présenté ni difficultés, ni objections, ni scrupules. Le traité du 16 mars est un acte complet : sa ratification ne dépend d'aucun autre acte. L'article XXIV est formel. Le présent traité sera ratifié par Sa Majesté et par la Confédération Suisse et le canton de Genève et les ratifications en seront échangées dans le délai de trois mois ou plus tôt si faire se peut. Au plutôt après l'échange des ratifications, la remise du territoire aura lieu réciproquement. Vouloir aujourd'hui faire dépendre cette ratification de la garantie et ratification qu'on exige de la Suisse pour des conventions faites un mois plus tard et faites sans son attache, c'est élever des prétentions bien singulières. Cela a toute l'apparence d'une mauvaise chicane, d'un prétexte pour retarder encore la remise d'un territoire qui est l'équivalent d'autres cessions faites au Roi, ainsi que

1. La frontière. (Ed. Ch.)
2. Helvétique. (Ed. Ch.)

la note du 20 novembre dernier, adressée au comte de Thaon-Revel par les cabinets des cours alliées, l'exprima formellement.

Tout cela a été mené avec art. On a persuadé aux commissaires du Valais de passer leurs pouvoirs et d'engager la Suisse, sans avoir fait aucune communication au Directoire. On a fait un secret de la chose aux quatre ministres des Puissances alliées et lorsque on la leur a communiquée, au dernier instant, on a fait impression sur eux dans une question qu'ils ne pouvaient connaître à fond, en leur présentant la garantie du maintien de la route du Simplon comme un correspectif des cessions du Roi et en leur persuadant que celui-ci était autorisé à suspendre la ratification jusqu'à ce que la Suisse eût pris cet engagement.

La correspondance n'étant pas sûre, je me trouve dans l'impossibilité de plaider auprès des ministres résidant à Turin une cause que je serais bien certain de ne pas perdre si j'étais à portée d'eux. J'ai espéré d'abord qu'ils suivraient le Roi en Savoie, mais on a soin de les laisser à Turin et l'explication devenant ainsi impossible, c'est à Votre Excellence que je m'adresse. Je vais droit à la source de la bienveillance envers la Suisse. Cet incident peut compromettre encore une fois la sûreté de la Confédération. L'auguste protecteur de son indépendance ne souffrira point qu'on abuse ainsi des subtilités diplomatiques pour rendre vaines ses dispositions bienveillantes à notre égard.

J'ai dit que cet incident pouvait compromettre encore une fois la sûreté de la Confédération Suisse. Cette bienfaisante neutralité d'une partie de la Savoie, qui doit couvrir la Suisse au sud-ouest, est ainsi remise en problème. Mais surtout on voudrait charger la Suisse de maintenir en tout temps ouverte cette route[1] inventée par Bonaparte pour faciliter les invasions en Italie et qu'on veut peut-être pouvoir employer en sens inverse. On doit s'étonner que la cour de Turin mette en avant une telle idée, elle qui a tant à risquer de l'existence de cette route, soit pour la Savoie, soit pour le Piémont. Mais nous ne savons pas ce qui peut lui avoir été promis pour qu'elle élevât cette difficulté. D'ailleurs, gagner du temps pour la remise du territoire, c'est toujours quelque chose. Elle a bien prévu que la Diète ne ratifierait point des conventions qui n'avaient pas l'attache fédérale ; qu'il résulterait des longueurs de ce plaidoyer à faire auprès des cours garantes, et, qu'en attendant, il pourrait naître des incidents favorables à ses vues.

Voici le raisonnement du ministre sarde pour faire impression sur les ministres étrangers résidés à Turin :

« Une des conditions de la remise du territoire à la Suisse, c'est l'exemption des marchandises venant des Etats du Roi au travers du Valais. Si la route du Simplon tombe, cette clause devient illusoire pour le Roi ; mais le Valais est trop pauvre pour entretenir cette route dispendieuse : donc, la Suisse doit en garantir le maintien. »

Le ministre sarde dit encore : « Les troupes du Roi doivent, en cas de besoin, faire leur retrait par le Valais ; pour cela, il faut que la route subsiste. »

J'écarte d'abord le raisonnement relatif à la retraite des troupes : 1° parce qu'une semblable retraite s'est effectuée, en 1792, par le Grand Saint-Bernard, lequel a, depuis, servi de passage à l'armée française de Marengo et pourrait, à plus forte raison, servir de retraite à quelques bataillons ; 2° parce qu'au moyen de la neutralisation de la Basse-Savoie, il n'y aura plus de

1. La route du Simplon. (Ed. Ch.)

motifs d'y mettre des troupes sardes, ni, par conséquent, de danger de les y voir enfermées.

Pour répondre à l'objection du transit, il faut avoir les protocoles de Vienne sous les yeux et se rappeler de quelle manière les stipulations qu'ils contiennent ont été amenées.

Personne mieux que Votre Excellence n'a tout cela présent à sa pensée. Les Puissances alliées veulent faire de la Suisse un pays compact qui puisse se défendre et dont toutes les parties puissent communiquer entre elles, qui puisse surtout garder la portion des Alpes qui lui est confiée. On pense à lui réunir le Chablais et le Faucigny, que le Piémont ne peut défendre, mais l'idée de les neutraliser fait conserver au Roi ces deux provinces. On ne lui demande que le strict nécessaire pour désenclaver les parcelles de Genève : faible sacrifice pour un prince auquel on donnait le riche territoire et le port de Gênes ; qu'on mettait en possession des Fiefs Impériaux dans le Duché, auquel on promettait une intervention active pour lui faire rendre une portion de la Basse-Savoie, alors encore occupée par la France, et dont on mettait les provinces sous la protection de la neutralité helvétique, garantie par l'Europe.

L'article Ier du premier protocole de Vienne est formel : « Sa Majesté le Roi de Sardaigne *met à la disposition* des Puissances alliées la partie de la Savoie qui se trouve entre telles et telles limites, pour que ces pays soient réunis au canton de Genève. » Cependant, au lieu de remettre ce territoire qui était déjà à la disposition des Puissances, on chicane sur la délimitation, sur des difficultés éventuelles concernant la religion, la neutralité et d'autres articles du protocole [1].

Le Congrès de Paris rend au Roi non seulement ce qu'il demandait par le protocole de Vienne, mais toute la Savoie, dont le territoire neutralisé donne plus de précision aux dispositions de notre délimitation et achemine un traité entre la Suisse et la cour de Turin. Le traité, négocié pendant deux mois et demi, embrasse tous les intérêts des deux Etats : il règle (ainsi que cela est exprimé dans son préambule) « soit les objets relatifs à la délimitation du territoire cédé par le protocole du 29 mars, soit les arrangements relatifs aux nouvelles cessions et à l'éloignement des douanes, comme aussi ce qui concerne la neutralité de certaines parties de la Savoie, *les dispositions de transit* et de commerce, et enfin tout ce qui peut intéresser réciproquement les deux Etats et pourvoir à leurs convenances mutuelles. »

Les dispositions de transit par le Valais ont été traitées à fond (voyez les articles V et VI du traité du 16 mars). Jamais les ministres, ni les plénipotentiaires avec lesquels je négociais n'ont élevé cette prétention que l'on présente aujourd'hui tout-à-coup comme une grave difficulté. Tout au contraire, le Roi lui-même, Messieurs de Vallaise et de Saint-Marsan [2] m'ont dit à plusieurs reprises que la faculté de faire passer les marchandises des Etats de Sa Majesté par le Simplon était sans intérêt pour le Piémont, parce que, de Milan à Genève, et à plus forte raison de Gênes à Genève, il y avait de l'économie pour les négociants à faire passer leurs marchandises par Turin et le Mont-Cenis, sans compter que tout le trajet, par cette

1. La question fut résolue par un échange de territoires entre la Suisse et le roi de Sardaigne. (Ed. Ch.)

2. Ministres sardes. (Ed. Ch.)

dernière route, se faisait sur les terres du Roi et leur donnait ainsi le profit qui résulte du roulage. Il n'y a pas deux avis là-dessus à Turin. Tous les négociants pensent de même et s'accordent à dire que cette route ne peut être d'aucune utilité appréciable au commerce de Gênes et des Etats du Roi. Sa Majesté m'a dit encore, à moi, que cette route du Simplon n'avait que des inconvénients et des dangers pour lui sous les rapports militaires.

Comment s'attendre, après de tels aveux, après que les stipulations fondamentales du transit ont été sanctionnées par un traité solennel, qu'on viendra argumenter d'un arrangement particulier conclu un mois plus tard et prétendre engager la Suisse plus que le protocole de Vienne et le traité de Turin ne l'ont voulu ?

En effet, le protocole de Vienne accorda l'exemption des droits de transit aux marchandises venant des Etats du Roi ; mais ce protocole ne rend pas la Suisse responsable de l'existence de cette route. Si les Puissances, qui agissaient dans des dispositions bienveillantes pour la Suisse et en vue de la tranquillité future de l'Europe, avaient voulu que la Suisse fut *garante et responsable* du maintien de cette route, Elles l'auraient dit : une stipulation de cette importance valait bien une ligne. Mais Elles n'ont pas voulu charger la Suisse de cette responsabilité. J'en appelle à Votre Excellence Elle-même, qui a eu une si grande part à la rédaction de ce protocole, et je La prie de se souvenir que jamais l'idée d'imposer à la Suisse une telle obligation n'a jamais été exprimée ni insinuée.

La Suisse a accepté les protocoles de Vienne dans leur teneur, mais non point pour ce qui n'y est pas explicitement stipulé. Cette extension qu'on essaie de donner aujourd'hui à l'article II du deuxième protocole est d'une conséquence trop grave pour que la Suisse puisse y entendre. Les Etats ne peuvent être engagés que par des clauses positives : ils ne sauraient l'être par des instructions subtiles et forcées. La cour de Turin a sans doute prévu la résistance de la Suisse en élevant tout-à-coup et si tard cette étrange difficulté pour gagner encore du temps et retarder la remise effective d'un territoire qui, depuis 16 mois, est *à la disposition des Puissances alliées.*

L'article II du deuxième protocole de Vienne stipule l'exemption des droits de transit, ce qui signifie seulement pour aussi longtemps que la route subsiste. Dans les traités et arrangements de ce genre, on suppose toujours que l'avantage commercial est réciproque. Si de plus grandes facilités par le Mont-Cenis, si plus de proximité par le Grand Saint-Bernard, détournent le commerce qu'on imaginait pouvoir se faire avantageusement pour les deux pays par le Simplon, faudra-t-il que la Suisse soit forcée de maintenir, à grands frais, un passage devenu inutile pour le commerce, et qui, sous le point de vue militaire, ne lui offrirait que des chances fâcheuses ?

Je le demande maintenant à Votre Excellence, en faveur de qui cette difficulté est-elle élevée ? Quelle est la Puissance qui peut gagner à ce qu'on arrache à la Suisse un engagement que les cabinets des cours alliées n'ont pas voulu lui imposer à Vienne ? Peut-il être avantageux à la France de conserver, dans un avenir éloigné, la possibilité de faire servir cette route à ses projets agressifs ? Peut-il être utile à l'Autriche de retrouver un jour, dans les combinaisons nouvelles des futurs contingents, un moyen facile d'attaquer la France, d'accord avec la Suisse ou malgré celle-ci ?

Peut-il être avantageux au repos à venir de l'Europe que l'Autriche ait

une entrée de plus en Suisse et que deux grandes Puissances belliqueuses aient toutes sortes de facilités pour aller se chercher l'une chez l'autre, en compromettant de nouveau cette neutralité si désirable pour l'Europe entière ?

La construction de la route du Simplon est un tour de force de la puissance de Bonaparte qui voulait dominer l'Italie.

L'art y a vaincu toutes les difficultés qu'il peut vaincre, mais il n'a pu changer la température de cette âpre contrée ; il n'a pu créer une population dans le vaste désert de cette haute région, dans laquelle les rouliers craignent de s'engager parce qu'ils redoutent de manquer de secours en cas d'accident, circonstance qui renchérit considérablement le roulage sur cette route. Enfin l'art, en construisant ces ponts hardis, ces voûtes souterraines, ces galeries, ces corniches coupées sur une inclinaison uniforme au-dessus des précipices, n'a pu changer ni l'escarpement des hauteurs, ni la roideur des pentes qui les dominent, ni la nature du climat qui amène des neiges abondantes, par conséquent des avalanches, des éboulements fréquents et destructifs qui font disparaître ponts et routes pendant un temps plus ou moins long, sans que les secours les plus actifs puissent empêcher que le commerce en soit arrêté ou dérangé d'une manière grave et finalement tout-à-fait détourné.

D'ailleurs, le Roi de Sardaigne fera-t-il sur la partie italienne de la route les frais nécessaires pour son entretien ? Rien ne l'y engagera. Une fois qu'il est prouvé que les marchandises de Gênes et de Milan ne peuvent pas y passer, quel intérêt aurait-il à maintenir à grands frais une route qui ne servirait plus qu'à quelques voitures de poste pendant la belle saison ? L'intérêt du cabinet de Turin dans la prétention qu'il élève n'est donc pas celui qu'il avoue.

Si cet ouvrage du conquérant qui a bouleversé l'Europe, si cet ouvrage dont il n'a calculé ni les difficultés, ni les dépenses, parce qu'il servait son ambition, se trouvait aujourd'hui applicable au commerce, avantageux pour les communications, commode aux voyageurs sans présenter de grands inconvénients politiques et militaires, il serait convenable et sage de maintenir ce chef-d'œuvre de l'art des ponts et chaussées, sans quereller sur son origine. On aviserait alors, entre toutes les Puissances, aux moyens de son entretien, car cette route n'est ni suisse ni piémontaise : elle est *européenne*, et ce serait à l'Europe à pourvoir à l'énorme dépense de ses continuelles réparations, en supposant qu'elle fût démontrée utile au système européen. Mais s'il est prouvé, au contraire, qu'elle est inutile au commerce de la Lombardie, du Piémont et de la Suisse : s'il est évident qu'elle ne peut servir qu'à des entreprises hostiles, que dire de la difficulté qui semble élevée aujourd'hui pour contraindre la Suisse à se charger, *par surprise*, d'un fardeau qu'elle ne pourrait porter, d'un fardeau que les Puissances n'ont point voulu lui imposer et dont enfin elle se chargerait sans aucun profit quelconque pour le Piémont.

Mais où conduirait, d'ailleurs, la prétention mise en avant par le cabinet de Turin ? A la conséquence que le Roi aurait le droit de reprendre le territoire cédé aux Puissances toutes les fois que la route serait obstruée par suite d'un de ces accidents fréquents et inévitables dont le travail de l'homme ne peut réparer que lentement les dégâts. Le Roi pourrait dire : « Le protocole suppose que la route est ouverte. Il est vrai que les marchandises du

Port de Gênes et de mes provinces ne peuvent pas prendre cette route, parce que les combinaisons du commerce s'y opposent; mais le protocole de Vienne me donne le droit d'y passer sans frais de transit; il fait de ce droit une condition de l'abandon du territoire; puisque vous ne savez pas maintenir cette route ouverte, je reprends celui-ci. »

On est tenté de croire que cette conséquence est précisément ce que le cabinet de Turin a eu en vue lorsqu'il a entravé la ratification sous ce prétexte. Le ministre, instruit par la notoriété du public commerçant, sait que les marchandises ne prennent point cette route et ne peuvent plus la prendre. Il prévoit que l'entretien du Simplon du côté italien et sur les terres du Roi va devenir onéreux et sans objet; que, de toutes les manières, il conviendra au Piémont que cette route tombe.

Le but du ministre est donc autre chose que ce qu'il avoue et ce but n'est pas difficile à deviner.

Qui ne voit encore que si l'on prétendait fonder un droit sur une interprétation subtile et forcée du protocole de Vienne, ce même acte fournirait la réponse et nous ramènerait à ce qui est raisonnable et juste, à ce qui doit être supposé dans tout arrangement de commerce entre deux Etats, savoir la réciprocité des avantages? Le protocole excepte formellement les droits destinés au maintien de la route. Le Valais pourrait donc élever ces droits jusqu'au point où ils suffiraient au *maintien de la route* ce qui équivaudrait à une prohibition, tout en exécutant le protocole de Vienne

Ce n'est assurément pas à la cour de Turin à se plaindre de n'avoir pas reçu des avantages équivalents aux modiques cessions qu'elle a faites aux Puissances en faveur de Genève. Sans parler de la riche acquisition de Gênes, de son territoire et des Fiefs impériaux sans parler des provinces de Savoie que les Puissances lui ont rendues huit mois après le protocole de Vienne, cette cour a, dans la seule neutralité de la Basse-Savoie stipulée également par le traité du 20 novembre, un magnifique équivalent aux cessions qu'elle accorde. Se voir garantir par l'Europe entière la neutralité perpétuelle d'un pays qu'il ne pouvait défendre et qui était périodiquement envahi, est un avantage que le Roi de Sardaigne n'aurait pas payé trop cher quand il l'aurait obtenu seul en échange du territoire cédé.

Je ne dis rien de ce prolongement fatigant d'un état incertain pour les habitants du territoire non encore remis, quoique, par la note du 20 novembre au plénipotentiaire sarde, les ministres des cours alliées se rendent garants envers la Suisse de cette remise. Je ne dis rien des incidents pénibles auxquels cet état de choses donne lieu; des dispositions sourdement hostiles qu'une querelle si peu attendue fait germer à la place des professions bienveillantes qui faisaient présager, entre les deux peuples, des liens de fraternité mutuellement salutaires.

J'ai recours à Vous avec confiance, Monsieur le Comte, car je vous ai toujours trouvé attentif à la justice et à la raison. Je le répète, le traité du 16 mars forme un tout complet. Sa ratification a été promise : elle ne peut, elle ne doit pas être retardée par une circonstance étrangère à ce traité. La Confédération a fait, soit par rapport aux protocoles de Vienne, soit relativement au traité de Turin, tout ce qu'elle devait faire.

Je prie Votre Excellence de considérer que si. contre toute vraisemblance, la prétention du cabinet de Turin était appuyée des Puissances, la Suisse refuserait, sans aucun doute, des bienfaits trop chèrement payés. Elle ne

voudrait plus entendre parler de couvrir la Savoie de sa neutralité ; les parcelles de notre territoire resteraient enclavées; les relations forcées de tous les jours entre les habitants entremêlés seraient haineuses ; le Valais serait accessible au premier occupant de la Savoie et le grand objet de consolider la défense des Alpes par l'amalgame des intérêts de la Suisse et du Piémont, ce résultat amené avec tant de bonheur, au travers de tant d'obstacles, serait perdu.

Il est bien à désirer que la puissante intervention du cabinet de Saint-Pétersbourg, qui a toujours été si bienveillant pour la Suisse, fasse cesser une difficulté qui a quelque chose de scandaleux, et cela avant que les esprits s'aigrissent par la guerre diplomatique qui va éclater.

Je suis, avec respect, Monsieur le Comte,
de Votre Excellence,
le très humble et obéissant serviteur,
C. Pictet de Rochemont,
Cons. d'Etat.

P.-S. — J'ai bien reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré. en date du 13 avril. Nous faisons passer par le ministre de Sa Majesté l'envoi dont il est question. J'attends avec confiance les effets de Votre souvenir amical, Monsieur le Comte, et vous renouvelle mes remerciements. Je réussis admirablement avec mes écoles de Lancaster et j'en ai mis en train des Grecs, des Etats-Unis Ioniens qui se trouvaient ici. Il faut disséminer les bons germes : il y en a toujours quelques-uns qui fructifient. La Diète [1] se conduit très bien. L'impulsion donnée l'année dernière pour le militaire produit de très bons effets. Nous allons enfin avoir un centre d'action toujours en permanence et, cas arrivant, nous ne ferons plus la guerre comme des enfants. En tout l'esprit public gagne en Suisse et l'esprit cantonal tend à s'affaiblir [2]. Dieu et la Russie nous aident dans cette bonne direction!

Je renouvelle mon hommage à Votre Excellence. C. P.

Notre *Bibliothèque universelle*, qui fait suite à la *Bibliothèque britannique*, prend beaucoup de faveur [3]. Je voudrais bien qu'elle pénétrât en Russie, mais les droits sont trop hauts, disent les libraires : n'y a-t-il point de remède ?

1. Helvétique. (Ed. Ch.)
2. Pictet oppose ici l'esprit régional au sentiment de la nationalité suisse. (Ed. Ch.)
3. Napoléon et Talleyrand lui avaient fait involontairement une réclame en soulignant publiquement l'importance des études qu'elle publiait. (Ed. Ch.)

CONTRIBUTION au « Glossaire de l'ancien Savoyard »

I.

Publier actuellement un Lexique du « Savoyard ancien [1] » serait une tentative prématurée. Avant de rédiger un travail d'ensemble, il convient de recueillir en plus grand nombre les documents disséminés un peu de tous côtés et de relever, avec les formes curieuses, les mots qui ne sont plus aujourd'hui d'un usage courant. La fusion de ces multiples glossaires nous donnerait une sorte de *Godefroy* savoyard.

Outre les termes patois, ce recueil devrait admettre les vocables d'origine patoise et francisés, qui proviennent : 1° des œuvres littéraires (provincialismes des écrivains savoyards), ou d'anciens textes relevant plus ou moins de la littérature (noëls, chansons, facéties, etc.) ; 2° des actes publics ou privés (chartes, registres, inventaires, etc., etc.).

Il nous faut souhaiter toute une série de publications analogues à celles de M. Bruchet *(Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*, E, et surtout ce précieux Glossaire qui sert d'appendice à son *Château de Ripaille)*. En attendant, il n'est presque pas de documents antérieurs à 1789 qui ne puissent accroître nos richesses dialectologiques.

Voici, par exemple, un petit glossaire extrait des manuscrits du XVIIe siècle (1608, 1631, 1645, 1686) dont nous devons la communication à M. l'abbé Emprin, curé de Valezan, canton d'Aime, en Tarentaise. Le premier est un testament. Le second concerne une constitution de dot (mariage de Barth. Vallet-Bugnaud et de Catherine Factet-Mariaz ; 3 juin ; à Montvallezan, paroisse de Bellentre). Le manuscrit de 1645 est le plus important, semble-t-il. Nous en publierons toute la partie qui offre un intérêt dialectologique, en la faisant suivre du glossaire [2]. Quant au document de 1686, 2 mai, c'est une « Reconnaissance pour l'Anne Marie Chepurey, femme de Louys

1. Nous proposons de donner conventionnellement le nom de « Savoyard ancien » aux divers parlers usités en Savoie avant la fin du XVIIIe siècle.

2. Les autres manuscrits feront l'objet d'une communication ultérieure. Un deuil cruel ne nous a pas encore permis de les dépouiller intégralement. Ce premier *Glosssaire* sera donc complété par les mots nouveaux extraits des manuscrits datés de 1608, 1631 et 1686.

Buthod Gonin, de Montvalezan, paroisse de Bellentre, passé par André, fils de feu André Buthod Gonin, dudit lieu ».

Ces manuscrits n'éveillent pas uniquement l'attention du lexicologue. Ils nous font aussi connaître par quelques traits caractéristiques la vie et les usages de modestes familles qui vivaient en Tarentaise dans le courant du XVIIe siècle.

M. Emprin a bien voulu les offrir, par notre intermédiaire, aux archives de l'Académie Florimontane. Nous l'en remercions de nouveau, ainsi que notre très obligeant collègue, M. l'archiviste G. Letonnelier, qui a transcrit pour nous une bonne partie de ces manuscrits.

*
* *

1645. 26 janvier. — Montvallezan.

(Inventaire de biens meubles).

f° 2. r° | Et premierement ung *commacle* [1] de fer a deux jambes et unze boucles de commune valleur;

Plus une *train* [2] de peu de valleur;

Plus ung *fosseur* [3] avec son *mange* [4] de peu de valleur;

Plus une espee avec son *forreau* [5] et porte espee de cuyr rouge, le tout de commune valleur;

Plus une pettitte *quaissie* [6] ferre avec sa *serrallie* [7] sans clefs, de commune valleur;

Plus *ung pair* [8] de grandes ballances de *lotton* [9] de commune valleur;

Plus une demie livre de *lotton* [9] poys de *mars* [10] de bonne valleur;

Plus une pettitte *quaissie* [6] de bois pour ung poix de lor, dans laquelle il y a troix *mars* [10] et certains grains | f° 2. v° | de cuyvre de commune valleur;

Plus deux *linceulx* [11] de toille de *riste* [12] neufs avec des frenges, environ deux aulnes et demy pour checung;

Plus deux *pieds a baptister* [13] toille de *riste* [12] de pais neufves avec des passementz et des frenges a deux cottes, lune desquelles nest encour acheve les frenges dung coste;

Plus quattres aulnes de toille grossiere de *riste* [12] neufve;

Plus une aulne et demy de gros drapt;

Plus une pettitte *bastine* [14] avec son *croppy* [15] de peu de valleur;

Plus ung *part* [16] de *juecledz* [17] de fil peu de valleur;

Plus deux fers pour ung mullet neufz;

Plus esguilliettes six de *floret* [18] et une soye de commune valleur;

Plus une *berrette* [19] dhomme de peau bonne valleur;

Plus quattres mouchoirs de toille commune et valleur commune;

Plus une *berrette* [19] de femme de toille de lin avec des *poinctes* [20] de commune valleur;

Plus troix ou quattres aulnes de *poinctes* [20] de fil *miuses* [21];

Plus une croix avec deux images *darquemise* [22] destain | f° 3. r° | rompue dung coste;

Plus un chappelet a cinq dizaines *dou* [23] rouge, ayant les marques de *christal* [24] de commune valleur;

Plus une douzaine et demy de bouttons destain;

Plus *ung pair* [16] de bas de chauces dhomme de peau de moutton accomodes a graisse de poysson peu de valleur;

Plus deux *tacques* [25], lune tenant environ ung *bichet* [26], et laultre fil peu de valleur;

Plus une *martelleuures* [27] avec leurs marteau de fer peu de valleur;

Plus la *ruche* [28] dung *cartain** [29] ferre de commune valleur;

Plus une *true* [30] bois *largie* [31], tenant environ d[i]x *charges* [32] ayant troix cerclez de commune valleur;

Plus une *bousse* [33] de bois *largie* [31], tenant environ quattres *charges* [32], avec son *guichet* [34] et quattres cerclez de peu de valleur;

Plus ung aultre tonneau** tenant environ une *charge* [32] et quattres cerclez de commune valleur;

Plus ung *guneil**** [35] tenant environ ung *bichet* [26] bois sappin peu de valleur;

Plus ung *sellion* [36] bois sappin tenant environ ung poct peu de valleur;

Plus *ung auge* [37] de bois noir pour tenir beurre | f° 3. v° | avec son couverclez tenant environ ung *bichet* [26] de commune valleur;

Plus ung aultre grand *auge* [37] bois noyer, peu de valleur;

Plus deux *formetz* [38] de lict de bois sappin, peu de valleur;

Plus une *borriere* [39] avec son couverclez, et *modieur* [40] de commune valleur;

Plus une table ferre de peu de valleur, bois sappin;

Plus ung pettit *ambossieur* [41] pour les *bosses* [33 bis] de noyer;

Plus ung joux de teste moyen, ayant un crochet de fer commune valleur;

Plus troix coffres de bois sappin, deux tenantz environ six *bichetz* [26] pour checcung, ayant leurs clefs et serrures, et laultre tenant environ quattres *bichetz* [26] sans coverclez, de peu de valleur;

Plus une picque de [bo]is avec son fer, peu de valleur;

Plus une *clez* [42] pour les berbis de peu de valleur;

Plus ung banc de bois peu de valleur;

Plus une eschelle de bois ayant quattres eschellons de bonne valleur;

Plus une *arche* [43] de bois sappin, tenant environ six *sestiers* [44], ayant une *serrallie* [7] et *plattons* [45] de peu de valleur;

Plus ung grand *auge* [37] de bois de noyer, peu de valleur;

Plus deux ruches pour les abellies de bois sappin, peu de valleur;

Plus ung *viretz* [46] | f° 4. r°. | de bois sappin a troix *cours* [47] de commune valleur;

Plus deux pettitz bans pour une *liege* [48] neufz bois *largie* [31];

Plus la moytie dune grande porte avec ung *platton* [45] de peu de valleur;

Plus deux *lieges* [48], lune pour le *foien* [49] et laultre pour la culture de peu de valleur;

Plus une aultre grande porte soit moytie dicelle, de peu de valleur;

Plus deux *clez* [42] pour les berbis de peu de valleur;

Plus une latte de bois sappin de la longeur denviron de deux toises neufve;

Plus ung *blozerel* [50] peu de valleur;

Plus ung *devoydet* [51] peu de valleur;

Plus ung *arel* [52] sans perch[ie] peu de valleur;

Plus deux pettittes eschelles de commune valleur;

* *Quartain.* — ** *Bousson.* — *** *Goneil.* (Notes marginales, d'une autre main.)

Plus la somme de huict centz vingt quattres florins et unze sols, Et ce tant pour la part venant audict pupil tant de largent mentionne par le premier inventaire que Guygue Humbert a cy devant este charge vente de bled et partie de largent procede de la vente des meubles mors et vifs et pour les troix quartz les quattres faisantz le tout | f° 4. v° | mentionne par led. inventaire;

Plus une *ersie* [53] de bois de peu de valleur;

Plus une porte de grange a troix *pontz* [54] de peu de valleur;

Plus une *perchie* [55] de bois sappin pour abattre les noix, peu de valleur;

Plus quattres pettittes pieces de bois, deux neufves et deux *miuses* [21], de la longueur dune toise pour checungs;

Plus deux *luons* [56] pour une *liege* [48], de commune valleur;

Plus ung pettit *auge* [37] noyer peu de valleur;

Plus une *beicte* [57] de bois *tremblez* [58] pour une *chesche* [59], de la longeur denviron deux toises, bonne valleur;

Plus une *assiere* [60] de bois de *chenez* [58 bis] de bonne valleur;

Plus ung pettit *ferroil* [61] pour une porte sans cle commune valleur;

Plus cinquante huict tant *planhes* [62] que *tractz* [63], servantz de *droblet* [64] en la grange dudict pupil;

Plus ung aultre *pouton* [65] du coste du levent delad. grange;

Plus environ quattres toyses de *louze* [66];

Plus une table de bois sappin de la longeur de troix quartz de toyse, peu de valleur; — plus deux pettits bans peu de valleur; — plus ung buffectz a six *armoyres* [67], lung fermant a la clef, deux sans point de | f° 5. r° | porte, et les aultres avec leurs portes sans *plattons* [45], de commune valleur, et nulz aultres biens meubles.....

*
* *

GLOSSAIRE.

(1645).

41. **Ambossieur,** entonnoir. Composé formé de *bosse* (voyez ce mot), comme *entonnoir* sur *tonne*. Cf. *Dictionnaire Savoyard*, v^is *ênbotïëu* et *ênboçhòŭ*; Ravanat, *embossou*; Bruchet : *Ripaille*, *embossiouz*; Godefroy, *embossoir*.

43. **arche,** coffre. *D. S.*, *ârchë* : « Dans un document de 1614, *arche* désigne un grand coffre à compartiments (Abondance). Dans un autre, il désigne un petit coffre : une *arche* garnie de petits joyaux de femmes ». (Abondance, 1637). Du latin *arca*. Cf. Devaux et Ronjat : *Comptes consulaires de Grenoble*, v° *archi*; Godefroy, *arche* 2.

52. **arel,** charrue. De *aratrum* (ou du diminutif *aratellum)*. Même forme dans le texte patois de 1631. Cf. *D. S.* v° *âré* (Conflans, Beaufort) : charrue sans coutre ni avant-train; *arél*, *arê* au pl. (Sainte-Foy, Tarentaise). *Aratrum* a donné le fr. régional *araire; ardrŏ* en Maurienne, notamment à Valmeinier (Glossaire manuscrit), même sens.



GODEFROY (article *arele*, s.f. : partie de la charrue, la charrue elle-même), relève le texte suivant : « *aratrum*, carue ou *arelle.* »

G. Sand a employé le masc. *areau :* « Un vieillard poussait gravement son *areau* de forme antique... » *(La Mare au Diable,* II.)

67. **armoyre** *(ung)*, désigne ici les tiroirs ou compartiments d'un buffet : « ung buffectz a six *armoyres.* »

22. **arquemise**. Voyez *darquemise*.

60. **assiere,** désignerait, suivant M. Emprin, un tas de bois bien arrangé, assez souvent adossé à un bâtiment. On dit actuellement *saillie*. Un tas en désordre s'appelle *moël.*

37. **auge** *(ung)*. Le fr. local a conservé le genre du patois *ôjhŏ*, masculin. Cf. *D. S.* sub verbo, et CONSTANTIN-DÉSORMAUX : *Essai de Grammaire*, 1re partie, p. 8.

13. **Baptister**. Voyez *pieds*.

14. **bastine,** basquine.

57. **beicte,** ? boîte. Du lat. popul. *buxta*. Voyez la notice étymol. au mot *boîte*, H. D. T. Mais cette interprétation n'est qu'une conjecture assez peu satisfaisante.

19. **berrette**, sorte de coiffure. C'est le même mot que le fr. *barette*, à rapprocher de *berret*, dérivé de *birrus*, étoffe rousse. Le patois a *barëtă* (Thônes), serre-tête; fr. local genevois *barette*. Le patois actuel de Sainte-Foy a *bêra*.

Le simple figure dans le document de 1686 : « six *berres* de toille riste avec leurs poinctes... »

26. **bichet(z),** « ancienne mesure de grains, de capacité variable suivant les localités ». H. D. T. Voyez le Glossaire de Du Cange. De 22 litres environ en Tarentaise. Cf. *D. S.* — Le *Dictionnaire Universel* de Furetière, éd. de 1690, définit ainsi ce mot : « mesure de grains qui contient environ un minot de Paris. On le dit tant de la mesure, que du blé qui y est mesuré. Le *bichet* est particulièrement en usage en Bourgogne et en Lyonnois ». — Cotgrave (1611) donnait déjà la variante *bichot* : « a measure for corne used in Burgundie, and containing about five of their bushels. » — Sur l'emploi de ce mot, cf. Kurt GLASER : *Die Mass und Gewichtsbezeichnungen des französischen*, p. 37.

50. **blozerel**. Nous ignorons ce que désigne ce mot, qui n'est plus usité dans les parlers actuels de la Tarentaise, du moins à notre connaissance. Peut-être s'agit-il d'un blutoir; mais je crois plutôt que *blozerel* est un dérivé de la même

famille que *bloste* (voyez les variantes dans Godefroy) : petite motte de terre renversée par le soc en labourant.

39. **borriere,** baratte. Même forme en 1631. Le *Dictionnaire Général* enregistre le dérivé de *beurre*, *beurrière*, avec ce sens, (article *beurrier*). Cf. *D. S.*, *borirë*, et au mot *amëudyëu*, des vers de Béard, de Rumilly.

Le grammairien Favre (fin du xviiie s.) relevait l'emploi incorrect de *beurrière* pour baratte. Cf. J. Désormaux : *Un grammairien Savoyard*, p. 12.

33 *bis*. **bosse,** tonneau. Latin **buttia*, dérivé de *buttis*. Cf. *D. S.*, *bosse*; Devaux et Ronjat, *bóci*.

En Tarentaise, la *bosse* est un petit fût plat, de contenance variable (un ou deux *barals*, *barraulx*). On a dans notre texte la variante *bousse*. Un composé-dérivé est *ambossieur* (voyez ce mot), entonnoir.

Le *Dict. Général* a un article **bosse* 3, grand vase, qui est notre mot, notamment dans la locution « *bosse* à sel », tonneau contenant cinq à six quintaux de sel. Suivant H. D. T., *bosse* serait une altération de *botte* 2.

Le dérivé *bousson* est cité en marge dans notre texte (d'une autre main), au lieu de *tonneau*.

33. **bousse, bousson**. Voyez *bosse*.

29. **Cartain,** mesure de capacité ou récipient contenant un *bichet*. Du latin *quartanum*. Le féminin est relevé dans la vallée d'Aoste (Cerlogne, v° *quartana*). Variante graphique donnée en marge, d'une autre main : *quartain*. Voyez *ruche*.

Le patois actuel de Sainte-Foy a conservé *cartan*, *quartan*. Le dérivé *quartannée* désigne l'étendue de terrain qu'on peut ensemencer avec un *quartan* de blé. — A Valezan il est question du droit de *quartan* : il consistait pour le prieur de Bellentre à percevoir de chaque famille ou de chaque feu une mesure de blé.

32. **charge**. « Quantité de certains objets déterminée par le poids qu'on en peut porter et servant de mesure approximative. » Cette définition du *Dictionnaire Général* convient très bien ici.

58 *bis*. **chenez**. Voyez *tremblez*.

59. **chesche,** ? chemise. Cf. Godefroy, v° *chainse*, ainsi défini : « toile de lin ou de chanvre, puis vêtement, et chemise, jupe et objets divers faits de cette étoffe ». *Ripaille*, v° *cheincia*. Bruchet renvoie à Du Cange, *cheinse* et *campsilis* sous *camisa*. Mais l'interprétation que nous proposons est bien douteuse.

24. **christal**. Voyez *ou*.

42. **clez,** *claie*. Du bas-latin *cleta*. Cf. *D. S.* v° *cliă*.

1. **commacle** *(ung)*, crémaillère. Du bas-latin *cramaculum*, contaminé par l'étymol. *cum+macula*. Cf. *D. S., cmâclĭŏ;* Devaux, thèse, *cumaclo*.

47. **cours**. Voyez *viretz*.

15. **croppy,** arrière-train. Dérivé de *crope*, croupe, correspondant à notre fr. *croupier*. Il s'agit vraisemblablement d'une garniture renforçant la basquine.

22. **Darquemise,** qu'il faut lire *d'arquemise*, est une variante de *arquimie*, cité dans Bruchet, *Ripaille*, et *arquimie* n'est autre que notre mot *alchimie*. On appelait ainsi un « mélange d'argent et de matières impures ». « Scutella parvi argenti seu *arquimie* » *(Ripaille*, p. 389). Bruchet renvoie à Godefroy : *Complément*, *alchimie*, et à Gay : *Glossaire archéol. du Moyen Age et de la Renaissance*, v° *alchimie*. Cf. en outre, De Laborde : *Glossaire*, v° *arquemise*.

M. Emprin a trouvé dans un inventaire à Sainte-Foy (Tarentaise) : « Item une custode *darquemise* ».

51. **devoydet,** dévidoir, instrument en bois dont se servent les fileuses pour mettre en *parties (partitions)* ce qu'elles ont filé. C'est une espèce de croix mobile, fixée à un montant; elle a quatre bras égaux, nous dit M. Emprin, et au bout de chaque bras une cheville formant un angle droit avec le bras. Le fil s'enroule autour de ces quatre chevilles.

23. **dou.** Lire sans doute *d'ou*. Voyez *ou*.

64. **droblet**. sorte de galetas de grange, entre les combles et le dernier plancher. *Droblet* correspond au fr. *doublet*. Pour l'épenthèse de *r*, cf. *D. S.* : *trâblă* (de *tabula*), forme fréquente; à La Balme-de-Sillingy, *droblĭŏ*, double, et *droblĭá*, doubler.

53. **Ersie,** herse. De *arpicem*. Cf. *D. S.* v° *èrçhĕ*. Pour la finale, voyez *quaissie*. On a de même *perchie, largie*.

61. **Ferroil,** verrou. De *veruculum*, influencé par *ferrum*. Les formes actuelles des patois savoyards présentent tantôt *f*, tantôt *v* à l'initiale : *farwë* (Leschaux); *varou* (Thônes, Rumilly). Cf. *Ripaille*, v° *ferrollius* : « *ferrollius* seu vectis. » *(Ripaille*, p. 347, art. 79).

18. **floret,** fil fait avec la bourre de soie, ou ruban fait avec ce fil. *Floret* est de même associé à *soyes* dans le texte suivant, de 1563, cité par Godefroy : « Soyes, *florets* et fillozelles. » C'est notre mot *fleuret*, qui a également ce sens.

49. **foien,** graphie compliquée de *foin*.

38. **formetz,** graphie de *formes*, indiquant approximativement la prononciation de la syllabe finale. Les *formes* du lit sont le bois de lit. « Il sera tenu de faire 2 grandes *formes* de lit et 2 charriot. » *(Archives* de la H^te^-Savoie, E, 309; texte de 1684). Cf. *Ripaille*, v^is^ *forma* et *pouceria*.

5. **forreau,** fourreau (d'épée).

3. **fosseur,** hoyau. De *fossorium*. Même forme dans le texte patois de 1631. Les variantes relevées dans le *Dict. Savoyard* sont *fosseu* (voyez ce mot), *fossòu*, *fasseu*, *fassò*. Littré donne à † *fossoir* (genev. *foussoir)* le sens plus restreint de : sorte de houe pour labourer les vignes. Voyez aussi *Additions*, † *fessoue*. Même sens restreint dans H. D. T., *fossoir* [souvent devenu *fessoir* par dissimilation]. Ravanat, *fessou* et *fossoir;* Cerlogne, *fossaou* ; Godefroy, *fossor*.

34. **Guichet,** bonde d'un tonneau.

35. **guneil** (variante transcrite en marge, d'une autre main : *goneil*), sorte de tonneau. Ce mot est un dérivé de *gonne*, qui figure dans Littré. Le texte où il est relevé présente *gonne* comme synonyme de *feuillette*. « les deux faisant le muid ». *Gonne*, suivant H. D. T., est d'origine inconnue. Texte fr. de 1645. — Notre texte patois de 1631 a *gonneulx*, et aussi *goneil*.

17. **Juecledz,** courroie qui lie le joug aux bœufs. De **juxtulas*. Cf. *D. S.*, v° *jhouclïâ* ; Ravanat, *joûcla*, pl. *joûcle* ; cf. surtout A. Thomas : *Notes étymol. et lexicogr.*, nouvelle série, p. 54 : ancien français *joscle* (extrait de *Romania*), et Id. : *Mélanges*, p. 97, article *jouclia*.

31. **Largie,** mélèze. De **laricia*. Dans le document de 1631 : « boys *larzie*. » Cf. *D. S.*, v° *lârză :* « Ce mot correspond au genevois *lârge*, subst. des deux genres, qu'on trouve en vx. fr. sous la forme *larege*. La forme savante qui en est le doublet est *larix*, mot emprunté du latin *larix*, mélèze. » A Moûtiers, *lârdzë*. Voir aussi la *Flore populaire de la Savoie*, n° 615. Pour la finale, cf. *quaissie*.

Il est très curieux de constater que notre mot savoyard a passé la Manche. Il a été employé en Angleterre, en 1548, sous la forme *larch* (*Abies larix* L.) par Turner *(Names of Herbs*, p. 46). Turner l'a emprunté au fr. *large*, d'origine franco-provençale, mot qui figurera dans Cotgrave sous la forme *larege*, *lareze*. (Cf. H. Brüll : *Untergegangene und veraltete Worte des Französischen im heutigen Englisch ;* Halle s./S., 1913).

48. **liege,** sorte de traîneau, nommé *luge* en français ré-

gional. Voyez *luge* et *lïüeze* in *D. S.* Cf. *Ripaille*, v° *lugia;* J. Désormaux : *Rev. de Phil. fr.*, xx, p. 175; Letonnelier : *Revue Savoisienne*, 1912, p. 12; Marteaux : *ibid.*, p. 13; Van Gennep : *Mélanges de Folk-lore Savoyard*, I, Raquette, *ramasse* et *luge; Ibid.*, 241 sqq. Texte de 1400 : unius *lugie (Prieuré de Chamonix*, in Acad. de Savoie, *Documents*, III, 357).

11. **linceul(x)**, drap. De *linteolum*. C'est notre mot *linceul*, dont le sens s'est restreint. Cf. *D. S.*, *lêcheu* et *lênfwë*. H. D. T. relèvent le sens de « drap de lit » comme vieilli et dialectal. Exemple cité de La Fontaine, *Contes*. — En 1686, la forme du pluriel est *linceux*.

9. **lotton**, laiton. L'origine du fr. *laiton* est donnée comme inconnue par H. D. T. La forme *lotton*, encore usuelle en Savoie (*D. S.*, *loton;* de même L. Odin : *Glossaire de Blonay)*, correspond à l'italien *lottone*.

66. **louze**, ardoise. Cf. *D. S.*, *lousă*. Ravanat relève *louza*, espèce de pierres plates. D'après ce sens, on pourrait rattacher ce mot à la famille de *lave*, ital. *lava*, d'origine incertaine. La base *lava*, « couche de pierres très polies » est fort répandue dans les patois alpins. Voyez les références (notamment à Nigra et à Meyer-Lübke), in J. Jud : *Les noms des poissons du lac Léman*, p. 28, note 1.

56. **luon(s)**, planche. Probablement du rad. *lav* + *onem*. Ce terme est relevé par J. Tissot : *Le Patois des Fourgs* (Doubs), 1865, sous la forme *loon* : planche d'une moyenne épaisseur ; variantes *lovon, lavon*. Je crois ce mot de la famille de *lave* (voyez *louze*). On passe aisément par comparaison de pierre plate à planche plate. Des confusions ont dû se produire fréquemment entre *lovon*, *luon* et *lon*. Cf. Bruchet : *Ripaille*, v° *lonus* : « *lonus* seu postis... » « Ce mot, dit Bruchet, est resté en fr. dans l'expression scieur de *long* » ; interprétation qui ne concorde pas avec celle du Dictionnaire Général (v° *long*). Pour *lon*, Bruchet renvoie à Fenouillet, *lon* ; *D. S.*, *lon* ; Brachet, *lan* ; *Romania*, xxxi, 154. Notons en passant le calembour dialectal : scieur de *long* et de *large* (voyez supra *large*).

4. **Mange**, manche. De **manicum*. Cf. *D. S.* v° *mançhŏ*. En 1631, également *mange*.

10. **mars**. C'est le pluriel de *marc*.

27. **martelleuure(s)**, sorte d'enclume que les faucheurs portent avec eux. De *martel*, marteau, + le suffixe issu de *atura*. Le document de 1631 transcrit *martelleure*.

21. **miuses**, doit être lu mi-*uses*, à demi usés. Cf. *D. S*,

vº *ùsŏ*. Sur ces formes, voyez Puitspelu : *Revue des Patois*, I, 214, et, plus récemment, A. Speich : *L'Adjectif verbal en français*, in *Zeitschrift für roman. Philol.*, xxxiii, 3. Voyez aussi le *Trésor* de Mistral, vis *enfle, gounfle, gate, trempe, use*.

40. **modieur**, piston ou « batteur » des anciennes barattes (beurrières), servant à transformer la crême en beurre. De *modiolum*, parce que le piston perce le couvercle au milieu. On dit encore *modeur*. Correspond au fr. *moyeu*, dont l'une des anciennes formes, citée par H. D. T., est *moieur*. La finale a pu d'ailleurs être influencée par le suffixe *orium*. Nous retrouvons *modieu(r)* dans le composé *amodĭeu*, à Rumilly *amĕudyĕu* (voyez ce mot in *D. S.*) : agilité, force, énergie, vigueur.

23. **Ou**, os. Je comprends ainsi « ung chappelet à cinq dizaines *dou* (*d'ou*) rouge » : en os..... La forme usuelle de ce mot en patois savoyard est *ò*. Les grains de verre séparant chaque dizaine sont désignés sous le nom de « marques de *christal* ». Une bille en verre s'appelle encore aujourd'hui « *cristală* ».

8. **Pair** (*ung*), une paire. Sur la différence des genres, cf. Constantin et Désormaux : *Essai de Grammaire*, 1re partie, p. 8. Voyez aussi *D. S.*, vis *pâr* et *paire*, et J. Désormaux : *Un grammairien Savoyard*, p. 6. Ce mot est transcrit ailleurs dans notre texte *part*.

16. **part**. Voyez *pair*.

55. **perchie**, perche. Noter l'yod à la finale (de *pertica*). Voyez *quaissie*.

13. **pieds** *a baptister*. Je comprends : serviettes ou langes servant pour le baptême. Si le sens proposé est exact, le second mot ne serait autre que notre infinitif *baptiser*. Le patois a conservé le premier : *pyé, pĭé* (Thônes, Annecy, Rumilly), au sens de langes. Cf. Cerlogne, *piё*, serviette. Notre conjecture nous est confirmée par M. Emprin. On met, nous dit-il, deux linges sous l'enfant : l'un va de la ceinture au bas, l'autre de la ceinture en haut. Ces deux linges sont ramenés par dessus l'enfant et l'enveloppent. Le linge supérieur est plus fin, plus blanc ; c'est le « *piaix* ». — Pour porter l'enfant à l'église au baptême, on avait encore un linge plus fin, quelquefois orné de dentelles. C'est le « *piaix à baptiser*. » Le document de 1686 mentionne « un *piaix* de toile blanche, servant pour le Rosaire », et « un autre *piaix* de toille emblanchée. »

Les variantes de ce mot ont pareillement différentes acceptions dans les parlers dauphinois. Ravanat (*Dictionnaire du Patois des environs de Grenoble*) a relevé : *pià*, « chemise » et

aussi « lange pour les nouveau-nés » ; *piat* : « on nomme ainsi le bonnet de toile empesé d'une femme de la campagne [Charbot écrit aussi *peiat*] ; *piau*, s. m. pl. : « langes pour enfants au berceau. »

62. **planhe(s)**, mis sans doute pour *planches*, à moins qu'il ne faille reconnaître en ce mot une graphie de *plane*, doublet de platane. Cf. *D. S.*, vis *plâne* et *plânŏ*.

45. **platton**. C'est un dérivé de *plat*, qui a aussi donné le fr. local *plateau* et le patois *platë* (Rumilly) : planche large et épaisse (*D. S.*) Je comprends donc : armoires (compartiments de buffet) avec leurs portes, sans rayons ou tablettes intérieures. Cf. Godefroy, v° *platon*.

20. **poincte(s)**, fichu pour le cou et ornement de la coiffure retombant en pointe. On dit de même en français : un fichu en *pointe*, et par extension une *pointe* de dentelle. Fréquent en patois, bien que le sens de fichu n'ait pas été spécialement consigné dans le *Dict. Sav.*, v° *pwêntă*. Le patois *bĕcă*, fr. local *bèque*, offre une dérivation sémantique analogue.

54. **pont(z)**, pan ou panneau de porte. Je crois qu'il ne faut pas rapporter ce mot à *pontem*, malgré la graphie, mais à *pannum*, comme le fr. *pan*, dans *pan* de bois, *pan* de mur. Les sons *an*, *on*, sont fréquemment confondus.

65. **pouton**, tas de planches. Dérivé du patois *poută*, planche, noté à Sevrier, mot que le *D. S.* rattache à *pwâ*, tailler, élaguer. Un autre dérivé est *poutasson* (Conflans), planchette. Le simple *pou*, planche, subst. féminin relevé notamment à Thônes, Annecy, Leschaux, infirmerait-il l'étymologie proposée ? En ce cas, *pou* serait le même mot que *poʒ*, planche (*Ripaille*), de *postem*.

6. **Quaissie**, caisse. Pour la finale, cf. *ersie*, herse. Il convient de prononcer *quaissĭe*, *perchĭe*, *largĭe*, *ersĭe* (*ĭ* = yod). On écrivait de même *sellie* = seille.

12. **Riste**, filasse peignée, fr. régional *rite*. Cf. *D. S.*, v° *rĭtă* ; Puitspelu, *rita*. Suivant l'auteur du *Dict. étym. du patois lyonnais*, ce mot viendrait du m. h. a. *riste*, paquet de lin broyé, comprenant ce qu'on peut faire passer au séran en une fois. Le piémont. a *rista*, tandis que la plupart de nos parlers franco-prov. ont laissé tomber l's. Ce mot *riste* revient très fréquemment dans nos textes.

28. **ruche**. Il ne s'agit pas ici des *ruches* d'abeilles, qui seront spécifiées plus loin, mais d'une mesure appelée aussi *quartain* (voyez *cartain*) et contenant un *bichet*. Dans le document de

1631 on trouve également : « *ruche* d'un quartan. » Sur l'origine, le sens et l'emploi de ce mot, cf. Kurt Glaser : *Die Mass — und Gevichtsbezeichnungen des franzœsischen*, p. 33 ; Berlin, 1903.

36. **Sellion**, seau en bois. Même forme en 1631. Dérivé de *seille*, mot dialectal, issu de *sit(u)la*. Cf. *D. S.*, v° *sĕlĭon*. A Blonay, *sélyon* (Mc Odin). La *seille* est ordinairement munie d'un manche en fer demi-circulaire ; le *seillon* comporte simplement une planche plus longue que les autres pour servir de manche.

7. **serrallie**, serrure. Du lat. pop. **serrac(u)la*, diminutif de *serra*, serrure, verrou, classique *sĕra*. Cf. *D. S.*, vis *saralĭĕ* et *sĕralĭe* ; Du Cange, *serrailla* ; Godefroy, *serraille* ; Ronjat, *sarraylles* ; Bruchet, *serralia*. Avec *coffre*, le scribe emploie *serrure ;* avec *arche*, *serrallie*.

44. **sestier**(s), setier, nom d'une ancienne mesure, de capacité variable. Cf. H. D. T., *setier*.

25. **Tacque**(s), besace, sac. Cf. *D. S.*, v° *tâcă*. Figure également dans le document de 1631.

63. **tract**(z), malgré la graphie, désigne le continuateur de *trabem*, poutre, en patois *trâ* (voyez ce mot in *D. S.*) ; Bruchet, *tra*. Les « *tractz* servant de *droblet* », ce sont les poutres supportant le *droblet* (voyez ce mot), ou en faisant l'office.

2. **train**, trident. De *tridentem*. Cf. *D. S.*, v° *trên*. Aux formes relevées, ajouter notamment *atren*, s. f. (Viuz-en-Sallaz), curieux cas d'agglutination de l'article. (Complément du *D.S.*, mnsc. de M. A. Gavard).

58. **tremblez**, tremble. De *tremula*. Mérite d'être signalé pour le *z* final. L'une des fonctions de cette lettre est d'indiquer que les finales en *az*, *ez*, *oz* sont atones. (Voyez, par exemple, les *Noelz et Chansons* de Nicolas Martin, Saint-Jean-de-Maurienne ; 1555). On a de même *chenez* = chêne, dans notre texte.

30. **true**, pressoir. De *torculum*, qui nous a donné *treuil*. Comme le mot est ici fém., il faut admettre **torcula*. Cf. *D. S.*, vis *trwâ*, *trwi*, fém., et les variantes dans Godefroy, v° *troil*.

21. **Use**(s). Voyez *miuse(s)*.

46. **Viret**(z). Ce « *viretz* de bois sappin a troix *cours* » désigne-t-il un petit escalier en colimaçon, appelé encore aujourd'hui *viret* ou *viorbe* ? (Voyez *D. S.*, v° *virëe*). En ce cas, *cours* aurait le sens que ce mot reçoit en architecture. (Cf. Littré, sub v°, 13.)

(A suivre). J. Désormaux.



Notice sur l'Académie Florimontane

(*Suite et fin.*)

Tout candidat à l'Académie devait présenter des garanties de deux sortes. D'abord, des garanties morales, constatant qu'il était « homme de bien », qu'il professait la religion catholique, aimait sa patrie et servait fidèlement son Prince. Dans la pratique, elles étaient fournies non par le candidat lui-même, mais par l'intermédiaire d'un des Académiciens qui devait le présenter. Nous ne connaissons malheureusement qu'un seul de ces « parrains » : ce fut le chanoine Nouvellet, qui introduisit M. de Villette à l'Académie [1]. En second lieu, il devait donner des preuves de sa capacité, montrer qu'il était « docte ». Il lui fallait « faire preuve de sa doctrine et capacité, ou par escrit ou par parolle, en prose ou en vers, devant les Académiciens [2] ». Mais, il ne nous a été transmis aucun de ces exercices littéraires.

Aussitôt admis, dès que ses noms, qualités et lieu de naissance étaient inscrits au « cathalogue » ou registre d'entrée, il restait au nouvel Académicien à faire le choix de deux signes distinctifs : un nom et une devise académiques. Le premier devait figurer sur le « cathalogue » à la suite des renseignements concernant son état civil ; la seconde devait être représentée sur un tableau et accrochée au mur de la salle, à la suite de la devise du dernier membre reçu.

Nous ne connaissons avec certitude qu'un seul des « noms académiques » dont il est question. C'est celui que s'était choisi Claude de Quoex, à savoir : *Admirant*. Ceux des autres Académiciens étaient-ils dans le même ordre d'idées, ou bien en différaient-ils ? Nous n'avons plus ici aucune indication et nous ne pouvons même pas dire quel est le sens précis de cette épithète qui, prise ainsi isolément, paraît si vague. Tout au plus peut-on rappeler à ce propos le nom académique d'un membre des *Incogniti* de Turin qui, nous l'avons vu plus haut, était *abbozzato*, ébauché [3].

En ce qui concerne les devises, les résultats des recherches

1. S. François de Sales : *Lettres*, T. IV, p. 251.
2. Art. 4 des Constitutions.
3. Cependant, nous connaissons par une lettre de saint Francois de Sales le surnom que lui avait donné P. Camus, l'évêque de Belley, à savoir : *Théophile*. Mais on ignore s'il était son « nom académique ». Même incertitude pour celui

ne sont pas moins problématiques. Nous connaissons deux de celles de saint François de Sales : *Non excidet* et *Foy sans descaler*. Mais, il nous est impossible de dire s'il choisit l'une d'elles pour « l'affiger » à l'Académie, ou si à cette occasion il n'en composa pas une troisième[1].

Quant aux réunions de l'Académie, nous savons exactement d'elles qu'elles étaient de deux sortes et fréquentes.

Elles étaient de deux sortes, puisque les Constitutions mentionnent comme exceptionnelles les « Assemblées générales » où pouvaient être admis « tous les braves maistres des arts honnestes ». C'était donc des réunions publiques, par opposition aux réunions privées où vraisemblablement prenaient place les seuls Académiciens. Toutefois, aucune indication ne permet de dire quand avaient lieu ces Assemblées générales.

Les réunions ordinaires furent fréquentes. C'est en effet ce qui nous est affirmé par Amblard Comte, et surtout par le président Favre lorsqu'il rappelle à son correspondant Schiffordegher qu'il a assisté tant de fois *(tam saepe adfuisti)* aux réunions, au moment de son séjour dans la ville d'Annecy. Mais là s'arrêtent nos renseignements. Nous ne savons pas si ces réunions avaient lieu à jours et à heures fixes, ni à quel moment de la journée. Toutefois, l'une des attributions de l'Huissier à gages qui devait être « d'appeler les Academiciens à propos », semble indiquer que les séances n'avaient pas lieu à certains jours déterminés, mais bien sur convocations spéciales.

Arrivons maintenant aux travaux de l'Académie et voyons, pour finir, ce que nous en savons.

Il résulte des « Constitutions » que le programme comportait deux genres d'exercices : 1° les leçons ; 2° les harangues et discours. Les derniers se distinguaient des premières tant par la forme qui était purement oratoire que par le fond qui était laissé à la fantaisie de l'orateur, alors que le programme des leçons était tracé d'avance.

1° Il semble bien que chacun des Académiciens dut faire, à tour de rôle, une leçon sur un sujet imposé et d'une durée

de Pierre Camus lui-même, qui s'appelait *Androphile*. (Cf. S. François de Sales : *Lettres*, Tome VIII, p. 280.) — Quant à Antoine Favre, on ne peut dire non plus si l'épithète de *Tullianus* que lui donnait si amicalement et avec tant d'esprit saint François, en l'invitant à le venir voir dans son château de La Thuile *(domus Tulliana)*, lui fut conservée à l'Académie.

1. M. Mugnier *(Histoire du président Favre*, p. 292, note 1), déclare qu'il n'a retrouvé aucune devise. — Cf. à ce sujet la notice consacrée à Claude-Etienne Nouvellet au chapitre suivant.

déterminée. Il prenait pour la circonstance le titre de « lecteur », et l'on recommandait aux auditeurs d'apporter « leur attention, leur pensée et leur soing » à ce qui devait être dit. — Le programme d'enseignement comportait sept sciences, savoir : théologie, politique, philosophie, rhétorique, cosmographie, géométrie, arithmétique. Si l'on se rappelle ce qu'était au Moyen-Age le *trivium* et le *quadrivium*, on reconnaîtra sans peine que le programme de l'Académie Florimontane présentait avec eux de sérieuses analogies. Mais, dans la pratique, on ne s'en tenait pas aux matières du programme. On peut facilement se rendre compte, par deux sources d'information, qu'on y ajoutait passablement. D'une part, en effet, Charles-Auguste nous apprend que « cette première année on commença le cours des Mathematiques par l'Arithmetique de Jacques Pelletier du Mans, les Elemens d'Euclide, la Sphere et Cosmographie avec ses parties, la Geographie, l'Hydrographie, Corographie et Topographie ; suyvit l'art de naviger et la theorie des Planettes, et en fin la Musique theorique ». — D'un autre côté, Nicolas de Hauteville, parlant de Louis de Sales, nous dit qu'il trouva « parmy ses manuscrits, conservez dans son cabinet, les enseignements de Claude Flamand, Ingénieur du duc de Wurtemberg, sur lesquels luy-même avoit composé des Annotations tres-curieuses, pour les plans, les descriptions, fortifications, attaques et deffences des villes, et des forteresses ». Il en résulte qu'un cours sur l'art de la guerre dut être fait à l'Académie.

A côté de notions assez sommaires sur l'enseignement donné par la Société, nous avons donc au moins le nom de trois auteurs dont les œuvres y furent étudiées : Jacques Pelletier du Mans [1], Euclide et Claude Flamand [2].

1. Sur Jacques Pelletier, cf. *La Savoie de Jacques Pelletier du Mans*, précédée d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème, par M. Joseph Dessaix (ds : *Mém. et Doc. publiés par la Société Savoisienne*, t. I, Chambéry, 1856, p. 197.

2. La Bibliothèque Nationale possède de cet auteur les ouvrages suivants : 1° *La Guide des fortifications et conduitte militaire pour bien se fortifier et deffendre*, de M. Claude Flamand, ingénieur du duc de Wirtemberg [et non Wittemberg], reveu et augmenté pour la seconde édition de plusieurs figures. Montbéliart, J. Foillet (s.d.), in-8°, 247 p. Ports. (entre les dates 1566-1611), planches. — 2° *Les Mathematiques et Geometrie*, departies en cinq livres... 2° ed. — Ibidem (s. d.), in-8°, 222 p., fig. et pl. — 3° *La Practique et usage d'arpenter et mesurer toutes superficies de terre...* Ibidem. (s. d.) in-8°, 125 p., fig. et pl. — Sur Claude Flamand, cf. Capitaine V. Hubert : *Notice sur « le Guide des fortifications et conduite militaire », par Claude Flamand...* (dans Mémoires Soc. Emulat, Montbéliard. XXXIV° vol. 1907, p. 275-285). et Julien Feuvrier : *L'Ingénieur Claude Flamand à Dôle. 1600-1603*, (dans *Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation*. 1913).

2° Quant au second genre d'exercices, voici ce que l'on peut en dire. On sait seulement que saint François fit, à la séance d'inauguration, « une très-belle harangue » dont le texte ne nous est pas parvenu, et que son frère Louis de Sales eut, au cours de sa carrière d'Académicien, l'occasion de prononcer des discours philosophiques dont trois nous sont connus par le titre, savoir : sur la nature de l'âme raisonnable, sur l'inconstance de la fortune, et sur ce que le temps est le meilleur de tous les conseillers [1].

A côté de ces travaux officiels en quelque sorte, conformes aux constitutions, il convient maintenant de rappeler ceux qui, dictés par les circonstances et non prévus par le programme, n'en étaient pas moins académiques par la forme et par l'inspiration. Il s'agit des exercices purement littéraires dont le souvenir seul nous a été conservé, et grâce auxquels les Académiciens témoignaient au Prince Protecteur leur loyalisme et leur reconnaissance. Parmi ceux-ci, il faut mentionner « la très-belle harangue funèbre » d'Anne d'Este, écrite par saint François de Sales, et dont Antoine Favre envoya une copie à Henry de Nemours, excusant l'auteur de n'avoir pu le faire lui-même ; la « devise académique » composée par Nouvellet en l'honneur du même prince ; la « double élégie », en vers et en prose, œuvre du président Favre et de son fils de la Valbonne, écrite à l'occasion de la mort d'Anne d'Este. Le même président Favre nous apprend aussi qu'à l'occasion du deuil si cruel qui frappait le duc de Nemours, les Académiciens rivalisèrent de talent et d'imagination. « Ils sont, dit-il, attendanz de presenter leurs ouvrages à la premiere Academie. » On se rappelle d'ailleurs que « le service des serenissimes Princes » était une des fins de l'Académie.

Tels sont les renseignements grâce auxquels nous pouvons nous faire une idée de l'activité de la jeune Société. Bien que fort incomplets, ils nous permettent au moins d'entrevoir quel fut son champ d'action, à la fois scientifique et littéraire, et son caractère particulier : sorte de faculté privée des sciences et des lettres en même temps qu'école d'art oratoire.

Il nous reste maintenant à rechercher les noms de ses premiers membres.

1. De même, Grillet dans son Dictionnaire, à l'article consacré à Louis de Sales (t. III, p. 320), déclare que ce dernier a laissé plusieurs œuvres en manuscrit, parmi lesquelles diverses poésies lues aux séances de l'Académie Florimontane d'Annecy.

VI.

Et d'abord, combien étaient-ils? — Personne ne nous l'a dit, et il nous est fort malaisé, à l'aide des seuls renseignements qui nous sont parvenus, de fixer un chiffre avec certitude. Charles-Auguste déclare bien que « la ville d'Anicy se vit en peu de temps habitée..... des plus beaux esprits, non seulement du Génevois, mais encore de toute la Savoie ». De son côté, le président Favre laisse entendre que le nombre de ses confrères éminents par la piété et la science et qui faisaient l'ornement de la ville d'Annecy était considérable. Enfin, Nicolas de Hauteville fait aussi allusion à « tous les scavans », et à « tous les beaux esprits qui composaient l'Académie ». Mais, toutes ces indications n'offrent rien de précis, et, en définitive, nous ne savons pas quel était le nombre exact des Académiciens.

Il devait sans doute y en avoir beaucoup. C'est, en somme, l'impression qui se dégage du rapprochement des témoignages recueillis. Mais encore voudrait-on connaître un chiffre au moins approximatif, ou posséder des bases suffisamment solides pour pouvoir l'établir. Etaient-ils quarante, par exemple, comme les membres de l'Académie Française, ou plus ou moins? — Les *Constitutions* devraient, semble-t-il, nous faciliter la réponse. Or, il n'y a pas un mot dans le texte qui nous fournisse une indication. On y lit simplement que les seuls gens de bien et doctes seront reçus Académiciens. Si le nombre de ceux-ci avait été fixé d'avance et tel qu'il fut impossible de le dépasser, les statuts de la Compagnie n'auraient pas manqué de nous en avertir. Nous sommes donc autorisés à conclure que leur chiffre dut être variable et non limité. Voilà tout ce qu'il paraît possible d'affirmer [1].

1. Cette question du nombre des Académiciens a été résolue de deux manières par ceux qui ont écrit sur l'Académie Florimontane. La plupart ont opté pour le chiffre 40. Seuls, le chanoine Gonthier et M. Corcelle qui, d'ailleurs, s'en rapporte à lui, penchent pour 45. Ces résultats différents proviennent en réalité d'une différence d'interprétation d'une source commune à nos modernes historiens. Et cette source est le *Dictionnaire* de Grillet, publié en 1807, qui s'exprime ainsi : « Suivant ses statuts rédigés en 1607, elle (l'Académie Florimontane) fut composée d'un Président qui fut le S. évêque de Genève, d'un Censeur, de deux Collatéraux, d'un Trésorier et de 40 Académiciens nationaux. » (t. I. p. 193). Les premiers de nos commentateurs se sont contentés de ce dernier chiffre : 40 Académiciens, tandis que le chanoine Gonthier l'a complété en y ajoutant, comme c'était son droit, le Président, le Censeur, les deux Collatéraux et le Trésorier, si bien qu'il est arrivé au total de 45. — Nous consacrons plus loin un paragraphe au *Dictionnaire* de Grillet dont nous sommes obligé de tenir grand compte. Nous ne lui faisons guère qu'un grief, celui de ne pas citer toutes ses références. Mais ici, par bonheur, il n'omet pas cet important

Quels étaient donc ces beaux esprits et ces savants à qui l'Académie avait ouvert ses portes? L'impossibilité où nous nous sommes trouvé de répondre à la première question nous indique clairement que la seconde ne présente pas moins de difficultés. Cependant, s'il ne nous est pas permis de dire le nom de tous les membres de l'Académie sans exception [1], nous pouvons au moins en désigner un certain nombre avec certitude. Et ce sera le sujet de cette dernière partie.

Sur trois d'entre eux, nous avons des données si explicites qu'aucun doute n'est possible. Nous voulons parler de deux fondateurs et du Protecteur de l'Académie : Saint François de Sales, le président Antoine Favre et Henry, duc de Nemours. Les témoignages qui nous parlent de leur présence à l'Académie et de leur collaboration à ses travaux sont tous ceux que nous avons cités au début de cette étude, et nous ne les rappelons que pour mémoire. Les lettres des fondateurs sont les meilleures de nos preuves. A côté, nous placerons celles fournies par Claude de Quoex, Amblard Comte et Claude Chaffarod, Nicolas de Hauteville, et Charles-Auguste de Sales.

Quels noms pouvons-nous ajouter maintenant à ce commencement de liste? C'est naturellement dans la famille et l'entourage immédiat des fondateurs qu'il conviendra de chercher. Et la première figure qui se présente à nous est celle du Comte Louis de Sales, frère de saint François lui-même. Le témoignage de Nicolas de Hauteville est formel en effet. A deux reprises, il nous entretient de ses occupations intellectuelles, et signale la place prépondérante qu'il occupait dans l'Assemblée [2].

détail et mentionne au bas de sa page toute sa documentation composée de l'ouvrage de Charles-Auguste de Sales, ainsi que de l'Histoire de Bresse, de Guichenon. Or, on ne voit pas dans ces œuvres tout ce que Grillet a cru y voir. C'est ainsi, nous le répétons, qu'il n'est pas question du nombre des Académiciens ni de quelques autres détails manifestement ajoutés par Grillet. L'auteur du *Dictionnaire* a donc inconsciemment arrangé et embelli. Il est très probable qu'il a été influencé par le nombre des membres de l'Académie Française, universellement connu.

1. On lit dans l'ouvrage de M. O.-C. Reure : *Vies et Œuvres de Honoré d'Urfé* à la p. 135, note 2 : « Le P. Mackey, premier éditeur de la nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales m'a écrit qu'il existe une liste imprimée des membres de l'Académie. » « Je crois, ajoute-t-il, que le nom d'Urfé s'y trouve. » — Le P. Mackey est mort en janvier 1906, et nous n'avons pu savoir de quelle liste imprimée il pouvait bien être question.

2. Louis de Sales (3 juillet 1577-24 nov. 1654) « était celui de tous ses frères que S. François de Sales chérissait le plus ». Chargé de deux missions en Suisse (1604 et 1606), nommé chevalier au Conseil de Génevois (1610), il devint ensuite capitaine du château d'Annecy qu'il défendit contre Louis XIII en 1630. De son premier mariage avec Philiberte de Pingon, il eut un fils, Charles-Auguste

Un autre membre de la famille de l'Evêque, dont l'inscription au nombre des Académiciens n'est pas moins sûrement attestée est son oncle le baron Amédée de Chevron-Villette, conseiller d'Etat et Ambassadeur ordinaire du duc de Savoie en Suisse [1]. Rappelons-nous en effet la lettre du 6 juillet 1608, dans laquelle saint François de Sales se félicitait de pouvoir le compter bientôt parmi ses collaborateurs de l'Académie. Ce précieux texte nous apprend encore que le baron de Villette fut reçu sous les auspices de M. Nouvellet son parrain.

Si bien qu'à défaut d'autres références, nous pourrions conclure de cette lettre que Nouvellet faisait également partie de la nouvelle Compagnie le 7 juillet 1608, date à laquelle il remplissait déjà le rôle de parrain d'un nouveau candidat. Mais, nous avons également, est-il besoin de le rappeler, une seconde lettre de saint François de Sales adressée le 18 février 1610 au duc de Nemours, Henri de Savoie, pour lui recommander « le bon monsieur Nouvellet », qui lui « offre une devise académique ». Ces deux textes suffisent pour nous donner la preuve que Nouvellet fut Académicien [2].

de Sales, auteur de la *Vie* de son oncle et son successeur sur le siège de Genève. Il épousa en secondes noces Madeleine de Rouer de Saint-Séverin. (Cf. GRILLET : *Diction*", t. III, p. 320, et S. FRANÇOIS DE SALES : *Œuvres*, éd. Visitation. *Lettres*, vol. II, p. 95, note (1).

1. Amédée III de Chevron, seigneur de Villette, Giez, Pontvoyre et autres lieux, époux de Marguerite de Pingon. « Ce seigneur était cousin germain de Françoise de Sionnaz, mère de saint François de Sales : il fit son testament le 15 juillet 1621 et mourut peu de jours après. » (S. FRANÇOIS DE SALES : *Œuvres*, éd. Visitation. *Lettres*, vol. I, p. 341, note (1).

2. Sur Claude-Etienne Nouvellet, mort à Annecy en octobre 1613, cf. S. FRANÇOIS DE SALES : *Œuvres*, éd. Visitation. *Lettres*, vol. II. p. 47, note (1) et MARIE GIROD : *Les Divinailles de Cl.-E. Nouvellet* (dans Mém. et Doc. Soc. Savoisienne d'histoire et d'Archéologie, 1893, t. XXXII, p. 217-240). Il fut successivement aumônier d'Anne d'Este, chanoine de la collégiale N. D. de Liesse et de l'église cathédrale S'-Pierre, puis curé de Rumilly. « Excellent poète », il est notamment l'auteur des *Divinailles*. — La Bibliothèque de l'Académie Florimontane possède un volume de Jamblique (F. f. 1106), *De mysteriis Ægyptiorum*, Lugduni, apud J. TORNAESIUM, 1549, in-12, qui est supposé avoir appartenu à Nouvellet. Cette hypothèse repose sur ce fait qu'à la première page du livre on lit une note manuscrite intitulée : *in Claudii Stephani Novelletti Divinalia Anagrammata* qui n'est autre qu'une suite d'anagrammes en latin, en français et en italien sur le nom de Claude-Etienne Nouvellet et signés Claudius Morellus Vallefinius. Chose curieuse et qui mérite d'être signalée, on retrouve ces anagrammes reproduits sur un tableau offert à la Société Florimontane en 1855 par M. Fernex de Sévrier (cf. *Bulletin* de l'Association Florimontane d'Annecy, vol. 1. 1855, p. 3). Au centre d'un panneau de bois mesurant 30 × 20 cm., est peint un rayon de soleil dissipant un groupe de nuages. Au-dessous, on lit ces mots : A PATRE LVMINVM. † IN TENEBRIS LVCENT. — Au-dessus, est figuré le portrait de Nouvellet. † Cl. Steph. NOVELLETIVS anno aetatis 33. Enfin, sur des banderolles encadrant le motif principal, on lit les anagrammes de Claude-Etienne Nouvellet, non seulement en grec, mais en latin : NOVUS ILLE VATES DELPHICVS NATUS, en français : C'EST LE NOVVEAU DELIEN NET, et en italien : POETA VENVTTO AL SOL D'HELICON. — Nous ne savons au juste ce

Même certitude en ce qui concerne Claude de Quoex, collatéral au Conseil de Genevois, qui, écrivant à l'Evêque la curieuse lettre qu'on a lue au début de cette étude lui rappelle qu'il porte le nom académique Admirant. D'ailleurs le président Antoine Favre le place également parmi ses plus brillants confrères [1].

Du nom de Claude de Quoex ne saurait être séparé celui de Claude Machet [2] comme lui collatéral au Conseil de Genevois. C'est ici le témoignage du président que nous invoquons encore et que nous interprétons. Si l'on veut bien relire le passage de sa lettre à Schiffordegher, dans lequel il lui parle de ses concitoyens particulièrement distingués par leur science, on verra qu'il cite les noms de ses deux collègues (*collegas meos*) Claude de Quoex et Claude Machet. Par collègues, il faut entendre, et il entend, à n'en pas douter, ses collaborateurs au Conseil de Genevois et non à l'Académie Florimontane. Mais, un tel rapprochement sous la plume de Favre est significatif. On peut, on doit en inférer avec certitude que Claude Machet aux brillantes qualités de qui il rend un éclatant hommage avait été jugé digne, comme Claude de Quoex d'occuper un fauteuil académique. Il est même hors de doute que s'il n'était pas entré dans la jeune compagnie, le président se serait abstenu de citer son nom immédiatement après celui de Claude de Quoex dont l'admission est, nous l'avons vu, certaine.

La correspondance du jurisconsulte Savoyard nous fournit une indication non moins précieuse pour établir la participation aux travaux Académiques d'un autre grand personnage. Tous ceux qui se sont intéressés aux débuts de l'Académie et ont recherché les noms de ses premiers membres se sont accordés à dire que l'illustre Vaugelas, deuxième fils du président Favre, dut en faire partie. Nous verrons tout à l'heure dans quelle mesure cette opinion peut être reçue. En revanche, leur attention s'est en quelque sorte détournée du fils aîné, Favre

que voulait dire ce tableau, ni pour quel lieu il était destiné. Mais, en présence de ses dimensions restreintes, de la devise qu'on y trouve, et de nombreux détails qu'on ne peut s'expliquer, on se demande si l'on n'a pas sous les yeux la *devise* de Nouvellet qu'il devait « affiger » dans la salle de l'Académie à la suite de celles des autres membres.

1. Claude de Quoex, docteur en l'un et l'autre droit, successivement avocat fiscal, puis collatéral au Conseil de Genevois, « conseiller du duc de Nemours, puis du duc de Savoie », et « auditeur de camp deça les monts ». (Cf. S. Fr. de Sales : *Œuvres*, éd. Visitat. *Lettres*. vol. II, p. 84, n. (1). Il est mort âgé de 56 ans, en 1625. — Il avait été reçu bourgeois d'Annecy le 23 avril 1601. (Cf. Archives de l'Académie Florimontane. Série B. Sous-série E).

2. Sur Claude Machet, Cf. *ibidem*, p. 90.

de la Valbonne [1], sans doute parce qu'il est demeuré beaucoup moins célèbre. Cependant, sa présence au milieu des Académiciens n'est pas hypothétique : elle est certaine au contraire, et c'est son père qui l'atteste. On n'a pas oublié sans doute la lettre du président au duc de Nemours, du 22 juin 1607, pour lui exprimer ses condoléances à l'occasion de la mort d'Anne d'Este : « Noz Academiciens aussy, écrit-il, qui desseignent de faire quelque chose de bon sur si fascheux subjet, sont attendanz de presenter leurs ouvrages à la premiere Academie. *Seulement, mon fils de la Valbonne et moy, comme les plus obligez*, avons essayé de faire quelque chose, luy en prose, moy en vers, etc... » Le texte est, on le voit, parfaitement clair et l'auteur mentionne de la manière la plus formelle son fils de la Valbonne comme étant l'un de ses confrères à l'Académie. Cette lettre est d'ailleurs l'unique témoignage que nous en ayons, mais il est d'importance et beaucoup jugeront qu'il peut suffire comme preuve.

Antoine Favre n'est pas moins catégorique quand il écrit au jurisconsulte Gaspard Schiffordegher [2]. Il déclare en effet, avec la plus grande précision, qu'il s'adresse à un confrère reçu parmi les Académiciens, *(in Academicorum numerum adscitus)* non pas un confrère étranger et lointain ne s'intéressant que médiocrement à la Société, mais bien un véritable Académicien qui est venu souvent aux séances, et a pris une part active à ses travaux, malgré sa qualité d'étranger. *(Academicis nostris exercitationibus tam saepe adfuisti)*. Il n'y a donc aucun doute sur ce point, et nous pouvons inscrire aussi Schiffordegher sur notre liste [3].

1. René Favre, seigneur de la Valbonne, né à Bourg le 8 septembre 1583, fut successivement juge-mage à Annecy en 1607, sénateur et président du Conseil de Genevois (1610). Il mourut à Annecy le 28 septembre 1656. (Cf. Mugnier : *Histoire du Président Favre*, p. 21.)

2. Gaspard Schiffordegher, jurisconsulte Silésien, né à Breslau en 1583, mort le 17 mars 1631. (Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*... — Leipzig, tome 31.)

3. Nos sources d'informations nous permettent encore de discuter sur la participation de deux autres personnages aux travaux de la Compagnie. Il s'agit de deux témoins appelés au procès de canonisation, et dont nous avons publié la relation, Amblard Comte et Claude Chaffarod... « Il [a] introduict une Academie en ceste ville pour les doctes où il presidoit comme jay veu avec Monsieur Favre, premier president en Savoie », dit le premier témoin..... « Il assistait aux Académies qui se tenaient ordinairement chez le seigneur Président Favre qui était l'un des grands personnages qui aient été vus en notre siècle », dit le second. Une première différence apparaît immédiatement entre ces deux récits : le premier est celui d'un témoin oculaire, le second ne présente pas ce caractère. De ce fait, il nous semble malaisé de considérer Claude Chaffarod comme l'un des Académiciens. Il n'avait d'ailleurs que vingt ans en 1607, époque de la fondation, et son jeune âge est véritablement un obstacle à son admission dans la docte Compagnie. De même Amblard Comte n'avait que vingt-deux ans à l'épo-

Nous sommes obligé d'abandonner ici le solide terrain de l'information historique sur lequel nous avons tenu à nous placer pour cette discussion. Toutes les ressources que nous offraient nos témoignages de premier ordre sont maintenant épuisées, et nous devons désormais recourir à une documentation sensiblement postérieure à la précédente, mais qui mérite cependant de fixer notre attention. Nous voulons parler du Dictionnaire de Grillet [1].

Grillet dont l'œuvre est restée si populaire en Savoie, et qui rend toujours les services les plus appréciés aux modernes historiens, recueillit à la fin du XVIII[e] et au commencement du XIX[e] siècle les éléments d'un *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman* qui fut publié en 1807, à Chambéry, en trois volumes in-8°. Il avait eu de grandes facilités pour composer son œuvre. Outre les riches bibliothèques publiques comme celle de Genève qu'il fréquenta assidument, des archives et des bibliothèques privées lui furent gracieusement ouvertes. La longue liste des dépôts qu'il donne en guise de discours préliminaire dit assez l'abondance de la documentation dont il eut l'occasion de tirer un heureux parti. Parmi ceux qui le secondèrent le mieux dans son travail de recherches, il cite notamment « le jeune marquis de Sales, dans les archives duquel, dit-il, étoient déposés les documens les plus rares et les plus inconnus [2] ». Il a, par malheur, négligé, dans la plupart des cas, de nous donner même des indications sommaires sur ces précieuses références. Nous voyons,

où l'Académie fut fondée. S'il eut l'occasion de voir S. François de Sales présider les séances, cela ne peut être qu'aux jours d'assemblées générales, lorsque le public était admis en séance. Enfin, et la raison que nous invoquons nous paraît décisive, si ces deux personnages avaient réellement fait partie de l'Académie Florimontane, ils n'auraient pas manqué de le rappeler dans une occasion aussi solennelle que celle d'un procès de canonisation. Ils n'ignoraient pas, en effet, que ce détail avait une grande importance et qu'il n'aurait fait qu'augmenter le prestige et la valeur de leur témoignage. Nous estimons donc qu'il y a lieu d'écarter Amblard Comte et Claude Chaffarod du nombre des premiers membres de l'Académie Florimontane. — Ce dernier, Docteur en droit civil et en droit canon, exerçait la profession d'avocat au Conseil de Genevois et au Sénat. Quant à Amblard Comte, il fut régent au Collège Chapuisien d'Annecy. En 1617, il fut chargé pour quatre ans, en même temps qu'Antoine Vassal, notaire, secrétaire de ville de l'économat de cet établissement (cf. *Revue Savoisienne*. 1913, p. 264). Il mourut à Annecy et fut enseveli dans l'église Saint-Dominique, le 21 mai 1665, âgé d'environ 81 ans.

1. Jean-Louis Grillet, né le 16 décembre 1756 à La Roche (Haute-Savoie) où il mourut le 11 mars 1812. Chanoine de la collégiale de cette ville, il fut successivement directeur-adjoint à l'Ecole secondaire de Chambéry (1806), professeur de philosophie (1807), puis censeur au Lycée de Grenoble. (Cf. la notice de C.-M. Pillet, en tête de l'*Hist. de La Roche* publ. par Arestan et Pelloux, Annecy, 1867, 8°.

2. Grillet : *Dictionnaire*, tome I, p. XXI.

néanmoins, par ce qui précède, que ses assertions ne doivent pas être rejetées sans examen. L'estime dont il jouit toujours auprès des historiens nous commanderait encore, à défaut d'autres raisons, de tenir grand compte de ses récits.

Quels furent donc, selon le témoignage de Grillet, les membres de notre Académie? Après avoir dit un mot des travaux de cette Société, notamment de ses leçons de langue française, « où fut très-assidu le jeune Vaugelas, fils du président Favre», il ajoute : « Ses membres les plus distingués, outre les fondateurs, furent Alphonse del Bene, évêque d'Alby; Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier; le comte Louis de Sales, les chanoines Magistry, Nouvellet et les collatéraux de Quoëx et Machet... » Nous venons de voir que les trois derniers personnages, ainsi que le comte Louis de Sales, figuraient au nombre des premiers « Florimontans ». Nous enregistrons en passant cette concordance et nous allons nous demander maintenant ce qu'il faut penser de l'affirmation de Grillet au sujet d'Alphonse del Bene, Fenouillet, Magistri et Vaugelas lui-même.

Alphonse del Bene [2], qui fut abbé d'Hautecombe dès 1560, abandonna la Savoie en 1588 pour rejoindre le diocèse d'Albi, dont il occupa le siège épiscopal jusqu'à sa mort, survenue en 1608. Son éloignement ne l'empêcha pas de continuer les relations d'amitié qu'il s'était créées pendant son séjour à l'abbaye d'Hautecombe. Si nous n'avons rien qui l'atteste en ce qui concerne le président Favre, nous possédons au moins une lettre en latin à lui adressée par saint François de Sales en 1594, de la forteresse des Allinges, et dans laquelle le futur évêque de Genève, après avoir protesté du « tres-grand respect et de la profonde vénération » dont il ne cesse de l'entourer, parle encore de la douleur que lui cause son absence. Il est donc matériellement impossible que l'évêque d'Albi ait réellement occupé un siège à l'Académie Florimontane et qu'il ait assisté à ses séances dans la ville d'Annecy. Malgré cela, il est permis d'ajouter foi au témoignage de Grillet lorsque, dans la notice spéciale qu'il lui consacre, il déclare que le président Favre l'« agrégea » à cette compagnie. Il faut entendre par ce mot, assez juste d'ailleurs, qu'il en fit comme une sorte de membre correspondant, titre honorifique qu'il ne devait porter que bien peu de temps, étant mort un an à peine après l'avoir

1. Grillet : *op. cit.* t. I, p. 193.
2. Sur Alphonse del Bene, voir Blanchard : *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe* (dans Mém. Acad. de Savoie. 3ᵉ série, tome I) ; Grillet : *Dictionnaire*, t. II, p. 325 ; S. François de Sales : *Lettres*, éd. Visitation, vol. I, p. 100.

reçu. Il est à regretter toutefois que Grillet n'ait pas fait la moindre allusion aux documents sur lesquels il appuyait son affirmation.

Le cas de l'évêque de Montpellier, Pierre Fenouillet[1], ressemble singulièrement à celui de son confrère d'Albi. En effet, il était déjà théologal de la cathédrale de Gap, lorsque Henri IV le nomma, en 1607, évêque de Montpellier, siège où il fut préconisé le 27 avril 1608. Bien qu'éloigné de la Savoie, il resta toujours fidèle à l'amitié qui l'unissait à l'évêque de Genève, depuis le temps où il avait exercé les fonctions de chanoine de cette cathédrale, et il ne cessa de correspondre avec lui. C'était un esprit distingué et adonné aux belles-lettres. Il n'est donc pas absurde de croire que l'évêque de Genève l'ait, dès le début, tenu au courant de ses projets de fondation littéraire. Il aurait ainsi participé aux travaux de la Compagnie à la manière d'Alphonse del Bene, comme membre « agrégé ». On remarquera ici toutefois, et non sans peine, que dans l'article du Dictionnaire écrit sur Fenouillet, Grillet qui prend soin de donner le texte complet d'une lettre de l'évêque, et de rappeler son épitaphe, néglige absolument de dire qu'il fut membre de l'Académie d'Annecy, augmentant ainsi notre incertitude à ce sujet.

En ce qui concerne le chanoine Magistri, la question est fort simple à résoudre. Ainsi que l'a signalé M. Mugnier[2], c'est une erreur manifeste de Grillet de l'avoir considéré comme Florimontan, attendu qu'il est né en 1609, deux ans après la fondation de la Compagnie. En réalité, il dut y avoir confusion de noms dans l'esprit de Grillet au moment où il rédigeait son article. Il est à présumer qu'il voulait écrire au lieu de Magistri le nom de Déage qui fut aussi chanoine du diocèse de Genève, et ami personnel des fondateurs de l'Académie Florimontane. On observera d'ailleurs (ce qui vient confirmer cette hypothèse), que dans sa notice sur Magistri, Grillet ne rappelle pas qu'il fut Académicien, — cette fois, on ne peut que l'en féliciter, — et qu'il donne ce titre au chanoine Déage, dont il avait omis jusqu'au nom dans l'article : Académie Florimontane.

Jean Déage, originaire de Cornier en Genevois, qui fut le précepteur de saint François de Sales, l'accompagna dans ses séjours à Paris et à Padoue. Il n'abandonna jamais son disciple : « Quand celui-ci fut élevé à la dignité épiscopale, le chanoine

1. Voir Grillet : *Dictionnaire*, t. I, p. 284, et S. François de Sales : *Lettres*, t. IV, p. 4.
2 Cf. Mugnier : *Hist. du Président Favre*, p. 297.



Déage, demeuré son conseiller, devint son commensal, et vécut dans l'intimité du saint évêque jusqu'à sa mort. » (L'acte de son inhumation est daté du 8 juin 1610 [1].) Il était pareillement l'ami intime du président Favre. Reçu docteur en théologie à Padoue (11 septembre 1591), il « laissa plusieurs manuscrits en 4 volumes in-4°, sur la jurisprudence et la théologie, que l'on conservoit precieusement en 1792, dans les archives de Sales-Thorens [2] ». Son amitié avec les fondateurs de l'Académie Florimontane dans l'entourage immédiat desquels il vécut, son titre de Docteur, son goût pour les études de jurisprudence et de théologie qui faisaient la base des travaux de la nouvelle société, constituent à nos yeux de très sérieuses présomptions, sinon des preuves de son entrée à l'Académie. Il paraîtrait bien singulier, invraisemblable même, que l'évêque de Genève, au moment de former la première liste de ses collaborateurs, n'ait pas immédiatement songé à son vieux maître qui, vivant toujours à ses côtés, continuait à le seconder de son expérience et de ses conseils. Nous n'avons donc ici aucune peine à croire l'historien Grillet, lorsqu'il nous déclare que le chanoine Déage « étoit membre de l'*Académie Florimontane* d'Annecy », mais, une fois de plus nous déplorerons qu'il n'ait pas pris soin de nous faire connaître quelle preuve lui permettait de l'affirmer. Nous proposons en outre de substituer le nom de Déage à celui de Magistri, cette substitution étant déjà comme esquissée et à moitié faite par Grillet lui-même.

Reste le fameux Vaugelas, le deuxième et le plus illustre des fils d'Antoine Favre. Né le 6 janvier 1585, il était âgé de vingt-deux ans en 1607. Il avait, au dire de Grillet, fait ses premières études « dans la ville d'Annecy qu'il habita avec sa famille depuis 1596 jusqu'à 1610 [3] ». Suivant le même historien, « depuis sa plus tendre jeunesse, il s'appliqua, à Annecy, à l'étude de la langue française, en assistant aux séances de l'Académie *florimontane*, où son père le conduisoit, et où, suivant les statuts de cette société littéraire, on s'occupoit des règles de cette langue [4] ». Faut-il s'étonner d'une pareille affirmation ? Nous avons vu plus haut que le fils aîné du président, René Favre de la Valbonne qui en 1607 avait, lui, près de vingt-cinq

1. S. Fr. de Sales : *Lettres*, vol. I, p. 2, note (1).
2. Grillet : *Dictionnaire*, t. II, p. 207.
3. *Ibidem*, II, 120.
4. *Ibidem*, II, 120.

ans, devait être considéré comme Académicien. Il ne serait donc pas impossible que le même magistrat, en présence des précoces dispositions de son deuxième fils pour l'étude de la langue française, ait voulu, pour encourager son heureux penchant, lui faire profiter de bonne heure des leçons données dans son Université. Mais ici, on est réellement surpris du silence des contemporains de Vaugelas. Comment expliquer que pas un de ceux qui ont eu à parler de lui n'ait fait allusion à son affiliation à l'Académie Savoyarde ? Ni Pellisson, ni Guichenon n'en parlent, et Vaugelas lui-même est muet sur ce point. — En réalité, ce silence pourrait être interprété comme une preuve d'authenticité du témoignage de Grillet. On remarque en effet que s'il parle à deux reprises de l'assiduité du jeune Vaugelas aux séances de l'Académie, il ne le qualifie pas de *membre* de cette société. Il devait donc avoir en mains, au moment où il édifiait son Dictionnaire des pièces indiquant qu'il ne venait qu'aux séances de langue française, et qu'il était considéré comme une sorte d'auditeur libre à qui l'influence paternelle avait ménagé des entrées exceptionnelles.

Telles sont les déductions auxquelles peut nous conduire l'examen du Dictionnaire du Mont-Blanc et du Léman. Mais, beaucoup de ceux qui ont parlé de l'Académie Florimontane ne se sont pas contentés de ce témoignage ajouté à ceux de premier ordre que nous avons déjà utilisés. Stimulés par le désir de retrouver coûte que coûte les noms des premiers Académiciens, ils se sont laissés aller, non pas à faire œuvre d'imagination, mais à considérer comme des certitudes des hypothèses reposant sur des données incertaines. On a de la sorte proposé les noms d'Honoré d'Urfé, de l'évêque Camus, du P. Baranzano [1].

Puisque l'Académie était peuplée de beaux esprits, n'était-il pas logique d'évoquer le nom d'un des plus brillants du XVIIe siècle, Honoré d'Urfé ? N'avait-il pas tous les caractères qui permettaient de reconnaître en lui un bon Florimontan ? En 1607, sa réputation d'écrivain était déjà établie : il avait publié avec succès le *Sireine* et les *Epistres morales* ; l'*Astrée*, déjà composée, devait prochainement voir le jour. Il était, dit-on, lié d'amitié avec saint François de Sales et le président Favre.

1. V. à ce sujet Folliet : *Une sœur aînée de l'Académie Florim.*, p. 229 ; Gonthier : *Journal*, p. 61 ; Mugnier : *Vie du Président Favre*, p. 296-300.

Enfin il habitait Virieu, c'est-à-dire dans le propre diocèse de l'évêque de Genève. En fallait-il plus pour l'inscrire d'office et sans autres preuves sur la liste si difficile à établir! Mais, un écrivain contemporain, M. O.-C. Reure, a montré combien était porté à exagérer, à arranger l'histoire l'évêque Camus, sur l'autorité de qui repose la tradition de l'intimité affecteuse qui unissait Honoré d'Urfé et saint François de Sales. En réalité, il paraît bien établi que les deux personnages n'eurent que des relations accidentelles. M. Reure, qui s'est demandé lui aussi si l'auteur de l'*Astrée* fut Florimontan, conclut en disant que « rien n'est plus vraisemblable ». Mais il incline à penser qu'il ne le fut qu'accidentellement en raison de son éloignement d'Annecy. « Qu'il ait assisté à la séance d'inauguration, écrit-il, pendant cet hiver de 1606 où il était à Virieu, on peut, on doit même le croire. Mais, sa participation aux travaux de l'Académie a dû s'arrêter là, car il quitta Virieu peu après sa fondation, et quand il revint dans le Bugey, en 1610 au plus tôt, l'oranger s'était flétri ou dépérissait sous le ciel froid de la Savoie [1]. » Volontiers nous adopterons cette conclusion, et nous insisterons encore sur ce point qu'aucune allusion à la participation réelle de Honoré d'Urfé aux travaux de l'Académie ne s'observe ni dans son œuvre personnelle ni dans celle de Camus. Une telle omission paraîtrait surprenante de la part de ce dernier surtout, qu'eût séduit le poétique emblême de la Compagnie, et qui n'eût pas manqué, pour donner plus d'agrément au récit de l'entrevue entre saint François de Sales et Urfé, de faire connaître le lien littéraire qui les unissait.

Pareillement, nous nous rangerons du côté de ceux qui pensent que l'évêque de Belley lui-même, Pierre Camus, tout en étant l'un des bons écrivains de son temps, et l'ami de l'évêque de Genève, ne prit pas part aux travaux de l'Académie [2]. Bien qu'il fût bel esprit, qu'il aimât les devises, on ne trouve

1. Chanoine O.-C. Reure : *La vie et les œuvres de Honoré d'Urfé*, avec quatre gravures hors texte. Deuxième édition. Paris, Plon-Nourrit, 1910, in-8° xi-394 p. Cf. p. 132-134.

2. De toutes les œuvres de Camus, la plus intéressante à notre point de vue était la *Conférence Académique sur le différent des Belles Lettres de Narcisse et de Phyllarque*, par le sieur de Musac. Paris, Cottereau, 1630, in-12. Mais, nous n'y avons rien vu qui puisse nous éclairer. — Les deux ouvrages ci-dessous mentionnés n'ont pas parlé de Camus, membre de l'Acad. Florim., savoir : Abbé F. Boulas : *Un moraliste chrétien sous Henri IV et Louis XIII : Camus, évêque de Belley*... Lons-le-Saunier, Mayet, 1878, in-8° 340 p., et Albert Bayer : *Jean-Pierre Camus. Sein Leben und seine Romane*... Leipzig, Dr Seele et Co, 1906, in-8°, 95 p.

pas un mot ni même une allusion à sa coopération à l'œuvre Salésienne. Sans doute, ses travaux personnels joints à ceux de sa charge pastorale durent suffire à son activité. D'ailleurs Belley est éloigné d'Annecy, et la vie de l'Académie fut si courte!

Pour le motif précédemment exposé, on a mentionné le R. P. Baranzano parmi les Académiciens présumés. Ce Barnabite, originaire du diocèse de Verceil, professa en effet pendant cinq ans la philosophie au Collège Chapuisien d'Annecy. Il était connu et estimé de saint François de Sales qui assista à l'inauguration de son cours. Il n'en fallait pas plus, semble-t-il, pour qu'il fût inscrit d'office. Mais, on oublie trop que Baranzano était encore Barnabite profès à Milan à l'époque où l'Académie fut fondée, et qu'il vint à Annecy seulement au mois de novembre 1615 [1]. Il y avait plus de cinq années déjà que l'Académie n'existait plus [2].

Enfin, on a cité encore comme membres probables : Prosper-Marc Maillard de Rumilly, comte de Tournon en Savoie [3], Marc-Claude de Buttet [4], M. de Buttet, avocat du duc de Nemours, Philippe de Quoex, appelé M. de Sainte-Catherine, les frères du président Favre. M. Mugnier pense également qu'il pouvait y avoir des femmes, et il donne une assez longue liste de bas-bleus présumés Florimontans. Que tous ces personnages aient figuré parmi les Académiciens, nous n'avons aucun document qui le contredise. L'âge de chacun d'eux, leurs relations avec le ou les fondateurs autorisent l'hypothèse, ou, si l'on veut, permettent de ne pas la rejeter comme invraisemblable. Mais, on ne saurait trop répéter que ces présomptions sont insuffisamment étayées. L'élasticité des termes employés par Charles-Auguste a permis de croire qu'ils voulaient désigner tous ceux qui étaient en relations avec l'évêque et le

1. Sur le P. Baranzano, cf. étude de l'abbé C.-A. Ducis, dans *Revue Savoisienne*, p. 85-88.

2. Deux de ses disciples, J.-B. Murator et L. des Hayes, ont publié son *Uranoscopia* en 1617, à Genève. Dans la préface de ce livre, ils parlent d'Annecy *ubi florentissima Cler. Reg. S. Pauli cernitur Academia*, mais est-il même besoin d'ajouter qu'ils se servent de cette périphrase pour désigner le Collège Chapuisien !

3. Dufour et Mugnier, dans leur étude sur *Les Maillard de Tournon* (Acad. de Savoie, tome XXVIII), ne donnent aucune preuve de l'adhésion présumée de ce personnage à l'Académie Florimontane.

4. Marc-Claude de Buttet est mort en 1586. M. Jules Vuy s'est donc manifestement trompé en voulant l'inscrire parmi les Académiciens, ainsi que l'a justement fait observer M. Mugnier. (*Vie du Président Favre*, p. 297).

magistrat. On s'est dit en outre que puisque l'Académie était composée des plus beaux esprits du Genevois et de la Savoie, il n'était pas malaisé d'en dresser une liste. On doit reconnaître qu'il était plus difficile de dire où il fallait s'arrêter. Guidé par ces seules indications, nous pourrions avec non moins de vraisemblance que ceux qui nous ont précédé inscrire sur notre liste une bonne partie des membres du chapitre cathédral et de la collégiale Notre-Dame de Liesse, les régents du collège Chapuisien, des Prélats comme l'archevêque de Lyon et celui de Bourges avec qui saint François de Sales ne cessa de correspondre, ses amis du clergé régulier comme le P. Possevin et le P. Chérubin et ceux de la noblesse Savoyarde, auxquels on pourrait aussi ajouter sans plus de difficulté bon nombre d'avocats et de magistrats du Sénat de Savoie. On voit combien dangereuse est une pareille méthode, et à quelles erreurs elle pourrait conduire si on l'adoptait sans réserve. Il vaut mieux reconnaître l'insuffisance et l'imprécision du texte que de vouloir l'exprimer à l'excès, chercher à en extraire beaucoup plus qu'il ne doit contenir. Car en définitive, si Charles-Auguste s'est servi de termes si généraux et si vagues, il est à présumer que l'incertitude où il se trouvait lui-même sur le sujet qui nous occupe ne lui permettait pas d'en employer d'autres.

Quel est donc en résumé le résultat de notre enquête? On peut dire qu'il nous a conduit aux conclusions suivantes :

1° Les quelques sources qui nous sont restées nous ont permis d'établir avec le degré de certitude auquel on peut arriver, historiquement parlant, que dix personnages furent membres de l'Académie Florimontane : Saint François de Sales, Antoine Favre, Henri de Savoie, duc de Nemours; Louis, comte de Sales; le baron Amédée de Villette, Claude-Etienne Nouvellet, Claude de Quoex, Claude Machet, René Favre de la Valbonne, Gaspard Schiffordegher.

2° Si l'on s'en rapporte au *Dictionnaire* de Grillet, œuvre de seconde main sans doute, mais écrite d'après des documents de premier ordre, il faut admettre également comme membres ou affiliés à l'Académie : Alphonse del Bene, Pierre Fenouillet, le chanoine Déage, Claude Favre de Vaugelas.

Toutefois, ainsi que nous l'avons remarqué, la valeur de ce témoignage est nécessairement inférieure à celle des précé-

dents. Par suite, cette seconde liste est moins scientifiquement établie que la première.

3° A partir du moment où nous n'avons plus le secours de Grillet, nous tombons dans l'incertitude. A part quelques cas résolûment tranchés par la négative, nous ne pouvons plus donner de preuves ni pour ni contre, et nous n'avons plus guère que des présomptions.

*
* *

Telle fut l'Académie florimontane. On a vu comment elle était constituée et organisée, quel était son but, quels étaient ses principaux membres. On voudrait encore préciser l'importance du rôle qu'elle dut jouer et connaître l'influence qu'elle exerça au point de vue de la civilisation et de la littérature sur les contemporains de saint François de Sales et d'Antoine Favre. Mais, sur ce point comme sur tant d'autres, les données sont extrêmement sommaires. Si l'on s'en rapporte au jurisconsulte savoisien, elle acquit si rapidement une brillante réputation que ce fut miracle. Sa renommée ne tarda pas à éclipser même celle des vieilles Académies Italiennes et l'on parla d'elle jusqu'à Breslau.

A vrai dire, sa popularité est toujours grande. Si elle a peu vécu, elle s'est survécu. Parmi les nombreuses sociétés littéraires que compte la Savoie, l'une a adopté son nom et continue son œuvre. Elle a comme elle son siège à Annecy depuis 1851, date de sa fondation, et sa vitalité s'affirme de jour en jour. Si elle n'a pas repris le gracieux emblême, elle n'en cultive pas moins, comme son illustre devancière, *des fleurs et des fruits* [1].

G. Letonnelier.

1. L'Académie Florimontane actuelle, sous les auspices de qui ces pages ont été publiées, « a été fondée par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, dans la maison de ce dernier, à Annecy, rue Filaterie, n° 6, le 15 janvier 1851, pour faire revivre l'Académie Florimontane » du xvii° siècle. La première réunion et la constitution définitive de la Société eurent lieu le 11 juin de la même année. Le compte-rendu de la deuxième séance (7 juillet 1851) fut publié par la presse locale. A partir du 17 nov. 1851, la Société a commencé à éditer un bulletin périodique qui a été remplacé en 1860 par la *Revue Savoisienne*. — Sur les origines et l'histoire de la moderne Académie Florimontane, voir notamment : *Appel pour la formation de la Société*, publ. à Annecy le 2 juin 1851 ; *Revue Savoisienne*, 1870, p. 9 ; J. Corcelle : *L'Académie Florimontane*, étude parue dans *Les Alpes* en 1897, et en tirage à part la même année ; — 2° édition augm. Chambéry, Perrin, 1908, 8°. — Ch. Marteaux : Avant-propos à la *Table des Matières de la Revue Savoisienne*. Annecy, Abry, 1901, in-8°. — J. Serand : *L'œuvre de l'Académie Florimontane*. Préface aux *Statuts et Renseignements généraux*, publ. en 1911.

Nomenclature des Artistes Savoyards

ou d'origine savoisienne

qui ont exposé des œuvres aux Salons de Paris en 1914

1° **Société des Artistes Français.** (26 numéros sur 4921).

PEINTURE.

Cachoud François-Charles, né à Chambéry.
352. *A travers les ombres; nuit claire* (Savoie).
353. *Nuit de septembre à St-Alban de Montbel* (Savoie).

Clavel Emile.
481. *Marée basse à Portrieux* (Côtes-du-Nord).

Communal Joseph-Victor, né au Châtelard.
503. *La Meije et le lac Léris* (Dauphiné).

Hugard Salvator.
1034. *Les faïencières.*

Mestrallet Paul-Louis.
1423. *Fleurs.*

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES.

Cachoud François-Charles.
2283. *Le sentier des grands arbres, à la lune;* pastel.
2284. *L'eau lumineuse*; pastel.

Chevron-Villette (Mlle Elisabeth de), née à Voglans (Savoie).
2234. *Portrait du comte de M...*, miniature.
2235. *Portrait de la baronne de M...*, miniature.

Clavel Emile.
2342. *Fin de journée* ; *paysage d'hiver;* pastel.

Duboin-Jourdan (Mme Renée), née à Saint-Julien-Genevois.
2463. *Portrait de Mlle A...*, miniature.

Duverney Paul, né à Chambéry.
2480. *La lagune, le soir*; pastel.

Filliard Ernest, né à Chambéry.
2518. *Dahlias*, aquarelle.
2519. *Gentianes bleues*, aquarelle.

Levet (Mlle Louise), née à Thorens.
2804. *Etude*, miniature.
2805. *Etude*, miniature.

Ponsard-Atrux (Mme Andhrée), née à Paris.

3055. « *La rose a son hymen, la rose a ses amours* », tryptique, aquarelle.

3056. *Soleil et héliotrope*, aquarelle.

Vinit Pierre, né à Paris.

3339. *Vérone*, quatre aquarelles.

3340. *Pont de l'Arche*, aquarelle.

SCULPTURE.

Favre Maurice, né à Paris.

3767. *La petite fille et le pantin*, groupe marbre.

3768. *Portrait de M. S...*, buste marbre.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Borrel Alfred, né à Paris.

4506. *Claude Bernard*, plaquette, face et revers.

ARTS APPLIQUÉS.

Lachenal Raoul, né à Châtillon, près Paris [1].

5611 et 5612. Deux *vitrines de grès, décorés grand feu*.

2° **Société Nationale des Beaux-Arts.** (28 numéros sur 2221).

PEINTURE.

Deluermoz Henri, né à Paris.

336. *Le cri de guerre* (Indiens Sioux).

Gervex Henri.

478. *Portrait de Mme J...*

479. *Léda.*

480. *Falaise de Dieppe.*

481. *Falaise de Dieppe.*

Guméry Adolphe.

538. *Six forts chevaux tiraient un coche.*

539. *Dans la grange.*

540. *La Grotte.*

541. *Le Var.*

Iwill Marie-Joseph.

608. *Le moulin de Dordrecht.*

609. *La Nuit. Noirmoutiers.*

610. *Venise. Après la pluie.*

611. *Morsalines* (Manche).

1. Prix de 1.000 francs décerné par le Conseil supérieur des **Beaux-Arts** dans sa séance du 24 juin 1914.

DESSINS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES.

Deluermoz Henri.
1353. *Jeune taureau* (dessin rehaussé).
1354. *Le cri de guerre* (carton pour un tableau).

Iwill Marie-Joseph.
1456. *Le moulin de Dordrecht.*
1457. *Le Soir (Royan).*
1458. *Le matin sur la mer.*
1459. *La douane de mer (Venise).*

SCULPTURE.

Mars-Vallett (Marius), né à Lémenc.
1862. *Câlinerie*, groupe marbre.
1863. *Après la tétée*, fragment marbre.
1864. *Enfant*, marbre.
1865. *Statue de J.-J. Rousseau, inaugurée à Chambéry en 1910, mutilée en 1913*, plâtre.

Séraphin Albert.
1940. *Portrait de l'ingénieur Carlos Lassow*, bronze patiné.
1941. *Buste de jeune fille.*

GRAVURE.

Coppier André-Charles.
2057. *Essai de reconstitution de la Cène de Léonard de Vinci.*
2058. *Neuf études préparatoires pour cette gravure.*
2059. *Le Pont-Neuf en juillet*, gravure originale.

Parmi les artistes qui ont consacré leur talent à notre pays et à nos compatriotes, signalons :

Aux Artistes Français : Foucault Georges, né à Paris.
815. *Annecy* (peinture).
L'Hoëst Eugène. *Portrait de M. Paul Jacquier*, plaquette plâtre.

A la Nationale : Lemonnier Robert, né à Paris.
760. *Le lac d'Annecy, à Talloires.*
761. *Le lac d'Annecy, à Menthon.*
762. *Le col des Aravis* (Haute-Savoie).

Pour extrait :
François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

M. Besson : **Monasterium Acaunense.** *Etudes critiques sur les origines de l'Abbaye de Saint-Maurice en Valais*. Fribourg, Fragnière frères, 1913, in-8°, VIII-210 p.

L'auteur s'est proposé, non pas d'écrire « une histoire complète des origines de l'abbaye de Saint-Maurice », mais seulement d'étudier les « textes relatifs au martyre de la légion thébaine, les documents concernant la date de fondation de l'Abbaye, et la biographie des premiers personnages les plus illustres qui vécurent ou furent ensevelis dans ses murs ». C'est, en somme, une suite de dissertations présentant entre elles un lien très net, et suivies d'un bref recueil de textes particulièrement intéressants pour l'histoire de l'abbaye.

Toutes ces dissertations ont pour objet de mettre le lecteur au courant des relations anciennes qui lui permettent de connaître ou d'entrevoir les faits historiques. La plupart d'entre elles, sinon toutes, ont été abondamment critiquées et commentées, et l'auteur ne manque point de nous renseigner sur la portée et le résultat de ces critiques. Puis, lui-même apporte sa contribution personnelle à l'étude du texte et expose ses conclusions. Une telle méthode ne pouvait que donner d'excellents résultats, et l'ouvrage de M. Besson, sous une forme condensée, renferme à peu près toutes les données fournies par les textes littéraires et la critique contemporaine sur les origines de la célèbre abbaye du Valais.

De ces dissertations, la première, relative aux martyrs d'Agaune, intéresse surtout la Savoie : saint Maurice est en effet le patron d'un grand nombre de paroisses de cette province. Et l'on sait qu'un de ses historiens les plus réputés, le chanoine Ducis, écrivit sur saint Maurice et la Légion thébaine une étude demeurée célèbre.

M. Besson a repris l'étude du texte fameux, la *Passio Acaunensium Martyrum*, et il est arrivé à la conclusion suivante qui paraît bien scientifiquement établie : c'est un roman historique. En d'autres termes, le martyre de saint Maurice et de ses compagnons, Exupère, Candide et Victor, à la fin du IIIe siècle, est un fait ; mais autour de ce fait central sont venus prendre place des détails de moindre importance qui doivent être considérés comme des interpolations. C'est ainsi que le nombre de 6.600 martyrs, qui a paru excessif à certains critiques, est regardé par M. Besson comme une exagération et il en fait justice. — MM. Bruno Krusch et Egli, qui placent la *Passio* au rang des légendes, disent notamment que si un tel massacre avait eu lieu, un grand nombre d'historiens l'auraient raconté. Mais M. Besson répond victorieusement que l'éruption de 79 aurait été peut-être révoquée en doute si l'on n'avait retrouvé Herculanum et Pompéï, et que la littérature ancienne ne nous a presque rien dit sur ce grave événement. — L'auteur du *Monasterium Acaunense* se montre partout d'une grande réserve et d'une sage modération : il veut établir simplement l'historicité du martyre et n'en demande pas plus. Tous les critiques devraient s'inspirer de cette pensée qui est sienne et dont il fait une règle de conduite : « On ne peut raisonnablement s'obstiner à vouloir connaître ce que l'état des documents ne permet pas de savoir. »

G. L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 21103

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 1er juillet 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, à 5 heures [1], le Président exprime les profonds regrets causés par la mort de M. César Balliard, membre de la Florimontane, qui consacra tous les loisirs que lui laissaient ses occupations professionnelles à réunir des collections locales, pour empêcher la dispersion hors du sol savoyard des objets antiques, armes, monnaies, meubles, qui y furent recueillis. Il adresse les sympathiques condoléances de l'Académie à Mlles Balliard, ses sœurs, et à son frère Charles Balliard, qui fut et reste toujours un des généreux donateurs du Musée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

Sur la proposition de M. Cholley, l'échange de la *Revue Savoisienne* avec le *Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie* est adopté.

Le Président annonce que l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux, *Boutae* (la ville romaine des Fins d'Annecy), vient d'être couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au concours des Antiquités de la France en 1914. Il adresse des remerciements au Conseil général de la Haute-Savoie et à la Municipalité d'Annecy, qui ont souscrit respectivement à trente et dix exemplaires de ce livre.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, M. Pernoud, inspecteur-voyer à Annecy, et M. Curral, avocat à Bonneville, sont élus membres effectifs de la Florimontane.

M. Letonnelier annonce que M. l'abbé Trésal, membre de la Florimontane, vient d'obtenir un prix Thérouane (500

1. Sont présents : MM. Bonald, Cholley, Désormaux, Dumont, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. A. Crolard.

francs) à l'Académie française pour son ouvrage : *L'Annexion de la Savoie à la France.*

Sur la proposition du Conseil d'administration, M. Jean Terrier, imprimeur à Etampes, est nommé membre correspondant de la Florimontane.

Il est donné lecture du texte de la dépêche ministérielle spécifiant les modifications qui doivent être apportées aux Statuts, en vue de la nouvelle approbation nécessitée par les changements que le Conseil d'administration a cru devoir apporter dans la dernière rédaction de ces statuts. La Florimontane, convoquée ce jour en Assemblée générale, désigne pour la représenter dans le but de recevoir les observations qui pourraient être présentées par le Conseil d'Etat, ses Président, Secrétaire et Archiviste.

Le Secrétaire dépose sur le bureau le programme du 53e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, dont un certain nombre d'exemplaires ont été adressés à l'Académie Florimontane par M. le Ministre de l'Instruction publique. Ce congrès se tiendra à Marseille, les 6, 7, 8, 9 et 10 avril 1915.

M. Miquet fait les communications suivantes :

I. — Parmi les nouveaux députés que les élections du 10 mai 1914 ont envoyés à la Chambre, j'ai remarqué celui de la deuxième circonscription de Laon, M. Accambray, dont le nom m'a paru révéler une origine savoisienne.

A une demande que je me suis permis de lui adresser, cet honorable représentant m'a répondu la lettre suivante : « Je n'ai guère de renseignements sur l'origine de ma famille. Je sais seulement que mon grand-père paternel, mort à Ollezy (Aisne), en 1869, était fils d'un porte-balle savoyard. Il était lui-même maître d'école dans la commune où il est mort... Mon nom est extrêmement peu répandu, et il y a beaucoup de chances, comme vous le pensez, que mon origine soit la même que celle des Accambray de Manigod. Je serais d'ailleurs, bien aise d'être fixé là-dessus, et si vous veniez à le savoir, je vous serais reconnaissant de m'en faire part. » — Des recherches auxquelles je me suis livré, il résulte que M. Accambray (Alphonse-Léon), né le 2 mai 1868 à Ham, ancien élève de l'école polytechnique (promotion de 1888), capitaine d'artillerie en réserve spéciale, député de l'Aisne, est l'arrière-petit-fils de Jacques Accambray, marchand forain en Picardie, né à Manigod le 21 juin 1767. Celui-ci, marié dans l'Aisne, à Marteville,

eut un fils, Pierre-Nicolas-Etienne, né le 10 novembre 1797, qui devint instituteur à Ollezy, où il mourut le 2 mars 1867, laissant sept enfants, dont l'aîné, Charles-Louis-Hippolyte, fut le père du député.

II. — En appelant l'attention, dans la séance du 1er avril dernier, sur la famille Falconet, d'Arenthon, qui a fourni quatre générations de médecins lyonnais parvenus à la célébrité, j'ai volontairement négligé de rapprocher cette famille de celle du grand sculpteur Etienne-Maurice Falconet, né à Paris en 1716. Comme certains biographes ont prétendu que les deux familles étaient alliées, j'ai essayé de rattacher le sculpteur aux médecins, mais j'ai acquis la preuve qu'aucun lien de parenté n'existait entre eux. Camille Falconet, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à l'époque où Etienne-Maurice était une des sommités de l'Académie des Beaux-Arts fut certainement en rapport avec celui-ci, puisqu'il lui commanda son buste. Mais ils n'avaient d'autre point commun qu'une similitude de nom et une origine savoisienne. En effet, Camille descendait de Charles Falconet d'Arenthôn, et *Etienne-Maurice* avait pour père *Maurice* Falconnet, né le 18 janvier 1679 aux Espagnoux, commune d'Annecy. Ce Maurice était fils de François Falconet, de Sevrier, qui était venu épouser, le 2 février 1664, *Estienne* Molinoz, des Espagnoux : d'où onze enfants. Maurice qui était le septième partit jeune pour Paris, où étaient déjà plusieurs membres de sa famille. Il y vécut modestement, si l'on s'en rapporte à la boutade par laquelle son fils accueillit un titre signifiant *Votre haute naissance*, dont l'avait affublé l'impératrice de Russie : « Cela me convient à merveille, avait répondu spirituellement l'artiste, car je suis né dans un grenier. »

III. — Au cours d'un voyage que je viens de faire à Lyon, j'ai pu recueillir des renseignements peu connus sur les victimes savoisiennes de la Terreur dans le Lyonnais. (Voir article spécial dans le présent fascicule.) Je signale spécialement la famille Courajod, qui descendait de Pierre Corajod de Mornex (1706-1794), et qui après avoir tenu le premier rang dans la fabrique lyonnaise, fut totalement ruinée par la Révolution. Un membre de cette famille, devenu simple employé de commerce à Paris, fut le père de Louis Courajod, conservateur au Musée du Louvre. Un autre, Alexis-Antoine (1825-1886) acquit une certaine notoriété comme peintre de tableaux religieux. Bénézit, dans son *Dictionnaire des peintres*,

cite notamment de cet artiste : *David et Bethsabée* (1874) ; *Le bon Samaritain* (1878) ; *Agar dans le désert* (1882).

* * *

Le Président demande qu'on rétablisse, au frontispice de la *Revue Savoisienne*, la devise des fondateurs : *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* Cette devise, empruntée à Cicéron *(De Officiis*, lib. I), a disparu en 1907 : elle rappelle trop nos tendances et l'esprit qui nous anime pour qu'on puisse l'abandonner. — Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

LES SAVOYARDS

devant les Commissions révolutionnaires

DU LYONNAIS

Dans la *Revue savoisienne* de 1912 (pages 152 et suivantes) j'ai donné, d'après le *Moniteur*, la liste des Savoyards qui ont comparu devant le tribunal criminel révolutionnaire de Paris. Ils étaient trente-huit.

Un nombre à peu près égal (trente-quatre) de nos compatriotes se retrouve dans les *Tableaux des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie, ci-devant Lyon*. Ces documents officiels, qui fourmillent d'erreurs, ont été rectifiés en partie et complétés par un érudit, M. Antonin Portaillier, qui a publié en 1911, à Saint-Etienne, un très précieux *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais*. Basé sur des renseignements puisés toujours à des sources authentiques, le travail de M. Portaillier nous permet de donner une liste aussi complète que possible des victimes savoisiennes de la Terreur à Lyon. Il fournit même sur quelques-unes d'entre elles des indications pleines d'intérêt. Voici cette liste.

Allégret Paul-Noël, né en Savoie (Versonnex), ouvrier en soie à Lyon, officier municipal provisoire, âgé de 47 ans. — Guillotiné le 12 novembre 1793.



(Il fut exécuté en même temps que cinq de ses collègues de la municipalité, qui avaient fonctionné après l'insurrection des Lyonnais contre les décrets de la Convention.)

Balleydier Jean-Louis, homme de loi, né à Gex, 30 ans. — « A pris et fait prendre des arrêtés fédéralistes et est allé dans le Jura en qualité de commissaire. » — Guillotiné le 14 février 1794.

Boisson-Dunoyer Joseph-Marie-Joachim, né à Chaveyriat (?), (Savoie). — « Ex-noble ; contre-révolutionnaire n'ayant pas accepté la Constitution et n'ayant pas prêté serment à la liberté et à l'égalité. » — Fusillé le 14 février 1794.

Caille Antoine, né à Puygros (Savoie). — « Ordonné prêtre peu avant la Révolution, refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. » — Condamné à mort, il se réfugia en Savoie et ne subit pas sa peine. Il mourut à Lyon le 2 novembre 1828.

Carrier Pierre, né au Sappey (Haute-Savoie), 58 ans, cabaretier à Lyon, place Saint-Clair. — « Contre-révolutionnaire. A donné 50 livres pour les frais du siège. » Guillotiné le 22 décembre 1793.

Chamousset Pierre, marchand-fripier, né à Novalaise, demeurant à Lyon, rue de l'Hôpital, 58 ans. — « Contre-révolutionnaire, royaliste et agioteur. » — Fusillé le 21 décembre 1793.

Chamoux Pierre. homme de peine, né à Saint-Offenge, demeurant à Lyon, place de la Fédération, 42 ans. — « Arrêté avec un faux passeport. » — Guillotiné le 16 janvier 1794.

Châtelain Jean-François, miroitier, né à Chambéry, 63 ans, demeurant à Lyon, grande rue Mercière. — « Receveur de section pour les rebelles et contre-révolutionnaire. » — Guillotiné le 9 décembre 1793.

Cochet Benoît, marchand, né aux Echelles (Savoie), demeurant à Lyon, rue Brandas (?), 50 ans. — « Capitaine des rebelles, attaché à leur comité. » — Fusillé le 17 janvier 1794.

Cochet Joseph, épicier, né à La Bâthie (Savoie), demeurant à Lyon, rue Basseville, 50 ans. — « Fusilier. Distribuait des cartouches pour faire fusiller les patriotes. » — Guillotiné le 16 janvier 1794.

Corbeau Benoîte-Marie, religieuse, née à Saint-Béron (Savoie), demeurant à Lyon, 38 ans. — « Ex-noble, contre-révo-

lutionnaire, ne voulant pas se conformer aux lois. » — Guillotinée le 22 mars 1794.

Courajod Jean, maître fabricant, demeurant à la Croix-Rousse, 51 ans. — « Contre-révolutionnaire, agioteur et royaliste, ayant payé pour les frais du siège et jugulé de tout temps ses ouvriers. » — Guillotiné le 22 février 1794.

M. Emile Leroudier, étudiant *La décadence de la fabrique lyonnaise* dans la *Revue d'histoire de Lyon* (1911, p. 360), s'exprime ainsi sur ce malheureux :

Un des maîtres marchands qui contribuèrent le plus à la baisse des salaires (1786-1787) était Jean Courageot (ancienne maison Courageot et fils, rue Royale), qui occupait à lui seul 600 métiers. Ce Courageot fut guillotiné après le siège de Lyon comme contre-révolutionnaire. »

En réalité, ce qu'on lui reprochait surtout, c'était d'avoir abrité et servi plusieurs prêtres.

Courajod-Rostaing Pierre, commis fabricant, né à Lyon, demeurant à la Croix-Rousse, 27 ans. — Guillotiné le 12 février 1794.

David Jean-Marie, marchand plumassier, né à Pont-de-Beauvoisin (Savoie), demeurant à Lyon, place des Carmes, 37 ans. — « Capitaine des révoltés et contre-révolutionnaire. » — Fusillé le 18 décembre 1793.

Decizier Etienne, maître d'école et officier municipal, né à Sevrier, demeurant à Lyon, 37 ans. — Guillotiné le 14 mars 1794.

Incarcéré d'abord à Annecy, il fut transféré à Lyon. Parfaitement résigné sur le sort qui l'attendait, il charmait les loisirs de sa captivité et adoucissait les peines de ses compagnons d'infortune par une délicieuse voix de ténor et une gaieté que rien ne pouvait assombrir, si ce n'est la pensée d'une petite fille de cinq ans, alerte, vive et jolie qui partageait sa vie entre son père et sa mère et qui devint orpheline.

Dubois Antoine, chapelier, né dans le département du Mont-Blanc, demeurant à Lyon, rue Petit-Soulier, 22 ans. — « Fusilier, a crié, pour l'exécution de Challier, que l'on faisait bien. » — Guillotiné le 7 février 1794.

Dubost Balthazard, épicier, né à Saint-Genix (Savoie), demeurant à Lyon, montée Saint-Barthélemy, 30 ans. — « Canonnier, enrôlé dans la force départementale pour marcher sur Paris. » — Fusillé le 28 janvier 1794.

Dufour Jean-Claude, domestique, né à Saint-André (?) (Savoie), demeurant à Lyon, place de la Fédération, 28 ans. — « Fusilier, pris à la sortie, les armes à la main. » — Guillotiné le 29 décembre 1793.

Dufour Jean-François, marchand brodeur, né à Chambéry, demeurant à Lyon, faubourg Saint-Clair, 55 ans. — « Caporal et contre-révolutionnaire. » — Condamné à mort par contumace le 11 décembre 1793, mais non exécuté, attendu son évasion.

Dupasquier Pierre, marchand drapier, né à Yenne (Savoie), demeurant à Lyon, rue Longue, 63 ans. — « Correspondant des émigrés et contre-révolutionnaire. » — Guillotiné le 9 décembre 1793.

Gigot Etienne, né à Novalaise (Savoie), ouvrier en soie, demeurant à Lyon, quai du Rhône, 40 ans. — « Fusilier, contre-révolutionnaire et dénonciateur de Challier. » — Guillotiné le 15 décembre 1793.

Ce nom est souvent écrit Sigot, Figot et Sicot.

Greppo Pierre, fabricant de bas, né à Saint-Vital (Savoie), demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, 23 ans. — « Grenadier caserné et contre-révolutionnaire. » — Fusillé le 11 février 1794.

Jolivet Jean-Baptiste, fabricant de soie, né à Lyon, de parents savoyards, demeurant rue Dubois, 34 ans. — « Fusilier, a crié dans les rues *Aux armes!* et a soulevé les patriotes. » — Fusillé le 28 janvier 1794.

Laverrière Claude-Marie, orfèvre, né à Theizé (Rhône), de parents savoyards, le 11 août 1767, demeurant à Lyon, place de l'Herberie. — « Grenadier contre-révolutionnaire, pris les armes à la main. » — Fusillé le 4 décembre 1793.

Levet Antoine, avoué, 42 ans, né à Montbrison, de parents savoyards. — « Canonnier des muscadins, condamné à mort par la commission militaire de Feurs, pour avoir combattu avec le grade de sergent dans le corps lyonnais.

Aristocrate renforcé, ennemi juré de la Révolution, faisant venir les papiers contre-révolutionnaires, les lisant publiquement, se déclarant contre la montagne ; procureur fripon. A blâmé hautement le jugement de Capet et a payé une contribution pour les rebelles. » — Fusillé le 10 février 1794.

Loridon Joseph, domestique, né aux Echelles (Savoie). —

« Fusilier, sorti avec Précy (général des Lyonnais). » — Fusillé le 12 janvier 1794.

Maron Paul, cirier et chandelier, né au Pont-de-Beauvoisin (Savoie), demeurant à Lyon, rue Tupin, 50 ans. — « Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » — Fusillé le 28 décembre 1793.

Millon Michel, dessinateur, né à Chambéry, demeurant à Lyon, quai de la Feuillée, 33 ans. — « Sous-lieutenant et contre-révolutionnaire. » — Fusillé le 5 décembre 1793.

Moynat Pierre, chablaisien, commis aux Célestins, demeurant rue Ecorche-Bœuf, 28 ans. — Mort de ses blessures pendant le siège de Lyon, le 12 septembre 1793.

Pavy François, prêtre, né à Roanne (de parents savoisiens), 37 ans. — « A travaillé aux redoutes et maltraité les patriotes. » — Guillotiné le 14 janvier 1794.

Périllat François, quincaillier, né au Grand-Bornand, demeurant à Lyon, rue de Clermont, 60 ans. — « Porte-drapeau et contre-révolutionnaire. » — Fusillé le 18 décembre 1793.

Périllat Philippe, marchand-fabricant à Lyon, demeurant rue de la Convention, 28 ans. — « Contre-révolutionnaire, a donné 1500 livres pendant le siège. » — Fusillé le 18 décembre 1793.

Talairon Jean-Baptiste, domestique, né à Valloires, demeurant à Lyon, rue Grôlée, 22 ans. — « Fusilier, pris à la sortie, les armes à la main. » — Fusillé le 3 janvier 1794.

Violet François, négociant, né à Chambéry, demeurant à Lyon, rue Pizay, 60 ans. — « Membre de la commission militaire et contre-révolutionnaire ; arrêté le 4 novembre, comme agent du roi de Sardaigne ; mauvais citoyen, connu par ses propos inciviques. » — Guillotiné le 13 décembre 1793.

François Miquet.



BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy

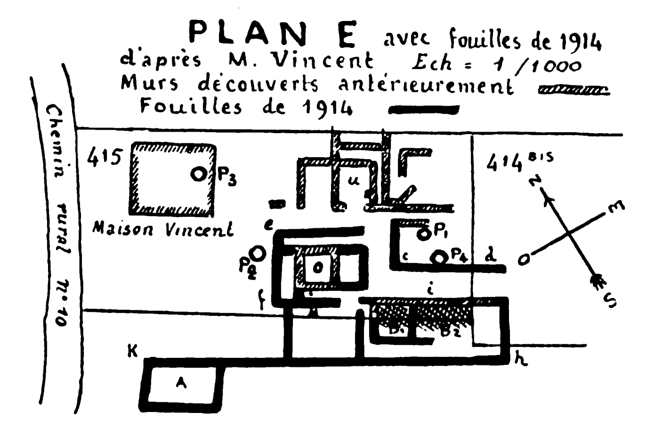
1er SUPPLÉMENT

Depuis la publication de notre ouvrage : *Boutae, vicus gallo-romain des Fins d'Annecy*, de nouvelles trouvailles ont eu lieu au cours de l'année 1914.

415. M. Vincent, propriétaire de la parcelle *(v. Boutae, p. 228)*, a miné une autre partie de son jardin et a même poussé ses fouilles dans la cave de la maison qu'il habite actuellement.

Ce champ a déjà fourni une grande quantité d'objets qui sont venus enrichir les collections gallo-romaines du Musée d'Annecy ; dernièrement encore nous avons pu également acquérir ceux dont la description fait l'objet de ce supplément.

En considérant le plan E mis à jour par le tracé en noir des murs nouvellement découverts [1] on voit que la chambre *o*



déjà connue faisait partie d'un corps de bâtiments composé de deux pièces entourées de trois couloirs. En *m* fut rencontré le pressoir à huile *(Boutae, p. 396, fig. 69)*.

1. Toutes les substructions antiques situées au-dessous de la limite de la parcelle 415, sur la propriété Montant, ont été relevées par M. Vincent pendant la sécheresse de l'été précédent qui a permis de suivre les traces des murs sous le gazon brûlé. Elles se raccordent avec celles du plan antérieurement publié *(Boutae, p. 228)*.

De cet ensemble partait un mur perpendiculaire qui venait se greffer sur le long mur *kh.*, à l'extrémité duquel s'ouvrait une chambre *A*. Le mur *i* découvert antérieurement faisait partie d'un bâtiment rectangulaire divisé en deux chambres bétonnées *B* B^2.

Non loin apparut un mur *cd* qui se reliait à angle droit à un autre parallèle auprès duquel s'ouvrait le puits P_1, déjà mentionné. C'est presque au droit de *cd* qu'apparut le puits P_4.

Toutes ces substructions présentent une épaisseur variant de 0^m60 à 0^m70.

A gauche de *ef*, on a découvert en février 1914 un deuxième puits P_2 et enfin, dans la cave de la maison en contact avec un mur mitoyen moderne, un autre puits P_3.

La paroi de ce dernier large de 1^m50 et profond d'environ 4 mètres était construite en pierres sèches, cailloux roulés provenant des îles du Fier. Quant aux deux autres P_2 et P_4, ce n'étaient que des cavités de même diamètre et de même profondeur non garnies de pierres sèches. Leurs parois ne pouvaient être déterminées que par la différence de nature du terrain ; en dehors la terre vierge et en dedans des matériaux différents, cailloux, briques, déblais et enfin deux meules à grains, *molae*, l'une en protogine du Mont-Blanc, l'autre en grès grossier (poudingue carbonifère) [1].

*
* *

Vases à glaçure rouge. — Les poteries à vernis rouge recueillis dans ces dernières fouilles donnent un aperçu des formes en usage au Ier et au IIe siècle. Ils sont datés soit par les marques de potiers dont les noms ont pu déjà être chronologiquement identifiés ou par comparaison avec les pièces similaires conservées au Musée et qui proviennent de découvertes antérieures faites dans les Fins.

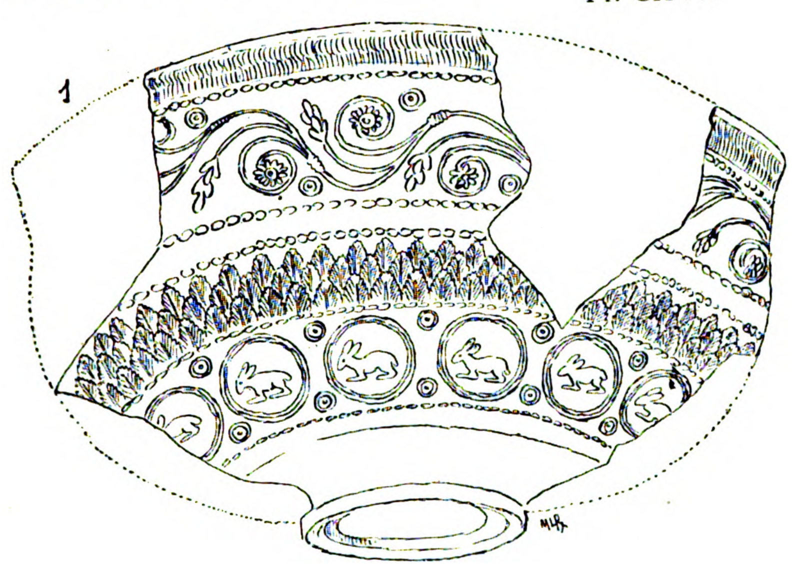
Un grand vase de la forme 29 (DÉCHELETTE) (*pl. CXVII, fig. 2*) **(P_4)** à décor en métope d'oiseaux dans des guirlandes alternées d'un pendentif ; sous la panse, zone de feuilles imbriquées et une autre de rinceaux de feuilles à long pétiole [2]. Sur le fond marque du potier rutène **AQVITANVS**, du Ier siècle, dans

1. Dans les descriptions qui vont suivre, les objets recueillis dans les divers puits sont indiqués par les lettres **P_2, P_3, P_4** ; les autres, sans indications, ont été retrouvés çà et là dans le jardin.

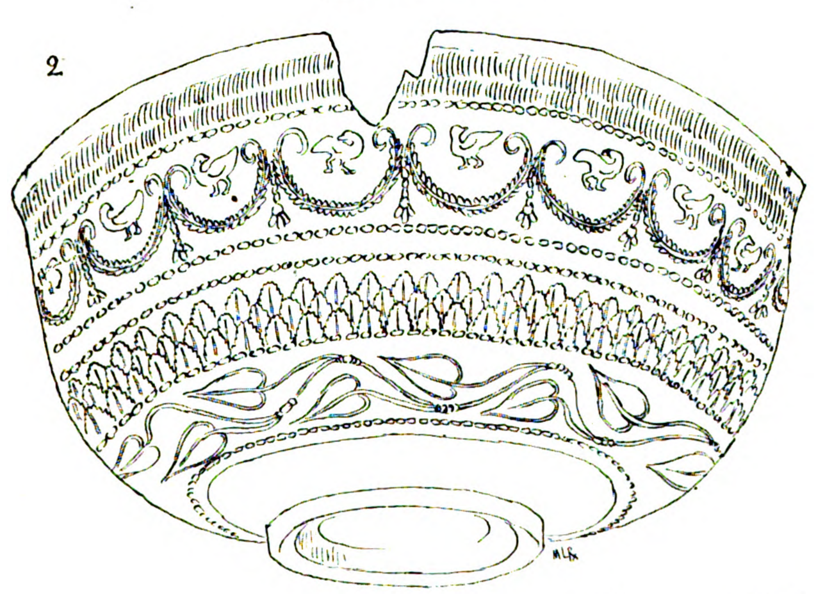
2. J. DÉCHELETTE : *Vases ornés*. Type de décoration pl VII-23 et pl. VI-10, oiseau tourné à gauche, p. 149, n° 1039. (Vase de La Graufesenque.)

un cartouche rectangulaire long de 0,024 ; haut. des lettres = 0,004 *(pl. CXVII, fig. 3)*.

Pl. CXVII



OFAQVITNI 3



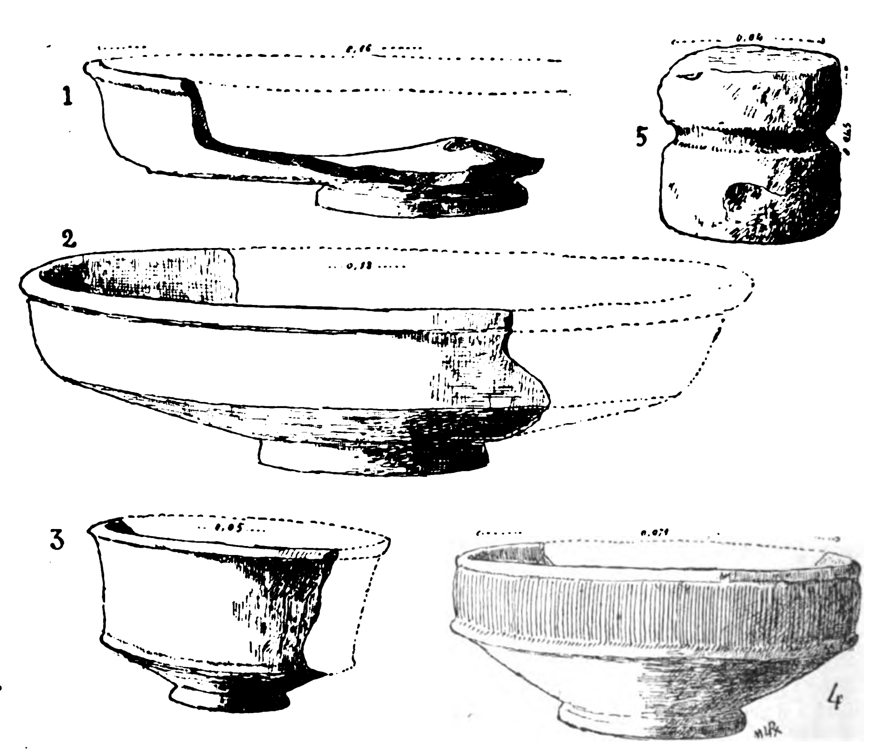
Grand vase rouge moulé de la forme 29 (Déchelette) *(pl. CXVII, fig. 1)*, décoré sous le bord de rinceaux fleuronnés de rosaces ; en dessous, zone de feuilles imbriquées et lièvres

au repos dans des médaillons [1]. Sur le fond, cartouche incomplet **AQ** ///.

Une moitié de petite coupe à bord droit *(pl. CXVIII, fig. 3)*, **AQVIT** sur le fond; le cartouche est encerclé *(pl. CXIX, fig. 3)*.

Un fragment de patère à pied *(pl. CXVIII, fig. 1)*, **(P 4)**, diam. $0^{m}16$, à umbo sur lequel est frappée la marque *(pl. CXIX, fig. 4)* **FIRMO**, même marque qu'aux *p. 219 et 397*. Aj. ce nom à la liste de la *p. 468*; *v. p. 411*.

Pl. CXVIII



Une moitié de grande patère à pied *(pl. CXVIII, fig. 2)*, à vernis rouge jaunâtre écaillé : diam. $0^{m}18$; marque : **VILLOFEC·** *(pl. CXIX, fig. 14)*: lettres de $0^{m}0025$, avec la barre de L légèrement inclinée; cartouche elliptique, long de $0^{m}017$; diam. $0^{m}18$. La résidence du potier Villo est inconnue; *v. Boutae, p. 476*. C. XII, 5686, 935, de Genève, et XIII, 10010, 2043 **(P_4)**.

Une petite coupe à panse conique, à bords droits et décorés de stries verticales *(pl. CXVIII, fig. 4)*. Sur le fond /// **SCI**

1. J. Déchelette : *Loc. cit.* Type de décoration, pl. VI, fig. 2. Lièvre tourné à gauche, p. 142, n° 951.

(pl. CXIX, fig. 15), en lettres h. de 0^{m}002, dans un cartouche elliptique, avec cercle à la pointe mousse; peut-être du potier Tascus *(p. 475)*. **(P4)**.

D'autres fragments de vases rouges portent les marques suivantes :

ACO *(pl. CXIX, fig. 1)*: même marque sur le fond d'une moitié de tasse, à bord orné extérieurement de guillochis verticaux (trois exemplaires) *(pl. LXVII, fig. 1), v. p. 475*. — Une autre tasse, de même genre, renferme une autre estampille peu lisible, diam. 0^{m}075 **(P4)**.

AQVITAII, en lettres de 0^{m}002 dans un cartouche elliptique *(pl. CXIX, fig. 2), (cp. pl. LII, fig. 5)*.

//LI(BAL)(BV)S; même marque *p. 398*, plus complète, de Masculus Balbus *(pl. CXIX, fig. 5)* **(P4)**.

Pl. CXIX



MODE, en jolies lettres de 0^{m}0015 dans un cartouche elliptique et encerclé. Modestus était un potier de La Graufesenque du premier siècle [1] *(p. 468)*: C. – 5686, 599, *i (pl. CXIX, fig. 6)* **(P4)**.

OFPRIM; h. des lettres 0^{m}002 dans un cartouche elliptique, sur la protubérance centrale d'un fragment. Ce potier de La Graufesenque est cité *p. 237, 468*: il vivait avant 79 *(pl. CXIX, fig. 7)* **(P4)**.

SALVE.TV., sur un débris de fond, en lettres de 0^{m}002 dans un cartouche elliptique **(P4)**. Sur l'interprétation à donner à cette marque de Montans, v. J. Déchelette, *o. c.*, I, 67, n. 1 *(pl. CXIX, fig. 8)*.

SALVI, dans un cartouche elliptique cerclé sur le fond d'une petite tasse; h. 0^{m}0015. Salvius est cité par M. J. Déchelette

1. J. Déchelette : *Vases ornés*, I, 84.

comme un potier de Montans (I, 136, 298); C. — 5686, 781, *c.* *(pl. CXIX, fig. 9).*

SECVN(DI), cartouche elliptique au centre d'un cercle tracé à la pointe mousse. Ce potier Secundus est rutène ou lédosien *(pl. CXIX, fig. 10)* **(P4)**.

Fond ébréché d'un grand plateau orné de deux bandes concentriques de guillochis. Entre ces bandes, symétriquement placés, quatre cartouches carrés à deux registres, deux aux noms de PRI(AM) / SESTI, deux aux noms de SESTI / D(AMA). Les esclaves Priamus et Dama du potier italien Sestius s'étaient mis à deux pour faire cette belle poterie [1]. Diam. du pied : 0m18. Sous le fond, en graffito, TOGI, de Togius (HOLDER, col. 1869), *(pl. CXIX, fig. 11 et 12 et 11 B)* **(P4)**.

/// **TIS**, en lettres de faible relief, h. de 0m0025, dans un cartouche aux angles arrondis; fragm. de grand plateau.

/// **NICIOF**, dans un cartouche à coins arrondis, en lettres h. de 0m003. Senicio était un potier rutène du premier siècle *p. 468)* [2], *(pl. CXIX, fig. 13)* **(P4)**.

SAI ///, en graffito *(pl. CXIX, fig. 16)*.

Objets en terre. — Un petit cylindre d'argile en terre peu cuite, rayable à l'ongle *(pl. CXVIII, fig. 5)*, mesurant 0m045 de hauteur sur 0m04 de diamètre. — Il est cerclé d'une rainure. Nous avons décrit déjà ces petits cylindres de terre cuite, sur la destination desquels on n'est pas encore fixé. [3].

Anse d'amphore (P8). — L·S·L·P; anse ronde à pâte rosée; cartouche elliptique, long. de 0m06 avec lettres en relief, h. de 0m011, séparées par des feuilles de lierre; C. — 5683, 254 *(pl. CXIX, fig. 17)*.

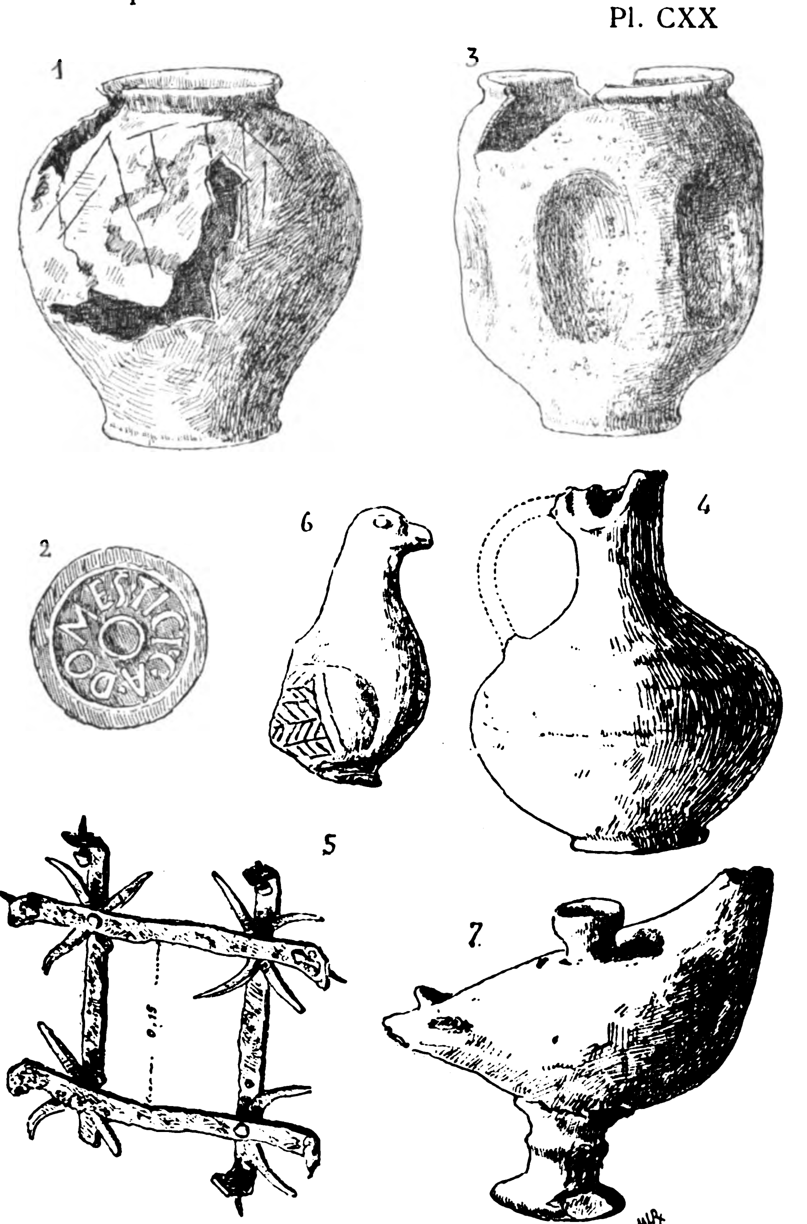
Vases noirs ou gris. — Petite olla à large ouverture, h. 0m105, diam. orif. 0m07 *(pl. CXX, fig. 1)*. C'est un vase à pâte grossière gris noirâtre, mélangée de grains siliceux et de mica. L'extérieur présente un aspect vernissé, mais le vernis noir, rendu brillant par lustrage, a coulé par place et forme des traînées irrégulières [4] **(P8)**.

C·A· DOMESTICI, marque circulaire sur le fond *(pl. CXX, fig. 2)* en lettres h. de 0m008; au centre un cercle en relief.

C. A(tisius?) Domesticus n'était connu que par un exemplaire d'Aoste (C. XII, 5686, 1); à ajouter à la statistique de la *p. 437*.

1. Corrig. C. XII, 5686, 297; cp. 823.
2. J. DÉCHELETTE : *o. c.* I, 81, 299.
3. *Boutae*, p. 55 *(pl. IX, fig. 10, 11, 13)*.
4. Cf. Vases à pâte grise et à enduit noir : *Boutae, p. 433* et *pl. CXIII, fig. 1.*

Sur la panse, tracé à la pointe, un graffito *(pl. CXX, fig. 1)*, nom du possesseur. Ce vase, de fabrication indigène, est le seul complet que nous ayons rencontré dans le vicus, portant son estampille.



Fond de vase gris micacé au nom de *Mascuricus Fec.*; v. *Boutae, p. 269*, et *pl. LXXVIII, fig. 5*. On aurait ainsi à

Boutae deux marques où ce potier est figuré comme seul fabricant.

Deux fragments du bord d'une olla à large ouverture, à pâte grise et à enduit noir. La panse est divisée en compartiments séparés par des côtes et décorés à leur sommet de petits cônes ou pastilles ; des traits obliques ont été dessinés par lustrage à la pointe mousse [1].

Petite cruche à anse *(pl. CXX, fig. 4)*, h. 0^m10, diam. de la panse 0^m08 ; en argile rosée bien cuite, avec légère indication de panse carénée (**P_8**).

Petite olla à large ouverture à pied un peu conique *(pl. CXX, fig. 3)* ; h. 0^m105, la. 0^m08 (**P_8**). La panse offre cinq larges et profondes dépressions ovalaires. La pâte de cette poterie est dure, sonore, de couleur blanc jaunâtre. Un vernis bistre, appliqué au pinceau, recouvre l'extérieur ainsi que l'intérieur; il a laissé de larges taches et l'usure l'a un peu effacé par places. La surface extérieure est saupoudrée de grains quartzeux [2].

Vases figurés. — Un vase statuette ou rhyton à pied, en forme d'oiseau *(pl. CXX, fig. 7)*, dont le dos porte un goulot. La tête est brisée, h. 0^m11, long. 0^m13 ; l'extrémité des ailes fait saillie au-dessus de la queue. La pâte de cette poterie est rose et dure, la surface possède une couverte blanche appliquée au pinceau. Ce vase figuré est sorti des officines en argile blanche de la vallée de l'Allier [3].

Il en est de même d'une statuette en argile blanche *(pl. CXX, fig. 6)*, h. 0^m07, représentant un oiseau. Cette figurine, obtenue dans un moule, est creuse à l'intérieur ; elle ne représente qu'une moitié de l'animal [4].

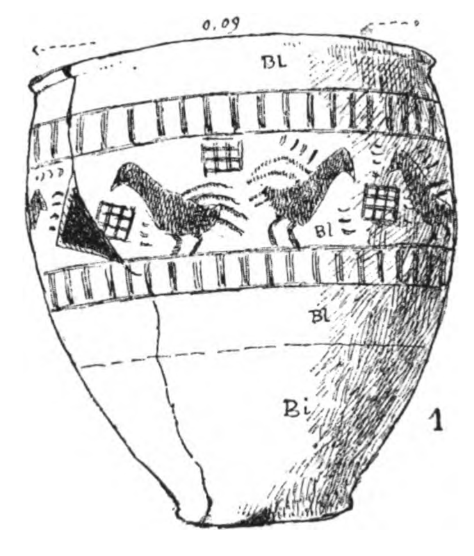
Cette céramique, d'après Déchelette, se classerait à la période du Haut-Empire.

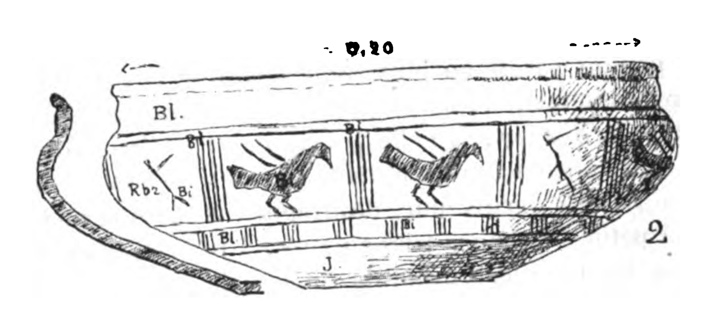
Vases à bandes peintes. — Vase à large ouverture, de galbe conique *(pl. CXXI, fig. 1)*, h. 0^m105, diam. orif. 0^m09 (**P_8**). Le tiers inférieur de ce pot est peint en bistre, les deux tiers supérieurs en blanc. Dans cette large zone se déroule un décor figuré, limité de part et d'autre par une petite bande rouge striée de traits verticaux de couleur bistre. Des oiseaux marchant ou affrontés, se détachant en bistre sur champ

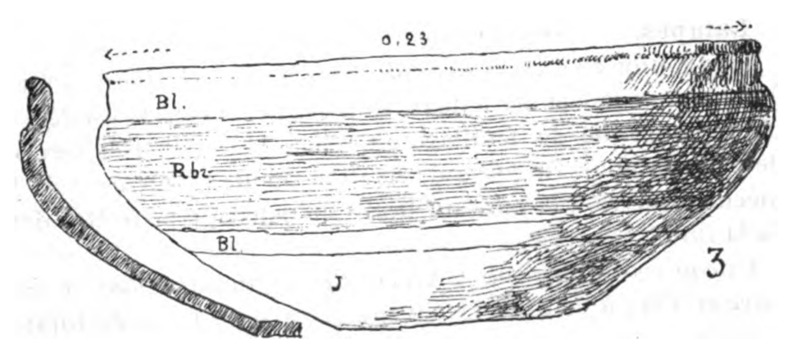
1. V. *Boutae*, p. 434 et pl. CXIII, fig. 2.
2. Cf. nos vases dits *sablés*. *Boutae*, p. 399.
3. J. Déchelette : *Vases ornés*, p. 323, pl. X, fig. 7.
4. Tudot : *Collection de figurines en argile*, pl. LX, fig. 1 (Colombe en terre blanche), SACRILLOS AVOT, fabricant. — V. aussi A. Blanchet : *Figurines en terre cuite*, Mém. Soc. Ant. de Fr., 1890, p. 77 et suiv.

blanc, sont accompagnés d'indications stylisées d'arbres et de cages. Le tout est grossièrement dessiné. La pâte de ce vase est rosée et bien cuite.


Pl. CXXI







Un grand vase en forme de terrine ou de jatte *(pl. CXXI, fig. 3)*, diam. $0^{m}23$, h. $0^{m}095$. Il est décoré à la panse d'une

large bande rouge brun, bordée en dessus et en dessous par une zone blanche. La couleur naturelle de la terre apparaît à la base.

Grande terrine en argile jaune, dure *(pl. CXXI, fig. 2)*. Diam., 0^m20; h., 0^m07, portant sous le bord une bande blanche et sur la panse une large zone décorative rouge brun divisée par des traits verticaux bistre, en compartiments. On y voit, grossièrement dessinés, des oiseaux marchant à droite et des lignes irrégulières en forme d'X, de même couleur, qu'il est difficile d'interpréter. En dessous, court une zone blanche striée de groupes de traits verticaux arrêtés par deux filets horizontaux, le tout de couleur bistre. Le ton jaune de la terre est visible à la base (**P4**).

Au sujet de l'époque à attribuer en particulier à nos vases peints avec figures d'oiseaux, il convient de remarquer que l'inventeur n'a pas fourni de données sur l'étage où il les avait trouvés dans les puits 3 et 4. Cependant, dans ce dernier puits, ils sont surtout associés à des vases rouges de La Graufesenque et de Montans [1] dont les potiers étaient du Ier siècle, mais vivaient postérieurement à Néron. Aucune marque antérieure n'a été recueillie. Il en résulte que la fabrication de ces vases gaulois paraît au plus contemporaine des Flaviens et c'est probablement vers le règne de Domitien, comme cela a été dit *p. 418 et 472*, que l'exportation en a commencé.

Les puits ont encore livré un débris de vase moulé en terre gris rougeâtre à vernis noir, des fragments rares et menus de vases à petites excisions triangulaires, à imbrications barbotinées, à décor oculé, à décor de rosaces de globules *(Boutae, p. 241)* ; d'une grosse urne à décor de lignes géométriques *(p. 440)*, etc.

Lampes. — Toutes recueillies en **P4**.

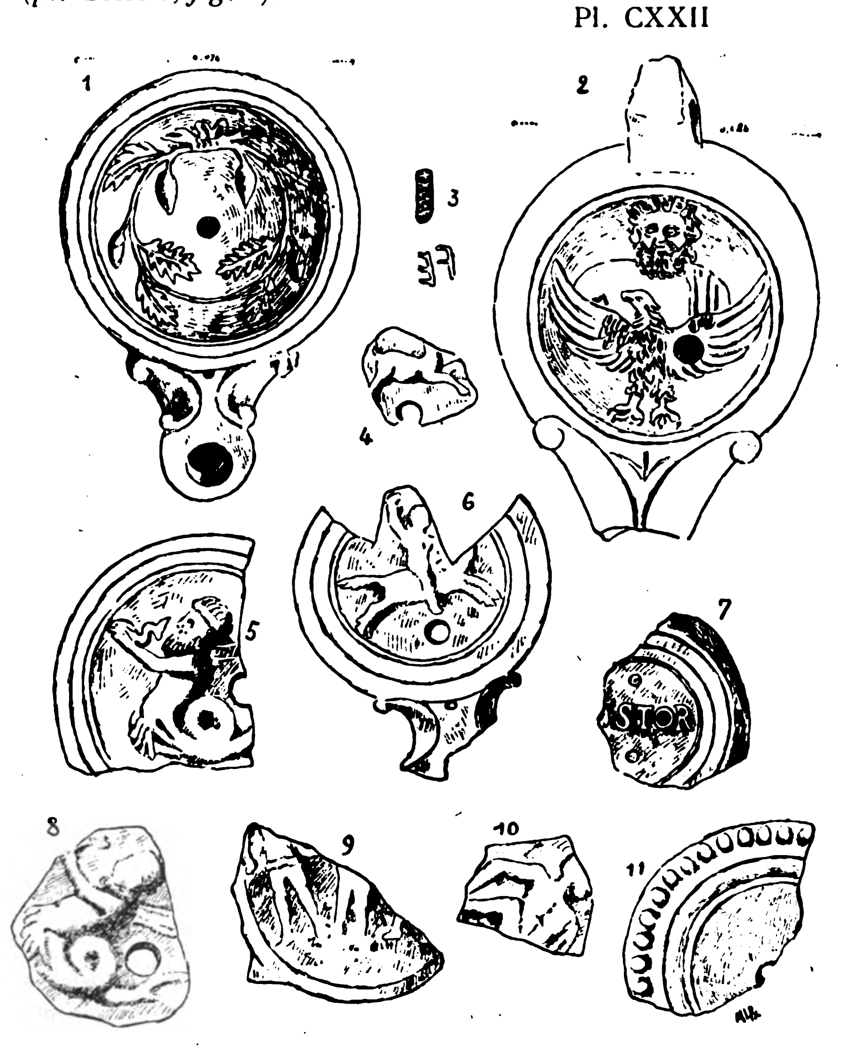
Une lampe en terre rosée *(pl. CXXII, fig. 1)*, diam. 0^m074, à récipient rond et bec à deux volutes. Le couvercle est décoré d'une couronne de feuillage en relief. Un petit trou servant de passage pour l'aiguille de fixation ou de maniement de la mèche, s'ouvre à la base du bec. Cet ustensile peut être daté de la fin du Ier siècle.

Une grosse lampe (*pl. CXXII, fig. 2*), diam. 0^m083, à anse forée et à bec à volutes, la cuvette décorée du buste de Jupiter avec l'aigle ; terre gris blanchâtre à vernis rougeâtre mal fixé.

1. Corriger, dès lors, l'affirmation trop absolue de la fin de la p. 413.

Dessous cartouche en forme de pied avec, en relief, un nom peu lisible ; dans le champ, en relief et rétrograde, **FE** /// avec barres relevées de gauche à droite, comme à la fin du Ier siècle *(pl. CXXII, fig. 3)*.

Pl. CXXII



Fragment de lampe en terre rougeâtre marquée /// **STOR.** Pastor (C. — 5682, 91) était un fabricant italien du Ier siècle *(p. 463)*, peut-être de Rome, comme C. Junius Draco *(pl. CXXII, fig. 7)*.

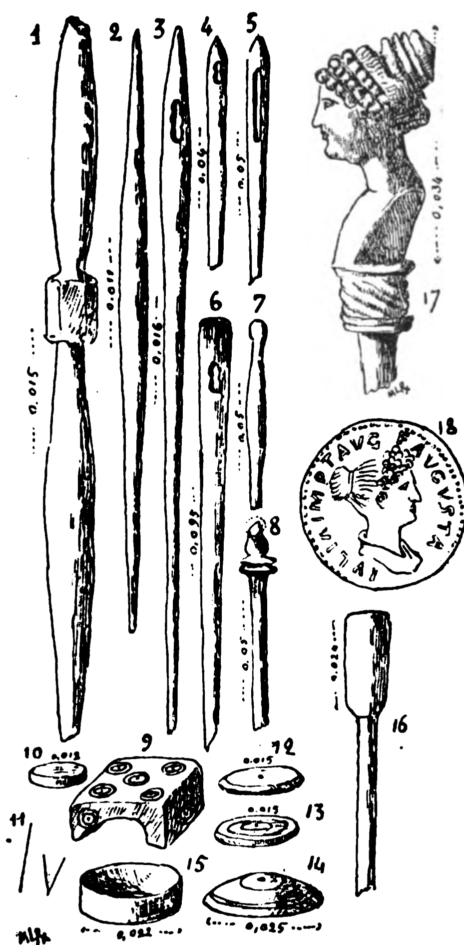
Une moitié de couvercle de lampe en terre gris rosé *(pl. CXXII, fig. 11)* orné, au pourtour, d'oves en faible relief.

Deux fragments de statuettes en terre rosée, l'une montrant

le bras d'un personnage drapé tenant un rouleau à la main, l'autre ayant fait partie d'une figure assise de Latone.

Une série de fragments de couvercles de lampes en argile blanche des fabriques de l'Allier *(pl. CXXII)* avec sujets en faible relief : un cheval galopant *(fig. 4)* ; un triton tenant à la main un petit dauphin *(fig. 5 et 8)*, deux exemplaires ; un cavalier lancé au galop, le bras levé pour frapper *(fig. 6)* ; trois personnages debout *(fig. 9)* ; buste d'un personnage rattachant sa sandale *(fig. 10)*.

Pl. CXXIII



Objets en os *(pl. CXXIII)*.

Une fort belle épingle *(acus discriminalis)* dont la tête représente le buste d'une dame romaine *(fig. 17)*, recueillie en **P₂**. Cette épingle à cheveux est bien datée du Ier siècle par le genre de coiffure dont les boucles (*orbis*) s'élèvent au-dessus du front en une sorte de diadème, tandis que le chignon, tiré très en haut et en arrière, est formé de torsades [1].

Un manche d'outil à renflement central prismatique *(fig. 1)* (**P₄**).

Une longue navette mince à renflement central *(fig. 2)*.

Une série d'aiguilles à têtes coniques ou aplaties *(fig. 3, 4, 6)* (**P₈**), montrant la manière dont le chas était préparé par deux ou trois trous qui ont permis l'évidement définitif.

1. Daremberg et Saglio : *Dict. des antiq. grecques et romaines*, art. *Coma*, p. 1368, fig. 1859 et 1860, et aussi Cohen, n° 16, un dupondius de Julia, fille de Titus *(fig. 18)*.

Une aiguille à chas allongé *(fig. 5)*.

Une épingle à tête ronde *(fig. 7)* et une autre dont la tête ovoïde est brisée *(fig. 8)*, qui est garnie en-dessous de deux épaulements ; enfin une grosse épingle à cheveux à tête cylindrique *(fig. 16)*.

Une moitié de dé à jouer *(fig. 9)* taillé aux dépens d'un os long de ruminant, et dont les marques numériques sont en forme de points doublement cerclés.

Des *calculi (fig. 10, 12, 13)* dont l'un présente, gravé à la pointe fine, le graffito *(fig. 11)*. Deux autres calculi en os, de forme moins commune, l'un évidé *(fig. 15)*, l'autre en cône surbaissé décoré de cercles *(fig. 14)*.

Verreries et objets en pâte de verre.

Cinq fragments : l'un d'*ampulla* ou vase funéraire globuleux, de couleur jaune verdâtre ; un col de petite fiole en verre blanc ; un fragment de vase à large ouverture décoré de côtes saillantes [1] ; une anse géminée de couleur bleu clair [2] ; un débris de verre à côtes, de couleur marron semé de traînées irrégulières blanchâtres incluses dans la pâte, sorte d'imitation des opales naturelles ; un autre de couleur ambrée avec filaments blancs inclus dans la pâte.

Quelques objets en pâte de verre diversement colorés. Ce sont des grains perforés à côtes de couleur bleu clair (*pl. CXXV, fig. 7*), un grain en verre bleu foncé strié d'une spirale blanchâtre incluse dans la pâte (*pl. CXXV, fig. 10*) ; un grain d'un blanc laiteux, deux autres bleu clair, de la forme figurée *(pl. CXXV, fig. 9)*.

Ces ornements de collier sont d'origine burgunde [3]. Un fragment de pâte vert bleuâtre provenant d'un fond de creuset et quelques pastilles en pâte de verre (*pl. CXXV, fig. 11*) de teintes variées : laiteuse, jaune chamois, bleu très foncé, bleu azur.

Pl. CXXIV

Un pendentif ou pendant d'oreille en pâte de verre bleu très clair *(pl. CXXIV, fig. 1)*

1. V. *Boutae*, p. 303, fig. 5.
2. *Id.*, p. 303, fig. 2.
3. Dans le champ Vincent, on a trouvé plusieurs sépultures burgundes dont l'une avec tout son mobilier funéraire, fibules, grains de collier, etc. *(Boutae*, p. 256, pl. LXXVI.)

dont la partie supérieure est perforée pour la suspension représentant le buste d'un personnage ailé **(P4).**

Objets en bronze.

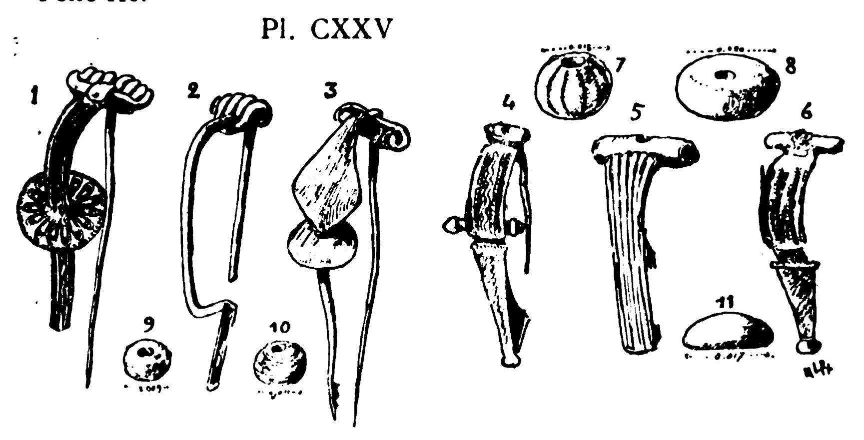
Les *Fibules* (*pl. CXXV*). Une fibule à disque et à arc orné (*fig. 1*).

Une fibule à arc lozangique et à disque (*fig. 3*). Ces deux fibules du type de la fin de la Tène III. L'emploi de la griffe a persisté jusqu'à la fin du Ier siècle av. J.-C.

Une fibule à corde passant sur l'arc (*fig. 2*). Fin de la Tène II [1].

Une fibule à arc décoré et à appendices latéraux (*fig. 4*), à douille et en bronze argenté et orné. Type de la fin de la Tène III.

Pl. CXXV



Une fibule dite provinciale romaine (*fig. 5*) à appendices latéraux du ressort transformés en douille cylindrique. Type de la fin de la Tène III.

Une fibule à arbalète (*fig. 6*) à arc orné. Type du IIIe siècle ap. J.-C.

Ornements et outils.

Un chaton de bague en bronze (*pl. CXXIV, fig. 2*) revêtu d'une belle patine vert clair, représentant en relief une tête de jeune faune.

Un gros grain de collier (*pl. CXXV, fig. 8*) en bronze pâle, en forme de tore.

Toute une série d'objets en bronze figurés (*pl. CXXVI*).

Un petit sifflet cylindrique perforé d'un trou de suspension. On relève deux marques au poinçon figurant des lignes entre-croisées en relief (*fig. 1*).

1. *Boutae*, p. 75, pl. 16, fig. 4.

Une petite cuiller à manche décoré d'une torsade (*fig.* 2).
Une petite spatule à manche aplati (*fig.* 3).
Une clef de coffret du type à platine (*fig.* 4). Elle est atte-

Pl. CXXVI



nante à une bague et le panneton est ajouré par des perforations coudées ou rectilignes [1].

1. Daremberg et Saglio : *Diction.*, art. *Sera*, p. 1244, fig. 6366.

Une bague en bronze formée d'un fil en torsade (*fig. 6*).

Une bague portant sur un chaton aplati et rectangulaire l'inscription CTAV avec lettres en relief de 0,0015 de hauteur (*fig. 8*). Filet d'applique mouluré (*fig. 7*).

Une boucle circulaire, privée de son ardillon (*fig. 9*).

Une plaque d'ornement semi-lunaire munie d'une pendeloque (*fig. 11*) (**P4**). Nous avions déjà étudié un ornement analogue [1], mais la pendeloque qui était fixée par l'oxydation doit être restituée comme mobile entre les branches du croissant ainsi que le montre l'objet figuré ici.

Un petit clou à tête ronde (*fig. 12*).

Une chaînette à mailles aplaties (*fig. 13*) supportant une monnaie fruste (*nummus serratus*) dont le possesseur a fait un ornement.

Une autre chaîne (*fig. 14*) (**P8**).

Une rondelle perforée (*fig. 15*) et décorée de quatre points cerclés. Dans ce disque passait une fiche en fer perforée d'une fente longitudinale dans laquelle une petite plaque de bronze servait de verrou [2].

Une petite clochette conique (*fig. 16*).

Un grelot ovoïde complètement clos (*fig. 17*).

Une plaque d'ornement à deux ailes symétriques (*fig. 18*) décorée de spirales et présentant des traces d'argenture [3].

Une plaque à deux ailettes et à bouton de fixation (*fig. 19*).

Un bouton aplati circulaire (*fig. 20*).

Un crochet de suspension muni d'un fil tordu (*fig. 21*).

Un hameçon (*fig. 22*).

Une plaque découpée et ornée de festons au pourtour (*fig. 23*).

Un outil de potier montrant les différents profils de gabarits pour le modelé des vases en argile (*fig. 24*).

Un crochet muni d'un anneau (*fig. 25*).

L'extrémité d'une anse de situle ou de vase en bronze (*fig. 26*) figurant une tête de cygne (**P4**).

Une petite charnière de coffret (*fig. 27*).

Une pendeloque découpée en forme de feuille (*fig. 28*).

Un ornement en forme de tête de vipère (*fig. 29*) (**P4**).

Un fragment de chaîne à mailles spiralées (*fig. 30*).

Un outil en forme de tige dont la tête est constituée par deux fils tordus en spirale (*fig. 31*).

1. V. *Boutae*, p. 209, fig. 1.
2. *Id.*, p. 303 et pl. XCVII, fig. 6.
3. *Anzeig. für Schweiz. altertumsk.*, 1912, 2. H., p. 120, f° 19.



Une aiguille à chas allongé (*fig. 32*).

Un outil en forme de longue tige terminée par des boutons ovoïdes (*fig. 33*).

Deux outils de potier (*fig. 34 et 37*) en forme de lame incurvée taillée en profils à chaque extrémité.

Un manche d'outil ou d'objet de toilette décoré de feuilles en relief (*fig 35*).

Une charnière cylindrique (*fig. 36*).

Une moitié d'anse de vase ou de seau en bronze (*fig. 38*).

Une petite boîte à parfum circulaire munie de son couvercle à charnière ; ce couvercle ainsi que le fond sont perforés (*fig 39*).

Une autre petite boîte à parfum rectangulaire (*fig. 43*)[1].

Une extrémité de poignée d'instrument ou de poignard (*fig. 41*).

Une tête de clou d'ornement pour meuble (*fig. 42*).

Objet en or.

Un petit anneau formé d'une lame aplatie large de $0^{m}0025$ (*pl. CXXVI, fig. 5*).

Objet en plomb.

Un fragment d'outil décoré d'un rinceau de feuillages (*fig. 40*).

Objets en fer.

Une pointe de lance ou de javelot avec sa douille[2], long. $0^{m}16$, larg. $0^{m}035$ (**P_4**).

Un clou à tête prismatique (*fig. 44*); un clou à tête cylindrique (*fig. 45*).

Trois styles à têtes différentes (*fig. 46, 48, 49*) ; une aiguille à chas circulaire (*fig. 47*) ; une pointe munie d'une tête cylindrique en bronze (*fig. 52*) ; deux boucles en fer munies de leurs ardillons (*fig. 50, 51*).

Une bague type chevalière (*fig. 10*), la pierre du chaton manque.

Monnaies. — Les trouvailles de monnaies atteignent un nombre assez considérable : 166 ; malheureusement, la plus grande partie, très fruste, est absolument indéterminable. A peine si, sur 40 d'entre elles, on arrive à déchiffrer quelques avers ou revers qui permettent de les restituer approximativement.

1. V. *Boutae*, p. 209 (note), fig 7 et objets identiques, mais interprétés différemment. *Anzeig. f. Schweiz. Alt.*, 1912. 2. H., p. 105. fig. 7 et 8.
2. *Boutae*, p. 258, pl. LXXVII, fig. 9, également du champ Vincent.

A part un as d'Augustus ℟. PROVIDENT C. Cohen, n° 272, recueilli dans le puits **P₄**, toutes les autres pièces ont été trouvées dispersées à toutes profondeurs dans le jardin Vincent.

Un as de Nîmes, au ℟ du Crocodile et du Palmier, fendu en deux parties, et le quart d'un autre as.

Augustus. As. ℟. PROVIDENT SC. Cohen, n° 272, 2 exemplaires.

Augustus. Petit bronze. ℟. ROM et AVG. Coh., n° 215.

D'autres monnaies dont il n'est possible de discerner que l'effigie :

Domitianus, Trajanus, Hadrianus, Antoninus pius, 4 ex. Marcus Aurelius, 2 ex., Gordianus pius, 4 ex., dont un denier d'argent. Julia Mammaea.

Otacilia. ℟. PIETAS AVGVSTAE SC. Coh., n° 57, frappée en 244.

Tetricus, 8 ex. Gallienus, Postumus, 2 ex.

Claudius Gothicus, au ℟ CONSECRATIO. Coh., n° 52.

Enfin, un grand nombre de pièces frustes de Constantin et de ses successeurs.

Les trouvailles monétaires s'étendent donc depuis le Ier jusqu'au IVe siècle.

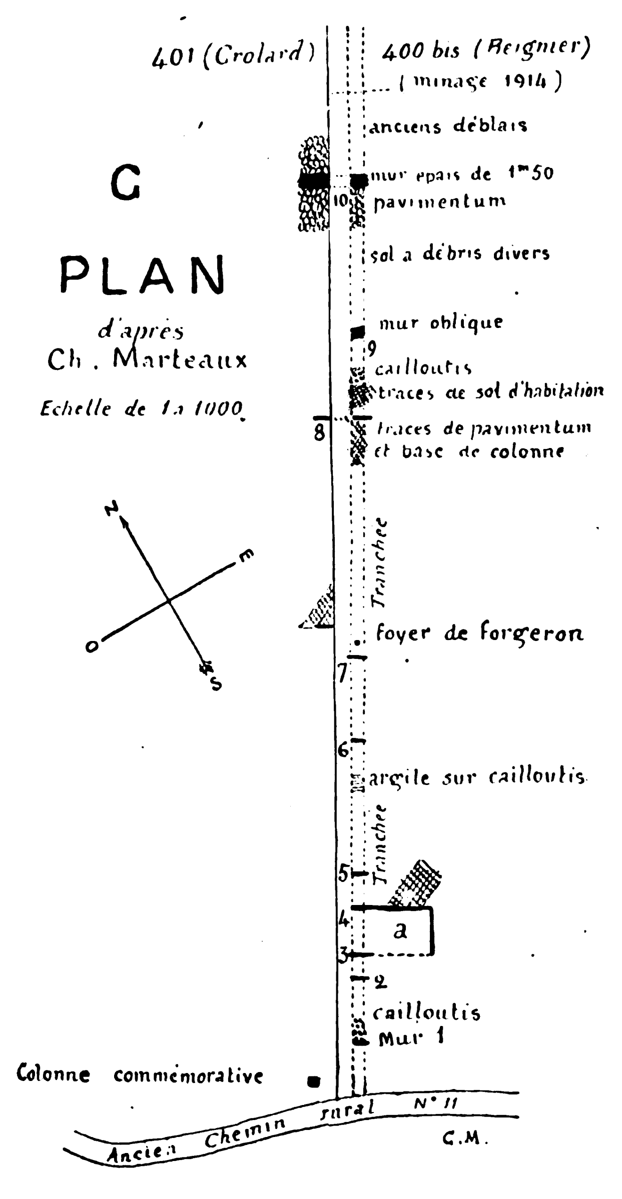
*
* *

381. En construisant, vers la fin de 1913, deux maisons pour la Société des habitations à bon marché, les terrassiers ont extrait, sous la première maison, la suite du dépôt de poteries, cruches, jattes, etc., mentionné *p. 315*, cote *6* ; nous l'indiquerons plus tard par une lettre *v*, à 14 mètres de cette cote. A 14 mètres au sud, en *x*, les fouilles de la deuxième maison ont révélé l'existence d'une habitation romaine en bordure sur la voie restituée.

400 bis. M. Fernand Reignier, voulant mettre en valeur son terrain à bâtir, fit creuser une tranchée de canalisation large de 0m80 et profonde d'un mètre. Celle-ci court parallèlement à la limite du 401 dont elle est distante de trois mètres.

Il était à supposer que la belle voie pavée, notée par Revon dans la parcelle 391 (*v. p. 85*), se retrouverait le long de la limite des deux parcelles contigües, suivant la direction AE du plan général. Il n'en a rien été et cette constatation est des plus déconcertantes. En attendant que de nouveaux minages

aient déterminé avec précision le tracé de cette voie, voici les résultats de celui-ci (*plan G*) :



A 8m50 de l'ancien chemin rural dont la limite se confond ici même avec la moderne avenue des Romains, a apparu un mur transversal en bordure, au nord-est, sur un cailloutis large de trois mètres. Il est possible qu'il faille voir là l'aire d'un chemin se continuant entre les deux murs du n° 401 et

aboutissant en une petite place à la rue centrale, dans l'angle du 390 où Duchêne paraît l'avoir reconnu (*p. 132*); d'autre part, en continuant vers le sud-est, il doit aboutir aussi à une autre rue, laquelle ne pourrait être que la voie en question du n° 391 dont l'emplacement devrait être alors reporté à une dizaine de mètres du point où, d'après Revon, nous l'avions située.

A 8^{m} du mur *1* l'ouvrier défonça un mur *2* distant d'un mur *3* de quatre mètres ; puis un mur *4*, à six mètres de ce dernier. Ces amorces de fondations complètent le périmètre de la chambre *a* des fouilles antérieures (*p. 145*), A cinq mètres plus loin apparut un mur *5* ; puis à dix-huit mètres, un mur *6*. L'espace intermédiaire était traversé, à onze mètres du *5*, par une couche d'argile et de cailloutis, celle-ci large de deux mètres reposant en-dessous à la profondeur d'un mètre. Après le *6* s'étendait un espace de onze mètres limité par un mur *7*, à deux mètres duquel un sol noir à paillettes attestait l'existence d'un foyer de forgeron. A 32^{m}, mur *8* auquel aboutit une couche de mortier, longue de 5^{m}50, restes d'un pavimentum dont la superstructure a disparu. Près de ce mur, qui se continuait dans le champ Crolard, on a extrait une base de colonne moyenne en calcaire. Au-delà du mur *8* apparaissaient les traces d'un sol de chambre large de quatre mètres, puis un cailloutis d'une largeur de deux mètres et, après un espace terreux de quatre mètres, un mur oblique *9*. De là jusqu'au mur *10* s'étendait un espace se divisant en : 14 mètres de débris, tuiles, tuyaux d'hypocauste, marbre; 5^{m}50 d'un fort pavimentum en cailloux agglutinés avec de la chaux grasse et reposant sur un sol rougeâtre de terre brûlée, et 1^{m}50 de mur. Dallage et mur se continuaient dans la parcelle voisine où Revon les a indiqués (*p. 146*). Au delà, les restes de cette habitation, qui devait être importante, ont été anciennement défoncés et enfouis en déblais dans la terre jusqu'à la limite de la tranchée c'est-à-dire à dix mètres de là. Les objets recueillis sont peu nombreux. Ce sont quelques menus débris de poterie rouge à glaçure du IIe siècle, un fond de pot gris au nom connu de **CATVLLVS** (sans **F**) avec point globuleux au centre. Cela porte à douze le nombre des marques de ce potier recueillies à Boutae.

Ce sont encore une dizaine de monnaies du milieu du IIIe siècle et de la première moitié du IVe, parmi lesquelles une de Postumus (258-267) ////**CASSLAT POSTVMVS PP AVG** ; au revers

RESTITVTOR GALLIARVM (Cohen, n° 290) ; c'est un dupondius en cuivre jaune pesant de 11 à 12 gr.; comme il est un peu usé et mal frappé, cette valeur, sous Postumus, paraît avoir été, la pièce étant neuve, la même que sous Auguste ; — une pièce en bronze de 2 gr. au plus de Magnentius (350-353) : DN MAGNENTIVS PF AVG ; dans le champ A ; rev. VICTORIAE DDNN AVG ET CAE ; en exergue, RPLC. Sous le bouclier tenu par les deux victoires SV ; sur le bouclier, VOT V MVLT X.

C'est enfin, objet plutôt rare, un grillage de lucarne carrée consistant en deux lames de fer de 0m28 superposées à angle droit à deux autres lames de 0m30 ; elles sont relevées à chaque extrémité et trouées pour être maintenues à l'intérieur du chassis par un clou (*pl. CXX, fig. 5*). A chacun des quatre points de jonction des barreaux, l'ouvrier avait rivé, entre les deux lames, un X en fer aux pointes aiguës pour restreindre l'espace vide et empêcher ainsi qu'un animal, un chien par exemple, s'introduisît dans le réduit protégé qui pouvait être un cellier ou l'office d'une cuisine. Ces objets ont été aimablement donnés au musée par le propriétaire du terrain, M. Fern. Reignier.

414 bis. Les propriétaires, MM. Lacombe frères, ont mis au jour, cette année, la suite du forum pavé qui se continuait vers le nord (*v. p. 233*). Comme chez M. Vincent, la tranche du terrain présente 0m30 de terre végétale, une couche de terre mélangée à de menus cailloux, de 0m20 ; un lit de gros cailloux avec terre de 0m40, une couche de gravier agglutiné de 0m10 ; une deuxième couche de gros cailloux de 0m30 ; un mince lit de menus fragments de tuiles, et une terre argileuse à charbon, ossements, poteries communes. Ailleurs, la terre végétale est épaisse de 0m45, reposant sur une couche de gros cailloux de 0m60 ; dessous, s'étendent 0m25 de gravier durci et une mince couche de résidus de 0m04 sur une terre argileuse ; ce qui prouve que la construction de ce forum ne date probablement pas du Ier siècle.

Nous apprenons par le *Compte-rendu du Musée d'art et d'histoire de Genève* pour l'année 1913, que le musée archéologique s'est rendu acquéreur d'un trésor d'argenterie trouvé en 1912 aux Fins de Boutae. « Il se compose d'une patère à libation en argent massif ornée du médaillon d'Auguste avec la légende OCTAVIVS CAESAR et autour du médaillon, de scènes empruntées à l'histoire d'Apollon ; dans le champ, le mot ACTIVS ; au revers, un soleil flamboyant avec l'inscrip-

tion gravée V. S. C. P. II. XII ; d'une statuette de Vénus Anadyomène et d'une autre de Satyre enfant assis ; de trois épingles à tête artistement décorées ; de deux bagues, dont l'une avec le nom gravé VITIA, l'autre avec une tête d'homme accompagnée des lettres S. A., et quatre monnaies de Tibère, de Marc-Aurèle, de Maximin et de Gordien III (238-244). On peut donc admettre que l'enfouissement date du milieu du IIIe siècle environ [1]. »

Des Fins provient aussi une statuette en terre cuite représentant un enfant assis sur une oie.

∴

Ajoutons qu'à Annecy même, lors de la construction de l'égoût de la rue J.-J. Rousseau, on a trouvé, à $0^{m}40$ de profondeur, les restes de l'aire d'une habitation romaine, en face et à quelques mètres à droite du n° 11.

1. A. Cartier : *o. c.*, p 27 et 30.

Prix des remplaçants militaires en Savoie

sous le Consulat et l'Empire

En l'état actuel de notre législation, tout Français valide doit le service militaire personnel.

Il n'entre plus dans nos mœurs, ni dans nos idées, de déléguer à un pauvre diable, moyennant finances, le risque d'aller se faire tuer à la place d'autrui. Mais il n'en a pas été toujours ainsi.

Depuis un temps très reculé (on cite une ordonnance royale du 20 janvier 1303 fixant le taux de rachat des obligations militaires), jusqu'à la loi du 27 juillet 1872, on pouvait, en France, par des engagements pris avec des particuliers, à titre privé, se faire remplacer, à la seule condition que les hommes choisis fussent agréés par l'administration.

Ces engagements étaient de véritables marchés, passés devant notaire, et enregistrés. J'en ai retrouvé quelques-uns,

concernant la période du Consulat et de l'Empire, et contractés dans les environs d'Annecy.

Ils donnent des précisions intéressantes sur le prix des remplaçants dans notre province et sur les variations de ce prix pendant les guerres de l'épopée napoléonienne.

Au fur et à mesure que la consommation des hommes augmente et que les dangers se multiplient, on sent que les offres deviennent rares, et le coût de la marchandise suit une progression croissante, à tel point qu'un homme estimé 390 francs en 1803 exige 2,400 francs en 1807.

Je n'ai pas trouvé d'actes pour la période comprise entre 1792 et 1803. La raison en est simple : c'est que le remplacement n'a pas de raison d'être lorsqu'on recrute l'armée par le système d'enrôlements volontaires. On sait, d'ailleurs, que la Révolution n'acceptait que les substitutions proposées à titre gratuit.

* * *

I. — Marché du 14 pluviôse an XI, Domenjoud, notaire à Sevrier, par lequel Gaspard, fils d'Etienne Rey, domicilié à Thônes, s'engage à marcher au service de la République, en remplacement de Pierre, fils de Martin, Gurret, conscrit de la commune de Sevrier, moyennant la somme de 390 francs, dont 150 francs retirés par le dit Rey et 240 francs remis en dépôt entre les mains de son père.

II. — Marché du 13 ventôse an XI, Callies, notaire à Annecy, par lequel Jacques Bocly, du Grand-Bornand, s'engage à marcher en remplacement de François Périllat, moyennant 466 francs.

III. — Marché du 18 nivôse an XII, Callies, notaire, par lequel Jean Mugnier, de Talloires, s'engage à servir dans les armées de la République à la place de Pierre-Marin Pissard, d'Annecy, moyennant 1,200 francs.

IV. — Traité du 3 brumaire an XIV, Perréard, notaire à Talloires, par lequel Etienne Bredannaz, demeurant à Talloires, promet de remplacer, dans les armées de l'Empire, Maurice Mugnier, conscrit de l'an XIV, moyennant 2,280 francs.

V. — Promesse, du 3 mai 1807, Callies, notaire, par François Bourgeois, de Marlens, de remplacer, dans les armées

de l'Empire, Marc-Antoine Arminjon, d'Annecy, conscrit de 1807, moyennant 2,400 francs.

* * *

L'acte par lequel je termine cette note est le plus curieux ; il prouve qu'on permettait aux conscrits de faire des échanges de numéros. Celui qui avait un bon numéro pouvait le troquer contre un mauvais. moyennant une indemnité pécuniaire à débattre entre les intéressés :

VI. — Echange du 31 août 1806, Chardon, notaire à Alby, par lequel Joseph Plat, conscrit de 1806, demeurant à Alby, cède le numéro 316, à lui échu lors du tirage de la conscription, à Joseph Reinier, du dit lieu, qui lui donne en contre-échange le numéro 111, avec la somme de 480 francs, payable dans un an.

François Miquet.



L'Académie Florimontane a voté à l'unanimité son adhésion à la patriotique protestation suivante de la Société nationale des Antiquaires de France, contre le crime de Reims :

« Dans la journée du 19 septembre 1914, l'armée allemande, sans aucune nécessité militaire, a incendié et détruit intentionnellement la cathédrale de Reims. Notre glorieux sanctuaire historique, merveille incomparable de l'art français du Moyen âge, s'est écroulé dans les flammes ! L'univers civilisé a été saisi de stupeur en apprenant ce forfait monstrueux dont la honte retombera à jamais sur ceux qui l'ont froidement prémédité. La lueur des incendies de Louvain et de Reims demeurera ineffaçable et vengeresse ; elle éclairera la postérité.

« La Société nationale des Antiquaires de France proteste avec indignation contre les outrages répétés de l'armée allemande aux droits les plus sacrés de la science, de l'art, de la foi et de l'humanité. Elle convie instamment les Sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles elle entretient des relations à joindre leurs protestations motivées à la sienne. »

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 21200

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 7 octobre 1914.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

La réunion d'aujourd'hui emprunte aux circonstances un caractère particulièrement émouvant. Plusieurs de nos confrères sont aux armées, sur la ligne de feu ; quelques-uns assistent à la séance en tenue de mobilisés.

Dans un silence impressionnant, le Président prononce un éloquent et patriotique discours, qui sera à plusieurs reprises interrompu par de vifs applaudissements.

Messieurs,

En vous souhaitant de bonnes vacances, à la fin de notre séance de juillet, je ne me doutais pas plus que vous qu'à bref délai devaient surgir des évènements d'une gravité telle, qu'ils ont mis en jeu l'existence même de la patrie.

Tandis que nos pacifistes, imbus d'idées plus généreuses que clairvoyantes, déclaraient *guerre à la guerre* et nous endormaient avec leurs théories humanitaires, un peuple de bandits, sans foi ni loi, qui méditait depuis longtemps notre extermination, a déchaîné contre nous la plus formidable puissance militaire qui ait jamais existé. Les prétextes misérables invoqués pour justifier cette agression ne sont pas plus odieux que les moyens employés pour la faire aboutir : violation de territoires neutres, violation du droit des gens, violation de sépultures ; massacres de femmes, d'enfants, de prêtres, de vieillards inoffensifs ; destruction d'œuvres d'art et de monuments qui représentaient des siècles de civilisation ; tous ces crimes ont soulevé contre les barbares la réprobation de l'univers.

Nous joignons notre protestation indignée à celle des savants, des artistes et des hommes de cœur de tous les pays,

1. Sont présents : MM. Buttin, A. Crolard, Désormaux, Gardier, Lavorel, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Revil, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. Nanche, Pernoud.

contre les vandales qui ont détruit la cathédrale de Reims et la ville universitaire de Louvain. Compatriotes d'Eustache Chappuis, qui fonda le collège de Louvain « pour les études complémentaires de droit, de médecine et de théologie » en réservant à nos concitoyens des bourses qui ont permis à nombre d'entre eux de devenir des hommes éminents, nous nous sentons amoindris par la disparition d'un établissement dû à la munificence éclairée d'un Savoyard, établissement d'où sont sorties quelques-unes de nos gloires et qu'illustrait encore, au siècle dernier, le docteur Baud, d'Alby, professeur, recteur magnifique et doyen de la Faculté de médecine de 1817 à 1852.

Nous envoyons à la municipalité de Louvain l'expression de nos douloureuses sympathies, avec le ferme espoir qu'un avenir très prochain fera justice des coupables et apportera, sinon la réparation de ce qui est irréparable, du moins des compensations pour les pertes éprouvées.

L'héroïque nation belge a mérité l'admiration du monde et notre reconnaissance éternelle en se sacrifiant pour arrêter l'envahisseur. L'Angleterre, indignée de la félonie allemande, qui considère cyniquement les traités comme des chiffons de papier, a mis, dès le premier jour, au service du droit, son crédit, sa puissance et ses richesses. Avec le même empressement la Russie, notre alliée fidèle, a lancé contre les hordes germaniques ses innombrables bataillons. De leur côté, la Serbie et le Montenegro prouvent, par leur bravoure indomptée, que la grandeur d'un pays ne se mesure pas à l'étendue de son territoire. Et nous, Français, dont les dissensions néfastes avaient été escomptées par l'ennemi, nous avons fait face au péril avec une ardeur virile, une entente et un esprit de solidarité qui sont les meilleurs garants du succès final.

La Florimontane, qui fut toujours un foyer de patriotisme, acclame avec joie cette France unifiée, plus belle encore qu'aux plus beaux jours de messidor, puisqu'alors il y avait des émigrés et qu'aujourd'hui la concorde parfaite englobe dans le même faisceau les hommes de l'*Action française* et ceux de la *Guerre sociale*, Charles Maurras et Gustave Hervé, Maurice Barrès et Jules Guesde !...

Dans de telles conditions, qui pourrait douter de la victoire ?

Animés d'une confiance inébranlable dans notre vaillante armée et dans les chefs qui la conduisent, les Savoyards maudissent ceux qui nous ont imposé cette guerre atroce, mais ils

rempliront jusqu'au bout, sans faiblir, la tâche qui leur incombe et ils feront courageusement leur devoir. Déjà deux des corps recrutés dans notre province ont été mis à l'ordre du jour de l'armée; et sur ces listes glorieuses, qu'on pourrait appeler le Nobiliaire de la République, on trouve également un nombre respectable d'officiers et soldats de nos deux départements, qui continuent dignement les traditions de notre immortelle Brigade : honneur à eux !

Nous saluons bien bas ceux qui sont tombés pour la plus noble des causes, et parmi ces victimes, nous comptons avec peine deux de nos collègues les plus distingués : M. Grimont, sous-intendant militaire affecté à la 44e division d'infanterie, mort à l'hôpital de Besançon le 7 septembre, laissant des regrets unanimes, et M. le capitaine Cavard, blessé et fait prisonnier, peu de jours après avoir été promu commandant pour sa belle conduite.

Nous prions Mme Grimont d'agréer nos plus vives condoléances et nous formons des vœux ardents pour la prompte guérison du commandant Cavard et des autres blessés, dont quelques-uns nous sont particulièrement chers, comme cet officier de turcos, fils de notre président honoraire Buttin, qui fut laissé pour mort sur le champ de bataille et après cinq jours d'abandon, recueilli par une ambulance allemande.

A tous ceux dont nous voyons ici les places vides et qui nous ont quittés pour aller sur le front écrire — peut-être avec leur sang — la plus belle page de notre histoire, nous pouvons dire que nous suivons avec une émotion croissante les péripéties de la lutte gigantesque dont ils sont les héros, et que notre pensée ne les quittera plus, jusqu'à ce qu'ils nous rapportent la paix dans les plis de nos drapeaux victorieux !

* * *

Les graves préoccupations de l'heure présente ne doivent pas nous faire oublier d'adresser les condoléances de l'Académie à M. Joseph Abry, qui a perdu sa mère et à M. Le Roux, cruellement éprouvé par la mort d'une belle-sœur.

Enfin nous présentons à Mme Geley nos respectueuses félicitations pour la rosette d'officier de l'Instruction publique, accordée à la dévouée présidente de la Mutualité maternelle par arrêté du 11 juillet 1914.

Le Président exprime encore les regrets causés par la mort

du Dr Daniel Fouquet, membre honoraire de l'Académie Florimontane, décédé au Caire le 13 août dernier.

Le Dr Fouquet, anthropologiste et ethnographe, collabora activement aux grandes publications du célèbre explorateur J. de Morgan. C'est ainsi qu'il étudia les crânes de l'époque de la pierre taillée en Egypte. Ses recherches portèrent également sur l'archéologie, notamment sur la céramique orientale et sur les anciennes faïences arabes ; il donna toutes ses collections aux Musées du Louvre, de Rouen et de Sèvres.

C'est à sa générosité que le Musée d'Annecy doit ses spécimens curieux et rares de cette céramique peu connue.

Grand ami et admirateur de la Savoie, le Dr Fouquet venait presque chaque année avec sa famille passer ses vacances à Thônes.

L'Académie Florimontane adresse à sa veuve et à son fils l'expression de sa douloureuse sympathie.

M. Désormaux formule la proposition suivante qui est adoptée par acclamation :

Les membres de l'Académie Florimontane joignent leurs protestations indignées à celles qu'ont soulevées chez tous les peuples civilisés les incendiaires de Louvain, de Malines, de Reims, protestations dont une foule de sociétés savantes, françaises et étrangères, se sont déjà faites les interprètes ; en ce qui concerne Louvain, plus spécialement, en souvenir des liens qui unissaient à notre ville cette malheureuse cité, ils émettent le vœu que toutes les bibliothèques de France contribuent dans une certaine mesure à la restauration de celle de Louvain et lui réservent les ouvrages qu'elles conservent en double exemplaire ; ils espèrent en outre que les chefs-d'œuvre artistiques, déplacés dans les Musées d'outre-Rhin, seront transportés dans les villes incendiées, comme une réparation bien insuffisante, hélas ! des crimes de lèse-civilisation commis par les disciples de la « culture germanique ».

En conséquence de ce vœu, la Florimontane s'engage à faire parvenir à la Bibliothèque de Louvain, dès que les circonstances en permettront l'envoi, la collection complète de la *Revue Savoisienne*, ses doubles et les ouvrages qui font partie de son fonds de publications.

L'assemblée prononce à l'unanimité la radiation d'un de ses membres correspondants en raison de sa nationalité allemande.

S'associant à la protestation des Sociétés savantes de la

France, la Florimontane décide d'envoyer à la Société nationale des Antiquaires de France, l'adresse suivante :

« L'Académie Florimontane d'Annecy, réunie en Assemblée générale le 7 octobre dernier, proteste avec la plus profonde et la plus douloureuse indignation contre la destruction de la cathédrale de Reims l'un des plus purs joyaux de notre art national du XIII[e] siècle.

« Sublime poème de la pensée chrétienne, évocatrice de l'immortel passé de la France, l'admirable basilique, élèvera toujours ses glorieuses tours comme des bras suppliants et vengeurs, vouant à l'exécration du monde civilisé et de la postérité la plus reculée, la barbarie allemande qui a froidement résolu et accompli l'abominable forfait. »

M. MIQUET fait la communication suivante :

Les diverses sections de l'Institut et la plupart des Académies ont envoyé des adresses à leurs membres correspondants de Belgique pour leur exprimer la gratitude et l'admiration de la France en présence de l'héroïsme dont l'armée et la nation belges ont fait preuve devant l'invasion.

La Florimontane pourrait aussi manifester les sentiments qui l'animent à l'égard du noble peuple belge en conférant, comme j'ai l'honneur de vous le proposer, le titre de membre d'honneur à M. Fernand Donnet, *Administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts, membre et Secrétaire de la commission Royale des Monuments et de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, à Anvers.

M. Fernand Donnet, très avantageusement connu par de nombreuses publications, est d'origine savoisienne. Son bisaïeul, Jean Bissillat-Donnet, naquit à Ugine le 29 novembre 1766. Après un séjour à Reims, il fit du commerce à Chimay, où il se maria en 1797, et s'établit définitivement à Anvers. Il y devint armateur, membre du tribunal de commerce, etc. Il y mourut en 1818, laissant quatre fils :

1° Jean-Baptiste-Antoine-Joseph, armateur, conseiller communal et échevin de la ville d'Anvers (1798-1870) ;

2° Paul, consul général de l'Empire du Mexique à Anvers (1804-1871) ;

3° François-Joseph, inspecteur de l'administration du pilotage belge, officier de l'Ordre de Léopold (1806-1866) ;

4° Jean-Auguste, curé de la paroisse royale de Saint-Jacques de Bruxelles et vicaire-général (1807-1878).

L'aîné eut trois enfants, entre autres Gustave, juge au tri-

bunal de commerce et capitaine de la garde civique (1828-1891), d'où descendent : 1° Fernand, susnommé ; 2° Alfred, avocat ; 3° Georges, propriétaire ; 4° Léon, agent de change, et 5° Gustave, recteur du collège Sainte-Barbe, à Gand.

Cette belle famille, qui honore autant la Savoie que son pays d'adoption, est un remarquable exemple de ce que peuvent les qualités de notre race quand il leur est donné de se développer dans un milieu propice.

En déposant sur le bureau de l'Académie quelques-uns des ouvrages dus à la plume de M. Fernand Donnet [1], j'ai la conviction que vous partagerez mes sympathies pour le savant secrétaire de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique et qu'il vous plaira de manifester sur son nom les sentiments que nous éprouvons tous pour l'héroïque peuple belge.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Miquet donne lecture des notes suivantes :

La petite ville de Badonviller (Meurthe-et-Moselle), qui fut mise au premier plan de l'actualité, ces temps derniers, non seulement à cause des atrocités commises sur son territoire, mais en raison de l'admirable conduite de son maire, a été longtemps administrée — et illustrée — par une famille d'origine savoisienne, sur laquelle il paraît opportun d'appeler l'attention.

Je veux parler de la famille Messier, dont le membre le plus connu fut l'astronome Charles Messier, surnommé par Louis XV *le furet des comètes*. Né le 26 juin 1730 à Badonviller, alors capitale de la principauté de Salm, il était fils de Nicolas, maire de la ville et « commissaire aux saisies réelles ». Il fut élu membre de l'Académie des sciences le 14 juillet 1770, et fit partie des principales Académies de l'Europe, notamment de celles de Harlem, de Stockolm, de Berlin, de Bologne et de la Société royale de Londres. On lui attribue la découverte de vingt-deux comètes. M. G. Floquet, doyen de la Faculté des sciences de l'Académie de Nancy, dans son discours de réception à l'Académie de Stanislas, le 22 mai 1902, dit que Messier « moissonna les observations pendant cinquante ans, dans l'immensité des cieux, avec un soin et une profusion qui sont la gloire de son nom », et il exprime le vœu que ce

1. Ouvrages déposés : *Note sur la statuette de Casterlé. — Flaminio Garnier, sa famille et son monument. — Anvers et le Maroc au XVIe siècle. — Le sculpteur Sébastien Slodtz et ses enfants. — Les frères Vander Veken. — Une Œuvre intime du sculpteur J.-C. de Cock. — Sceaux de familles anversoises aux XIVe et XVe siècles.* (2 brochures). — *Gilbert von Schoonbeke.*

nom, « entouré d'une célébrité européenne » soit donné à l'une des rues de Nancy.

Or, Messier est un nom savoyard. Il avait, depuis longtemps, éveillé ma curiosité quand, en 1906, j'eus l'idée d'écrire au maire de Badonviller pour lui demander des renseignements sur l'origine de l'astronome. Je ne pouvais mieux tomber : le maire, M. le docteur Messier, conseiller général, était précisément un petit neveu du personnage et il mit à me documenter la plus grande amabilité. D'une lettre qu'il voulut bien m'écrire, à la date du 1er juillet 1906, je détache ce qui suit : « En 1884, j'ai eu le malheur de perdre ma tante, Mme Joséphine Messier, épouse Bertrand, qui avait habité dès l'âge de quatorze ans avec Charles Messier à l'hôtel de Cluny, où est mort l'astronome en 1817. *Cette excellente tante, qui m'a élevé, m'a dit à plusieurs reprises que notre famille était originaire de Savoie*... Un arbre généalogique de la famille avait été dressé par l'astronome en 1817. Dans les documents informes que je trouve à la mairie, je n'ai rien vu qui puisse donner un indice de l'origine première. »

Il resterait à découvrir la commune d'où est parti le premier Messier qui s'établit en Lorraine. Je n'y suis pas encore parvenu, quoique j'incline pour Allondaz, près Albertville.

J'ajoute que l'astronome avait un frère, Hyacinthe (1717-1791) qui exerça durant quarante-sept années les fonctions de receveur général des finances de la principauté de Salm. A la mort d'Hyacinthe, son fils lui succéda, mais il fut destitué par Couthon en 1793.

M. Miquet continue ses communications par la lecture d'une « Note sur le prix des remplaçants militaires dans les environs d'Annecy, sous le Consulat et l'Empire. » (Voir pages 167-168 du précédent fascicule.)

M. Serand apporte de bonnes nouvelles de M. Letonnelier, actuellement aux combats, et annonce que les capitaines Bouquet et Cavard viennent d'être nommés commandants sur le champ de bataille.

Le Président rend ensuite l'hommage et le salut aux héros : officiers et soldats savoyards ou en garnison dans notre pays, en lisant la liste de ces militaires cités jusqu'à présent à l'ordre de l'armée.

M. Miquet lit une note sur le bénéfice de la neutralité helvétique appliquée à la Savoie du Nord par les traités de 1815.

Le but de cette note (qui paraîtra ultérieurement) est de

démontrer que la neutralité n'a pas été établie sur la demande exclusive et au seul profit du roi de Sardaigne, ainsi que l'affirment la plupart de nos publicistes, mais qu'elle a été *vivement sollicitée par la Suisse* et introduite dans les traités de 1814-1816 à la requête de Capo d'Istria, ministre plénipotentiaire du tzar, et à l'instigation de Pictet de Rochemont. (Voir *Rev. sav.* 1914, p. 94 à 102.)

M. Revil présente une élégante poupée tarine, revêtue du costume en usage à Brides, Pralognan et Bourg-Saint-Maurice, qu'il offre au Musée, en rappelant la part prise à sa confection par Mlle Ducloz, fille du regretté imprimeur savoyard.

Le Conseil d'administration et les membres du Comité du monument de saint François font la proposition suivante :

Considérant que les fonds réunis jusqu'à présent par la souscription ne peuvent être provisoirement, en raison des circonstances actuelles, employés à leur but ; qu'il est nécessaire que tous les citoyens fassent de leur mieux pour favoriser l'emprunt national des Bons du Trésor ; que la Florimontane tient à remplir ce devoir patriotique, cette Société décide qu'une partie des fonds déjà placés seront, dans la mesure des disponibilités, soit 5.000 fr., affectés en Bons du Trésor, pour un an et à ordre au nom du Président de l'Académie Florimontane.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La Florimontane donne ensuite son approbation au versement de la somme de cinquante francs déjà effectué au profit de l'œuvre des soupes populaires.

L'assemblée désigne cinq membres pour composer le jury du concours de poésie de 1915.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 novembre 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Une perte des plus cruelles vient de frapper la science fran-

1. Sont présents : MM. Adé, Anthonioz. Bonald, Désormaux, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Pernoud, Plocq, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. A. Crolard.



çaise dans la personne de M. Joseph Déchelette, l'une des grandes lumières et l'un des maîtres les plus écoutés de l'archéologie préhistorique et gallo-romaine.

Conservateur du Musée de Roanne et correspondant de l'Institut, Joseph Déchelette est tombé glorieusement au champ d'honneur le 5 octobre dernier, en chargeant à la tête de la compagnie qu'il commandait.

Bien que par son âge, 53 ans, il fût affecté à la réserve de l'armée territoriale, il avait demandé à marcher des premiers au feu et à être versé dans un régiment de l'active.

L'œuvre de Joseph Déchelette fut des plus fécondes. Doué d'un esprit hautement généralisateur et d'un grand sens critique, le regretté savant se spécialisa d'abord dans l'étude de l'archéologie gallo-romaine et en particulier de la céramique. Son ouvrage monumental *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine,* le mit de suite au premier rang des archéologues français. Ses recherches sur le *Radisch de Stradonic,* définirent nettement l'apport et les étapes successives de la civilisation gauloise ; il en tira des conclusions incontestées sur les périodes de Hallstadt et de la Terre.

Des études de détail sur une foule de questions archéologiques furent également traitées par lui avec autorité et publiées dans la *Revue archéologique* dont il fut un des plus précieux collaborateurs.

Son principal ouvrage qu'il laisse malheureusement inachevé est cet admirable *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* Il corrigeait les bonnes feuilles de son 3e volume lorsque la mort l'a surpris.

Joseph Déchelette était depuis longtemps en relations amicales avec les auteurs de l'histoire archéologique de notre *Boutae*, auxquels il ne cessa d'adresser ses précieux encouragements. Il s'intéressait à l'état d'avancement de ce travail dont il recevait régulièrement les fascicules lors de leur apparition. Ses lettres témoignent de l'intérêt qu'il prenait à leur lecture et il se réservait, disait-il, d'en extraire certaines notions pour le volume de son traité, relatif à l'archéologie gallo-romaine.

La mort de Joseph Déchelette est particulièrement sensible à l'Académie Florimontane, qui salue respectueusement le noble savant tombé pour la patrie, s'associe aux regrets exprimés par l'Institut et toutes les sociétés savantes de la France.

Le Président adresse aussi les condoléances émues de l'Aca-

démie Florimontane à notre vénéré membre d'honneur, M. le général Borson, qui vient de perdre son petit-fils, tombé glorieusement à l'ennemi.

M. Miquet souhaite une cordiale bienvenue à M. Plocq, ingénieur de la Compagnie du Nord, membre de l'Académie d'Arras, exilé momentanément de sa malheureuse ville, et qui tout à l'heure fera une conférence sur le célèbre projet de tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

A. Dufournet : *Nogent-sur-Marne et le territoire du Perreux*. Histoire et souvenirs, 1 vol., Nogent-sur-Marne, 1914.

Lecture est donnée d'une lettre de notre confrère, M. Laydernier, annonçant qu'il a effectué les opérations d'achat de cinq Bons du Trésor de 1.000 fr., en vue du placement provisoire d'une partie des fonds de la souscription au monument de saint François de Sales.

M. Miquet fait part également d'une lettre, en date du 30 octobre, qu'il a reçue de M. le prince de Faucigny-Lucinge et qui signale « une grave omission dans le petit ouvrage sur la Maison de Faucigny » dont notre correspondant nous a fait hommage en juillet dernier.

« Par suite d'une erreur regrettable, la préface qui devait être contenue dans ce livre n'y a pas été insérée. Cette préface devait expliquer, — et je serais très reconnaissant à la *Revue savoisienne* de bien vouloir le signaler, — que tout le mérite des aperçus nouveaux sur les origines savoisiennes de ma famille revenait à M. Bénédict Baudi de Vesme, le savant historien de Turin. Du reste, ce savant va prochainement faire paraître un important ouvrage sur l'origine anglo-saxonne de la Maison royale de Savoie, qui donnera avec plus de détails et avec preuves tout ce qui a paru en abrégé sur la Maison de Faucigny. »

Dont acte.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les mots *vuavre* et *Vovray* :

Les dépêches militaires officielles ont mis dernièrement en relief le nom d'un pays situé à l'est des côtes de la Meuse: c'est la Woëvre, en patois *ouèvre, ouavre*. C'est une grande plaine couverte de broussailles, coupée de marais et de fondrières, d'où le brouillard s'élève en automne. Ce pays est cité au

VIe siècle par Grégoire de Tours sous le nom de *pagus vabrensis*[1] et, au début du XIIe, sous la forme *silvula wavrensis*[2]. Cet adjectif paraît dériver d'un nom commun féminin, sans doute d'origine celtique, *vabra*, qu'on retrouve en 841 comme nom ancien de Wesvre (Côte-d'Or), chef-lieu de la *finis vaverensis* du VIIIe siècle[3]. *Vabra* est donc l'origine de ces noms qui apparaissent en Lorraine, dans le Jura et dans la Suisse romande sous la forme *vavre*, *voivre* ou *vaivre*; plus à l'ouest, sous la forme *vavre*, *vesvre* ou *vêvre*, ou encore, dans le pays de Vaud, sous celle de *vuavre*. La Haute-Savoie nous fournit les lieux dits *vuavre* à Taninges et *vouèvre* à La Muraz. Ce qui prouve en faveur de leur origine celtique, c'est l'existence du gentilice dérivé Vabrius, cité par Holder; on peut y rattacher un autre, Vaberius, mentionné dans le *Bulletin archéologique*, 1898, p. 558. Quant au sens de *vabra*, ce mot paraît désigner un végétal. Le collectif *vabretum*, probablement synonyme de *dumetum*, lieu couvert de buissons, lequel n'a guère laissé du reste de trace dans le vocabulaire toponymique, est en effet l'origine de Vovray en Bornes et de nos Vovray d'Annecy, d'Archamps et de Chaumont, localités situées au pied des hauteurs, avoisinant un sol de bois et de brousse.

M. J. Serand a trouvé au cours de son classement des archives florimontanes, un document qui présente un certain intérêt d'actualité, c'est un passeport délivré en 1722 par le bourgmestre de Louvain en faveur d'un Annécien, Michel Bouvard, qui fut inscrit « l'espace de six ans dans l'Université de Louvain ». Il s'agit ici de la bourse chappuisienne qui a été accordée jusqu'à nos jours; un jeune prêtre de Savoie, dit M. Miquet, en ayant encore bénéficié ces temps derniers.

Notre confrère, M. Dépollier, offre pour la bibliothèque florimontane un curieux petit livre. C'est un dictionnaire allemand-français, ayant appartenu à un officier Bavarois, et qui fut recueilli sur le champ de bataille par M. le capitaine Charvier. On y relève, parmi les plus usitées par les Allemands pendant la guerre actuelle, des phrases comme celles-ci: La commune aura à payer une forte contribution. — Toute attaque dirigée contre un de nos hommes sera punie de mort. — Le maire sera fusillé. — Où sont les postes de l'ennemi? —

1. Longnon: *Géogr. de la Gaule*, p. 28: *erat enim villa in pago vabrense cui imminebat mons arduus... ferebat enim ibi castrum antiquitus fuisse.*
2. Soc. des Antiq. de France, *Mettensia*. VI, 258.
3. Berthoud et Matruchot: *Noms de lieux habités* (Soc. des Sc. de Semur. 1901, 356.)

Si vous essayez de m'égarer, je vous envoie une balle, etc., etc.

M. Miquet met en lumière quelques faits historiques locaux relevés par lui dans les livres de l'Enregistrement pendant la période révolutionnaire.

4 ventôse an II. — Forfait par la municipalité d'Annecy, pour la démolition de la flèche du clocher de Notre-Dame et des quatre tourelles, à Claude Chagnon, sous la caution d'Henry Martin, pour le prix de 995 livres.

Même jour. — Forfait pour la démolition du clocher de la grande Visitation, à Claude Chagnon, sous la caution d'Henry Martin, pour le prix de 1285 livres.

Même jour. — Forfait pour la démolition du clocher de Bonlieu, à Estienne Navilloz, sous la caution de Claude Chagnon, pour le prix de 190 livres.

Même jour. — Forfait pour l'abattement de la flèche du clocher de Saint-Dominique, à Pierre Durand, sous la caution de Gaspard Rivollet, pour le prix de 320 livres.

15 ventôse an II. — Forfait pour la démolition des murs en briques du ci-devant séminaire, devant l'hôpital militaire, à Hugues Monet, sous la caution d'Amédée Roux, pour le prix de 394 livres.

16 floréal an III. — Prix fait pour la démolition de l'oratoire de Saint-Jean, à Pierre-Antoine Marquet, entrepreneur, pour 280 livres et le transport des matériaux, qu'il ne vendra pas, mais qu'il conduira dans un lieu indiqué.

26 thermidor an III. — Prix fait pour la construction de l'échafaud de la guillotine, à Jean Bonnefoy, sous la caution d'Etienne Navilloz, pour le prix de 328 livres.

11 thermidor an III. — Marché pour l'enlèvement des balayures et immondices de cette commune, pour un an, au citoyen Jean-Claude Burnod, sous la caution de Jean-Marie Falquet, pour le prix de 173 livres.

Le Président donne ensuite la parole à M. Plocq pour sa causerie sur le tunnel sous-marin du Pas-de-Calais. Le sympathique ingénieur, en raison de ses fonctions, connut fort bien cette question, qui fut mise à l'étude par la Compagnie du Nord. Il fait un tableau des travaux préliminaires de sondages, de la constitution géologique du détroit, explique le projet de percement par deux galeries parallèles, reliées par des rameaux transversaux, l'une d'elles, la première forée, servant à l'écoulement des eaux et à l'enlèvement des déblais. Il fait ressortir l'origine curieuse du tunnel du côté français, s'ouvrant dans la

falaise à pic, à une certaine hauteur au-dessus de la mer, et reliée à la voie continentale par l'intermédiaire d'un viaduc. Cette disposition résultait de la préoccupation de l'Angleterre, qui pourrait, en cas de conflit européen, détruire immédiatement cette construction aérienne à coups de canon.

Cet exposé est écouté avec une attention soutenue par les membres présents, et le président adresse les remerciements de la Florimontane à M. Plocq pour sa lumineuse conférence, qui présente, en raison des évènements, un vif intérêt d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 décembre 1914

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous voudrez bien m'excuser si la nécrologie devient envahissante, mais le nombre des familles en deuil s'accroît tous les jours, et les Sociétés savantes n'échappent pas à cette fatalité.

L'Académie de Savoie a perdu son président, M. le baron Chollet du Bourget, décédé le 20 novembre, à Chambéry. Né à Genève, le 9 mai 1853, d'un père qui fut receveur général de la Haute-Savoie sous le second Empire, il s'était fait connaître, dès sa jeunesse, par une série d'articles sur la politique générale, écrits d'une plume alerte et prophétique, et publiés par le *Courrier des Alpes*. Ce début n'eut pas de lendemain, M. du Bourget s'étant voué à la carrière militaire, pour continuer une tradition. Pendant les 31 ans qu'il passa dans les rangs de la Grande Muette, il ne chercha qu'à se rendre utile, et c'est dans ce but qu'il fit paraître un *Précis d'histoire militaire* et une *Géographie de l'Afrique contemporaine* à l'usage des officiers chargés, dans les régiments, des cours d'histoire

1. Sont présents : MM. A. Anthonioz, C. Anthonioz, Bonald, Carron, A. Crolard, Désormaux, Domenjoud, Gardier, Le Roux, Général Maillot, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, V. Robert, F. Serand, J. Serand.



et de géographie (1893). Ces ouvrages qui reçurent l'approbation ministérielle, furent appréciés en haut lieu. Devenu chef d'escadron au 24e régiment de dragons, M. le baron du Bourget qui était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1896, prit sa retraite avant l'âge, en 1904, et consacra ses loisirs aux belles-lettres. Il fut reçu membre effectif de l'Académie de Savoie en 1908, et prononça à cette occasion un remarquable discours sur *Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours, duchesse de Savoie*. Elu président, il entretenait avec nous les plus cordiales relations, et sa mort excite tous nos regrets. Nous prions sa famille et l'Académie de Savoie d'en agréer la sincère expression.

Une autre perte, non moins sensible, est celle de M. le chanoine Etienne Chevalier, prévôt du chapitre de la Cathédrale d'Annecy, mort le 24 novembre. Né le 12 mai 1826, au Crest-Voland, M. Chevalier n'était pas notre doyen d'âge (cet honneur appartient à M. le comte Eugène de Roussy de Sales, qui a 4 ans de plus), mais il s'était fait inscrire comme membre de la Florimontane dès 1851, et il était le seul survivant des hommes de la première heure.

Doué de remarquables aptitudes, il mena de front, pendant longtemps, l'habile administration de certaines œuvres diocésaines et l'étude des sciences naturelles. Il a donné à la *Revue Savoisienne* un assez grand nombre d'articles, notamment sur les insectes nuisibles et utiles, sur les mycodermes et moisissures, sur l'utilité des taupes, etc. Passionné pour la botanique, il a révélé la présence, dans notre région, de plusieurs plantes rares, entre autres *Trientalis europaea* découverte par lui au Crest-Voland, et il laisse un bel herbier. Sa collection contient en particulier les doubles des plantes du *Yunnam* récoltées pour le compte du Museum de Paris par M. Delavay. Il s'occupait également de minéralogie.

Nous garderons fidèlement son souvenir.

Le même jour est décédée, à Annecy, Mme Félix Charrut, sœur de MM. Laeuffer et belle-mère de M. le doyen Balleydier. Femme charitable s'il en fut, elle faisait le bien discrètement, comme on sait le faire dans sa famille, et sa mémoire sera bénie des pauvres. Nous présentons à tous les siens nos sympathiques condoléances.

On nous communique également l'avis de décès du jeune soldat Jules Philippe, petit-fils de l'un de nos fondateurs. Incorporé dans le 9e de ligne, il reçut, dans une reconnaissance, au village de Wargemoulin (Marne), une balle qui lui tra-

versa la poitrine et lui brisa l'épine dorsale. Tous ceux qui ont gardé le souvenir de son grand-père et de son père Charles Philippe, seront émus par cette fin prématurée.

Comme si ces deuils ne suffisaient pas, nous avons encore à déplorer la mort de M. le capitaine Dingeon, tué par un éclat d'obus, avec trois autres officiers, le 14 novembre, aux environs d'Ypres.

M. Dingeon qui était né le 27 janvier 1869, à Vauchelles-lès-Quesnoy (Somme), habitait au milieu de nous depuis qu'il avait conquis l'épaulette d'officier, c'est-à-dire depuis 1896, et s'était allié à une très honorable famille d'Annecy. Savoyard d'adoption, il s'intéressait à nos travaux et assistait à nos séances toutes les fois que ses occupations le lui permettaient.

« Il fut l'homme de la discipline », disait-il, il y a quelques semaines seulement, sur la tombe de son camarade Delattre, tombé comme lui au champ d'honneur, et cette appréciation peut s'appliquer à lui-même.

Je le vois encore s'écriant : « L'héroïsme appelle le sacrifice !... Puissions-nous, quand l'heure sera venue, nous rendre le témoignage que Delattre a pu se rendre à son dernier soupir, celui d'avoir toujours fait notre devoir ! »

A coup sûr le capitaine Dingeon, mort en service commandé, pouvait se rendre ce témoignage, et nous souhaitons bien vivement que cette pensée consolante serve de réconfort à sa veuve infortunée.

D'autres épreuves ont encore atteint divers membres de la Florimontane. Notre excellent collègue M. Letonnelier, sergent au 130e régiment d'infanterie, a eu le fémur gauche fracassé par une balle à l'assaut d'un village des environs de Péronne. Evacué sur Brest, il est en traitement dans un hôpital de cette ville. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

M. le général Maillot et M. Michel ont eu leurs gendres grièvement blessés, et le lieutenant Sautier, touché moins sérieusement, est en convalescence à Veyrier.

Nous sommes sans nouvelles du lieutenant Buttin, fils de notre président honoraire.

A tous, nous renouvelons l'expression de nos sympathies.

Au milieu de ces tristesses, quelques faits heureux méritent d'être signalés.

M. le lieutenant-colonel Bordeaux, l'officier patriote à l'initiative duquel sont dus la plaque érigée au général Decouz et

le monument du général Forestier, vient d'être mis à l'ordre du jour de l'armée et promu officier de la Légion d'honneur.

Sont également cités : le capitaine Debarnot, le capitaine Pissard, de Saint-Julien, et le médecin auxiliaire Richard, fils de M. le géomètre en chef du Cadastre.

Le lieutenant Marteaux, du 2e bataillon de chasseurs, frère de notre ancien président, a reçu la croix « pour avoir entraîné les chasseurs de la section hors-rang sur des Bavarois installés dans un bois et avoir été blessé au cours de l'action ».

La capitaine Carron, du 8e bataillon de tirailleurs indigènes, a été nommé chef de bataillon au corps, et l'adjudant Jacques Replat a été promu sous-lieutenant.

Que nos félicitations et nos souhaits portent bonheur à ces vaillants !

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. Crolard : *Les Eaux du Léman au point de vue international.*

L. Daubrée : *Statistique et Atlas des Forêts de France*, tome 1er. Paris, 1912. Don de M. Crolard qui promet en outre de faire parvenir à la Bibliothèque Florimontane le Livre diplomatique français sur les origines de la guerre.

Le Président donne la parole à notre confrère de l'Académie d'Arras, M. Plocq, qui communique les impressions recueillies au cours de ses voyages ou missions en Allemagne, Bavière, Autriche et Serbie. Il eut dès 1884, par l'opinion hongroise, à Budapest, la première idée d'une conflagration fatale, dans laquelle l'Autriche se rangerait nécessairement aux côtés de l'Allemagne.

Le sympathique causeur met en lumière l'active préparation des Allemands, par le développement intensif et raisonné de leurs chemins de fer, le rôle que ceux-ci devaient jouer dans la concentration des armées, le tracé des lignes dans le sud de la Bavière, parallèlement à la frontière suisse, les curieux dispositifs de raccord rapide des voies. Le cri d'alarme poussé par nombre d'esprits clairvoyants n'eut pas d'écho. Ces souvenirs notés au jour le jour en voyage, les interviews, les conversations entendues, les impressions pangermanistes consignées sur les registres d'hôtels, démontraient depuis longtemps le but implacable que poursuivait l'effort allemand et sa monstrueuse mentalité.

Le Président remercie M. Plocq de sa très intéressante con-

férence et propose de décerner au distingué ingénieur le titre de membre honoraire de l'Académie Florimontane, ce qui est adopté par acclamation.

M. J. Serand donne lecture d'une lettre écrite en 1806 par un Annécien : Bocquet, capitaine au 27e léger, qui adresse aux magistrats de la ville d'Annecy une hymne guerrière composée par lui (paroles et musique), pour célébrer la victoire d'Austerlitz.

M. Marteaux fait la communication suivante sur les mots *thoron* et *gonvi :*

Chacun de nous connaît cette éminence qui domine le Roc de Chère, au-dessus de Talloires, et qu'on appelle le Thoron. Ce mot correspond à l'ital. *torone*, augmentatif de *toro*, et qui a pris, en topographie, le même sens restreint que le lat. *torus*, coussin, puis, dans Vergilius et dans Statius, spécialement, partie élevée d'un terrain. Les formes médiévales citées par Du Cange, *toro (montem quem vulgo turonem vocant), toronus, toretus*, s'entendent toutes d'une colline au sommet arrondi, parfois en forme de tour, comme c'est le cas de notre Thoron (et sans doute aussi des Torone italiens), monticule arrondi couronné de vieux murs et de rochers. Ce mot est fréquent dans les Hautes-Alpes, sous la forme Toron ou Tourond. En Haute-Savoie, dans la commune de Cranves-Sales, Thoron est également le nom d'une colline ; de même à Fillinge, et c'est probablement ce dernier que désigne un *Thoron* mentionné en 1275 par les *Mémoires de la Soc. d'Histoire de Genève*, XIV, nº 157.

On appelle en patois le *gonvi* un gros trou vertical dans les rochers du Semnoz, au-dessus de Gruffy. On se souvient qu'il y a quelques années un courageux citoyen s'y fit descendre par des cordes pour rechercher un habitant disparu, qui du reste ne s'y trouva pas. Le cadastre de 1730 mentionne aussi à Fillinge un mas à pentes rudes appelé *gonvy*. A Droise, commune de Grésy-sur-Aix, passe le ruisseau du Gonfey (De Loche : *Hist. de Grésy-s.-Aix*, p. 196). A Genève, le fém. *gonvière* désigne plus spécialement, d'après le *Dictionnaire Savoyard*, un creux rempli de boue ou de neige, comme aussi la *govière* à Feigères et à Sillingy et la *cofière* à Allinge *(es Cofières*, 1730) et à Clermont. Or, ces mots ne sont que des déformations diverses du patois *covïé*, prononcé aussi d'après MM. Constantin et Désormaux, *cofïé, gofïé, gofi* et *gonvi :* c'est l'étui où le faucheur met sa pierre à aiguiser. C'est donc

par comparaison qu'on a donné ce nom à des sortes d'entonnoirs naturels. — On fait habituellement remonter ce dérivé en -*arius* à un b. latin **cofa ;* cp. ital. *coffa, cofano,* lat. class. *cophinus,* coffre, coffin. Mais M. L. Gauchat *(Bull. du Glossaire des patois de la Suisse romande,* 1903, 2, 34) a montré, en s'appuyant sur le provençal *coudié,* que la forme originelle devait être *cotarius,* étui renfermant la pierre à aiguiser, *cos, cotem.* Le *t* étant tombé, il s'est produit, pour éviter l'hiatus, l'insertion d'un *v,* devenu *f.* Quant à la nasalisation et à l'affaiblissement du *c,* on en trouve un exemple dans *covâ* et *gonvâ,* de *cubare,* couver, du *Dictionnaire Savoyard.*

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau l'ouvrage suivant, don de l'auteur :

P. Meynet *(Eugène de Bellevaux) : Nécrologe et annales biographiques des PP. Capucins de Savoie (1611-1902).* Chambéry, 1902.

M. Miquet donne lecture de son rapport sur le Concours de Poésie de 1914. (Voir dans le présent fascicule.)

Les conclusions du Jury, mises aux voix, sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

Prix : 50 fr. M. le lieutenant de Montergon, du 3e régiment de dragons, à Quimper.

Mention très honorable : Mlle J. Portron, professeur à Niort.

Un concours de Poésie et de Beaux-Arts étant fixé pour 1915, l'Académie Florimontane, sur la proposition de M. J. Serand, décide d'affecter la somme de 400 fr. destinée aux Beaux-Arts, à un concours de *Céramique régionale.*

Une commission élaborera les termes du programme qui dès maintenant se composera des lignes directrices suivantes :

Deux sections seront admises : 1° Poterie et décors rustiques, anciens ou nouveaux, types savoyards ; 2° Poterie artistique savoyarde.

Les pièces primées deviendront la propriété de la Florimontane et seront conservées au Musée d'Annecy, dans le but d'encourager et de développer cet art local qui, d'après les essais déjà réalisés, promet d'être fécond en résultats.

On donnera toute la publicité possible à ce programme en janvier 1915.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1914

Messieurs,

Cette année encore, les membres du jury m'ont confié le redoutable honneur de vous rendre compte du concours de poésie.

Je dis redoutable, parce que c'est toujours une besogne ingrate de dissiper de beaux rêves, d'ajourner des espérances et de détruire des illusions.

Mais nous traversons une période où nul n'a le droit de se dérober à la tâche : allons-y !

Peut-être vous demanderez-vous comment, au milieu du fracas des batailles, on peut encore s'occuper de semblables passe-temps... Cependant, jetez les yeux autour de vous : n'est-ce pas la poésie qui, plus que jamais, gouverne tout ?

Je la vois, dans l'esprit de sacrifice, de concorde et d'abnégation qui fait battre le cœur de la nation tout entière, aussi bien que dans les actes d'héroïsme et de dévouement dont nous sommes journellement informés.

Oui, la poésie est dans l'air, elle inspire tous les actes ; mais on ne recueille pas les vibrations pendant la tourmente et ce n'est qu'au sein de la paix que les lyres pourront s'accorder.

Ne vous étonnez donc pas que le nombre des concurrents soit peu élevé.

Neuf auteurs seulement ont répondu à notre appel et, parmi eux, deux doivent être écartés : l'un (inscrit sous le n° II et portant comme devise : *Pour elles*) a négligé de déclarer que son œuvre est inédite et n'a pas été présentée ailleurs ; l'autre (n° IX, *Mon Eucharistiade*, devise : *pas d'illusions, peu d'espoir*) est arrivé, *pede claudo*, le 31 octobre, après le délai réglementaire.

Il reste donc sept envois seulement, que nous allons passer en revue dans leur ordre de réception.

I. — Les voix de l'Avent. Devise : *Pas de chance*. 204 vers.

On ne saisit pas le rapport qui existe entre l'*Avent*, temps de pénitence précédant Noël, et ces poèmes qui n'ont rien d'ascétique.

L'auteur ne manque pas de facilité, mais il est parfois obscur. A côté de quelques beaux vers, comme celui-ci :

La corde en se brisant fait jaillir un sanglot,

il y en trop qui sont peu expressifs et dépourvus d'originalité. Versification médiocre.

Remarqué la *Torpille et l'Idée*. Cote moyenne 8 sur 20.

III. — Poème de la Savoie. Devise : *Never mind me !* 220 vers.

Le début, qui célèbre la Chartreuse, n'est pas heureux :

D'un choix judicieux *en* les plantes alpines
Des moines ont tiré cette jaune liqueur
Dont un monde gourmand, *prostré sur des crépines (??)*,
Etouffe sa paresse ou déraidit son cœur... (?)

Dans la pièce intitulée *Chambéry*, il est question des *chastes* (?) *cerceaux* des Portiques. On voudrait savoir pourquoi.

Les autres descriptions qui composent l'envoi sont plus compréhensibles, et plutôt correctes, mais froides et sans relief. Cote 7.

IV. — Poèmes divers. Epigraphe : *La poésie, c'est le cri de l'âme*. 216 vers.

On remarque dans ce recueil *La Chanson d'Amour*, *Si quelque jour*, *Le Prisme*, *Sonnet d'Automne*, écrits simplement, dans une langue correcte, mais d'une déplorable banalité. Cote 9.

V. — Pas de titre collectif. Devise : *Acta, non verba*. 105 vers.

Dans la *Nuit de Mars* on ne peut voir qu'un pauvre pastiche de Musset ; *Vision nocturne* est d'une rare faiblesse de composition. Le *lai* et le *rondeau* sont insignifiants. Rien à citer, ni à retenir. Cote 4.

VI. — Les Symptomes. Devise : *O Musa, o alto ingegno or m' aiutate* (Dante).

Cet envoi ne comprend pas moins de 2014 vers, un véritable déluge, où surnagent à peine les pièces intitulées : *La Coccinelle, Vents du soir, Sur un exemplaire des Fleurs du mal*. L'auteur abuse des adjectifs avec une prodigalité qui fait songer à la réflexion de Louis XVIII anoblissant notre compatriote Genoud, transformé en *de Genoude* : « il a voulu du *de*, je lui en ai fourré par devant et par derrière. » Exemples : *Léger vol certain*, *Rapide flèche sûre*, *Blanche fleur mystérieuse, Douce extase agenouillée*, *Douloureux battement morbide*, *Doux œil gracieux*, etc...

Un œil *sanglant, sinistre* et *suprême* (?)
Dans un caveau sanglotait toujours...

Le choix des épithètes est trop souvent subordonné à la rime ; ainsi l'exil *suprême* est appelé par *la nuit blême* ;

dans certain passage on trouve un aigle qualifié de suprême, parce que le vers correspondant se termine par même. Il y a aussi un *suprême couchant*, et une oreille *mâle*, un *noir* sourire...

Ce concurrent affectionne certaines expressions peu usitées, comme clarté vernale, ciel vernal, chant vernal, sombre grabataire. cistre, etc.

Il a des images forcées, comme quand il nous présente :

> D'innombrables éclairs, *fous de peur*, en démence...
> Un *parfum qui pleure*...
> Un *brin d'herbe pris de remords*...

La pièce intitulée « *Gaie* » énumère :

> « Un livre ouvert,
> Une douzaine de crayons,
> Un rouleau rond...
> Un décimètre bizeau zébré,
> Et deux lunettes, avec un encrier, rouge parallélipipède, »

Et ce passage, qu'on dirait extrait d'un inventaire notarié, n'est pas plus dépourvu de poésie que la strophe où l'auteur peint son émoi :

> L'émoi formidable,
> Enorme, puissant,
> Profond, insondable,
> Vague et lamentable
> Comme sur la table
> Un corps tout en sang !

Rassurez-vous bien vite : il n'est ému qu'en paroles et l'*influence secrète* n'apparaît guère dans son œuvre. Oserai-je encore citer la pièce qui débute et se termine ainsi :

> Sois moi lecteur
> Très sympathique,
> O doux critique
> Mon correcteur !

C'est le gâteau de miel devant lequel on regrette de rester cerbère, mais en vérité, si sympathique que puisse être la personne inconnue qui nous envoie de pareils vers, nous ne pouvons leur attribuer une cote supérieure à 6.

* * *

VII. — Les heures multicolores. Epigraphe : *Le rythme est tout ; c'est lui qui soulève les mondes*. 1354 vers.

Il y a beaucoup de bon dans ce recueil. Nous avons particulièrement apprécié *La Pendule, Quand rougit la vigne vierge, Au Cimetière*.

On y trouve du sentiment, du goût, de la facilité, le respect

des règles de la prosodie. Mais les idées sont parfois diffuses et les développements excessifs.

L'auteur ignore l'art de s'arrêter quand il faut : s'il savait se borner, son œuvre serait de premier choix. En l'état, elle paraît mériter la cote 13.

VIII. — *Des vers pour ma mie.* 222 vers.

Ici, ce ne sont pas des assemblements de mots masquant la pauvreté des idées. Ce sont de petits poèmes vécus. Beaucoup de poètes font des vers pour leur mie sans avoir de mie et sans savoir à qui les adresser. Mais celui qui nous occupe a certainement subi le charme de la personne qu'il a chantée, et sa lyre est vibrante comme son cœur. Jugez-en par cet

AVEU

Je ne puis exprimer mon sentiment pour vous,
Je ne le connais pas moi-même. Et c'est très doux,
Ce désir très probable et cet amour possible
Et ce je ne sais quoi de triste et d'indicible,
Traînant comme une brume au ras des champs, l'hiver,
Sur mon âme déjà lasse d'avoir souffert.
C'est comme un parc fleuri de mystère très tendre,
Où je puis, au hasard des jours changeants, étendre
Mon horizon aussi loin que va la vapeur
De mes songes. Et c'est si vague que j'ai peur
De voir s'évanouir la douceur endormie
De ce charme imprécis qui vous fit mon amie
Et qu'un mot, un seul mot, ainsi qu'un vent brutal
Ne dissipe mon rêve et mon tendre idéal.
Je crains de trop oser et de voir, si je cède
Au désir qui me vient parfois et qui m'obsède
D'un aveu moins timide — et si vous l'écoutiez —
S'évaporer le frais parfum que vous étiez.
Et pourtant aujourd'hui que je vais m'y résoudre,
Si par audace j'ai péché, veuillez m'absoudre,
Et ne m'en voulant pas, mais me plaignant un peu,
Passer ainsi que passe un joli rêve. Adieu.

Sans exagérer la valeur de cette pièce, on peut dire que c'est de la poésie, et non de la prose rimée. Il en est de même de celles intitulées : *Si Tendrement*, *Sur la Plage*, *A une petite Fille*, *Remembrances*. Nous attribuons à l'ensemble la cote 15.

* * *

En raison de ce qui précède, et pour conclure, le jury croit que les envois portant les numéros VII et VIII méritent seuls d'être retenus. Vu la faiblesse du concours, il propose d'accorder un prix de cinquante francs au numéro VIII et une mention très honorable au numéro VII.

François Miquet.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1915

42e Concours de Poésie et 14e Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1915 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane ; 2° tous les Français, *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1er janvier 1915.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses noms, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres devront parvenir franco, par la poste et sous pli recommandé, au secrétariat de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, pour le 31 octobre 1915, dernier délai de réception, avec la mention : « Concours de poésie de 1915. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions des concours seraient exclus.

BEAUX-ARTS

Dans le but de développer un art ancien du pays, qui en se spécialisant et en se singularisant davantage, augmenterait certainement une source de revenus industriels et commerciaux de notre région, l'Académie Florimontane a décidé de consacrer le concours de beaux-arts de 1915 à la céramique régionale.

Somme attribuée à ce concours : 400 francs.

Sont admis à concourir, dans les conditions générales mentionnées en tête du présent règlement :

1° Les industriels en céramique dont les fabriques sont situées dans le département de la Haute-Savoie.

2° Les artistes domiciliés en Haute-Savoie, qui font de la céramique et qui ont pris part à des expositions publiques, dans le but de vendre leurs œuvres, sorties de fabriques ou de fours situés dans le département.

Les œuvres présentées devront se rapporter à l'une ou aux deux sections suivantes :

(A) **Objets artistiques** : Vases d'ornementation, assiettes décoratives, écritoires, cendriers, etc., et en général tous les objets susceptibles d'être vendus comme souvenirs du pays.

(B) **Objets usuels :** Assiettes, plats, vases et autres objets, tels qu'ils sont mis dans le commerce pour les divers usages de la vie, à la ville et à la campagne.

Le but principal du concours étant d'orienter les artistes et industriels du pays, vers la création de pièces ayant un caractère spécial et régional, l'Académie Florimontane récompensera de préférence, dans les deux sections, les objets dont la forme et la décoration auront été plus spécialement inspirées par des modèles savoyards anciens, mais postérieurs au XVIIe siècle (poteries de la Forêt, de Sainte-Catherine, etc.), et par des sujets tirés de la flore alpestre, la faune, des paysages connus de la région, armoiries communales, etc., etc.

Seraient toutefois exclues du concours, les pièces dont l'imitation trop complète pourrait favoriser la contrefaçon des poteries d'anciennes fabriques savoyardes.

Tous les objets envoyés au concours devront être fabriqués avec des terres du pays. Ils devront être signés ou porter une marque propre à chaque auteur.

Ces derniers devront joindre à leurs envois un pli contenant :

1° Leurs nom, prénoms, nationalité, domicile et profession, ainsi que l'indication des expositions auxquelles ils ont pris part.

2° La liste des objets envoyés, classés par section avec un numéro d'ordre qui devra être reproduit, ainsi que la lettre de section, sur l'objet correspondant.

3° L'indication de la fabrique d'où sortent les objets envoyés et, s'il y a lieu, la description de la marque adoptée par l'auteur.

L'Académie Florimontane décline toute responsabilité au sujet

des accidents qui pourraient survenir aux œuvres envoyées et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique.

Les envois devront parvenir franco, au secrétaire de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, avant le 1er décembre 1915, dernier délai de réception, avec la mention : « Concours de céramique. »

Les œuvres primées resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui pourra les déposer au Musée d'Annecy, en indiquant leurs auteurs, afin de développer la collection de céramique savoyarde.

LE SOUS-INTENDANT GRIMONT

Né le 8 août 1858, à Saint-Max près Nancy, M. Auguste Grimont appartenait à une famille militaire, où il avait puisé de fortes leçons de patriotisme. Après une solide instruction couronnée par le diplôme de licencié en droit, il entra au service comme engagé volontaire en 1876. Il devint officier d'administration de 3e classe en 1882, de 2e classe en 1889, de 1re classe en 1898. Promu adjoint à l'intendance en 1901, il fut nommé sous-intendant militaire de 3e classe en 1904, et parvint à la 2e classe en 1910 : c'est dans cette situation qu'il fut affecté, peu après l'ouverture des hostilités, à la 44e division d'infanterie opérant contre les Allemands, et qu'il trouva la mort.

Il avait fait campagne en Algérie, du 26 octobre 1901 au 12 août 1906. Blessé en service commandé le 10 septembre 1903, il laissa de brillants souvenirs à l'armée d'Afrique. M. Grimont, ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques, était un écrivain technique de valeur, et un lettré délicat ; il laisse plusieurs publications, notamment un travail sur le *Couchage des troupes*, édité chez Dumaine (1895). Depuis plusieurs années, il faisait partie du jury de nos concours de poésie et ses avis nous étaient d'une grande utilité. Chaque fois que ses occupations professionnelles le lui permettaient, il assistait à nos séances et à nos promenades : son aménité parfaite était appréciée de tous.

Le sous-intendant Grimont était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 30 décembre 1902, officier d'Académie (1912) et officier du Nicham Iftikar (1913). Sa mémoire restera chère à tous ceux qui l'ont connu.

F. M.

Le Traité de Turin du 3 juin 1754

et les Archives de Genève [1]

Le traité de Turin conclu en 1754 entre la République de Genève et le roi de Sardaigne pour mettre fin à une lutte séculaire entre deux voisins également décidés à maintenir leurs droits respectifs, a été étudié par de nombreux érudits qui en ont recherché les causes et les avantages. On a négligé d'en faire ressortir toutes les conséquences et c'est ce que nous nous proposons de faire à propos des articles x et xi. Remarquons au préalable que la petite République, décidée à mettre un terme aux vexations sans nombre dont les Genevois étaient l'objet de la part de certains officiers sardes, ne négligea rien pour se concilier les bonnes dispositions de son puissant voisin. Elle possédait un magnifique bullaire en huit volumes, à propos duquel on lit ce qui suit [2] :

« Du mescredi 29 may 1754.

« Noble [Pierre] Mussard aiant insinué dans une lettre à Noble [Jean-Louis] Dupan [le jeune, conseiller], du 18 [écoulé] qu'il pense que le Roy prendroit en très bonne part que nous lui fissions le cadeau des bulles du Pape Félix V que nous avons dans nos archives et qu'il nous croit tout à fait inutiles : — Monsieur le Premier [Syndic] en a fait délibérer et après lecture faite d'une résolution prise à ce sujet le 4 may 1757 l'avis a été de lui marquer qu'il ne doit prendre aucun parti, qu'au cas qu'il résulte de l'examen que la remise que nous en ferions ne nous porteroit aucun préjudice, ni à nos voisins, nous nous porterons volontiers à les envoyer à Turin.

« Du lundy 5 aoust 1754.

« Les Nobles Dupan et [Jean-Louis] Calandrini, conseillers, ont raporté que suivant l'intention du Conseil, ils avoient examiné chacun séparément le recueil des bulles du Pape Félix V que nous avons dans nos archives. Noble Trembley a dit aussi que le s^r Rocca, secrétaire de la Justice, a qui il en avoit remis deux volumes a fait le même examen, ils ont tous trois assuré

1. Communication faite à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, le 8 janvier 1914.
2. Genève. Archives d'Etat. Registre du Conseil, vol. 254, fol. 351-378.

qu'ils n'ont rien trouvé dans l'examen qu'ils ont fait qui puisse intéresser l'Etat ni nos voisins du Pays de Vaud, qu'ils ne trouvent aucun inconvenient à en faire une politesse au Roy de Sardaigne comme cela a été prejugé dans ce cas, Noble Mussard a réitéré que par là on fera plaisir à ce Prince qui a marqué en avoir envie parce que ces bulles viennent d'un Pape de sa maison et que Monsieur le Comte de Saint-Laurent lui en a parlé sur ce pié là, mais avec une grande discrétion : « Supposé, lui a-t-il dit, que vous n'en puissiez tirer aucun « usage. » — Monsieur le Premier et les Nobles Trembley et Sartoris ont dit que M. Foncet leur en avoit parlé sur le même ton et qu'il leur a parû qu'il désireroit fort que l'on les fit parvenir à sa Cour par son moyen. — Et étant opiné, l'avis a été que l'on remette audit sieur Foncet les huit volumes que nous avons des bulles du Pape Félix V pour les envoyer de nôtre part à S. M. Sarde. »

En exécution de cet arrêté, les conseillers Trembley et Sartoris se rendirent à Cornières où résidait alors le Baron de Montailleur et s'acquittèrent de leur mission à la satisfaction du Conseil ainsi qu'il ressort du procès-verbal de la séance « Du vendredi 9 aoust 1754 [1].

« Les Nobles Trembley et Sartoris ont raporté la quittance de M. Foncet, baron de Montailleur, du jour d'hier de la remise qu'ils lui firent des huit volumes des bulles du Pape Félix V pour les faire parvenir à S. M. le Roy de Sardaigne en conformité de la délibération de lundi dernier de laquelle lecture a été faite. »

Au registre est annexée une quittance pour la remise de « 8 Volumes reliés des bulles du Pape Félix V, » contenant :

le premier	304 pages	le cinquième	336 pages
second	309	sixième	339
troisième	312	septième	333
quatrième	336	huitième	374

« J'ay reçu des mains de Messieurs les conseillers Trembley et Sartoris les huit volumes ci-dessus pour être mis à la disposition de Sa Majesté. — Cornières, le 8 août 1754. — (Signé) Foncet de Montailleur. »

A son tour M. Foncet les fit parvenir à Turin par l'entremise de M. le comte de Saint-Laurent qui en remercia le

1. Genève. Archives d'Etat. Registre du Conseil. vol. 255, f° 536, 563-591 et passim.

Conseil. Voici, concernant ce transfert, ce que nous trouvons dans le registre de ses délibérations :

« Du samedy 24 aoust 1754.

« Monsieur le Premier [Syndic] a rapporté que Monsieur Foncet lui a dit qu'il était chargé par Monsieur le Comte de Saint-Laurent de remercier le Conseil de la remise qui lui a été faite des bulles du Pape Félix V.

« Du vendredi 13 septembre 1754.

« Monsieur le Premier [Syndic] a fait lire une lettre de Monsieur le Chevalier Ossorio datée à Turin le 7e du courant laquelle a été remise par Monsieur le Baron Foncet à Monsieur Trembley, ladite lettre contenant des remerciements gracieux de la part du Roy de la remise que nous avons faite des manuscrits bullaires du Pape Félix V que nous avions dans nos archives. »

Texte de la lettre sus-mentionnée :

« Messieurs,

« La remission que vous avez bien voulu faire des manuscrits bulaires qui se trouvaient dans vos archives pour être envoyés au Roy, lui ayant fait beaucoup de plaisir, Sa Majesté m'a chargé de vous témoigner par des remerciemens de sa part, sa sensibilité à cette marque de votre attention qui lui a été fort agréable. Cette commission, Messieurs, est d'autant plus de mon goût, qu'en m'en acquittant, elle me donne lieu de vous renouveller mes sentiments pour tout ce qui vous concerne et combien je suis parfaitement,

« Messieurs,

« Votre très humble serviteur,

« (signé) Ossorio.

« A Turin, le 7 septembre 1754. »

Voilà donc nos bulles aux Archives royales et aujourd'hui ces manuscrits voisinent avec d'autres merveilles au musée historique de cet établissement [1].

Voyons maintenant les articles qui font l'objet de ce mémoire [2] :

« Article x.

« Le Roi fera remettre à la République, lors de l'échange des ratifications du présent traité, un acte en bonne forme

1. *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire*, vol. XXXVII, page 20.

2. *Traité entre Sa Majesté le Roi de Sardaigne et la République de Genève*. (A Genève, chez Emanuel Duvillard fils. MDCCLIV.)

portant cession de fiefs, dixmes et autres revenus que l'ordre des Saints Maurice et Lazare, soit la Commanderie de Saint Jean possède dans Genève et son territoire de la manière qui sera plus particulièrement expliquée par ledit acte.

« Article XI.

« Tous les titres, terriers et documents, concernant les choses respectivement cédées seront remis de bonne foi le plutôt que faire se pourra, de même que ceux qui peuvent intéresser les sujets du Roi. »

On appelle terrier d'un fief, le recueil de foi et hommage, aveu et dénombrement, déclarations et reconnaissances, passés en faveur du seigneur par ses vassaux censitaires, justiciables et emphitéotiques. Dans notre pays, ces reconnaissances, instrumentées par des commissaires rénovateurs spéciaux étaient en général minutées sur l'*agenda,* mises au net dans le *régistre*, puis grossoyées dans un volume *ad hoc*, appelé la *grosse*. On en faisait aussi des *extraits* et des *cottets* destinés à faciliter l'identification des parcelles reconnues. L'ensemble de ces divers volumes et registres se nomme une rénovation que l'on distingue des précédentes par le nom du commissaire qui l'a signée. On nous excusera d'avoir ouvert cette longue parenthèse, mais elle était nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre.

L'entrée en vigueur des articles sus-mentionnés mit les autorités genevoises dans un sérieux embarras. En effet, certaines rénovations n'existaient qu'en minutes et d'autres avaient été grossoyées directement; en outre, plusieurs grosses contenaient les reconnaissances d'un certain nombre de fonds situés hors du nouveau cantonnement. En conséquence, quels titres fallait-il livrer et comment procéder pour ne se porter aucun préjudice?

« Le vendredi 19 juillet 1754 [1] », le Conseil délibère sur cette importante question.

« ... Noble Trembley, en l'absence de Noble Dupan, conseiller a raporté que s'agissant de l'article XI du traité, qui porte que les titres, terriers et documens qui peuvent interesser les sujets du Roy de Sardaigne seront remis de bonne foy; la Chambre des fiefs avoit examiné dans l'inventaire des droits d'autrui ceux que l'on pouvoit remettre sans conséquence pour l'intérêt du public et des particuliers, que cet examen avoit

1. Registre du Conseil, vol. 254.

été fait très scrupuleusement ; il a produit l'inventaire soit liste des titres et terriers que la Chambre estime que l'on peut remettre, lequel pour ce qui concerne le mandement de Thiez comprend 8 grosses et pour differents autres lieux hors des balliages 54 articles. Dont opiné, l'avis a été d'autoriser la remise desdits titres et terriers; conformément à l'avis de la Chambre et suivant l'inventaire présentement produit.

« Ledit Noble Trembley a encore raporté, que par l'examen qui a été commencé des terriers qui prennent dans les lieux qui deviendront pure souveraineté de Savoye ou de Genève, la séparation desdits terriers etoit extrêmement difficile, longue et dispendieuse, que la Chambre des fiefs estime que dans les rénovations où nous avons grosse et registre, soit minutaire, l'on pouvoit prendre le parti de remettre ou la grosse ou le registre en gardant l'un ou l'autre, après cependant due collation du registre avec la grosse ; ce dernier terrier n'étant qu'une copie de mot à mot du registre et tous deux signés par le commissaire rénovateur. — Que quoi qu'il fut d'usage dans différens païs de produire la grosse en cas de difficulté, cependant en ne nous réservant que le registre, celà ne pouvoit être d'aucune conséquence contre nous, parce que nos fiefs ne prenant dors en avant que dans la Souveraineté de la République, nous étions les maîtres d'ordonner que foy seroit ajoutée au régistre comme à la grosse, lequel au fond et dans le vrai étoit plutôt le titre original que la grosse n'en étoit que la copie.

Que l'on auroit soin de dresser un verbal très détaillé et muni de toutes les clauses nécessaires, comme par exemple que quoi que les grosses aient été remises en entier, cependant elles ne donnent droit que pour servir *parte in qua*, conformement au traité et qu'outre le verbal on peut faire des annotations sur les grosses. Ledit Noble Trembley a ajouté qu'il pourroit arriver aussi qu'il seroit facile en décousant les grosses d'en faire la séparation suivant les differents territoires où elles prennent, que la Chambre des Fiefs estime que celà peut se pratiquer en verbalisant aussi sur la dite séparation. — Dont opiné, l'avis de la Chambre a été aprouvé en tant qu'elle raportera céans le verbal dont est fait mention, afin qu'il soit examiné par un préalable.

« Le lundi 17 aoust 1754.

« Noble Trembley a dit que l'on a travaillé par les commissaires respectifs à l'exécution de la résolution qui fut prise céans le 19 juillet dernier au sujet de la remise à faire à la Sa-

voye des titres, terriers et documens qui peuvent l'intéresser, savoir de remettre la grosse ou le registre après due collation, et en verbalisant et de garder l'un ou l'autre, mais qu'il n'a pas été possible de l'exécuter parce que nous avons des rénovations, où il n'y a pas de grosse ou registre et où n'avons que l'un ou l'autre, que pour remédier à cet inconvénient il a été proposé de partager alternativement les rénovations dans lesquelles nous n'avons que l'une ou l'autre de ces pièces, conformément à la tabelle produite, dressée par le sieur Léger, commissaire de Savoye, en prenant chacun reciproquement l'engagement de se donner une désignation de la pièce qui lui demeurera, qui devra contenir *nomina locorum et personarum*, et de se la communiquer dans l'occasion en étant requis, de tout quoi il sera dressé un verbal. Dont opiné arrêté d'autoriser les Nobles Trembley et Sartoris d'accepter cet expédient. »

Sur ces entrefaites, le Conseil prend connaissance des pleins pouvoirs remis par le sieur François-Joseph Jaquier, docteur en droit, commissaire délégué par l'autorité Sarde. De son côté le gouvernement Genevois munit d'une pièce identique spectable André Pasteur, commissaire général de la République.

« Du vendredi 26 juillet 1754.

« Noble [Jean] Trembley a mis sous les yeux du Conseil le plein pouvoir soit la commission cy jointe donnée par Monsieur Foncet à s^r^ François Joseph Jaquier, Docteur es droits, pour recevoir de qui aura pouvoir suffisant de notre part... la possession des dîmes, fiefs, droits, revenus ruraux... cédés à S. M..., le dit Noble Trembley a ajouté qu'il est nécessaire de donner de nôtre part un pouvoir par écrit aux fins de la dite remise au sieur [André] Pasteur, commissaire général, lequel n'a pas crû que la commission que lui et N[oble Pierre] Sartoris auroient pu lui en donner en vertu de leur plein pouvoir pour travailler conjointement avec M. Foncet à l'exécution du traité, cadrat à l'emploi dont il est revêtu, ce qui a été aprouvé et les Nobles Secrétaires d'Etat ont été chargés de dresser ce pouvoir au nom du Conseil.

« Du lundi 29 juillet 1754.

« Lecture a été faite du plein pouvoir que l'on résolut vendredi dernier de donner au s^r^ Pasteur, commissaire général. Lequel a été aprouvé. »

Voici le texte de ce document :

« Nous Sindics et Conseil de la Ville et République de Genève savoir faisons qu'en exécution du traité conclu avec Sa Majesté le Roy de Sardaigne le 3e du mois de juin dernier, nous avons commis et commettons Notre très cher et féal spectable André Pasteur, Docteur es droits, conseiller de Notre Conseil des Deux Cent et Notre commissaire général pour remettre de Notre part à qui aura pouvoir suffisant de la part de sa ditte Majesté de recevoir les titres, terriers et documens qui doivent être remis en exécution de l'article 11 du traitté sus dit et pour recevoir en mesme temps ceux qui doivent à teneur du mesme article être remis de la part de sa ditte Majesté avec pouvoir de faire à cet égard tous actes et décharges nécessaires sous les clauses et explications qu'il conviendra, d'insérer dans le verbal qui en sera dressé. En foy dequoy nous avons donné les présentes sous notre sceau et seing de Notre Secrétaire le quatorziesme octobre mille sept cent cinquante quattre.

« Par mesdits Seigneurs Sindics et Conseil,

« (L S) (signé) Pictet. »

Le « lundi 14 octobre 1754 », le partage des terriers est remis à l'ordre du jour :

« Noble Trembley a dit qu'en exécution de la résolution prise céans le 19 aoust dernier au sujet de la manière en laquelle devoit se faire à la Savoie la remise des titres, terriers et documens qui peuvent l'intéresser, l'on a tout préparé pour y procéder, en sorte qu'une affaire qui auroit pris un temps très long et occasionné une dépense fort considérable si on eut pris un autre parti, se trouve en état d'être consommée dès à présent, et à peu de frais, qu'il représente l'inventaire qui en a été dressé et le procès verbal qui y est relatif. — Que cette remise devra se faire par le sieur Pasteur, notre commissaire général, conformément à la commission qui lui en est donnée par le projet cy joint, dont lecture a été faite de même que dudit procès-verbal, laquelle commission rappelle l'article 11 du traité en vertu duquel ladite remise doit se faire de part et d'autre.

« Que ladite commission autorise ledit sieur Pasteur de recevoir en même temps les titres, terriers et documens qui doivent nous être remis de la part de S. M. le Roy de Sardaigne, de l'article 11. — Que M. le Baron Foncet en suite du pouvoir qu'il en a, a donné cette commission au sr Léger, commissaire,

comme en conste du plein pouvoir par écrit en date du dixiesme du présent mois qui devra aussi être joint au présent régistre, duquel lecture a aussi été faite.

Dont étant délibéré, le tout a été aprouvé, et les Nobles Trembley et Sartoris ont été autorisés à mettre la dernière main à la dite remise de part et d'autre en la manière proposée par ledit Noble Trembley, lequel a ajouté que le sieur Léger a laissé au sieur commissaire général les registres des dernières rénovations de Saint Victor et Chapitre de même que d'autres fiefs afin d'en aider les particuliers pour la vérification des fonds de l'ancien dénombrement [1] et de ceux qui dépendent de Saint Victor et Chapitre, que ceux qui ont intérêt à l'ancien dénombrement que nous aiderons de notre coté en tout ce qui pourra dépendre de nous, trouveront à Saint-Julien où elles doivent demeurer suivant les aparences, les trois dernières rénovations qui seront remises à la Savoye et qu'il y a lieu de penser que l'on aportera toutes sortes de facilités quand il sera question de donner communication des pièces. »

Ainsi dument autorisés par leurs gouvernements respectifs les Commissaires Pasteur et Léger procédèrent au triage des documents genevois destinés aux Archives royales. Suivant l'inventaire qui fut alors dressé en double, plus de six cents numéros prirent le chemin de la Savoie en plusieurs versements successifs. La dernière remise qui date du 27 août 1760 comprenait les titres de l'ancien dénombrement, lesquels, comme nous l'avons vu, étaient provisoirement restés à Saint-Julien. Ce fut une grosse perte pour les archives de Genève et parmi les fiefs les plus atteints par ce pillage officiel, il faut citer ceux de Chapitre, de Saint-Victor, des Macchabées et quelques autres moins importants. En revanche, il n'échut à la République qu'un fonds assez médiocre comprenant une cinquantaine de volumes et mappes relatifs principalement aux fiefs de la Maladière de Carouge et du prieuré de Saint-Jean, soit de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Cette opération paraît avoir été rapidement menée puisque le vendredi 18 octobre 1754, en séance du Conseil, « Noble Trembley a raporté qu'ensuite de l'autorisation donnée lundi au s[r] Pasteur, commissaire général, il a remis au s[r] Léger les titres contenus à l'inventaire qui fut mis sous les yeux du Conseil, et le verbal a été dressé en conformité de celui qui fut aprouvé céans. »

1. Genève. Archives d'Etat, P. H, 4809.

Quelques vingt ans s'écoulent sans modifier de beaucoup cet état de choses. Notons cependant que par brevet royal du 9 octobre 1772, Louis-Joachim Léger avait succédé à Jean-Baptiste Léger, son père, décédé le 13 décembre 1773 après trente ans de commissariat. Survinrent la Révolution, puis le traité du 16 mars 1816 qui eut pour effet de changer les frontières de la République. L'article 11, paragraphe 2, de cette nouvelle convention portait que :

« Tous les titres, terriers et documens, concernant les pays cédés, seront remis de part et d'autre, le plutôt que faire se pourra. »

Or, en 1911, on pouvait constater que non seulement les anciens titres genevois n'étaient pas rentrés, mais encore que les terriers, autres que les cadastres ordinaires des communes réunies manquaient dans les Archives de Genève. Cette lacune résultait-elle d'un mauvais vouloir de la part des autorités Sardes ou s'agissait-il d'un cas de force majeure? Telle était la double question qu'une étude sur place pouvait seule résoudre. C'est pourquoi en mai de cette même année, sous les auspices des Archives d'Etat de Genève, nous entreprîmes à Turin de minutieuses recherches qui restèrent infructueuses. Nous eûmes alors l'idée d'explorer à Chambéry les Archives départementales de la Savoie où, grâce à l'obligeance de M. l'archiviste Pérouse, nous mîmes la main sur une série de documents du plus haut intérêt. C'est en premier lieu un double de l'inventaire de remise déjà cité portant une note suivant laquelle, en vertu d'une ordonnance du comte Ferraris, intendant général de Savoie, en date du 19 juillet 1755, les terriers concernant les villages d'Athenaz, Sezegnins, Avusy et Sezenove avaient été remis à Noble Joseph-Alexis de la Grave, baron d'Avusy, et ceux du fief des Macchabées, soit du Cardinal, à M. le chanoine Lacombe, archiprêtre des Macchabées, à Annecy.

En second lieu, l'inventaire général des registres terriers existant dans les Archives du château de Chambéry. Certains articles barrés portaient en marge la mention suivante : « Extraits des Archives et livrés aux flammes ce jourd'huy en exécution de l'arrêté du Département du 21 may dernier. Chambéry, ce 7 juillet 1793, l'an 3 de la République Française.»

En troisième lieu, un rapport sur l'état des Archives du même département, daté du 10 octobre 1815, présenté par Louis-Joachim Léger à son souverain. L'auteur expose dans

ce document que lorsque la Révolution éclata en Savoie, le 22 septembre 1792, il comptait plus de vingt ans de services comme archiviste et commissaire à terriers.

« Dès que la Révolution — écrit-il — qui détruisit en France tous les titres de féodalité se fut étendue au malheureux sol de la Savoie, la première administration du Département à l'exemple de ce qui s'était pratiqué ailleurs et d'après les lois Françaises qui avoient supprimé les droits féodaux, commença par ordonner le brûlement d'une grande partie des titres des Archives Roiales. Ensuite d'un arrêté qu'elle prit le 15 may 1793, il en fut livré aux flammes le nombre de 3192 volumes que l'archiviste choisit parmi les moins précieux et dont il fut permis de dresser un inventaire.

« En exécution d'une loi de la Convention Nationale du 17 juillet 1793, qui abolissait sans distinction toute espèce de droits féodaux, la même administration prit un autre arrêté le 9 aoust suivant. Elle ordonna que *tous les titres*, *sans exception*, qui restoient encore aux archives, relatifs aux domaines royaux tant médiats qu'immédiats, seraient livrés aux flammes en la place de Vernay, le lendemain, jour appelé de la Confédération des Français. Alors sans faire aucun triage et sans distinguer les titres des droits de la couronne qui pouvoient être étrangers à la féodalité, on jetta pêle-mêle par les fenêtres *tout ce qui restoit* dans les Archives à l'exception seulement des mappes et cadastres, et le tout fut transporté au Verney sur plusieurs charrettes en réquisition pour cet extravagant autodafé dont le feu dura trois jours.

« Dans ce moment de frénésie, il ne fut plus permis à l'archiviste de suivre aucune forme ; un inventaire tant laconique qu'il eut pu le faire auroit exigé beaucoup de temps, tandis qu'on devoit brûler les titres le lendemain. On se borna donc à donner à l'archiviste un acte de décharge sous la date du 15 aoust 1793 constatant que tous les titres dont il étoit gardiateur avoient été livrés aux flammes.

« Il ne restoit plus dans les archives que les mappes et cadastres. Les fonctions actives de l'exposant étoient presque anéanties, il crut de son devoir d'abandonner son poste, etc. »

Après sa retraite, Léger ouvrit une étude de notaire à Chambéry. Compromis en 1798 dans une affaire d'émigré, il fut incarcéré et subit un mois de prison pour fait de conspiration. Un arrêté du Premier Consul, daté du 1er avril 1800, l'appela à faire partie du Conseil de la Préfecture, mais il préféra dé-

cliner cet honneur pour accepter le 1er juillet 1801 celui de membre du Conseil départemental.

Voici maintenant un extrait de l'arrêté que nous avons cité, pris par le Conseil général du département du Mont-Blanc dans sa séance du 25 mai 1793, l'an II de la République Française.

« Le Conseil Général, considérant que par arrêté de la Commission provisoire du 24 novembre 1792, il fut ordonné que tout possédant fief présenteroit dans le terme de deux mois dès la publication, les titres primitifs de son fief... aux termes de l'article 3 des décrets de l'Assemblée nationale des Allobroges sur la suppression [de la féodalité];

« Considérant, etc...

« Arrête qu'à l'égard des terriers, grosses, reconnaissances et autres titres féodaux existants dans les Archives nationales de ce Département, le citoyen Léger, archiviste, est invité à faire procéder dans le terme de huit jours cy dessus fixé, à séparation de ceux servant à établir quelques concessions légitimes de fonds ou des propriétés d'immeubles en faveur de la nation, le surplus devant être de même livré aux flammes.

« Arrête, etc...

« Arrête que le présent sera imprimé pour être publié et affiché dans toutes les communes du Département le 16 du mois de juin prochain. »

Enfin il est temps de conclure et nous le ferons aussi brièvement que possible. En ce qui concerne les communes dites réunies, les Archives d'Etat de Genève ne possèdent guère que les cadastres et les mappes mentionnés par Léger. Si les registres féodaux font défaut, c'est que, comme nous venons de le constater, ils n'existaient plus en 1816. Le rapport de Léger ne laisse aucun doute à cet égard et, par une visite des dépôts des archives à Chambéry, nous avons pu nous convaincre de leur absence. Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'elle rend désormais très difficiles sinon impossibles, au-delà d'une certaine époque, les études généalogiques et cadastrales des familles originaires et des fonds situés dans les anciennes communes sardes. On sait cependant que les registres du fief des Macchabées et ceux d'Athenaz et lieux circonvoisins n'appartenaient plus à l'Etat depuis 1755; auront-ils échappé au désastre de 1793? C'est peu probable, vu les arrêtés du Conseil départemental, il vaudrait cependant la peine de s'en assurer.

F. Raoul CAMPICHE.

L'HOMME ROUGE

de Jean-Pierre VEYRAT

Les biographes de Veyrat n'ont donné sur *l'Homme rouge* que des détails incomplets ou erronés. La plupart, dans l'impossibilité de consulter un des rarissimes exemplaires de cette publication, n'en ont parlé que par ouï-dire ; quelques-uns ont exprimé le désir qu'un chercheur plus heureux rende un jour à notre littérature et à la critique ces pages introuvables.

C'est pour répondre à ce vœu que je me suis mis en quête. Ayant pu mettre la main sur le recueil en question [1], j'ai choisi les pièces ou fragments de pièces qui m'ont paru les plus dignes de survivre, et ce sont ces extraits que je viens offrir au public.

Je n'ignore pas que Sainte-Beuve a sévèrement apprécié *l'Homme rouge*, mais il n'y a pas de jugement sans appel, et, pour ma part, je crois que la formule « magister dixit » a fait son temps.

J'accorde que la réédition de ces extraits n'est pas de nature à faire modifier le jugement qu'ont unanimement porté sur l'œuvre de Veyrat, prise dans son ensemble, les critiques les plus qualifiés, tels que M. Georges Martin dans la *Revue Savoisienne* de 1893-1894. Mais on y trouvera d'utiles éléments d'appréciation sur le côté satirique de cette œuvre, et je crois qu'après les avoir lus personne ne pourra raisonnablement soutenir que *l'Homme rouge* était « un simple insulteur, à rimes riches ».

Il existe une relation étroite entre les productions de l'esprit et les circonstances qui ont amené leur éclosion. Avant donc d'analyser *l'Homme rouge* et de faire avec lui plus ample connaissance, il convient de remémorer brièvement les conditions dans lesquelles il a vu le jour.

C'était en 1833. La France libérale accusait le gouvernement de Louis-Philippe d'avoir escamoté la Révolution de 1830 et de n'avoir pas tenu ses engagements. De toutes parts s'élevaient des plaintes, timides d'abord, acerbes bientôt. Les poètes s'en mêlèrent. Après les *Iambes*, de Barbier (1830), la *Némésis*, de

1. Bibliothèque publique de la ville de Lyon, collection Coste, n° 1172.

Barthélemy et Méry (mars 1831-février 1832). Pour employer l'expression de Sainte-Beuve, « le salpêtre était dans l'air ». Et comme, à ce moment déjà, la jeunesse de Savoie aspirait l'air de France, il suffit d'un prédicateur imprudent pour faire éclater une émeute à Chambéry.

Nombre d'étudiants qui fréquentaient les écoles préparatoires de cette ville et qui avaient pris part au mouvement furent contraints, par ordre supérieur, de sortir des Etats Sardes dans les vingt-quatre heures. Atteint par cette mesure, Veyrat se dirigea vers la France, marchant vers des destinées inconnues, le deuil dans l'âme et la rage au cœur.

Il s'arrêta à Lyon. « Sa première idée, en arrivant, fut de se venger par la plume de l'ostracisme dont il était frappé. » C'est alors qu'il fonda le journal qui nous occupe, en collaboration avec L.-A. Berthaud, qui avait été rédacteur du *Charivari*, puis de l'*Asmodée*.

Le frontispice est libellé comme suit :

L'HOMME

ROUGE

SATIRE HEBDOMADAIRE

PAR

BERTHAUD ET VEYRAT

—

LYON

IMPRIMERIE PERRET

Rue St-Dominique, 13

On lit au verso :

« L'*Homme rouge* parait tous les dimanches, par livraison de 8 pages in-4°. Le prix de la souscription est, pour l'année (52 livraisons), de 30 francs. Ecrire franco à M. Veyrat, au bureau de la *Glaneuse*, rue de la Préfecture, 6, à Lyon. On souscrit, dans les départements, chez tous les directeurs des Postes. »

Remarquons, en passant, la cherté du journal : trente francs! Nous voilà loin de

..... l'homme rare
Qui payait d'un écu trois cents pages de vers !

La première livraison, intitulée *Prospectus*, parut le mardi 2 avril 1833. La deuxième, datée du dimanche 7 avril, avait pour titre : *Les Morts*. Elle fut suivie de vingt autres, une par dimanche, jusqu'au 25 août inclus, sous les titres ci-après :

Nº 3.	14	avril.	*Au prince de Carignan.*
4.	21	—	*La Royauté.*
5.	28	—	*Qu'avez-vous ?*
6.	5	mai.	*Quatre-vingt-treize.*
7.	12	—	*Infamies.*
8.	19	—	*Lyon.*
9.	26	—	*Les peuples et les rois.*
10.	2	juin.	*Les indifférents.*
11.	9	—	*5 et 6 juin.*
12.	16	—	*A la duchesse de Berry.*
13.	23	—	*Trois mois.*
14.	30	—	*A Louis-Philippe.*
15.	7	juillet.	*Au Constitutionnel.*
16.	14	—	*Une honte.*
17.	21	—	*Pèlerinage en Savoie.*
18.	28	—	*Les trois jours.*
19.	4	août.	*Les Bastilles.*
20.	11	—	*A don Pedro.*
21.	18	—	*La Prostituée.*
22.	25	—	*Le Sang.*

Jules Philippe dit que « Veyrat dirigeait surtout ses articles contre le roi de Sardaigne, Charles-Albert ». Les titres qu'on vient de lire prouvent le contraire et le fait seul de leur publication peut être considéré comme un curieux exemple de la tolérance du gouvernement français à l'égard des étrangers.

Le 3e fascicule, signé de Berthaud seul, porte cette mention : « Mon collaborateur est atteint d'un grave accès d'émoptisie (*sic*) ; il est encore au lit. Sa délicatesse d'artiste l'a fait refuser de signer avec moi cette livraison, n'ayant pu y travailler avec moi. Berthaud. »

Le 15e renferme une pièce intitulée *Le Spectre*, avec cette note : « Les deux auteurs de *l'Homme rouge* ayant été gravement indisposés ces jours derniers, ils ont eu recours à un de leurs bons amis, qui a bien voulu leur donner cette pièce. »

Les numéros 17, 18, 19 sont signés par Veyrat seul ; par contre, le 20 et le 21 sont de Berthaud.

Enfin, le 22e est accompagné de cet avertissement : « Des circonstances tout à fait en dehors de notre zèle et de notre volonté ont retardé jusqu'à ce jour cette livraison, qui devait paraître dimanche, 25 août. Nous prévenons nos lecteurs que notre prochain départ pour Paris, nécessitant des arrangements et des mesures nouvelles dans l'administration de notre publi-

cation, *l'Homme rouge* sera interrompu jusque vers le 18 ou le 25 septembre, époque à laquelle il partira de Paris. »

Effectivement, dès ce numéro, la publication cesse à Lyon. Ce qui a paru comprend 176 pages, de 22 vers en moyenne, soit environ 3870 vers. C'est dans ce recueil que nous allons puiser — avec discrétion.

I

Nous savons quels autans de bitume et de feu
Vont noircir le soleil de notre horizon bleu !...
Quand la liberté bout dans l'ardente fournaise,
Et que nous éveillons un monde à sa genèse,
Nous savons que nos doigts sur ces flots écumants,
Souvent se brûleront à ces brasiers fumants ;
Que le pouvoir gorgé de l'or qu'un peuple sue,
Sur nos fronts calcinés abattra sa massue ;
Qu'aux murs froids des prisons, à l'heure du réveil,
Souvent nous n'aurons pas un rayon de soleil,
Et que notre jeunesse, avec ses nobles rêves,
Peut mourir dans les fers ou pourrir sur les grèves.....
Qu'importe ? si le peuple, en nous voyant passer,
Tourne ses pas vers nous et vient nous embrasser !

. . . .

Peuple, quand le sol brûle aux pieds et qu'un volcan
Fume et menace, — il faut dresser sa tante au camp,
Veiller comme un soldat, sans relâche et sans trève,
Au risque d'y tomber, si le cratère crève !

. . . .

Nous ne faillirons point à nos pieux mandats ;
Selon les temps divers, poètes ou soldats,
Le regard dans les cieux où luit la République.
Au sénat, dans les camps, sur la place publique,
Partout où la Patrie appellera ses fils,
Nous viendrons aux tyrans apporter nos défis !

. . . .

En avant ! l'avenir souffle dans notre voile ;
Notre étoile polaire à nos yeux se dévoile.
Sereins ou noirs, les flots ne nous sont point amers :
Il est, là-bas, un monde à trouver sur les mers.
Qu'importe, en traversant le flux de tant d'idées,
S'il faut à des forbans lâcher quelques bordées ?
Nos cœurs sont bons et chauds ; dans ces luttes de feu,
Nous viendrons apporter notre sang pour enjeu !

Et puis, vienne la rive où tend notre navire ;
Qu'à ces golfes en fleurs nos yeux puissent sourire ;
Que les temps accomplis des grandes actions
Aient comblé sous nos pas les révolutions ;

Un jour — quand l'univers aura dans ses entrailles
Etouffé pour jamais le levain des batailles,
Quand les peuples, heureux d'un bonheur mutuel,
N'iront plus pour les rois s'égorger en duel,
A cette heure d'amour qui luira sur nos têtes,
Nous briserons enfin nos vers, noirs de tempêtes,
Et reviendrons en paix dans nos tranquilles champs,
Aux foyers paternels demander d'autres chants !.....

V. — QU'AVEZ-VOUS ?

Souvent, quand par le monde on nous voit solitaires,
Le front triste et les yeux pleins d'étranges mystères,
A notre air de malheur on s'étonne de nous ;
On cherche quel souci nous donne ainsi la fièvre,
Et l'on nous dit, avec un sourire à la lèvre :
« Vous semblez tristes,... qu'avez-vous ? »

Oh ! ce que nous avons ?... Lorsque la terre ardente
Tourbillonne à nos yeux comme l'enfer du Dante,
Quand nous voyons partout des misères sans fin,
Qu'il est là, devant nous, une émeute affamée
Et près d'ouvrir sa gueule et de descendre armée
Au cirque, avec ce cri : j'ai faim !

Quand, depuis trente mois, nous vivons dans l'orage,
Sans pouvoir arracher notre barque au naufrage ;
Quand sur nos fronts en deuil ces mots ont retenti :
« La Pologne se meurt et l'Italie est morte ! »
Quand, peut-être, le flot roulant qui nous emporte
Demain aura tout englouti !

Quand nous voyons passer, dans nos veilles brûlées,
Tant d'apparitions, noires, échevelées,
Quand sous nos pieds le sol fume comme un tison,
Et que l'été qui vient, avec ses parfums d'ambre,
Peut encor rallumer le volcan de novembre
Au premier feu de l'horizon ;

Après avoir passé parmi toutes les boues,
Aux soufflets des tyrans tendu vingt fois nos joues,
. . . .

Ne nous demandez pas pourquoi nos jeunes têtes
Rêvent tant de malheurs parmi toutes vos fêtes,...
. . . .

Vivez, sans prendre soin de l'ennui qui nous brûle,
Sans chercher dans nos cœurs quel sang bout et circule...
Que sert de vous nommer le monde où nous allons ?
Que vous fait de savoir parmi quelles vipères
Il nous faudra marcher pour aller à nos pères
Qu'ont emportés les aquilons ?

Vous n'avez jamais vu, dans l'âme du poète,
Quelle trace profonde y laisse la tempête ;
Vous n'avez jamais bu dans sa coupe de fiel...
Que vous importe, alors, qu'il jette l'anathème
Ou qu'il rêve d'amour ? qu'il bénisse ou blasphème ?
Qu'il soit de l'enfer ou du ciel ?...

(A suivre.)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

I Savoiardi ed i Nizzardi nella marina da guerra di Casa Savoia dal 1300 al 1860.

Sous ce titre, M. le comte Albert de Sonnaz, sénateur du royaume et membre honoraire de la Florimontane, vient de publier (en italien) un intéressant fascicule de 95 pages, où l'on peut retrouver presque toute l'histoire de la marine sarde, et le tableau fidèle de ceux de nos compatriotes qui s'y sont distingués.

Les premiers navires de guerre de la Maison de Savoie furent lancés sur le Léman, pour attaquer Genève et le Valais, et pour défendre le château de Chillon, Lausanne, Villeneuve, Vevey, Nyon, Evian et Thonon. Les comptes du trésorier de Chillon mentionnent deux galères dès 1283. En 1366, Etienne de la Baume, premier amiral de Savoie dirigea vers le Levant une expédition qui avait pour but de remettre sur le trône de Byzance l'empereur Jean Paléologue.

L'acquisition de Nice en 1388 amena la construction d'un grand nombre de bateaux destinés à lutter contre les pirates barbaresques,

En 1527, le port de Villefranche était un des plus mouvementés du littoral.

En 1575, nouvel accroissement de la flotte par suite de la réunion du comté de Tende et du port d'Oneille, au duché de Savoie.

La proclamation de Victor Amédée II comme roi de Sicile en 1713 amena la création, à Palerme, d'une escadre qui comprenait 6 galères et 3 vaisseaux ordinaires. Pour commander ces navires, on recruta des officiers Siciliens, Niçards, Piémontais, Savoyards et Anglais.

Parmi les Savoyards figuraient un comte de Sales, un baron de Blonay, un chevalier de Ville.

En 1764 le comte de Viry, ambassadeur sarde à Londres, acquit pour le compte de son souverain deux navires anglais de 60 canons, l'*Hermione* et l'*Ascensione* qui prirent les noms de *San Vittorio* et de *San Carlo*. Mais, de 1765 à 1768, ces bâtiments furent surmenés par un service trop actif. On les mit au rebut et l'on fit construire en Hollande une nouvelle frégate qui prit encore le nom de *San Carlo*.

Peu après, en 1769, on créa à Villefranche une école de marine destinée à équiper, armer et instruire la nouvelle flotte et le commandement en fut donné à un Savoyard, Daviet de Foncenex, mathématicien fameux, qui avait le grade de brigadier d'armée.

Il avait sous ses ordres le chevalier d'Arcollières, qui devint capitaine de frégate et qui se distingua pendant les guerres de la Révolution, notamment dans l'affaire d'Oneille, ainsi que le chevalier de Chevillard.

En passant, M. de Sonnaz fait observer que le général qui conquit le comté de Nice et que nous appelons Anselme, s'appelait en réalité *Danselme*.

A cette époque, le royaume de Sardaigne, réduit à l'île de ce nom, n'avait plus de marine. On y remarquait cependant une belle galère acquise en Angleterre, *Santa Teresa* dont l'équipage composé de 500 marins servait à défendre l'île contre les corsaires barbaresques.

Dans ces temps malheureux les officiers de marine sans emploi prirent du service à l'étranger. Tels, le comte de Viry et le chevalier de Pignier de Saint-Pierre d'Albigny, qui furent acceptés dans la flotte anglaise et prirent part à la bataille de Trafalgar.

L'annexion de Gênes en 1815 ouvrit la voie aux tentatives de restauration d'une puissance maritime.

On fonda une école de marine dans cette ville et l'on construisit des bateaux, dont les plus importants portèrent : *Maria Teresa* 60 canons, *Maria Cristina* et *Commercio* 40 canons.

Parmi les officiers qui furent les ouvriers de la première heure, on trouve Louis-Philibert d'Arcollières, fils du chelier dont il a été question plus haut, et Georges de Viry : le premier devint vice-amiral ; le second, commandant général de la marine. Signalons aussi l'intendant général Vichard de Saint-Réal auquel incombait la direction de tous les services.

Dès lors, l'élan est donné.

Charles-Félix fait construire quatre nouvelles frégates :

Beroldo, *Hautecombe*, *Regina* et *Carlo Felice*, et une corvette, *Aurora*.

Sous son règne une expédition fut dirigée contre Tripoli (1825) pour rappeler à la raison le bey de ce pays. Elle eut plein succès, et, le 1er septembre 1826, la Cour étant à Hautecombe, on donna sur le lac du Bourget le simulacre nocturne du combat naval, « où quarante bateaux représentèrent la sévère leçon infligée par les frégates du roi aux pirates barbaresques ».

Parmi les officiers qui avaient dirigé l'expédition figurait au premier plan le capitaine de vaisseau de Rochette, de Rumilly, qui mourut du choléra à Gênes en 1855.

En 1848, la flotte sarde comprenait 23 navires de guerre et ce chiffre n'avait pas été sensiblement accru en 1860, date où s'arrête l'étude de M. de Sonnaz.

Mais l'auteur mentionne la part brillante prise au développement de la marine italienne par cinq amiraux savoyards Arminjon, Martin Franklin, Eugène et Henri de Viry (fils de Georges) et surtout Pacoret de Saint-Bon considéré comme le véritable restaurateur de cette marine : une statue lui a été élevée en 1895 et l'un des plus puissants cuirassés de l'Italie actuelle porte son nom.

M. de Sonnaz accorde un souvenir au commandant Parent (fils de l'ancien sénateur de la Savoie) mort accidentellement dans la mer Rouge et au capitaine de corvette Riccardo Pelloux (fils du général Louis) mort à 39 ans des fatigues supportées pendant la campagne de Libye.

Enfin il donne la liste et la biographie de ceux de nos compatriotes qui ont été ministres de la marine depuis 1814, savoir le comte Hector Gerbaix de Sonnaz (1848-49), le général Menabrea trois fois titulaire de ce portefeuille de 1861 à 1867 et l'amiral de Saint-Bon également trois fois ministre [1].

Ajoutons qu'en ce moment même, le chef d'état-major général de la marine est un Savoyard, le contre-amiral Rubin de Cervens.

L'ouvrage de M. de Sonnaz, fort agréable à lire et orné de portraits bien exécutés, se présente dans les meilleures conditions pour mériter tous les suffrages et nous en félicitons bien sincèrement l'auteur.

François MIQUET.

1. 10 juillet 73-18 mai 1876 (Minghetti). — février 91-mai 92 (di Rudini). — mai-novembre 92 (Giolitti).

TABLE DES MATIÈRES POUR 1914

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

ALPINISME ET TOURISME

ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

PHILOLOGIE.

ERRATA.

Page 1, ligne 22, au lieu de : *occupés*, lire : *préoccupés*.
— 7, ligne 5, au lieu de : *Baud*, lire : *Bard*.
— 63, ligne 32, au lieu de : *q'on*, lire : *qu'on*.
— 142, ligne 16, au lieu de : *servi*, lire : *sauvé*.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 21473



HISTOIRE NATURELLE.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

PHILOLOGIE.

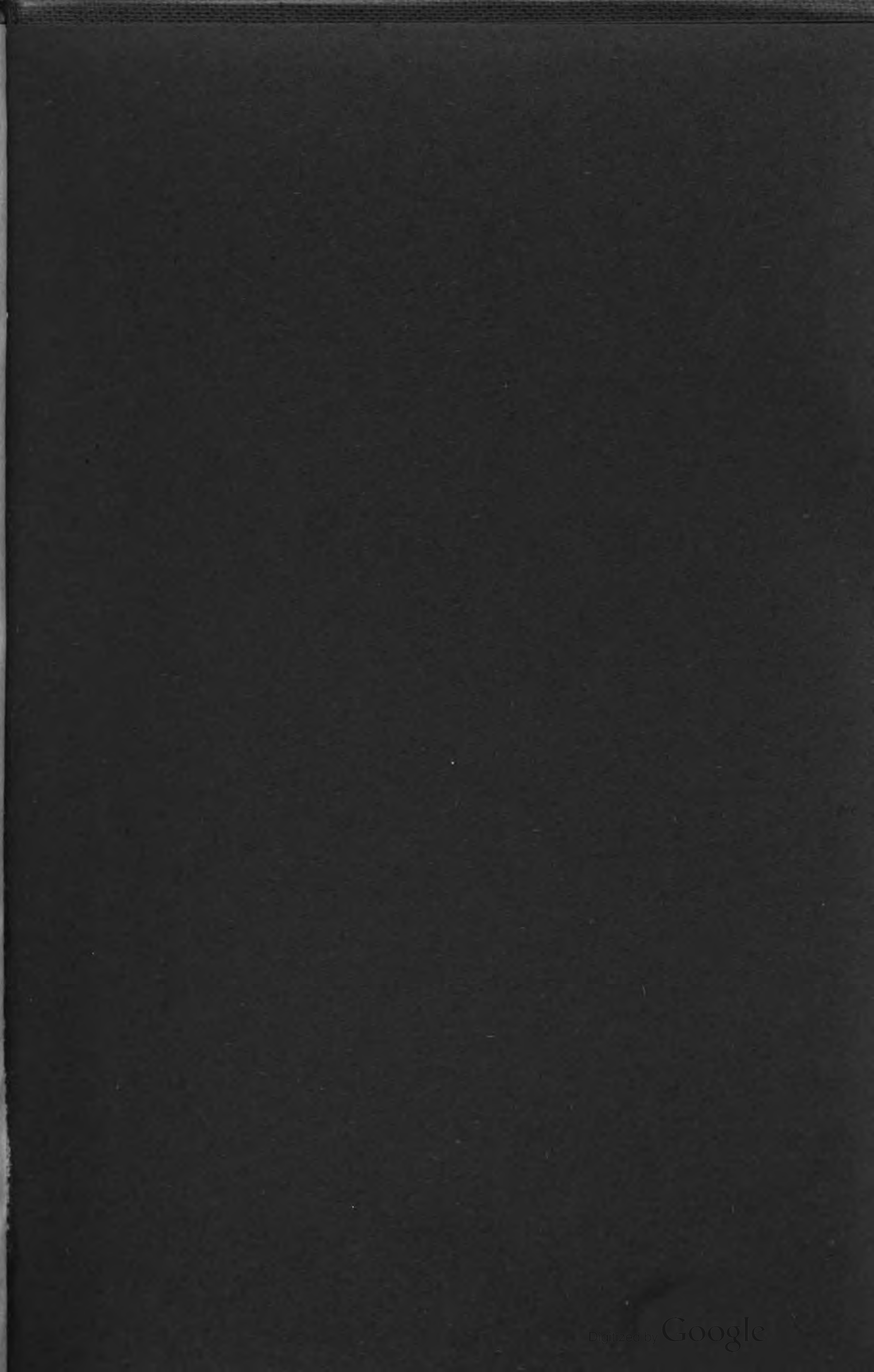
ERRATA.

Page 1, ligne 22, au lieu de : *occupés*, lire : *préoccupés*.
— 7, ligne 5, au lieu de : *Baud*, lire : *Bard*.
— 63, ligne 32, au lieu de : *q'on*, lire : *qu'on*.
— 142, ligne 16, au lieu de : *servi*. lire : *sauvé*.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Annecy, Imprimerie J. Abry. — 21473








UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6285



